Digitized by the Internet Archive
in 2016 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/bulletindelasoci910soci

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS

PARISIENS

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

CONSTITUÉE DANS LE BUT DE VEILLER SUR LES MONUMENTS D'ART

ET SUR LA PHYSIONOMIE ARTISTIQUE DE PARIS

(Architecture, Peinture, Sculpture, Curiosités et Souvenirs historiques)

FONDÉ ET PUBLIÉ PAR LES SOINS DE

CHARLES NORMAND

Directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*
Architecte diplômé par le Gouvernement
Secrétaire général de la Société des Amis des Monuments parisiens

---

NEUVIÈME VOLUME (Année 1895)

PARIS

La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des assertions émises par les auteurs.

Siège au Cercle de la Librairie, 117, Boulevard Saint-Germain

SECRÉTARIAT : 98, RUE DE MIROMESNIL

THE CITY CENTER
LIBRARY

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

Procès-Verbaux des Séances du Comité

Séance du Comité du 5 février 1895.

M. le Secrétaire général donne lecture de la liste de cinq membres nouveaux dont le Comité décide l'admission.

Il est procédé à l'élection du bureau. M. Ravaisson président sortant, est nommé honoraire. M. Paul Sédille est élu président à l'unanimité moins une voix. Il remercie le Comité et recommande la méthode dans les travaux de la Société, afin d'assurer les succès de ses efforts. Il importe, ajoute-t-il, de ne pas aborder trop de questions à la fois.

Il est procédé à l'élection de trois vice-présidents. Sont nommés sur dix-neuf votants : M. Tranchant (absent) par 19 voix; M. Juglar, 18 voix; M. de Champeaux (absent) par 16 voix.

Le Comité nomme par acclamation pour secrétaire général, M. Charles Normand; pour secrétaires adjoints, MM. Augé de Lassus, Mareuse, Vuagneux. Puis il réélit comme trésorier M. Bartaumieux, et comme archiviste M. Eugène Müntz.

M. Bartaumieux demande qu'une commission financière lui soit adjointe. M. Charles Normand fait observer que la commission existe déjà, qu'il en a transmis les noms à M. Bartaumieux, qui avait manifesté le désir de la convoquer. Cette réunion n'a jamais eu lieu, et comme la décision qui forma la commission est déjà ancienne, le Comité décide de former à nouveau une commission financière qui se composera de MM. Tranchant, Mareuse, Bartaumieux et Charles Normand.

M. Eugène Müntz demande la nomination d'une commission de rédaction. M. Sédille et M. Charles Normand appuient cette proposition qui est adoptée. M. Ducrocq demande que le bureau fasse partie de cette commission. M. Sellier fait observer que les membres du bureau en font partie de droit. Sont nommés en outre MM. Laugier, de Ménorval, Rhoné, Rosières, Rhoné, Sellier.

M. Charles Normand expose que certains membres se sont plaints de la publication, dans notre Bulletin, des séances du Comité; ils ont exprimé le désir de voir consacrer toutes les ressources à la publication d'études relatives aux monuments, sur lesquels les ouvrages ne renseignent pas encore. D'autres membres désirent, au contraire, qu'on imprime les procès-verbaux des séances. Le secrétaire général exprime donc le désir que le Comité veuille bien, par un vote, exprimer un avis qui lui permettra de répondre aux réclamations futures. Le Comité décide l'impression des procès-verbaux sommaires de ses séances.

M. de Ménorval demande que M. Charles Normand soit spécialement consulté au sujet de cette publication, en raison des inconvénients ou avantages qu'elle pourrait entraîner par son plus ou moins de développement.

M. Charles Normand attire ensuite l'attention du Comité sur l'hôtel de Sens; il rend compte des efforts tentés depuis longtemps par la Société et en particulier des démarches faites récemment auprès du préfet de la Seine, qui s'est borné à engager la Société à provoquer une souscription pour le rachat de cet hôtel. M. Sellier trouve qu'il ne faut pas adjoindre, sur la pétition, l'ancienne École de médecine afin de ne pas confondre les deux questions, celle de l'École de médecine étant en voie d'entrer dans le domaine des faits accomplis. Il faut porter désormais tous nos efforts sur l'hôtel de Sens. Il insiste sur l'intérêt très décidé que le président du Conseil municipal a témoigné. M. Augé de Lassus rend compte à son tour de la visite qui lui a été faite et lit une note destinée à être remise au président du Conseil municipal, à l'effet de sauvegarder l'hôtel de Sens. L'impression de cette note est décidée; elle sera adressée à M. le Président du Conseil municipal à bref délai.

M. de Ménorval complète les indications de M. Augé de Lassus.

M. Charles Normand relate que dans sa conversation avec M. le Préfet, celui-ci a fait observer que le vote qui doit sauvegarder l'ancienne École de médecine n'est pas aussi décisif qu'on pourrait l'espérer par les communications de M. le Dr Le Baron; notre collègue expose au contraire que le préfet semble mal informé des bonnes intentions du Conseil municipal. M. le Dr Philbert fait remarquer le grand intérêt que présente l'École de médecine. M. Charles Normand signale l'heureuse influence des articles publiés en faveur de ce monument par M. Vuagneux, qui a sans cesse combattu pour sa sauvegarde. M. Sellier désire la concentration des efforts de la Société en faveur de l'hôtel de Sens; M. le Dr Le Baron lui répond qu'il importe au contraire qu'on ajourne cette question et qu'on fasse décider l'achat de l'ancienne École de médecine.

M. Charles Normand communique les photographies de la rue Thévenot, démolie pour le passage de la rue Réaumur, envoyées par M. Yvart, auquel il propose de voter des remerciements (assentiment général). M. le Dr Philbert communique un article intéressant relatif au clocher de l'église Saint-Martin-des-Champs qui se trouvera dégagé par la percée prochaine.

M. le Dr Le Baron propose la visite d'une commission aux caves du moyen âge retrouvées dans la rue Saint-Jacques par M. Nénot, architecte de la Sorbonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/4.

Séance du 5 mars 1895.

M. le Dr Le Baron, à la suite de certaines visites, espère une solution favorable en faveur de l'ancienne faculté de médecine.

Correspondance. — Lecture est donnée d'une lettre de M. Ravaisson qui, après avoir présidé effectivement pendant plusieurs années, remercie de sa nomination de président honoraire. M. Tranchant remercie par lettre de sa nomination à la vice-présidence de la Société.

Maison de l'arbre de Jessé de la rue des Prêcheurs. — M. Laugier donne lecture d'une lettre qu'il a adressée à ce sujet à M. le Secrétaire général, ainsi qu'une note qui pourrait être remise au préfet de la Seine. Si la maison doit être démolie, il faudrait transporter l'abre de Jessé au Musée Carnavalet.

M. le Dr Le Baron demande qu'on parle de la question à M. le Dr Lamouroux.

M. Sellier propose d'insérer la note de M. Laugier dans le prochain numéro du Bulletin. (*Voir le présent Bulletin.*)

M. le Président appuie la demande de M. le Dr Le Baron; il propose que la note de M. Laugier soit remise à M. le Dr Lamouroux, avec prière d'être l'interprète du vœu du Comité au Conseil municipal et auprès du préfet.

Hôtel de la Trémoille. — M. Laugier rappelle que M. Sellier a signalé, dans une des derniéres séances, les restes de l'hôtel de la Trémoille qui se trouvent rue des Bourdonnais, no 31. Il les a vus et demande qu'on en prenne une photographie; en outre, il émet le vœu que la Ville fasse placer une inscription sur la maison.

M. Charles Normand rappelle que les caves sont dignes d'intérêt et méritent de fixer l'attention.

M. Cramail, revenant sur une affirmation précédente, fait observer que les vestiges qui se trouvent à Vimoutiers ne proviennent pas de l'hôtel de la Trémoille, mais de celui de la Reine Blanche.

Place des Victoires. — M. Laugier rappelle, à propos des enseignes de la place Vendôme dont M. Tommy Martin a demandé l'enlèvement, qu'il avait été également question des enseignes de la place des Victoires et des droits éventuels de la Ville sur le style des maisons et le maintien de l'architecture primitive; il ajoute qu'il est très fâcheux que, ainsi que cela a été fait naguère pour la place Vendôme, la façade de l'hôtel en démolition n'ait pas été conservée. Pas plus que pour les maisons déjà reconstruites, cette façade, qui était entièrement de Mansart, ne sera exactement semblable.

M. Mareuse dit que, lors des travaux de la rue Etienne-Marcel, on a permis à un propriétaire d'élever, sous prétexte de raccordement, une construction à toute hauteur. Il affirme en outre que les droits de la Ville, relativement à l'uniformité du style et à l'interdiction des annonces, sont certains.

M. Eugène Müntz propose qu'une lettre soit adressée au préfet pour le prier de revendiquer les droits de la Ville. Cette proposition est adoptée.

M. le Secrétaire général communique des extraits de journaux, communiqués par M. Cramail et M. le Dr Philbert.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire Général de
la Société des Amis des Monuments Parisie
Charles Normand
Directeur de l'Ami des Monuments et des A

Ch. A. Gaulier
Président de l'association amicale
des architectes Diplomés par le Gouvernem

Paul Tillier
président du cercle artis-
tique et littéraire (Volney

E. Desplechin
Vice Président du cercle
artistique et littéraire

Edouard Detaille
membre de l'Institut
Président de la Société des artistes Français

Signatures des pétitionnaires qui ont obtenu de M. le Ministre des Travaux P
qu'à condition que les a

Paul Sédille
Président de la Société
des amis des monuments Parisiens

Chauvet
Secrétaire général de l'Association
Amicale des Architectes
Diplômés par le Gouvernement

François Coppée
Président de la Société des Parisiens
de Paris.

Dr P. Philbert
Secrétaire Général des Parisiens de Paris

P. Duvis de Chavannes
Président de la Société Nationale
des Beaux Arts

s que l'autorisation de reprise des travaux de la gare des Invalides ne fût accordée
abattus seraient replantés.

Séance du 2 avril 1895.

M. Mareuse soutient que la Ville a tous les droits pour imposer la conservation de l'ensemble architectonique de la place des Victoires ; si la Ville abondonnait cette convention bi-latérale, elle deviendrait lettre-morte, pour le plus grand dommage d'un desplus nobles aspects de Paris. MM. Marmottan, Laugier et Charles Normand protestent vivement contre cette mutilation. M. Mareuse insiste et rapproche ce fait de la destruction de l'hôtel de Pomponne. M. Paul Marmottan signale la réapparition des affiches à la place Vendôme, qui avaient disparu à la suite des initiatives prises par la Société et par M. Augé de Lassus. M. Mareuse estime que l'invasion des enseignes sur les belles façades de cette place mériterait une interpellation au Conseil municipal.

M. Mareuse annonce qu'on a sollicité le Comité des Inscriptions parisiennes de poser une inscription sur la maison qui occupe la place de l'hôtel de la Trémoille. Le Comité a fait bon accueil à la proposition.

M. Charles Normand expose ses démarches au sujet de l'Esplanade des Invalides, au moment de l'abatage d'arbres qu'on y a pratiqué, au grand scandale de la population parisienne et de la presse entière, sans distinction d'opinions, et malgré les assurances que l'on avait données de respecter la perspective de l'Esplanade, qui se trouve modifiée par ces abatis. Avant même que le massacre fût commis, M. Charles Normand s'est entremis avec plusieurs députés, et M. de Montebello a questionné à ce sujet M. le Ministre des Travaux publics, M. Dupuy-Dutemps. M. Charles Normand assistait à cette séance de la Chambre ; il a vu l'embarras du ministre qui a envoyé les ordres nécessaires à la suspension du crime plus de seize heures après le moment où il l'avait promis. Le Parlement accueillit par des huées répétées les vaines promesses du ministre et l'action néfaste du préfet de la Seine. Au sortir de la séance, et en attendant les ordres du ministre, M. Charles Normand, en raison du vote émis, put empêcher la destruction des arbres voisins de la rue Faber. Mais, malgré les promesses du ministre à la Chambre, on continua à travailler les jours suivants : M. Charles Normand le fit constater en conduisant les ouvriers chez le commissaire de police, où procès-verbal fut dressé ; le terrain présentait un aspect lamentable, plus rien des arbres altiers qui étaient un bienfait et un agrément pour toute la population parisienne. M. Charles Normand a interpellé directement M. Poubelle, arrivé en toute hâte, à la suite du vote de la Chambre et de son attitude à son égard. M. Charles Normand le lui a rappelé, puis lui a reproché le peu de sollicitude qu'il témoignait pour les aspects décoratifs et architectoniques de Paris. M. Foucart, membre de l'Institut, ancien directeur de l'École française d'Athènes, a appuyé les paroles de M. Charles Normand. Puis il rend compte de la visite faite chez M. le Ministre des Travaux publics, en compagnie de MM. Paul Sédille, de Champeaux, Augé de Lassus. M. le Ministre, après avoir fait suspendre les travaux, a exposé les résultats obtenus par la Société pour rendre moins détestables les conditions de la gare, si mal placée et si peu favorable, en ces conditions, à la population parisienne. Grâce à l'action de la Société, le grand trou enfumé est supprimé. M. le Ministre a

promis aux délégués de faire replanter les arbres et de soumettre à un comité d'architectes les plans des ingénieurs. M. le Ministre a donné à M. Charles Normand l'autorisation de publier ses promesses. A l'issue de cette réunion, les délégués ont rédigé en commun une note en ce sens à la presse. On voit donc l'utilité des vives protestations faites par les journaux, les sociétés et de nombreuses individualités marquantes. M. Charles Normand donne lecture d'une adresse qui va être envoyée aux pouvoirs publics, en réponse aux réclamations de la compagnie de l'Ouest, qui exige dix millions pour la rétrocession du terrain concédé par la Ville, qui n'aura réclamé aucune somme.

[M. le Ministre a exposé depuis, en un communiqué encore plus précis, les conditions de la reprise du travail de la gare des Invalides. Voici le communiqué ministériel :]

LA GARE DES INVALIDES

SOLUTION DE LA QUESTION. — LES CONDITIONS IMPOSÉES A LA COMPAGNIE. — L'ESPLANADE RESPECTÉE.

Le ministre des travaux publics vient de donner une solution à la question de la gare des Invalides, à l'établissement de laquelle, examen fait des conventions et arrangements antérieurs, il a été reconnu que l'on ne pouvait s'opposer.

Le ministre a donc autorisé la Compagnie de l'Ouest à reprendre les travaux, mais aux conditions suivantes :

1° La gare sera souterraine et l'aspect de l'esplanade ne sera pas modifié en dehors des quinconces déjà occupés.

2° Cette occupation sera réduite dans des proportions considérables et un certain nombre d'arbres seront replantés.

3° Les bâtiments destinés à abriter les entrées de la gare et à permettre le service du souterrain ne dépasseront pas la hauteur d'un étage et seront cachés par les arbres des quinconces ou les arbres replantés. Une commission d'architectes parisiens sera appelée à se prononcer sur les plans et l'architecture de ces bâtiments.

4° Les allées de la gare seront situées rue de Constantine et rue Faber. Aucun passage ne pourra être ouvert sur l'esplanade.

5° La gare ne devra être ouverte qu'aux voyageurs et aux messageries, à l'exclusion des marchandises.

Des remerciements et des félicitations unanimes sont votés par le Comité à M. Charles Normand pour son attitude et ses efforts en faveur de la perspective de l'Esplanade des Invalides.

M. Juglar, membre de l'Institut, se plaint de ce qu'on ne connaisse point la teneur de la convention intervenue entre la compagnie de l'Ouest et la Ville.

M. Marmottan signale l'intéressante protestation publiée dans le *Figaro* par M. Bouguereau, membre de l'Institut, à propos du bouleversement de l'Esplanade. Il a dû prendre les devants pour protéger les autres plantations de l'Esplanade et des Champs-Élysées. Bientôt les Parisiens n'auront plus le moindre lieu de repos et l'on aura détruit, pour les bénéfices des compagnies industrielles, tous les réservoirs d'air et de santé, au plus grand détriment des intérêts des classes ouvrières surtout, comme de toutes les autres ; la fortune de Paris en sera atteinte. Qu'on satisfasse aux besoins nouveaux de façon intelligente, avec goût, et, suivant la tradition nationale, de façon à y trouver l'occasion d'un nouvel ornement pour la capitale de la France. M. le Dr Philbert voudrait que le Comité fît une démarche auprès du Président de la République. A son tour, le Conseil municipal témoigne de son irritation pour une solution qui est pour lui une surprise; il demande que les nouveaux plans lui soient soumis. Le Comité adopte enfin cet ordre du jour présenté par M. Paul Marmottan.

« Le comité des Amis des Monuments parisiens, réuni extraordinairement, et, après avoir entendu le compte rendu de la démarche de son bureau auprès du ministre des Travaux publics, invite celui-ci à le représenter de nouveau s'il y a lieu et à continuer ses demarches, en vue de faire rétablir les plantations sur l'Esplanade des Invalides, abîmée et saccagée par le malencontreux projet d'une gare primitivement projetée, donne à l'unanimité son adhésion complète à la lettre de M. Bouguereau, insérée dans les journaux, prenant la défense des Champs-Élysées tels qu'ils sont, c'est-à-dire désapprouvant au nom de l'art et de la beauté de Paris, les projets de mutilation et d'avenues nouvelles faits pour la future Exposition de 1900. »

M. Charles Sellier expose que la construction de la caserne de la rue Jean-Jacques Rousseau entraînera des fouilles aux nos 21 et 23 où l'on pourra retrouver des restes intéressants. M. de Ménorval pense qu'on pourra peut-être retrouver des restes de deux tours de l'enceinte de Paris.

MM. Laugier et Marmottan demandent ce qu'est devenu le buste de Desaix qui se trouvait sur la place Dauphine.

M. Le Baron rend compte de la mission dont il a été chargé avec M. Sellier : l'arbre de Jessé de la rue des Prêcheurs est actuellement à l'abri de toute atteinte.

M. le Dr Le Baron expose, à propos de la sauvegarde des bâtiments de l'ancienne École de médecine, que la Ville désire faire auparavant l'acquisition de l'hôtel Le Pelletier Saint-Fargeau, nécessaire à l'agrandissement du Musée Carnavalet.

M. Laugier rappelle les nouvelles défigurations de la place des Victoires. Il demande qu'on s'occupe d'en sauver les restes et que la Ville, la presse aidant, se préoccupe des droits qu'on lui a donnés pour maintenir les beaux aspects de Paris.

M. Paul Marmottan fait observer que l'élévation des nouvelles façades n'est plus en harmonie avec les largeurs des rues ; par suite, l'hygiène et l'harmonie

sont compromis. Il demande en outre la suppression des panoramas agaçants, en particulier de celui des Tuileries.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

Séance du 4 juin 1895.

La séance est consacrée à un rapport du secrétaire général, M. Charles Normand, sur les TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ, et à une conférence très intéressante et documentée sérieusement, faite par M. Augé de Lassus sur LA BASTILLE : son origine ; forteresse et prison ; les prisonniers fameux ; histoire et légende. Des projections à la lumière ôxhydrique permettent de présenter à un auditoire d'élite une série de documents très curieux.

Séance du 2 juillet 1895.

LE PROCÈS-VERBAL de la précédente séance est lu et adopté. M. Paul Marmottan se plaint de la tolérance qui permet de donner aux maisons nouvelles une élévation sans rapport avec la largeur des rues, ce qui compromet L'HARMONIE DE LA VILLE. M. Paul Sédillé lui répond qu'à la suite des réclamations des architectes, M. Alphand ajouta aux règlements un article permettant, *pour des questions d'art*, à l'administration, d'autoriser des saillies plus fortes ; ainsi on put construire des Bow-window, des mansardes plus saillantes et des coupoles. M. Bartaumieux fait observer que la condition de renfermer la toiture dans un arc de cercle a permis d'en augmenter la hauteur.

Sont admis comme MEMBRES NOUVEAUX : M. Félix Buhot, graveur, présenté par M. Maillard ; M. le docteur Loubeau, par M. de Ménorval. — Communication est donnée d'un article de M. Larroumet, paru dans le journal *Le Temps*, sur la CONSERVATION DES MONUMENTS.

M. Charles Normand donne communication d'une lettre de M. Huet, Directeur des travaux de Paris, en réponse à une lettre adressée au nom de la Société, afin d'assurer la conservation de l'aspect de la PLACE DES VICTOIRES. M. Huet assure que les « grandes lignes seront maintenues ».

M. Charles Normand fait observer qu'elles sont en réalité déjà partiellement détruites, par suite de l'exhaussement des dernières constructions ; il est fort à craindre qu'il n'en soit de même pour celle qu'on achève de bâtir en ce moment. Pour l'avenir des futures reconstructions en cette place, il convient de se défier des promesses officielles, si souvent trompeuses.

M. Juglar, membre de l'Institut, et M. Paul Sédille proposent de répondre et de rappeler L'ORDONNANCE DE 1791 qui défend d'apposer les ÉCRITEAUX.

M. Charles Normand, président honoraire de la Société des AMIS DES MONUMENTS ROUENNAIS, donne connaissance de l'ordre du jour de la prochaine séance de cette sœur de notre Société.

1. Cette étude a paru depuis lors dans un intéressant volume in-8 intitulé : *Études de littérature et d'art* (troisième série). Chez Hachette 1895.

Le Comité aborde l'examen de LA TRANSFORMATION DES CHAMPS-ÉLYSÉES, par suite des travaux de l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

Plusieurs membres du Comité expriment leurs craintes qu'en cette occasion les Champs-Élysées ne soient détériorés. Après le massacre, universellement blâmé, des arbres de l'Esplanade des Invalides, Paris se verrait menacé de perdre un autre de ses beaux points de vue, de ses lieux de repos, de ses réservoirs d'air et de santé, nécessaires à la salubrité, à l'agrément et à la fortune de la capitale de la France.

M. Charles Normand, ayant été questionné, expose qu'il a étudié sur le terrain le plan de l'Exposition : il a examiné sur place le rapport entre les dessins qu'il avait dans les mains et les parties des Champs-Élysées d'où disparaîtront les arbres, dont il a reconnu les futurs abatages.

M. Paul Marmottan donne communication d'une lettre de M. Bouguereau, où cet artiste proteste avec énergie contre la destruction du Palais de l'Industrie et la mutilation des Champ-Élysées.

M. le Président fait observer que le projet ne viendra pas en discussion aux Chambres avant les vacances. M. Laugier donne avis d'une promesse qui a été faite au Sénat, le 6 avril 1895, par le Ministre, et concernant la conservation des Champs-Élysées. M. Paul Marmottan prie ses collègues de faire individuellement des démarches auprès des hommes politiques et des sommités administratives avec lesquels ils sont en rapport, afin de protester contre les dangers qui menacent les Champs-Élysées du fait de la future Exposition. — M. Félix Régamey s'associe à la proposition de M. Paul Marmottan. M. de Ménorval voudrait qu'on établisse deux plans comparatifs d'état actuel et d'état projeté permettant de voir quelles sont les verdures qui disparaîtront. Le Comité, à l'unanimité, charge M. Charles Normand de dresser ce plan.

M. Paul Marmottan demande l'insertion dans notre *Bulletin* d'une partie de la lettre de M. Bouguereau au *Figaro*, et relative à la sauvegarde des Champs-Élysées. Le Comité adopte cette proposition. MM. Maillard et Marmottan sont en outre délégués pour aller porter les félicitations du Comité à l'auteur de cette lettre et pour l'inviter à provoquer une démarche de protestation contre le projet d'Exposition tel qu'il est conçu.

M. Laugier fait observer que le beau fond de panorama que présente L'ASPECT DE LA CITÉ se trouve détruit. Une monstrueuse affiche de produits pharmaceutiques suffit à contrarier la silhouette si heureuse des monuments antiques de la Cité. Le Comité s'associe à la protestation de M. Laugier, et décide de porter la question à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

La séance est levée à 6 h. 3/4.

Pour les procès-verbaux.

Le Secrétaire Général,

CHARLES NORMAND.

ANNEXE AUX PROCÈS-VERBAUX

LE VANDALISME

SUR L'ESPLANADE DES INVALIDES

La pétition suivante a été remise en temps utile au Président de la République, au président du conseil des ministres, au ministre des travaux publics et enfin au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, à qui elle est directement adressée :

MONSIEUR LE MINISTRE,

Vous n'ignorez pas l'émotion qui s'est produite dans tous les quartiers de Paris, à la nouvelle que les quinconces de l'Esplanade des Invalides étaient livrés à la hache d'abateurs soldés par la Compagnie de l'Ouest, à laquelle la préfecture da la Seine a vendu pour une somme dérisoire des centaines d'arbres séculaires.

Nous n'avons pas provoqué cette émotion. L'acte de vandalisme qui a été commis a été plus éloquent que nous n'aurions pu l'être. Mais notre devoir est de flétrir devant les pouvoirs publics un abus d'autorité administrative qui a mis en échec les ordres du ministre et les volontés exprimées par le Parlement.

Nous représentons la population parisienne qui a l'amour de sa ville et des beautés monumentales de celle-ci ; nous osons dire aussi que nous sommes les interprètes de tous les citoyens français qui ont l'orgueil de notre capitale.

Nous sommes des hommes de progrès et nous ne pouvons qu'approuver les travaux qui, sans nuire aux monuments et aux incomparables promenades de Paris, procureront des facilités de transport à la population parisienne en même temps que des salaires aux ouvriers de tous les corps d'état.

Mais nous voulons, comme l'a dit un député de Paris à la tribune de la Chambre, qu'on sache allier pratiquement la formule esthétique avec la formule mathématique et technique.

Donc, respect aux monuments de Paris, respect aux arbres de Paris.

La Chambre n'a pas voulu supprimer la gare de l'Esplanade des Invalides, elle a seulement obtenu du gouvernement l'assurance que cette gare serait souterraine et invisible.

En présence de ce qui vient de se passer, c'est-à-dire devant l'impossibilité

prétendue de construire cette gare dans les conditions convenues, nous demandons hardiment qu'elle soit déplacée ou supprimée. La chose est facile.

Agréez, etc.

Charles Normand, secrétaire général de la Société des amis des monuments parisiens, directeur de l'*Ami des monuments et des arts*. — Ch. Gautier, président de la Société des architectes diplômés par le gouvernement. — Paul Tillier, président du Cercle artistique et littéraire (Volney). — E. Desplechin, vice-président du Cercle artistique et littéraire. — Edouard Detaille, membre de l'Institut, président de la Société des artistes français. — Paul Sédille, président de la Société des amis des monuments parisiens. — L. Davoust, secrétaire général de l'Association des architectes diplômés par le gouvernement. — Docteur Philbert, secrétaire général des Parisiens de Paris. — François Coppée, président de la Société des Parisiens de Paris. — Puvis de Chavannes, président de la Société nationale des beaux-arts.

Cette pétition a été reproduite dans *Le Temps* et dans tous les journaux importants.

Nous donnons ci-joint le fac-similé photographique des signatures (voy. p. 8-9).

DE L'ENVAHISSEMENT DES PROMENADES PUBLIQUES

A PARIS EN 1895

(PANORAMAS ET CAFÉS-CONCERTS)

PAR

Paul MARMOTTAN

Ce qui caractérise notre époque, en matière de statues et d'expositions — pour ne parler que de ces deux manies contemporaines — c'est, on peut l'affirmer, le manque de mesure. Ajoutons-y un grand laisser aller venant de haut et nous nous expliquerons pourquoi tant de modifications souvent regrettables se sont introduites et durent encore, en matière d'édilité, dans notre beau Paris. Prenons par exemple les Tuileries et les Champs-Élysées.

Sans parler du replantage des arbres dans le premier de ces jardins, replantage qui nous paraît vicieux parce qu'on a substitué aux ormes et aux marronniers des platanes relativement jeunes et n'offrant pas les futaies du style voulu, que ne peut-on pas dire, au point de vue du

goût, contre l'informe et massif panorama élevé dans cette belle promenade depuis 1889? Accordé alors comme pour une année — l'année de l'exposition — à un artiste distingué, ce bâtiment informe et lourd choque tous les yeux et est encore debout en 1895! L'artiste en a cédé l'exploitation à une société qui, grâce à des influences inconnues, a réussi à le conserver et à obtenir une prolongation de durée. En vain M. Wallon a-t-il réclamé contre cet état de choses à la tribune du Sénat. En vain a-t-on fait valoir que ce bâtiment affreux enlevait un cube d'air considérable à la promenade. Le panorama s'élève toujours au même emplacement, il dure et brave tous les sarcasmes. Les amis des promenades parisiennes seraient fort heureux de sa disparition.

Même situation aux Champs-Élysées. Il y avait là, avant 1870, un seul panorama et il était bien suffisant, étant donné l'espace en somme pas bien immense de cette célèbre promenade : c'était le panorama où on a installé le palais de glace. Son extérieur, de style et d'excellent goût, formait pendant avec celui du cirque des Champs-Élysées, une des jolies constructions de Hittorff. — En ces dernières années, on a trouvé en haut lieu que les Champs-Élysées n'étaient pas suffisamment garnis et on a permis la construction d'un autre panorama au carré Marigny. L'architecte Garnier, notre éminent président honoraire, en avait bien rehaussé les lignes par des motifs et des décorations de valeur sans doute, mais la faute était commise, celle d'encombrer une promenade où l'air ne sera jamais assez abondant. Aujourd'hui il y a mieux encore. Ledit panorama se transforme; on substitue au style de Garnier un autre ensemble de mascarons et de corniches, et on en fait un théâtre avec petites annexes.

Parlerons-nous des restaurants maintenant, de ces quatre pavillons de style grec ou empire, comme on voudra, qui ornaient les Champs-Élysées d'une façon symétrique, régulière, discrète, sans les alourdir en aucune façon? Ah! le bon billet. Par une tolérance coupable de la part de l'administration, ces élégantes fabriques d'antan disparaissent sous le fer des vérandahs destinées aux dîneurs. Tout s'est agrandi et modifié. Le bâtiment tend à être obstrué de plus en plus, et quant aux cafés-concerts en plein air, qu'on n'aurait pas permis de couvrir autrefois, au temps de M. Haussmann, ce sont des hangars bien installés en attendant mieux si possible. En un mot, depuis quinze ans, l'envahissement des Champs-Élysées par les conceptions intéressées et utilitaires a fait des progrès énormes, au détriment de l'air et de l'art. Il était bon que les *Amis des Monuments parisiens* le signalassent afin qu'on y mette ordre.

L'ARBRE DE JESSÉ DE LA RUE SAINT-DENIS

PAR

André LAUGIER

Dans sa séance du 26 décembre dernier, le Conseil municipal de Paris a prononcé le renvoi à l'une de ses commissions (la troisième) d'une pétition relative au dégagement de la rue des Prêcheurs.

Cette pétition avait été présentée au Conseil municipal par M. Alfred Lamouroux, qui s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée d'un « grand nombre de propriétaires et locataires demandant que le déga- « gement de la rue des Prêcheurs soit compris dans les plus prochains « travaux de voirie.

« Il s'agirait, quant à présent, pour assurer cette amélioration, « *d'exproprier l'immeuble* situé au n° 83, rue Saint-Denis, et formant « le n° 1 de la rue des Prêcheurs. On obtiendrait ainsi une voie de « dégagement des plus utiles pour les halles centrales du côté du « Pavillon n° 11. Je demande le renvoi de cette proposition à la « 3e commission. — Le renvoi à la 3e commission est prononcé. »

Les lignes qui précèdent sont la reproduction exacte du texte du Bulletin municipal du 27 décembre, duquel il résulte que le vote du conseil a eu lieu sans discussion.

Une observation méritait cependant d'être faite, car la maison n° 1 de la rue des Prêcheurs, dont la démolition est proposée, est une des plus connues de l'ancien Paris et est décrite par tous les historiens de la capitale et des auteurs du *Dictionnaire des rues de Paris*.

A première vue, la maison, défigurée par le badigeonnage et dont le toit et la façade ont dû être entièrement modifiés, ne présente aucun intérêt; mais l'angle de cet édifice formant le coin de la rue Saint-Denis et de la rue des Prêcheurs est connu de tous les archéologues parisiens.

Je reproduis le texte du dictionnaire de Frédérick Lock :

« A l'angle cornier de la maison est appliqué un arbre sculpté en bois, ayant douze branches sur chacune desquelles un apôtre est debout dans une espèce de fleur en calice. Au sommet est la Vierge. Cette sculpture, qui paraît être du *XIIIe siècle*, était appelée l'arbre

aux Prêcheurs. » — Voici sur le même sujet, un extrait du dictionnaire de la Tynna paru en 1816 :

« Au coin sud-est de la rue des Prêcheurs et de la rue Saint-Denis est un long arbre sculpté en bois qui nous paraît être de la fin du XIIIe siècle. Il a 12 branches et sur chacune est un personnage debout dans une espèce de tulipe qui ne ressemble pas mal à une chaire à prêcher. La Vierge est au sommet. On le nomme l'arbre des Prêcheurs. Nous croyons que la rue doit son nom à cet arbre et non pas à l'enseigne des Prêcheurs.....

Cet arbre représente la généalogie de la Vierge ; on en voit un pareil au musée des Monuments français à la salle du XIIIe siècle — Abraham, tige de cette généalogie, manque à l'arbre de la rue des Prêcheurs.

Enfin, voici ce que dit à ce sujet le *Dictionnaire des rues et maisons de Paris*, de Lefeuve :

« Vers la fin du XIIe siècle, la rue des Prêcheurs a été ouverte. Peu de temps après, des religieux envoyés par saint Dominique, sous le nom de frères prêcheurs, s'installèrent près d'une chapelle Saint-Jacques, qui leur a valu le nom de Jacobins.

« Le XIIIe siècle, qui les voyait venir, voyait aussi sculpter un arbre, emblème qui apparaît encore à l'angle de la rue des Prêcheurs et de la rue Saint-Denis. De cet arbre, couronné d'une Sainte Vierge, émergent douze rameaux et à l'extrémité de chaque petite branche fleurit une tulipe qui sert de chaire à un frère prêcheur.

Les citations qui précèdent sont plus que suffisantes pour expliquer l'intérêt très grand qui s'attache à ce très curieux monument de l'art des XIIe et XIIIe siècles et ne permettent pas de mettre en doute que la ville de Paris, lors de la démolition plus ou moins prochaine de la maison de la rue des Prêcheurs, ne fasse surveiller tout spécialement par le service des Monuments historiques l'enlèvement de *l'arbre aux Prêcheurs*, désigné souvent sous le nom *d'arbre de Jessé*, et n'en fasse l'acquisition pour le Musée Carnavalet.

UNE CAVE DU MOYEN AGE

A LA SORBONNE

PAR

AUGÉ DE LASSUS

Le Paris souterrain est mal connu, et cependant l'exploration en serait curieuse; les ténèbres le défendent, aussi la jalousie ombrageuse, la mauvaise humeur des propriétaires ou locataires peu désireux de livrer aux profanes le secret de leurs futailles. Combien de fois les anciens logis, disparus ou transformés au cours des âges, ont conservé là quelques vestiges de leur construction première! Les maisons rajeunissent, méconnaissables dans un incessant renouveau, et cependant ces caves restent quelquefois ce qu'elles furent aux temps les plus lointains. Ainsi nous connaissons, au voisinage de la très ancienne église dite de Saint-Julien-le-Pauvre, deux caves superposées qui s'étendent jusque sous la voie publique. La plus basse, sous ses voûtes bien construites et toujours inébranlées après plus de quatre cents ans d'équilibre, abrite un puits, précieux auxiliaire, car cette cave est, ou du moins était le laboratoire d'un marchand de vin. Peut-être discrètement elle a vu plus d'une fois l'eau se changer en vin, un miracle à la portée des humains. Il faut un Dieu pour faire le contraire, et Bercy et sa banlieue n'ont jamais vu le miracle des noces de Cana.

Rue de l'École de Médecine, une cave, non moins ancienne et plus curieuse, appuie la retombée de ses voûtes robustes au chapiteau d'une colonne, courte, trapue et comme écrasée sous le faix. Le voisinage immédiat du Musée Dupuytren, ancien réfectoire des Cordeliers, nous fait supposer une même origine.

L'envahissement victorieux de la nouvelle Sorbonne a jeté bas, rue Saint-Jacques, tout un groupe de maisons vieilles de deux siècles et plus, du reste peu intéressantes. Ces maisons en avaient certainement remplacé d'autres, leurs aînées de beaucoup. Notre confrère, M. Nénot, dont la Sorbonne, magnifiquement agrandie et refaite, proclame la gloire, rencontra, au cours de ses travaux, de nombreuses et très anciennes substructions, deux caves enfin, superposées comme celles dont nous parlions tout à l'heure. Autant qu'il lui fut possible, et nous devons l'en remercier, il a conservé ces vestiges d'un autre âge. La

cave supérieure remblayée, murée, n'est plus accessible; la première, la plus basse, où jamais n'a pu s'égarer la poussière lumineuse et tremblottante qu'aurait tamisée un étroit soupirail, présente une disposition ingénieuse. La construction, toute en appareil régulier, accuse une science attentive, un soin extrême. L'escalier descend droit en ces profondeurs et, comme sous le pied s'échelonnent les degrés également étagés, l'appareil de la pierre répète, au-dessus des visiteurs, un second escalier descendant, reflet exactement fidèle de celui qu'il leur faut enjamber. La cave voûtée à plein centre et seulement traversée de nervures plates et d'une faible saillie, mesure une longueur de dix mètres environ; un mur nouveau la traverse et la réduit. A gauche de l'escalier, deux caveaux symétriques offrent leur abri aux tonneaux vainement espérés. Deux autres caveaux semblables s'ouvrent, ou plutôt s'ouvraient à droite de l'escalier; mais le premier seul est accessible, le second disparaissant aux fondations refaites. Ces fondations marquent le dernier alignement imposé à la rue Saint-Jacques. Ainsi la cave, presque tout entière, est sous la chaussée maintenant élargie. Puisse-t-elle n'y pas rencontrer la sape des ingénieurs! De grâce, n'envoyons pas encore tout à l'égout.

LES NOUVELLES ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES DE PARIS

LES ARÈNES DE LUTÈCE

ET

LE PREMIER THÉATRE PARISIEN

Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 26 janvier 1894 et 8 février 1894.

EXPOSÉ DE LA DÉCOUVERTE D'APRÈS LES DOCUMENTS

PAR

CHARLES NORMAND

Secrétaire général de la Société des Amis des Monuments Parisiens, Directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*, Architecte diplômé par le Gouvernement.

Suite (Voir le tome VIII, page 49).

HISTOIRE DE LA SAUVEGARDE

DEPUIS L'OUVERTURE DU SQUARE DES ARÈNES

Il m'avait semblé que l'ouverture du square des Arènes nécessitait quelques lignes d'avis dans le *Bulletin de la Société des Amis des Monuments Parisiens*. Je fus amené de la sorte à réunir quelques notes sur ce sujet. Mais bientôt mes recherches me procurèrent une telle surabondance de renseignements, que je dépassai les limites d'un article. L'absence de tout travail sérieux, sur un monument d'une exceptionnelle importance pour la Ville, me décida à faire un ouvrage dont je donne la primeur aux vaillants amis des monuments, avec lesquels nous menons le bon combat depuis dix ans.

Quand j'eus précisé les détails relatifs à cette étude, j'en donnai lecture aux membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres [1]. Plusieurs des membres de la compagnie, notamment M. Deloche, par leurs observations, voulurent bien encourager ce travail. M. Héron de Villefosse, à l'issue d'une séance, me remit un dossier complet de

1. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comptes rendus des séances de l'année 1894. Normand (Charles), Arènes de Lutèce, pages 17, 19. (Séances des 26 janvier 1894 et 8 février 1894.)

documents inédits. Je recommençai mon travail que je remaniai à nouveau quand, à son tour, M. Charles Read m'apporta un contingent inattendu. Telle est la genèse du présent ouvrage sur les Arènes et le premier théâtre parisien. Ainsi je donnerai satisfaction au trésorier de l'œuvre M. Jacob, qui, le 20 mars 1872, écrivait, en remettant des documents à M. Charles Read : « La société est morte, vive le livre qui conservera le souvenir des Arènes et de ceux qui s'étaient voués à leur résurrection [1]. »

Je me décidai ensuite à faire sur les Arènes la conférence annoncée pour le 16 avril 1893, projet que la mort de ma sœur et la grave maladie de mon père m'obligèrent à abandonner. M. Augé de Lassus voulut bien y suppléer par une brillante improvisation sur les Arènes.

Je pensai que la réunion des Délégués des Sociétés savantes, en 1895, offrirait une occasion naturelle de reprendre cette conférence, et que le lieu de réunion devait être celui même des Arènes. C'était ici que ces délégués avaient émis, sous la présidence de M. Duruy, de M. Charles Read et du Comité des Arènes, le vœu qui avait contribué pour beaucoup à la sauvegarde d'une moitié du monument et à sa mise en l'état actuel. Il était naturel de faire voir que les souhaits que nous avions exprimés en 1885 étaient satisfaits en 1895, afin de puiser dans cette consolation la force nécessaire à la réalisation complète de notre dessein de voir Paris posséder au complet son plus ancien monument, celui qui peut le mieux dire la splendeur de son origine [2]. Nous adressâmes donc la convocation suivante :

1. La Société des Arènes dont il est question ici est celle dont on arrêta les statuts le 22 juin 1870 ; ils comprenaient cinquante-quatre articles dont l'impression fut ordonnée ; les lacunes, notamment celles de l'article 31, devaient être comblées sur épreuves. Ce résumé du procès-verbal est signé des noms d'Alois Heiss, Jacob, de Liesville, Ant. Héron de Villefosse, de Ponton d'Amécourt. La cotisation pour 1870 était de douze francs. Le 15 octobre 1872 la Société des Arènes discutait dans une séance un projet de publication en présence de MM. Gindre, d'Amécourt, Ch. Read, de Liesville, de Villefosse. On dessina quelques lithographies et quelques bois, dont je donne ici le fac-simile, car ces gravures sont très rares.

2. Comme donnée approximative de la dépense nécessaire pour le rachat du terrain des Arènes, voici ce que publiait, le 30 avril 1870, le journal l'*Illustration*, d'après de bonnes informations :

« La portion découverte occupe une superficie de 2.500 mètres, que la Com-
« pagnie des omnibus a achetés au prix de 108 fr. le mètre, soit 270.000 fr. ;
« il convient d'ajouter à ce prix une somme de 27.000 fr., représentant les
« frais de nivellement exécutés sur les 2.500 mètres, ce qui fait un total de
« 297.000 fr. Si l'on déduit de cette somme les 10.000 fr. que la souscription
« a produits jusqu'à ce jour (25 avril), la somme absolument nécessaire pour
« sauver actuellement ces précieux vestiges ne s'élève plus qu'à 287.000 fr.
« Pour compléter l'opération, il faudra bien encore prendre environ 5.000
« mètres sur le jardin d'un couvent voisin, mais rien ne presse..... »

SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

Secrétariat : 98, rue de Miromesnil.

En l'honneur des délégués des Sociétés Savantes des Départements, la *Société des Amis des Monuments Parisiens* organise une excursion

AU PREMIER THÉATRE PARISIEN
OU LES ARÈNES DE LUTÈCE

le 20 avril 1895. — Rendez-vous à 4 heures 1/2, à l'angle de la rue Monge et de la rue de Navarre, près l'École Polytechnique.

M. Charles NORMAND, Directeur de l'*Ami des monuments et des Arts*, commentera le monument d'après les documents nouveaux qu'il a recueillis pour sa *Monographie inédite des Arènes de Lutèce* ; il en présentera les plans et vues successives et les comparera aux Arènes ou Théâtres qu'il a visités dans les Gaules, l'Italie, la Grèce et l'Orient.

Bureau de la Société des Amis des Monuments Parisiens

Présidents sortants : Charles GARNIER, Membre de l'Institut. — RAVAISSON, Membre de l'Institut, *Présidents honoraires*.
Président : Paul SÉDILLE.
Vice-présidents : De CHAMPEAUX ; JUGLAR, membre de l'Institut ; Charles TRANCHANT.
Secrétaire général : Charles NORMAND. — *Secrétaires adjoints* : Augé de LASSUS, MAREUSE, VUAGNEUX.
Archiviste : Eugène MÜNTZ, Membre de l'Institut.
Trésorier : BARTEAUMIEUX.

Toute la presse voulut bien s'intéresser à la question. Je reproduirai ici deux des plus complets articles dont j'ai eu connaissance. Les lecteurs bienveillants m'excuseront de les réimprimer, comme on a déjà dû le faire pour un autre article, malgré ce qu'ils ont de trop obligeant pour moi, parce qu'il importe de réunir ici toute les pièces du débat. L'un a paru, sous la signature de M. Furetière, dans le *Soleil* du 21 avril 1895, si bien dirigé par M. Édouard Hervé, de l'Académie Française :

« C'est un véritable apôtre, que M. Charles Normand, le directeur de l'*Ami des monuments et des arts*. On n'a pas oublié avec quelle énergie

Plan général, *a 0m002 pr mètre*

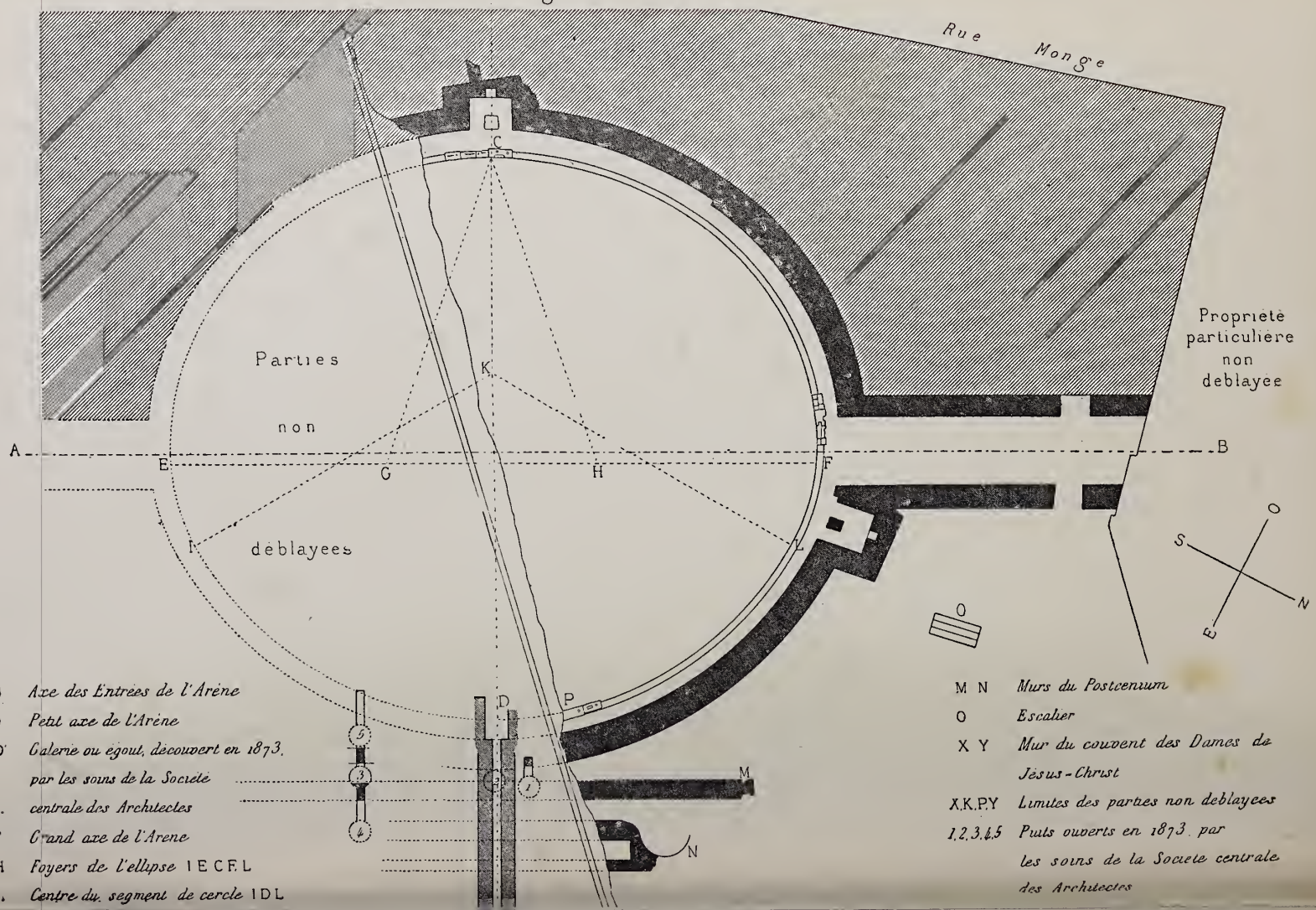

A.B *Axe des Entrées de l'Arène*
C.D *Petit axe de l'Arène*
D D' *Galerie ou égout, découvert en 1873, par les soins de la Société centrale des Architectes*
E.F *Grand axe de l'Arène*
G.H *Foyers de l'ellipse* IECFL
K *Centre du segment de cercle* IDL

M N *Murs du Postcenium*
O *Escalier*
X Y *Mur du couvent des Dames de Jésus-Christ*
X.K.P.Y *Limites des parties non déblayées*
1.2.3.4.5 *Puits ouverts en 1873 par les soins de la Société centrale des Architectes*

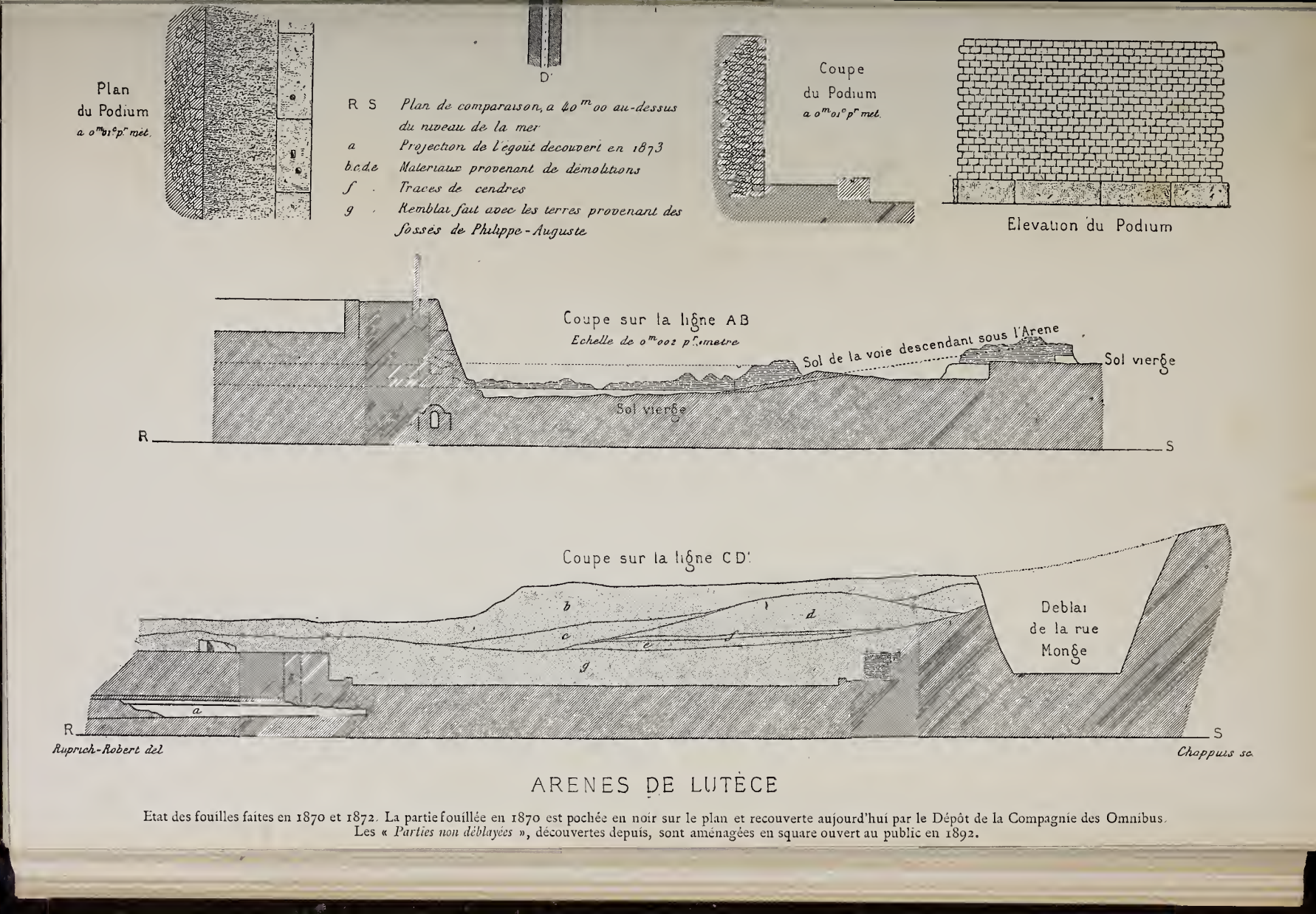

ARENES DE LUTÈCE

Etat des fouilles faites en 1870 et 1872. La partie fouillée en 1870 est pochée en noir sur le plan et recouverte aujourd'hui par le Dépôt de la Compagnie des Omnibus. Les « *Parties non déblayées* », découvertes depuis, sont aménagées en square ouvert au public en 1892.

il a protesté contre l'acte de vandalisme commis à l'Esplanade des Invalides ; lundi dernier encore, il convoquait à Pierrefonds les membres de la Société qu'il dirige, et organisait pour eux une excursion archéologique du premier intérêt ; enfin, hier, il avait eu l'excellente idée de convier, aux Arènes de Lutèce, les délégués des Sociétés savantes des départements.

« Le rendez-vous avait été fixé à quatre heures et demie à l'angle de la rue Monge et de la rue de Navarre, et l'affluence n'a pas tardé à prouver tout l'intérêt qui s'attachait à la visite préparée par M. Charles Normand. N'est-ce pas aussi l'occasion de jeter un coup d'œil sur ce beau quartier, splendide tranformation moderne. L'air circule pur et frais dans ces grandes voies de communication nouvelles ; un magnifique soleil éclaire toutes ces constructions modernes, à la porte desquelles s'aperçoivent peu d'écriteaux de location. Principalement autour de ces antiques Arénes, devenues une sorte de square pittoresque, s'élévent de gracieux édifices parisiens, dont les balcons ressemblent aux jardins de Babylone.

« Mais M. Charles Normand, quand il a groupé tout son monde sur un point d'où l'on domine la partie restaurée des gradins de l'immense amphithéâtre, raconte à cet auditoire, — composé de savants presque tous célébres, d'érudits, comme le P. Lacroix de Poitiers, M. Charles Tranchant, le marquis de Croizier, M. Coince, M. de Ménorval, le comte Armand ; de nos confréres Montorgueil, Richard, plusieurs dames, parmi lesquelles Mme Crosnier, de l'Odéon, — les péripéties qui ont précédé ce commencement de restitution du premier théâtre de Lutéce.

« Que d'efforts il a fallu faire pour sauver ces vestiges de l'existence de nos ancêtres ! En vain, le populaire persistait-il à donner à tout cet antique quartier le nom de *Clos des Arènes*, l'indifférence persistait à envelopper la légende. Cependant, chaque fois qu'on remuait des terres, qu'on bouleversait une construction, c'étaient des appareils d'une architecture antique qui surgissaient, des objets de forme romaine, des ossements d'animaux carnassiers. Les archéologues, tous ceux qui s'intéressaient au passé de Paris, tentaient démarches sur démarches pour que des fouilles sérieuses fussent opérées, que la Ville se rendît acquéreur de tous ces terrains qui recélaient des trésors historiques. Il faut citer M. Ch. Read, le Pére Lacroix, en tête des savants qui furent les premiers pionniers de la restauration des Arènes. C'est au bout de vingt-cinq ans qu'ils ont vu leurs vœux en partie réalisés,

« Actuellement, grâce à M. Alphand, à un bon mouvement du Conseil municipal, on a pu enfin reconstituer tout un côté des gradins de l'amphithéâtre, l'immense et large voie par laquelle, sans doute, pénétraient les chars, les lutteurs, puis, en face, la moitié au moins de la scène, car les archéologues sont à peu près unanimes à prétendre qu'il y avait tout à la fois un théâtre et des Arènes. En plein air, devant le public du quartier qui s'était mêlé aux visiteurs et aux savants, on a beaucoup discuté là-dessus.

« Et le R. P. de la Croix, avec sa grande autorité, a fait sur le théâtre antique une véritable conférence. Rien n'était plus pittoresque que ce cours en plein vent. Avec lui, on a vu renaître ces fameuses représentations où les bêtes féroces parcouraient l'Arène et se disputaient les malheureux livrés à leur cruauté ; on entendait les appels, les cris, les applaudissements de vingt mille spectateurs. Car, ainsi que l'avait fait remarquer M. Charles Normand, l'importance des Arènes de Lutèce peut attester la grandeur de la cité antique.

« Et maintenant, une pensée a parcouru tous les cerveaux. Il faut, dit-on unanimement, achever l'œuvre commencée, reconstruire le théâtre tout entier. Derrière le grand mur, qui sépare les ruines restaurées des constructions voisines, le reste des substructions existe, à n'en pas douter. On les a retrouvées jadis. C'est en réalité un sacrifice d'argent à faire, mais qui ne sera point perdu ni pour notre histoire, ni même pour l'agrément de nos contemporains.

« Que ne construit-on pas, à la faveur de ces nouvelles arènes, un hippodrome de la rive gauche ? Il pourrait se donner là de belles représentations, de splendides fêtes, des auditions musicales qui vaudraient mieux que les luttes sanguinaires et les jeux des fauves. En attendant, avant de se séparer, les délégués des Sociétés savantes ont émis le vœu qu'il soit organisé un musée des Arènes de Lutèce[1], où l'on concentrerait toutes les trouvailles, les plans des travaux exécutés ou à exécuter, les publications.

« Et puis l'on s'est donné rendez-vous à l'an prochain, se serrant la main, et remerciant M. Charles Normand de son initiative. »

F.

L'article suivant, qui a eu un grand retentissement, fut écrit par M. Montorgueil dans l'*Éclair* du 22 avril 1895. Le voici :

1. En proposant la création de ce Musée nous n'avons point songé à déposséder le *Musée Carnavalet*, mais à réunir sur le terrain des Arènes la collection complète de moulages de tous les objets épars de divers côtés et peints de façon à donner l'illusion de l'original. C. N.

PROJET D'UNE FÊTE POPULAIRE AUX ARÈNES GALLO-ROMAINES

Sur les gradins. — Les envahisseurs. — L'homme qui parle. — Les amis des monuments. — Un congrès de savants en plein air. — Utilisation des Arènes. — Représentations dramatiques.

« Les calmes promeneurs des Arènes, les mamans et leurs bébés, car, en ce quartier, les bébés n'ont pas d'autres nounous, ont été bien surpris hier, sur le coup de cinq heures, par la venue de messieurs très de noir habillés et à peu près tous décorés de quelque chose de rouge, de violet et même de vert.

« Ils avaient l'air très intéressés par les pierres dont l'attention des promeneurs habituels se détournent, sollicités par les bancs et les pelouses verdoyantes. Un jeune homme, très distingué, qui avait des paperasses sous le bras, semblait surtout être l'orateur de cette foule qu'il haranguait et qui l'écoutait avec déférence.

« Il disait le passé de ce coin de Paris, et, avec une érudition profonde et familière, faisait revivre l'époque où ce joyeux square était l'arène des combats sanglants ou barbares. Il faisait l'historique de la découverte de ces pierres vers la fin de l'Empire, et la grande émotion que cette découverte souleva, l'inertie de la commission des monuments historiques, le zèle de quelques historiens et surtout de ce vaillant M. Charles Read, qui était là hier, perdu parmi les assistants, modeste et muet.

Les amis des monuments.

« L'orateur qui savait ainsi sa Lutèce sur les doigts et qui en parlait comme un contemporain de César, était M. Charles Normand et ceux qui l'entouraient les amis des monuments parisiens. Il s'était joint à leur cortège de nombreuses personnalités qui venaient du congrès des Sociétés savantes, comme à plaisir réunies : M. Rhoné, le marquis de Croisier, M. Guignard, M. Mareuse, M. Tranchant, M. Juglar, M. Lebreton, M. Guillot, M. de Ménorval, M. Sellier, M. Niel, M. Joseph Denais, M. Thiaudière, Mme Crosnier de l'Odéon, le Père de la Croix, savants, membres de l'Institut, architectes.

« Grimpé sur une pierre, et comme un acteur romain l'eût pu faire autrefois à cette place, M. Charles Normand décrivit les dispositions de l'édifice, expliqua pourquoi il s'étendait fort loin dans la rue Monge ; il parla de la partie que le dépôt d'omnibus cache encore. Il essaya de

dater l'époque de la construction de ces Arènes, ce qui est assez difficile, comme il est non moins difficile d'en dire l'exacte attribution. Était-ce un théâtre ? Était-ce un amphithéâtre ? Était-ce une arène ?

« M. Charles Normand penche pour une proposition mixte. Il se base sur ce qu'il sait, par analogie, de comparable aux autres théâtres romains. Il retrouve la scène, mais la disposition elliptique n'indique pas moins la possibilité d'une autre attribution. Mettons qu'alternativement c'était l'un et l'autre.

« La capacité de cet établissement théâtral a soulevé une polémique en plein air. Les uns soutenaient que ce cirque de 10.000 personnes correspondait à une population d'au moins 300.000 habitants, d'où ils inféraient que Lutèce était plus importante qu'on ne le croit.

« A quoi on objectait qu'un théâtre d'accès public et gratuit réunissait une grande partie de la population et devait avoir de vastes proportions, même pour un petit nombre d'habitants. Nous comptons toujours comme avec un directeur qui a des recettes à faire. C'est un mauvais point de vue.

« Avouons que les deux arguments ont leur valeur.

Autre Congrès.

« M. Charles Normand avait achevé de parler, quand sur une pierre se tint un congrès archéologique d'un haut intérêt; le Père de la Croix y présidait, cet admirable religieux qui a fondé à Poitiers un musée si riche en documents rapportés des explorations du sol gallo-romain.

« Un membre de l'Institut, M. Lebreton, soutenait qu'il était possible d'évaluer la date approximative de la construction des Arènes par le vase mortuaire trouvé à la tête d'un squelette géant dans ces mêmes Arènes.

« La discussion s'engagea passionnée entre le P. de la Croix, un congressiste de la Sorbonne, et M. Lebreton, de l'Institut, sur la poterie, comme moyen de datation. Il fut dit des choses bien intéressantes sur l'art du potier, sur la tradition de la céramique populaire, qui se transmet à travers les siècles et fait de notre pot-au-feu un vase gallo-romain. De ce brillant tournoi, il ne put rien résulter d'absolu quant à ce qu'il faut attendre du secours d'une poterie retrouvée. La terre est un livre dont chaque fouille est une page, mais les feuillets sont quelquefois confondus.

« Rien n'était moins banal que cette conférence en plein air, par ce bénédictin de l'archéologie. Le peuple approchait librement, écoutait.

Sur les pierres qui sont les vestiges du proscénium, de jeunes Gauloises, marchandes des alentours, écoutaient ces gladiateurs de la pensée ; et des enfants, sérieux et surpris, les mains dans la poche de leurs braies, prêtaient l'oreille au langage qui les entretenait de ces choses lointaines comme de beaux contes.

Amphithéâtre populaire.

« Et l'idée venait de faire réellement ainsi, par une belle journée, de ces Arènes sans emploi, un amphithéâtre populaire. On rachèterait, comme le proposait notre confrère Furetières, l'autre partie des Arènes, celle enfouie encore ; on aurait ainsi tout le cirque. Et alors que de magnifiques fêtes théâtrales se pourraient donner là ! Paris n'aurait plus rien à envier à Orange.

« En attendant, ne pourrait-on utiliser le demi-cirque que l'on possède. Les gradins sont tout faits ; où il n'y en a point on pourrait élever des constructions légères. La scène s'indique coupée par le mur du dépôt des omnibus. Par une belle nuit étoilée, un 14 Juillet, ou pour toute autre circonstance, que serait intéressante une fête des yeux et de l'esprit dans ces ruines !

« C'est l'idée qui naquit de la visite faite aux Arènes — avec le projet d'un musée qui serait comme l'explication vivante des Arènes. Idée heureuse et qui doit réussir [1]. Il n'en coûtera rien ou presque rien au budget. Les artistes, on les a toujours pour les choses attachantes, et les occasions ne manquent point de donner au peuple les jeux du cirque. Il suffit, pour que triomphe ce projet, d'un édile artiste et lettré. »

De son côté, M. Léo Claretie écrivit un excellent article illustré dans *La Revue Mame*, que nous donnons ici presque entièrement.

« En ces derniers temps, plusieurs conférences y ont été faites, entre autres à l'occasion du récent congrès des sociétés savantes. C'est M. Charles Normand, l'érudit et infatigable secrétaire de la Société des *Amis des Monuments parisiens*, qui sème ainsi à tous les entendeurs la manne de son savoir, avant la publication d'un beau livre sur ces arènes de la rue Monge.

« Conçoit-on que, malgré l'intérêt d'une pareille découverte, qui en amena d'autres, qui fit exhumer des monuments curieux de l'antiquité gallo-romaine, des squelettes, des amulettes, fibules, vases,

1. Voir la note ci-dessus, au sujet de mon projet de musée. C. N.

bijoux, etc., les Amis de Paris eurent toutes les peines à sauvegarder ces restes d'un passé si captivant? Les curieux affluaient et reprochaient à ces ruines de n'avoir pas la forme et l'importance du Colisée. Magnard (dans le *Figaro*) déclara qu'il voyait là une mystification archéologique organisée par des archéologues du quatorziéme ordre!

« Mais les temps sont venus, et on a respecté l'arène. On y fait des conférences archéologiques, on y prend des photographies, on y prépare des travaux d'antiquités parisiennes, comme celui de M. Charles Normand.

« Et devant ces pierres mutilées, ces squelettes qui furent peut-être des gladiateurs, ces gradins effrités, l'imagination évoque le temps où l'empereur Julien écrivait, en sortant peut-être de la représentation et en rentrant dans son palais : « Les Gaulois n'aiment pas sur leur théâtre ces danseurs qui sautillent comme des fous ridicules. »

« Qu'aimaient-ils donc nos pères? Sans doute les courses de chars; ils pariaient déjà sans doute, et c'est eux qui ont montré l'exemple à nos hippodromes suburbains. Quant aux combats de gladiateurs, nul doute qu'ils n'en fissent leurs délices. Ils n'avaient pas nos scrupules d'humanité et de pitié qui nous font proscrire les courses de taureaux. En ce temps-là aucun conseil municipal ne veillait à l'application d'un arrêté proscrivant le massacre de l'homme par l'homme. Oui, cette honnête et tranquille rue Monge en a vu de dures et de rouges, quand elle n'existait pas encore! Chargez, les gladiateurs! Pourquoi celui-ci ne court-il pas avec empressement au devant de la mort? Pourquoi celui-ci meurt-il sans grâce? Où donc ce malotru a-t-il appris à mourir? Frappez-le de verges et de tiges de fer rougies au feu pour lui donner de l'entrain! Et cet autre? Pourquoi garde-t-il sa cuirasse et ses cuissards? A quoi bon? ce sont des retards inutiles à la mort. Qu'ils combattent nus, et qu'aucun coup ne porte à faux! Tue! frappe! brûle!

« Telles sont les clameurs que poussaient nos pères en délire en assistant au combat singulier des gladiateurs entre eux, ou de l'homme contre les fauves. Parfois c'était le spectacle plus raffiné de la pêche à l'épervier : le pêcheur avait un filet; son partenaire figurait le poisson et n'avait pour toute arme qu'un court poignard. Le pêcheur lançait sur lui son épervier; quand l'adversaire y était pris, s'il ne parvenait pas assez vite à couper les mailles pour s'enfuir, l'autre le traînait dans son filet et finissait par lui enfoncer dans la gorge les trois pointes de son trident. Le public s'amusait follement à ces gentillesses.

« Ce qu'on y voyait encore, c'étaient des courses de chars, — des

chars bas, sans ressorts, posant à même sur l'essieu, avec des roues pleines. Le cocher était debout, appuyé à une balustrade qui s'abaissait derrière lui et laissait ouvert l'arrière du véhicule. Le peuple était joyeux quand ces chars, lancés éperdument au galop, s'entrechoquaient au tournant de la borne et se renversaient dans une mêlée sanglante de chevaux et d'hommes écrasés.

« Infortunés coursiers ! Il y a une dizaine d'années, sur l'emplacement du théâtre de leurs exploits, la Compagnie générale des omnibus avait établi un de ses dépôts.

« Qui sait si, la nuit, l'ombre des coursiers gallo-romains ne venait pas consoler de leur triste sort les pauvres chevaux d'omnibus ?

« Cependant une moitié du cirque reste encore enfouie et cachée sous les maisons. Ne serait-ce pas un beau projet, et tout naturellement indiqué, de découvrir la totalité de cet amphithéâtre, de le restaurer, d'y établir quelque splendide théâtre dans le genre gallo-romain, où l'on jouerait le répertoire antique et où l'on ferait de curieuses restaurations des représentations d'antan ? Ne serait-il pas à la fois piquant, flatteur et commode, au lieu d'aller à Orange et à Nîmes, de n'avoir plus qu'à laisser venir les amateurs de Nîmes ou d'Orange aux arènes de Paris, — dans l'enceinte restaurée du premier théâtre parisien ? »

Léo Claretie.

Tel a été en effet le vœu exprimé, sur notre demande, le 20 avril 1895, par une foule d'élite. Un certain nombre d'entre eux me remirent même une adhésion signée. Voici leurs noms, sauf les omissions qui pourraient résulter de la perte de feuillets détachés, sur lesquels ces hommes distingués apposèrent leur signature.

Signatures des personnes présentes aux Arènes de Lutèce le 20 avril 1895, et demandant la découverte de la moitié remblayée des Arènes et l'établissement sur les lieux d'un musée spécial.

Comte Armand, Ministre plénipotentiaire, Membre du Comité de l'Ami des Monuments et des Arts.

H. de Beaufort, de la Société des Amis des Monuments parisiens.

A. Béclard, Secrétaire d'ambassade, Membre du Comité de l'Ami des Monuments et des Arts.

Bertrand, Conservateur du Musée départemental de l'Allier à Moulins.

Braquehaye, De la Société archéologique de Bordeaux.

L'Abbé J. Cartier, Professeur au petit Séminaire de Paris.

A. Chauvard, Membre du Comité de l'Ami des Monuments et des Arts.

Ch. Coince, Ingénieur en chef des Mines, Membre du Comité de l'Ami des Monuments et des Arts.

Criquier.

Marquis de Croizier, Président de la Société académique indo-chinoise.

Joseph Denais, de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Desgros.

Dortel, Délégué de la Société archéologique de Nantes.

Ch. du Fontenene, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, de Poitiers.

Mlle Gaillard, Directrice du Cours commercial du 3e arrondissement, Membre du Comité de l'Ami des Monuments et des Arts.

J. Gaudry, Ingénieur, de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Greverath, Secrétaire général de la Société académique indo-chinoise.

L. Guignard de Butteville, Vice-président de la Société d'Histoire naturelle du Loir-et-Cher, de la Société des Amis des Arts du Loir-et-Cher, de la Société des Sciences du Loir-et-Cher.

Guiguet.

G. Houtelart, Docteur en droit.

Houppe.

Imbert, Délégué de la Société de Rochechouart, correspondant de la Société d'Anthropologie.

Julliot, conservateur du Musée romain de Sens.

Klein.

Laporte.

A. Larcher, du Comité de l'ami des Monuments et des Arts.

Dôme de la chapelle des Augustines.

Ici se trouve le carcer à l'égoût.

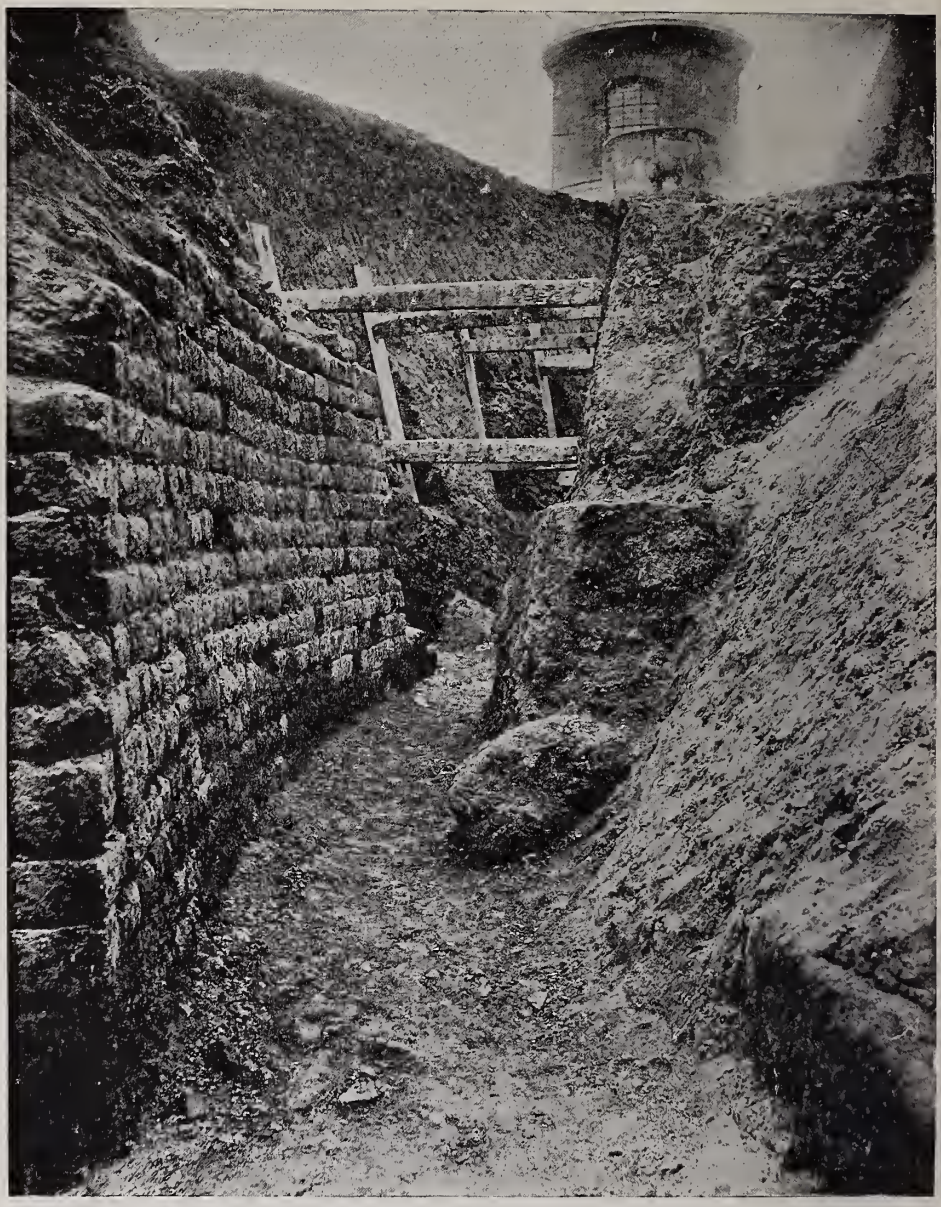

Le mur Podium enceignant l'Arène.

Cliché n° 294. Etat au moment de la découverte (27 avril 1883) dans la partie attenante au carcer à l'égout. Au fond domine la chapelle des Augustines.

Voir le tracé géométrique sur la planche 5, et géométral photographique sur la planche 8.

Arènes et premier théâtre parisien

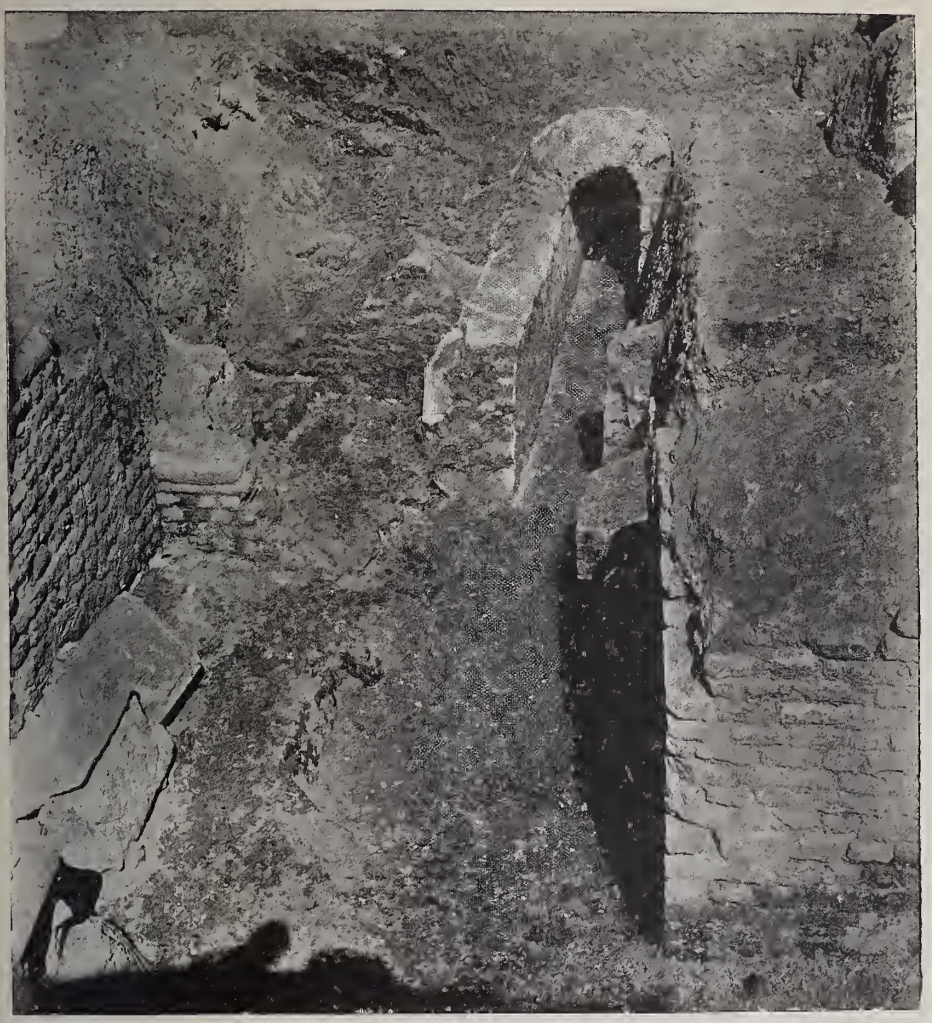

Partie du mur Balteus figurée sur la planche ci-contre.

Carcer avec égout.

Carcer pratiqué sur le côté de l'Arène opposé à la rue Monge.

Dans le fond, couloir voûté (en perspective) de l'égout.

Cliché n° 292. Etat au moment de la mise au jour, le 26 avril 1883.

R. P. de la Croix, du Comité de l'Ami des Monuments et des Arts, découvreur des ruines du théâtre de la ville romaine de Sanxay et des restes du vieux Poitiers.

André Laugier, Secrétaire général du Mont-de-Piété, Membre du Comité de l'Ami des Monuments et des Arts et de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Lapu.

Gaston Le Breton, conservateur du théâtre romain de Lillebonne, Directeur des Musées de Rouen, Président de la Société des Amis des Monuments Rouennais, Correspondant de l'Institut, Membre du Comité de l'Ami des Monuments et des Arts.

Ch. Lemire, Délégué de l'Académie indo-chinoise et de la Société de géographie commerciale de Paris.

Paul Leloup, du *Moniteur Universel.*

Joseph Letaille, 15, rue Garancière.

Masfrand.

Daniel Massé, de l'*Écho de Paris.*

Eugène de Ménorval, élève de l'École des Beaux-Arts (Peinture), de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Georges Montorgueil, Homme de lettres, de la Société des Amis des Monuments parisiens.

A. Moreau, Ingénieur Civil, Délégué de la Société géologique.

Mme Alfred Normand, du Comité de l'Ami des Monuments et des Arts et de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Charles Normand, Architecte diplômé par le Gouvernement, Directeur de l'Ami des Monuments et des Arts, Secrétaire Général de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Armand Ocampo, Homme de lettres, Secrétaire de l'Association littéraire et artistique internationale, de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Parfouru, Membre de la Société archéologique d'Ile-et-Vilaine.

Fernand Paris, de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Pasquier, Secrétaire de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, Correspondant de la Société archéologique du Midi.

Jules Périn, Archiviste paléographe, Avocat, Docteur en droit, ancien élève de l'École des Chartes, du Comité de l'Ami des Monuments et des Arts.

Louis Périn, Architecte.

Dr Peytte.

Pierre, Délégué de la Société académique du Centre à Châteauroux.

G. Pochet, du comité de l'Ami des Monuments et des Arts et de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Joseph Ponchaud, de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Maurice Polak, Administrateur-gérant du Journal de la Société libre des Artistes français, de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Potier.

Rambure, Membre de l'Académie d'Arras.

Charles Read, promoteur de la sauvegarde des Arènes en 1870, ancien Directeur des Travaux historiques de la Ville.

Richard (Alceste), Homme de lettres.

Roger, Expert à la Cour.

L. de Sarran-d'Allard, de la Société scientifique et littéraire d'Alais (Gard).

Charles Sellier, architecte, de la Société des Amis des Monuments parisiens.

J. de Sainte-Croix, Professeur de sciences.

Ed. Thiaudière, Secrétaire général de l'*Alliance Latine.*

Paul Vallet.

Pierre Varinard-des-Côtes, du Comité de l'Ami des Monuments et des Arts, Directeur de *La Graphologie.*

A l'issue de cette séance M. Bertrand, conservateur du Musée de Moulins, voulut bien m'adresser des vases en terre et deux monnaies romaines qu'il avait recueillis au moment des fouilles des Arènes.

III. — DESCRIPTION DES ARÈNES DE LUTÈCE

1. Aspect général.

Aprés avoir exposé l'histoire de la lutte pour la sauvegarde des premières Arènes et du premier théâtre parisien, étudions les diverses parties du monument, mais observons auparavant son aspect général. Les Arènes-théâtre de Lutèce sont sur la rive gauche de la Seine, creusées à mi-côte sur le versant oriental de la montagne Sainte-Geneviève (ancien *mons Lucotitius*) qui regarde le fleuve et que couronne le Panthéon. Le monument est situé dans le cinquième arrondissement; son emplacement est limité au nord par la rue des Boulangers, à l'ouest par les maisons de la rue Monge numérotées 41-57, formant angle avec la rue de Navarre, qui borne l'édifice au sud. La grandeur de cet antique témoin de Lutèce se conçoit surtout quand on regarde dans la rue Monge la ligne de maisons comprise entre les rues de Navarre et des Boulangers, longueur qui équivaut à celle du diamètre extérieur des Arènes ; on est frappé alors de l'importance que Paris devait avoir dès l'époque gallo-romaine pour posséder un édifice de telles dimensions. Nul genre de construction n'indique mieux aussi le chiffre de la population puisque, par destination, ses dimensions sont en rapport avec le nombre des spectateurs, variable lui-même selon la densité des habitants de la région. L'assiette du monument domine la rue Linné, qui le limite à l'est, et qui longe la Halle-aux-Vins, emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Victor. La région des Arènes, voisine du confluent de la Bièvre et de la Seine, était traversée par la voie romaine qui conduisait à Sens, puis à Rome. Aujourd'hui on trouve près des Arènes un réservoir dit de Saint-Victor, où la Ville a fait conduire les eaux de l'Ourcq.

Il ne faut pas se figurer les Arènes de Lutèce comme un des amphithéâtres connus d'Arles, de Nîmes, de Rome ou de Vérone, dressant sur la plaine la masse puissante de leurs arcades superposées. Les Romains faisaient les lourdes dépenses d'édifices tout en élévation quand ils bâtissaient en terrain plan ; mais, dès qu'ils pouvaient appuyer leurs gradins sur des sols en pente, ils tiraient partie de la situation pour économiser le travail, et, si l'extérieur pouvait être moins imposant, l'intérieur n'en était ni moins vaste ni moins bien aménagé. Témoin le Théâtre romain de Troie-Hissarlik dont j'ai parlé dans mon ouvrage sur cette ville. J'ai vu également des théâtres romains prati-

qués dans les coteaux à Fiesoles, à Orange, Arles, Vaison, à l'Odéon d'Hérode Atticus à Athènes; celui encore inédit que j'ai photographié à Patras (Morée); ceux de nombreuses autres localités telles que Avenches (Suisse), Augst (Suisse), Senlis, présentent la même disposition; je citerai encore les monuments analogues de Jublain, Senlis, Autun, etc.

Telle est aussi la disposition de l'amphithéâtre de Lutèce. Les fouilles ont révélé un édifice mixte offrant, comme le montre notre description, ce trait original et très exceptionnel d'avoir conservé à la fois les dispositions caractéristiques du théâtre et de l'amphithéâtre. On y accède de la rue de Navarre par une des deux larges entrées de l'arène, flanquée de niches d'une disposition assez rare; l'autre grande entrée, celle du nord, retrouvée très délabrée, fut remblayée en 1870. On pénètre ainsi dans un espace horizontal et découvert, répondant à celui qu'on désigne sous le nom d'arène. Il est entouré d'un chemin de ronde ou fossé, large de 1 m. 50, dit *euripus*, qui enveloppe sa périphérie, et contourné par deux murs parallèles; l'un, à ras de sol, garde la trace des trous destinés au scellement d'une barrière; l'autre mur dresse sa masse au pourtour de l'arène; il est intéressant à connaître parce qu'il est le plus caractéristique de la forme de l'édifice et de sa destination. Ce mur d'enceinte est désigné sous le nom de **PODIUM**, qui est celui qu'on donnait aux places qui le surmontaient. Le mur du podium, ici bâti en pierres de petit appareil (figuré sur l'une de nos planches), précise la forme de l'Arène autour de laquelle il s'élève; il est garni de cinq réduits ou petites pièces, ornées d'une niche, pratiquée sous les gradins et ouvrant sur l'Arène; au fond de l'un de ces réduits, carcer, cella ou sacellum, on a sondé une galerie d'égout qui semble destinée à l'écoulement des eaux de l'Arène vers la plaine, dans la Bièvre voisine, ou peut-être dans la Seine. Le mur du Podium est tracé sur le plan d'une ellipse; son grand axe, à peu près parallèle à la direction de la rue Monge, mesure 56 mètres à l'intérieur de l'arène. Le grand axe, prolongé par les deux voies des chars ou longs couloirs du nord et du sud, rejoint d'un côté la rue de Navarre, de l'autre il rejoindrait la rue des Boulangers; son petit axe intérieur, qui est perpendiculaire au grand axe, est long de 48 m. Le diamètre total, maximum, calculé à l'extérieur, s'élève à environ 128 m. L'édifice était donc un des plus grands amphithéâtres. Le Colisée de Rome mesure environ 25 mètres sur 59; l'amphithéâtre de Nîmes a 69^{m} 14 sur 38^{m} 54 (mesures intérieures de l'ellipse selon A. Pelet, p. 56, de la *Description de l'amphithéâtre de Nîmes*). Le grand axe du diamètre intérieur de l'Arène d'Arles a 69^{m} 40.

Sur la moitié de l'ellipse qui se développe du côté de la rue Monge, on a reconnu les restes de gradins adossés à la pente naturelle du sol ; du côté de l'autre moitié de l'ellipse, celle de l'est, on n'a pas retrouvé de gradins, mais des murs qui se dressaient parallèlement au grand axe ; l'un de ces murs est décoré de niches alternativement rondes et carrées, selon la façon habituelle aux murs de scènes des théâtres antiques; comme eux, il se profilait sur l'horizon pittoresque des campagnes de la vallée. Aujourd'hui on peut se promener dans la moitié méridionale du monument, dégagée à partir de 1883, et aménagée en jardin public ; l'autre partie, remise au jour en 1870, séparée de la première par le grand mur du dépôt de la Compagnie générale des Omnibus, fut enfouie à nouveau en 1870 ; ses restes subsistent sous le sol de ces hangars et devront être rendus à la lumière de façon à sauver et reconquérir définitivement l'ensemble du plus ancien monument de la capitale. On se rendra ainsi à des demandes déjà anciennes et au vœu des Sociétés savantes de France, représentées par un grand nombre de délégués, réunis, sur le terrain des Arènes en avril 1895, à l'instigation de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Du côté de la rue Monge, M. de Ménorval a retrouvé, en 1883, et fait respecter, au moment où ils allaient être atteints par la pioche, les restes d'un fragment très bien conservé de l'un des *vomitoria*, ou galeries d'accès aux parties hautes, et l'on reconnut distinctement les restes de gradins aujourd'hui refaits à neuf; ils étaient adossés en amphithéâtre suivant la pente naturelle du sol, creusé en cuvette, et dont le fond aplani était réservé à l'arène proprement dite. Du côté opposé, sur l'autre moitié de l'ellipse, on rejeta les terres extraites de la cuvette et l'on forma le terre-plein de la scène en les reportant sur la partie la plus basse du terrain, en déclivité vers la plaine; après avoir ainsi obtenu le gros œuvre de terrassement, on le consolida en maçonnant le mur du podium; du côté de la scène, il fut élevé suivant un tracé elliptique plus aplati que celui qui limite les gradins.

Les objets retrouvés dans les fouilles sont épars de divers côtés mais on verra que j'ai essayé de les rassembler ici. On conserve dans le Musée de la Ville, installé à l'hôtel Carnavalet, et dans quelques collections particulières, les inscriptions, monnaies, fragments d'architecture, de sculpture, de peinture et de menus objets qui permettent d'avoir une idée de l'époque et du style de l'édifice. On a retrouvé aussi des squelettes et divers fragments appartenant à une époque postérieure à la période gallo-romaine.

Tel est le bilan succinct de cette intéressante découverte dont je

présente ainsi une esquisse sommaire ; je la préciserai par l'étude plus complète des diverses parties de l'édifice et des objets retrouvés.

Étudions donc par le menu chacune des parties du monument.

Seconde partie de la description des Arènes.

Étude particulière des diverses parties de l'édifice.

1° **Le mur du PODIUM enceignant l'Arène**, qui se développe sur une courbe elliptique, est divisé en quatre parties par les deux axes de l'ellipse. On reconnut, en 1870, les deux parties du nord-ouest et du nord-est, attenant aux deux côtés de la grande entrée septentrionale; elles furent bientôt dérasées et recouvertes par les maisons et hangars du Dépôt des omnibus ; on possède du moins leur plan. Le grand mur mitoyen de la Compagnie des omnibus sépare cette moitié de l'arène d'avec celle qui est à ciel ouvert aujourd'hui et qui se développe aux deux côtés de la grande entrée méridionale, à laquelle on accède par la rue de Navarre. Le mur du Podium (voir son élévation sur les planches 5, 6, 7, 8, 9 bis, 12) est construit en pierres dont le parement présente un appareil de 20 à 25 centimètres sur 10 à 15 centimètres de haut, cimenté à la truelle et sans mélange de briques. Sa hauteur, depuis sa base jusqu'à la naissance des gradins qui s'élevaient au-dessus, était, au moment de la découverte, de 2 à 3 mètres. Aucune moulure ne permet d'en déterminer la hauteur primitive; mais elle est précisée, à bien peu près, par le niveau du sol, si bien conservé, dans les niches alternativement circulaires et carrées de la scène, et par le seuil en place. Toutefois on ne possède point la partie qui terminait, dans le haut, le mur du Podium ; il avait au moins 2 m 80 comme l'établit un passage du *Journal des fouilles* de 1870, reproduit dans l'étude que je consacre plus loin au carcer de la rue Monge.

Le quart nord-est du mur du PODIUM, proche le réservoir de Saint-Victor, était la portion la mieux conservée des quatre parties de ce mur[1] ; elle se développait sans lacune, comme on le voit sur les clichés photographiques nos 260 et 267[2] pris au moment de la découverte.

1. Rapports de Ponton d'Amécourt et de Ruprich-Robert. Ce quart est marqué en FP sur le plan des fouilles de 1870.

2. N° 260. Reproduit sur la planche qui donne la vue d'ensemble prise d'une maison le 20 mai 1870 d'une maison en construction rue Monge. — N° 267, reproduit sur la planche où l'on a fait graver une autre vue d'ensemble (4e jour

ARÈNES ET PREMIER THÉATRE

Détail photographique de l'appareil du mur

Voir son tracé géométrique sur

Cliché n° 245 pris le 1er janv

ATRE PARISIEN

mur *Podium* qui entoure l'Arène.

e sur la planche 5.

1 janvier 1870.

Cliché n° 268. Seuil en pierre avec trous de scellement. Il se trouvait en avant du carcer v de la
au Musée Carnavalet (voir dessous
Etat au moment de la r au jour

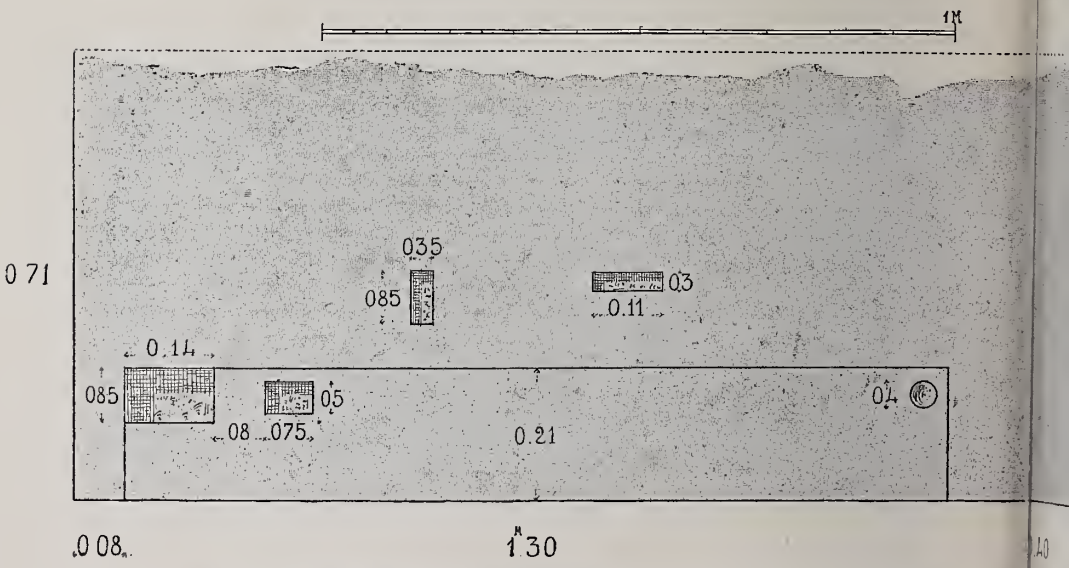

Seuil d'une porte en pierre avec trous de scellement. Il se trouvait en avant du réduit voisin de la r
Relevé inédit de Charles Normand, d'après l'original conservé au musée Carnavalet.

Dans l'angle, à droite, trou circulaire du pivot pour la rotation de la porte ; au milieu et à gauche sont trous pour le logement des tiges de fermeture.

(Voir à ce sujet l'*Architecture métallique antique* de Charles Normand).

n de la rue Monge (voir en quelle place sur la planche 9 *bis*). L'original est aujourd'hui
lessous le relevé géométral).
au jour (7 juillet 1870).

anche 9 *ter* Planche 9 *bis*

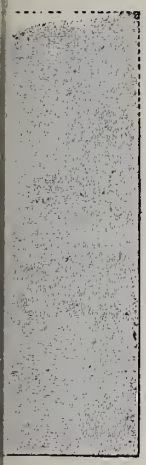

40
longe.

trous pour

Carcer voisin de la rue Monge. — Etat au moment de sa découverte, en 1870.
En avant, seuil en pierre avec trous de scellement (figuré en détails sur la pl. 9 et en état géométral sur la pl. 13).

Dégagement commencé le 23 avril 1870. Ce carcer est aujourd'hui, et depuis 1870, enterré à nouveau, mais il subsiste sous les bâtiments de la Compagnie des Omnibus, rue Monge.

L'autre quart, **celui du sud-ouest**, voisin de la rue Monge, également exhumé, dérasé et recouvert en 1870[1], s'étendait encore presque sans discontinuité dans ses basses assises, mais les rangs supérieurs étaient fort délabrés, comme le prouve l'examen du cliché n° 264[2]. On l'y voit dans toute son étendue depuis la grande entrée septentrionale de l'arène[3], dont seize assises figurent dans l'angle inférieur à droite de la photographie[4], jusqu'au réduit ou *carcer* voisin de la rue Monge[5]; ce réduit était très bien conservé; on peut distinguer derrière ce réduit, du côté de la rue Monge, limitée par une palissade, l'amorce d'un mur; ce débris précieux fait connaître quelque chose de la disposition de l'édifice en révélant le couloir ou *vomitorium* dont il formait une des parois, dégagement qui permettait la circulation suivant l'un des axes du plan elliptique.

Bien que le mur du podium fût souvent surmonté de grillages[6] qui protégeaient les spectateurs, on multipliait les précautions en creusant à sa base un canal ou *euripus*; c'est probablement cette coutume qui explique les seuils en pierre retrouvés dans l'arène de Lutèce, placés suivant une courbe continue parallèle à l'ellipse du mur du Podium, qui en est distante d'environ un mètre, et formant comme un trottoir en pierre régnant autour de l'arène et plus élevé qu'elle[7].

En commentant son plan des fouilles de 1870, feu M. Ruprich-Robert père s'exprime ainsi à ce sujet : « Le mur en maçonnerie, teinté en noir sur notre plan[8], est le *podium*. On remarquera une double ligne intérieure à cette enceinte, qui représente la trace d'un socle, dont quelques pierres sont encore en place aux points *C*, *F* et *P* (pl. n° 5); quelques

de la démolition). Cette photographie a été prise le 4 juillet 1870; on y voit cinq squelettes dans l'angle inférieur de droite au pied des terres, et en avant de la tente adossée aux terres. Il y a trois squelettes sous la tente carrée. (Journal manuscrit du photographe de la Ville, M. Emonts.)

1. Rapports de Ponton d'Amécourt et de Ruprich-Robert. Ce quart est marqué en FC sur le plan des fouilles de 1870.

2. Cliché n° 264 reproduit sur l'une de nos planches. Mur circulaire, vue d'ensemble du quart nord-ouest prise le 25 juin 1870 du couvent des Dames anglaises (Journal du photographe, M. Emonts).

3. Marquée F sur le plan des fouilles de 1870.

4. La partie nord-ouest, attenante à la grande entrée nord, est aussi visible dans l'angle inférieur gauche des clichés 260 et 267, où le reste de son développement est caché par la palissade du premier plan, isolant de la rue Monge le terrain des fouilles.

5. Marqué F sur le plan des fouilles de 1870.

6. J'ai relevé notamment des traces de scellement dans le haut du mur du Podium d'un monument similaire, l'amphithéâtre de Senlis.

7. Suet. Cæs. 39; Plin. *Hist. nat.* VIII, 7.

8. Celui des fouilles de 1870, reproduit sur notre planche n° 5.

trous de scellement s'y aperçoivent (voir les détails au-dessous). On a pensé avec raison qu'une autre enceinte en bois, concentrique au mur du podium, avait pu être posée sur ce socle[1], et placée ou enlevée à volonté, suivant le mode de spectacle adopté. » Ce détail témoigne de l'intérêt qui s'attache à l'étude trop négligée des trous de scellement qu'on aperçoit dans les pierres des édifices ruinés ; ils révèlent souvent les usages antiques ; nous en avons reproduit un certain nombre dans nos ouvrages ; ils nous ont servi en particulier dans l'essai où nous avons tenté d'établir l'existence d'une *Architecture Métallique Antique*[2].

On parlera à nouveau de ce mur concentrique à celui du Podium, quand on étudiera les deux grands couloirs conduisant à l'Arène.

Le mur du Podium s'élevait, dans la partie découverte en 1870, parfois jusqu'à 2 m 80 de haut, ainsi qu'on le voit aussi dans le carcer à l'égout, trouvé en 1883 ; pour construire les bâtiments de la Compagnie des Omnibus, on dérasa dès 1870 comme nous l'avons dit, le mur du Podium, ne lui laissant en moyenne qu'une soixantaine de centimètres de haut[3], puis on le recouvrit par les constructions nouvelles.

Heureusement on put épargner, en 1883, la moitié complémentaire de l'édifice et la mettre à la disposition des visiteurs. Mais on eut le tort de vouloir trop bien faire ; on reconstruisit peut-être trop de parties : un quart de l'ellipse qui enceint l'arène, *celui du sud-ouest*, qu'on trouve à gauche en venant de la rue de Navarre et qui est le plus voisin de la rue Monge, fut presque rebâti de toutes pièces, postérieurement à sa découverte ; car en avril 1883 on avait reconnu qu' « il était complètement démoli à 5 m 35 du carcer oriental[4], et à partir de ce point il n'en subsistait plus une seule assise[5] ». On voit son état actuel sur la photographie que j'en ai prise en 1893, après l'achèvement de la restauration, et où l'on reconnaît une suite de gradins, également de création contemporaine.

1. On peut voir, sur le cliché n° 264, ce socle en place, planche n° 9 bis, au devant du réduit de la rue Monge ; on y reconnaît les trous de la portion du socle marquée C sur le plan de 1870 ; on peut les examiner en détail sur le relevé géométral que j'en ai fait à Carnavalet où l'on conserve cette pierre, planche n° 9 ter et sur son détail photographique, planche n° 9 emprunté au cliché n° 268 (cella prise de face, près la rue Monge, le 4 juillet 1870).

2. Essai sur l'existence de l'ARCHITECTURE MÉTALLIQUE ANTIQUE ; (in-4°, à cent exemplaires, tiré de l'*Encyclopédie d'architecture*. — Paris, 1883.) dans la réédition, que nous préparons depuis une douzaine d'années, par des voyages et recherches dans tous les pays du monde romain, nous développerons l'exposé des conséquences qu'on peut tirer des trous de scellement pour la connaissance de la vie antique.

3. Renseignements verbaux fournis par M. Vacquer.

4. Celui « dit de l'égout » ou de « l'émissaire ».

5. *Journal manuscrit des fouilles*, 26 avril 1883.

Au contraire, le dernier quart, *celui du sud-est*, qu'on rencontre à droite en entrant par le passage de la rue de Navarre, était en un assez bon état de conservation. Ce fut le 23 mars 1883, et en présence de M. Mareuse, à 5 h. 1/2, que M. Vacquer, chargé de diriger les fouilles, avait retrouvé l'indice certain de son existence vers le petit axe de l'arène [1].

La déviation de la courbe normale du mur du Podium avait donné idée de sondages transversaux pour s'assurer de sa disposition. Ils mirent à nu, en mai 1883, des restes du mur du podium présentant une hauteur de 6 à 7 assises de moellons, soit 0,70 à 0,80 de haut. Ce reste de mur était sensiblement déversé [2].

La ligne du Balteus fut alors reconnue jusqu'au mur de clôture de la propriété des Omnibus; si le parement était mutilé, le corps même de la muraille avait mieux résisté ici que dans celle précédemment connue; il n'existait aucune solution de continuité [3]. On voit son état à cette époque sur la planche 12 qui représente le quart sud-est [4]; c'est celui qu'on rencontre à droite de l'entrée par la rue de Navarre. J'ai fait à titre comparatif, la photographie de l'état actuel, postérieur à la restauration.

Le *Journal des fouilles* du 25 avril 1870 nous enseigne qu'on trouva « au pied du podium (de l'ouest), un grand nombre de coquilles d'escargots : helix pomatia (comestibles) et helix hortenses; elles se trouvaient à 0 m. 50 environ au dessus du sol antique et disséminées dans les terres. — Plusieurs fragments de tuiles à rebords, des pierres de revêtements et de gros fragments de maçonnerie tombés de l'amphithéâtre. »

Et dans le même *Journal* on lit, à la date du « lundi 2 mai 1870 », ces autres lignes : « 2 heures — On rencontre de nombreux fragments de peintures rouges, et même de blanches, qui ont dû servir de revêtement au mur podium. » Quiconque a étudié les monuments romains sait combien ces colorations sont fréquentes; il est probable que le mur du podium était donc recouvert d'une peinture blanche, avec bordure ou base rouge, suivant le rôle habituel de ces couleurs.

1. *Journal manuscrit des fouilles*, 23 mars 1883.
2. *Journal manuscrit des fouilles*, 8 mai 1883.
3. Rapport officiel inséré au *Bulletin Municipal officiel* du 3 février 1884.
4. Les deux personnages, sont, à gauche M. Maurice Du Seigneur, et à droite, M. de Ménorval, alors conseiller municipal.

2. Les cinq réduits (carcer, cella ou sacellum) du mur du Podium et l'égout d'évacuation des eaux de l'Arène.

Les deux Réduits aux extrémités du petit axe, l'un à l'ouest vers la rue Monge, l'autre, à l'est, proche des Réservoirs.

Dès 1870, on reconnut deux des cinq réduits ouvrant sur l'Arène et ménagés sous les gradins; on en trouva un à chaque extrémité du petit axe de l'arène; de ces deux réduits, l'un, celui[1] de l'ouest, qui est le plus voisin de la rue Monge, fut reconnu en 1870 et on le distingue nettement sur les clichés 264 et 268. En avant, et à environ 1 mètre de l'alignement du mur du podium, on découvrit un dallage circulaire de pierres plates, dont l'une gardait les trous nécessaires au scellement d'une porte; on voit ce seuil au musée Carnavalet et nous le figurons sur les planches d'après les relevés et mesures que nous en avons pris; l'autre réduit, ou CARCER ORIENTAL, VERS LES RÉSERVOIRS, que l'on voit contre le mur de la Compagnie des Omnibus, et à droite de l'entrée, est pratiqué au devant et en dessous de la scène; il fut reconnu en avril et mai 1872 par la Commission de la Société Centrale des Architectes; au fond l'on mit au jour une galerie ou égout d'évacuation encore visible, et dont la direction s'en allait vers la plaine où coulaient la Bièvre et la Seine. Cette découverte fut faite en creusant en 1872 des puits dans le couvent des Dames de Jésus-Christ, qui occupait alors cet emplacement; depuis on a démoli ce couvent, enlevé les terres, et c'est ainsi qu'on a pu prendre, dès 1883, la vue de l'entrée en perspective de cet égout en son état primitif[2]. Tout visiteur du square des Arènes peut le voir aujourd'hui au fond de la cella, à proximité du mur de la Compagnie des Omnibus, et dans le voisinage des niches de la scène.

Le dégagement de la galerie d'émission des eaux pluviales, repris le 9 avril 1883 et jours suivants, était poursuivi le 15 avril jusqu'à vingt mètres de son origine; et l'on y rencontra du sable fin si dense[3] qu'il fallut le piocher pour l'enlever[4].

Cet égout recueillait les eaux provenant de l'amphithéâtre pour les conduire dans le bas de la vallée, au dessus de laquelle se dresse le mons Leucotitius. Feu M. Ruprich-Robert père le fit déblayer sur une

1. En C du plan des fouilles de 1870.
2. Cliché n° 292. Vue du Carcer avec le couloir voûté en perspective, photographie prise du haut d'un talus, le 26 avril 1883. Reproduite sur notre planche 7.
3. *Journal des fouilles* de 1883.
4. Renseignement verbal fourni par M. Vacquer.

Photo Mareuse

Planche 10

Déblaiement de l'Entrée Méridionale sur la Rue de Navarre.

Photo Mareuse

Planche II

Gde Entrée Méridionale sur la Rue de Navarre, Intérieur de l'Arène pendant le déblaiement

Photo Mareuse

Planche 12

Quart Nord-Est du Baltens, Côté de la Scène, Etat au moment de la découverte en 1884.

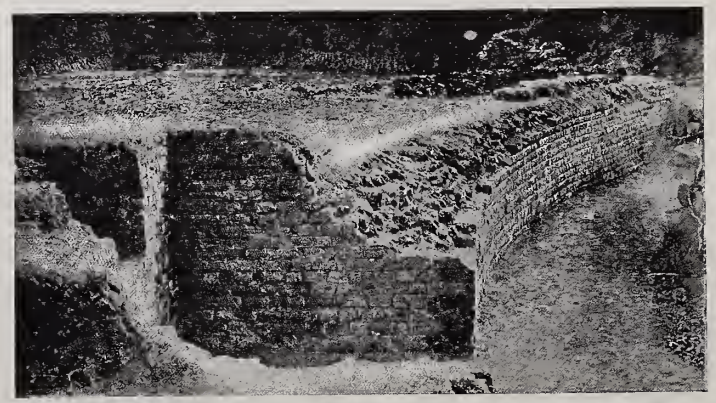

Cliché n° 249. Le *carcer* attenant à la grande entrée septentrionale.
Vue de brofil prise le 4 avril 1870.

Planche **13** *bis*

Cliché n° 250. Le *carcer* attenant à la grande entrée septentrionale.
Tel qu'il apparut à la découverte. *Vue de face* prise le 4 avril 1870.

Etat au moment de la découverte. *Vue de face* prise le 4 avril 1870.

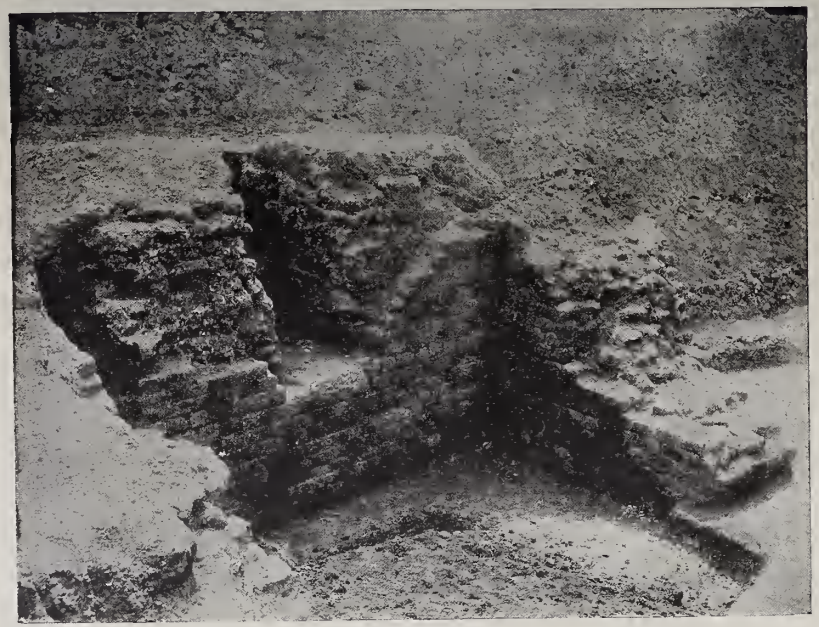

ARÈNES ET PREMIER THÉATRE PARISIEN

longueur « d'environ vingt-deux mètres à partir du mur du Balteus; il contenait des terres vaseuses vraisemblablement déposées par les eaux; la construction des grands réservoirs de l'Ourcq, situés rue Saint-Victor, a pu amener la destruction du surplus de la longueur de cet égout. Les murs sont en moellon de petit appareil assez grossièrement taillé; la voûte, plein cintre, de 0,55 d'épaisseur, a été construite en moellon brut à bain de mortier, sur des couchis mal ajustés qui ont laissé leurs traces sur le mortier de l'intrados. Le sol ou radier, en maçonnerie de 0,18 d'épaisseur, a une pente de 0^{m} 02 par mètre. La largeur est de 0^{m} 75, et la hauteur sous clef, au droit du puits, de 1^{m} 55. Nul doute que cet égout ait été destiné à recueillir toutes les eaux pluviales provenant de l'amphithéâtre pour les conduire dans la vallée. En creusant les différents puits (de sondages, pour les fouilles de 1872) on n'a rencontré que des débris de tuiles et d'ossements d'animaux[1]. »

On continuait, en avril, comme on l'apprend par le compte rendu des fouilles du 3 avril 1885, à vider le carcer oriental. Sur ce dernier point on a trouvé des monnaies de bronze de Constantin, avec, au revers : *soli invicto comiti*; et un fragment de pierre provenant de la décoration sculptée de l'édifice, fragment très orné quoique peu volumineux (*Journal des fouilles*).

Étudions à présent le Carcer vis-à-vis du Carcer de l'ouest, dit CARCER OCCIDENTAL, SUR LA RUE MONGE (planche 9 bis).

De tous ceux qu'on a reconnu au pourtour de l'Arène, c'est celui qui nous a valu les plus intéressantes trouvailles; découvert en 1870, il fut entièrement démoli, la même année, pour les fondements de la nouvelle maison de la Compagnie des Omnibus, et n'est plus visible aujourd'hui; mais le *Journal des fouilles* de cette époque le mentionne sans cesse, après avoir annoncé, le 23 avril 1870, qu'en ce jour on commença à le dégager. Alors M. Alois Weiss signale la découverte, le 25 avril 1870, d'une brique à rebords, assez intacte, et d'un morceau de minerai de fer. Le lendemain, 26 avril 1870, M. le comte de Nerval et M. Ch. Marcilly s'expriment ainsi : « Un chapiteau en pierre et une base de colonne sont déterrés dans la cella de l'ouest. Dessous ces sculptures, on a rencontré des charbons et un épais lit de cendres parmi lesquelles étaient des os brûlés. Nombreux fragments de tuiles à rebords et briques, une monnaie très oxydée, des morceaux de plomb, venant probablement de scellements; un morceau de mâchoire

1. Rapport de M. Ruprich-Robert, p. 156-157.

humaine se rapportant à celui déjà trouvé au même lieu, aujourd'hui, à 2 heures; un fragment de poterie gallo-romaine, en terre noire, trouvé auprès du chapiteau. »

Le *Journal des fouilles* du mardi soir, 26 avril 1870, à 8 heures et demie, mentionne la découverte suivante : « Un chapiteau en pierre et une base de colonne sont déterrés dans la cella de l'ouest. »

De son côté, M. Héron de Villefosse avait le même jour, et sur le même cahier, consigné ce qui suit, à 5 heures et demie : « J'ai déposé au Musée, dans un papier, une monnaie très fruste, des fragments de poterie grise (bord de vase) et des morceaux de charbon trouvés près de la base de colonne. »

A la même heure, M. Charles Read avait déposé des demi-tuyaux recouverts de dépôts calcaires semblant indiquer la présence des eaux d'Arcueil. Ils furent trouvés dans la tranchée, à 2 mètres environ de la cella de l'ouest. C'est un fait très important et qui pourrait faire songer à l'hypothèse que les arènes auraient peut-être servi de naumachie. Mais le fait serait à prouver.

Dans cette cella de l'ouest, « à 6 heures, on a découvert, trois monnaies frustes, très oxydées; des fragments de mâchoires d'animaux, au sujet desquelles les hommes spéciaux ne se sont pas encore prononcés. »

De son côté, M. de Marcilly ajoute : « Le 26 avril 1870, de 5 heures et demie à 6 heures et demie, il a été découvert, dans la cella de l'ouest, une très grosse vertèbre d'animal; elle se trouvait contre la face septentrionale de la cella. Les trois monnaies signalées par M. de Villefosse étaient à peu près au milieu du mur ouest de la cella et à une distance de 50 à 60 centimètres de ce mur; trouvé un fragment de poterie rouge ornée. »

Le même observateur complète le lendemain ses renseignements de la façon suivante :

« Dans l'angle de droite, on trouve trois monnaies de petit bronze, très frustes, à 1 m. 40 au-dessous du sommet du mur de la cella. On rencontre également plusieurs fragments de gradins, des briques de construction, épaisses de 5 centimètres; deux gros clous ou boulons en fer à tête très grosse, des ossements d'animaux, un morceau de plomb oxydé, une mâchoire inférieure humaine et un chapiteau en pierre couvert de sculptures figurant des feuilles imbriquées. »

« Les ingénieurs font dégager la niche de la cella et enlèvent une énorme pierre de cette niche; ils promettent de la faire replacer. »

Le 28 avril 1870, on continue les fouilles de la tranchée ouest; on trouve des fragments de poterie noire et rouge, ainsi que des ossements.

« De 1 heure à 3 heures, poursuit M. Ch. Marcilly, la fouille de la cella de l'ouest a produit un grand bronze, trouvé dans la tranchée en face de l'entrée, et une vertèbre d'animal de grande taille. On rencontre dans les cendres de nombreuses dents de cheval et des os d'animaux, un fragment de vase en terre rougeâtre avec saillies circulaires en relief, des fragments de poteries brûlées, un petit morceau de verre, un morceau de scorie de verre et un petit globule aussi en matière vitrifiée, deux fonds de vase en terre noire dont j'ai fait recueillir tous les morceaux, un autre fond de vase en terre rougeâtre avec une partie du rebord, et plusieurs morceaux s'y rapportant; un grand bronze, peut-être d'Hadrien (?), trouvé dans l'angle gauche de la cella; des fragments de revêtement avec peintures rouges, trouvés à l'entrée, à gauche; un gros bronze rencontré sous la tranchée, en bas du podium, à 4 mètres à droite de la cella. — *On a rencontré un betonnage, formant probablement le sol antique de la cella, et construit à 2 m. 80 au-dessous du sommet du mur de l'angle gauche.* Un foyer ou un amas de cendres et de charbons a été trouvé dans le fond de la cella, à l'angle gauche. Enfin, on a trouvé plusieurs monnaies de petit et moyen bronze. »

Et M. Héron de Villefosse ajoute cette note complémentaire : « C'est ce matin, avant 10 heures, que deux des grands bronzes ont été trouvés. »

Le même jour, M. Georges Musset précise les circonstances de la découverte de quelques autres objets : « De 4 à 5 heures, on enlève deux dalles, écrit-il, qui se trouvaient supérieures à l'amas de cendres et appuyées sur le fond de la cella de l'ouest; on dégage cette couche dans la partie du sud de la cella et la continuation du mur du podium sur une longueur d'environ 1 m. 50; on a retrouvé les *scellements de la porte* de la cella; trouvé deux dents d'animal, des fragments de poterie rouge, jaune ou noire ; des fragments de revêtement avec peintures rouges, des morceaux de fer et de bois calcinés, un fragment de peinture rouge calciné ; à l'angle sud, la moitié d'un tuyau en terre rouge [1]. »

Les trois autres des cinq Carceres, Cella, ou Sacella.

En outre des deux réduits placés aux extrémités est et ouest du petit axe, on en a reconnu trois autres aux extrémités du grand axe, sur les côtés intérieurs des larges entrées du nord et du sud; cette dernière,

1. *Journal des fouilles de 1870.*

servant d'accès en 1895 par la rue de Navarre, est flanquée de chaque côté d'un réduit, selon les principes de symétrie habituels à l'architecture classique; mais, contrairement aux habitudes, cette règle a été négligée aux côtés de l'entrée septentrionale, qui n'est accompagnée d'un réduit que d'un côté. L'état de parfaite conservation du mur, attestée par les photographies 260, 264, 267, ne permet aucun doute à cet égard. La vue du cliché n° 260 est particulièrement concluante, car elle prouve que le mur est complètement massif en la place où l'on pourrait s'attendre à trouver un quatrième réduit. Nous donnons sur la planche 13 un groupe de trois vues du CARCER DE L'ENTRÉE SEPTENTRIONALE, actuellement enterré à nouveau.

Le CARCER A DROITE DE L'ENTRÉE MÉRIDIONALE, aujourd'hui restauré et visible, fut dégagé du 23 avril au 3 mai 1883[2]; il était beaucoup mieux conservé que celui de gauche; ses murs n'étaient pas déversés et leur appareil n'était pas trop dégradé[3].

Les murs de ce carcer, situé à l'est de l'entrée méridionale, ou à droite de l'entrée par la rue de Navarre, commencèrent à se développer en mai 1883; on reconnut une niche carrée, dans le mur du fond, comme on en avait déjà constaté dans les deux réduits[4] découverts en 1870. M. Vacquer estime que cette niche résulte de la destruction d'une maçonnerie accessoire qui a disparu.

M. Ruprich Robert en a parlé en ces termes[5] :

« Les deux entrées de chacune de ces *cellæ* sont séparées par un pilier carré; dans le mur du fond, on remarque un vide où l'imagination des archéologues s'est plu à retrouver une niche destinée à des statues de dieux. Il était aisé de voir cependant que ce vide avait été rempli en pierre et que le moellon du mur avait été bloqué contre ce remplissage. On peut ajouter qu'il y avait là tout simplement un corbeau devant répéter celui qu'avait dû recevoir le pilier, et qu'une architrave réunissait les corbeaux afin que l'on pût poser sur elle et sur les murs latéraux, une série de pierres d'égale longueur composant le plafond de la *cella*.

Ces sortes de loges pouvaient servir de refuge aux lutteurs aussi bien que de *carceres* pour les animaux. »

1. Marquée F B sur le plan des fouilles de 1871.
2. *Journal manuscrit des fouilles*, 23 avril 1883.
3. *Bulletin municipal officiel*, 3 février 1884.
4. *Journal manuscrit des fouilles*, 3 mai 1883.
5. Rapport à la Société Centrale des Architectes français. Il s'agit ici, de la niche de l'entrée septentrionale et de celle de la rue Monge, figurant en F et C du plan de 1870 (planche 5).

Je crois devoir comparer ces réduits à ceux qu'on voit encore dans un édifice que l'on a négligé de rapprocher des Arènes de Lutèce, bien qu'il offre avec elles les plus grandes analogies; l'idée m'en est venue au cours d'une des excursions, si bien fréquentées et organisées pour les adhérents de L'*Ami des Monuments et des Arts*, à Senlis. Les petits réduits établis sous les gradins au niveau du sol de l'arène et désignés à Paris sous les noms de carcer ou de sacella se reconnaissent aux places correspondantes de l'ellipse des Arènes de Senlis où ils présentent la même disposition. Lors de leur découverte, on les qualifia ici de *sacellum*. Dans leur mur de fond on retrouva la niche que l'on voit en la place correspondante des Arènes de Lutèce. L'état de conservation est plus parfait à Senlis où ces réduits « étaient revêtus en ciment romain encadré de filets rouges dont quelques fragments ont pu être recueillis[1] »; la mention de cette coloration mérite d'être rapprochée de celle, d'ailleurs identique, constatée plus haut au mur du Podium de Paris et dans le carcer occidental ainsi qu'il résulte de l'observation de M. Musset que nous avons rapportée à la fin de l'étude. Il est donc utile d'étudier les Arènes de Senlis pour comprendre celles de Paris.

3. Les deux grands couloirs conduisant à l'arène.

L'accès de l'arène de Paris avait lieu par deux grandes entrées flanquées de deux murs parallèles et disposées suivant le grand axe de l'ellipse, l'une au nord, l'autre au sud; l'une, celle du nord, aujourd'hui complètement démolie, fut découverte en 1870; ses murs latéraux étaient mal conservés comme on peut en juger par les photographies prises au moment de sa découverte.

Sa largeur laisse supposer qu'elle était réservée à la foule, qui, probablement, occupait l'Arène quand on jouait sur la scène. La pente en était rapide, environ 16 centimètres par mètre. « Le sol était stratifié comme celui des voies romaines, sur une épaisseur de 50 centimètres[2] ».

A un mètre environ en avant du mur du podium, on rencontra un dallage circulaire de pierres plates portant des feuillures de porte et des traces de scellement de gonds; il est à présumer que ce dallage, dont on a déjà parlé en étudiant le quart nord-est du mur du Podium

1. Vatin, *Les Arènes de Senlis*, in-8°, p. 6.
2. Rapport Ponton d'Amécourt.

et qu'on retrouve en divers points, s'étendait tout autour de l'arène et supportait une barrière pleine ou un grillage, de manière à déterminer un couloir de refuge pendant les jeux et les combats[1]. Les voyageurs qui ont assisté en Espagne aux courses de taureaux expliquent cette disposition et celle des réduits intérieurs, car ils ont pu les voir encore en usage en Espagne où ils servent à se garer.

L'autre entrée, celle du sud, ouvre sur la rue de Navarre et forme encore l'accès actuel de l'Arène. On peut comparer, sur les vues, l'état au moment de la découverte et son aspect actuel[2]. On la déblaya en mai 1883, et les 17 et 18 mai, on reconnut une grande niche circulaire[3] dont le pendant n'existait pas dans l'entrée du nord; elle avait trois mètres dix centimètres de diamètre sur 1 m 90 de profondeur. Ses parois s'élevaient alors à 1 m 80 et 2 mètres de haut; depuis lors, elles ont été rétablies d'une façon complète. Le *Journal* s'exprime ainsi :

« Au niveau du sol ancien, cette niche n'existait plus et le mur reprenait toute son épaisseur qui est très considérable. Les parois de la niche ont été brûlées par un feu intense et prolongé; le parement en est, par suite, très dégradé, ce qui forme un contraste saisissant avec les parements autrefois enterrés, qui ont été mis aussi à découvert et qui ont conservé toute leur intégrité. C'est le morceau le plus inattendu, le plus beau et le plus curieux qu'on ait encore découvert[4]. »

« Et c'est précisément ce morceau curieux qui devait être détruit par l'implacable rue projetée. Le 19 mai 1883, on retrouve, dans le mur de ligne droite de la grande entrée, une seconde niche dont on acheva le dégagement le 21 mai 1883.

Devant cette niche on a trouvé, sur le sol ancien, un FOYER de 0 m 50 de diamètre environ, dans lequel se trouvaient, au milieu de *cendres* et

1. Voir p. 18 des *Notices archéologiques*, par Jules de Laurière.

2. Nous avons groupé sur la planche 14 trois vues de la niche qui l'orne, de façon à présenter de tous les côtés cette intéressante partie du monument. Les nos 380 et 301, pris le 19 mai 1883, montrent la niche circulaire dans le mur occidental de la grande entrée près de la rue de Navarre; par derrière la niche, on aperçoit l'amorce du mur circulaire figuré sur notre plan comme mur concentrique au pourtour de l'Arène.

Le no 302 présente la vue perspective du mur à deux niches, prise de la rue de Navarre, et le no 303 est la prise contraire avec la vue des maisons de la rue de Navarre, aujourd'hui remplacées par des plus neuves. Sur ces deux clichés, pris le 26 mai 1883, on retrouve aussi l'amorce du mur circulaire.

Le no 304, fait le 27 mai 1883, montre le détail de la seconde niche et le mur occidental de la grande entrée près la rue de Navarre.

3. *Journal des fouilles* de 1883, 17 et 18 mai, planche 14.

4. *Journal des fouilles* de 1883.

Cliché n° 304.

Planche **14** *bis*

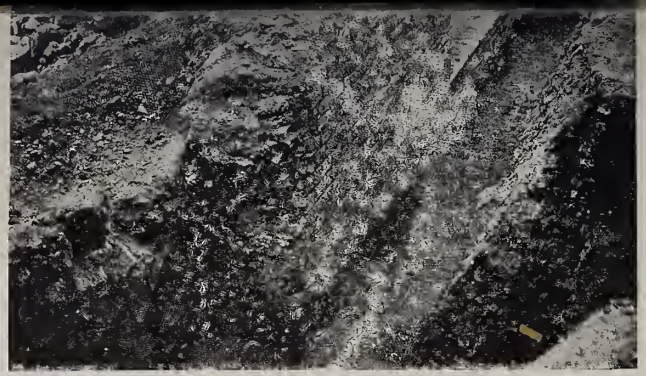

Cliché n° 302.

Cliché n° 303.

Planche **14** *ter*

Cliché n° 301.

Les deux niches du mur occidental de la grande entrée sur la rue de Navarre. Etat au moment de leur mise au jour en mai 1883.

En haut : vue de face (n° 304);
Au milieu : à gauche, vue de profil prise de la rue de Navarre — à droite, prise contraire; au fond, maisons de la rue de Navarre remplacées depuis par des maisons neuves.
En bas : vue de face (n° 301 pris le 19 mai 1883); par derrière, amorce du mur circulaire figuré sur le plan.

Planche **15**

PL. 120.

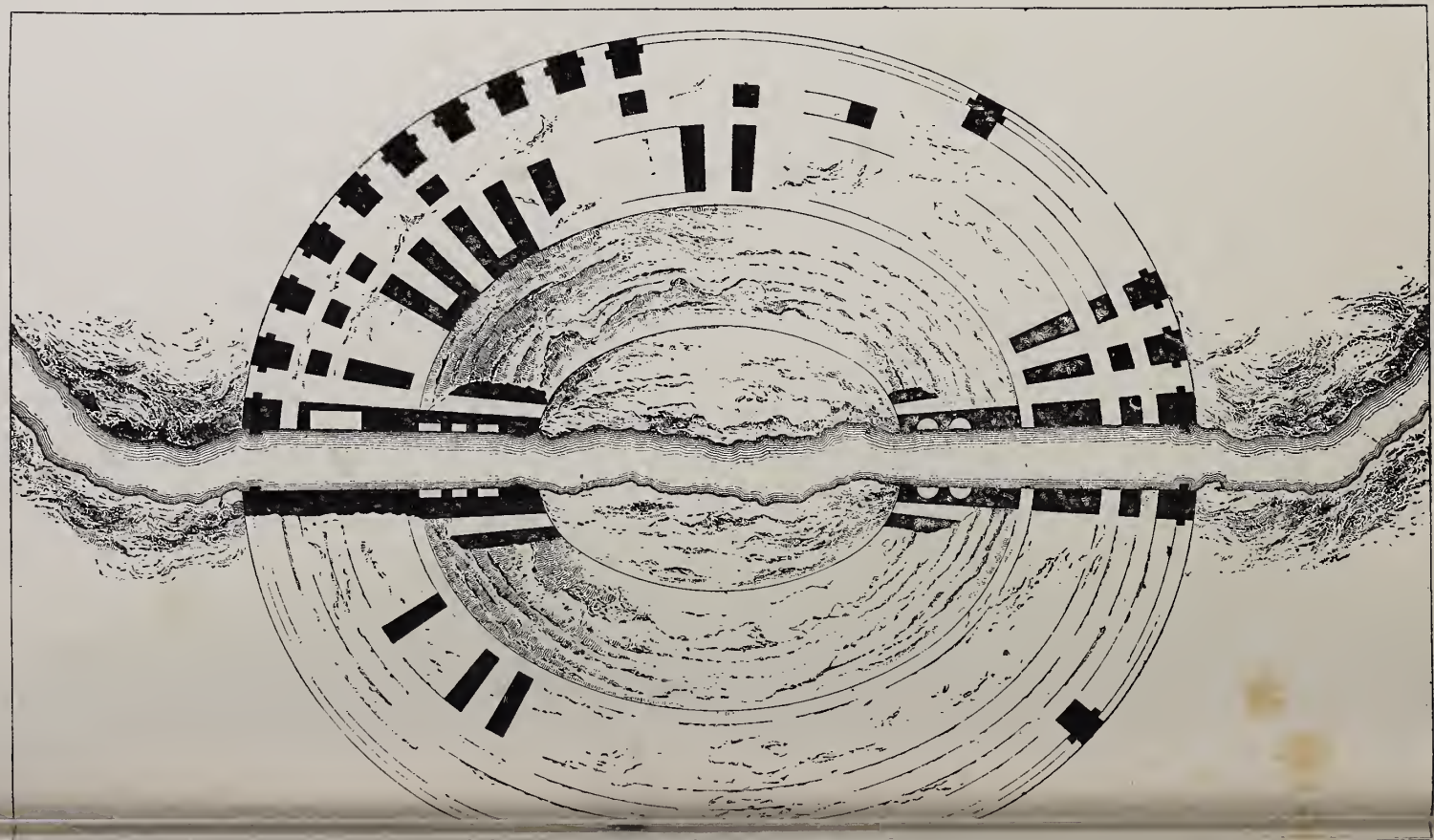

Etude comparative des Arènes de Lutèce : les couloirs d'accès sont décorés de niches dans les Arènes de Pergame (Asie Mineure) comme dans celles de Paris.

Plan horizontal. Coupe sur A B. Planche **16**

A

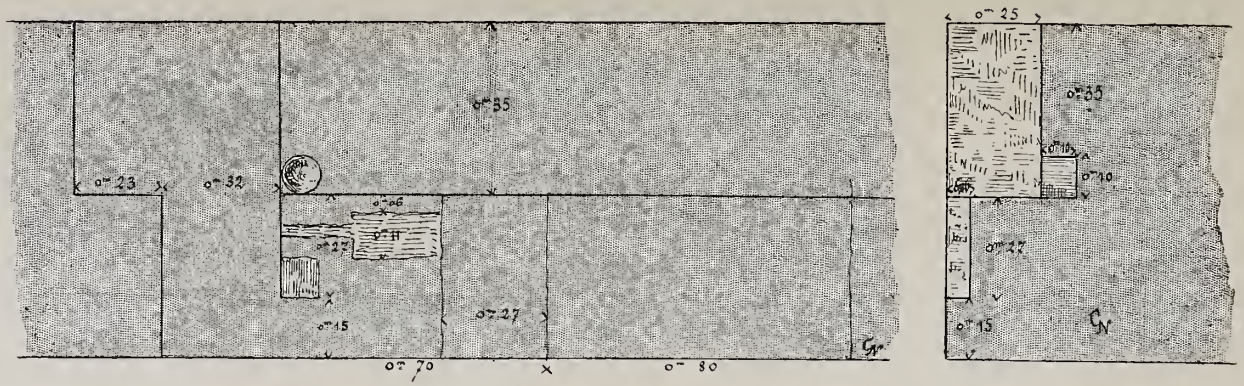

B

Seuil en pierre, encore en place dans l'Arène, en avant du couloir d'accès méridional communiquant avec la rue de Navarre.

Relevé inédit de Charles Normand.

Trous servant à loger les mâts disposés au pourtour supérieur et extérieur des Arènes pour supporter les mats du *velum* mobile abritant l'Arène contre le soleil. Pierres mises au jour en 1885 et conservées au Musée Carnavalet. — Cliché n° 610 (Voyez à titre comparatif ceux d'Orange).

Planche **17** *bis*

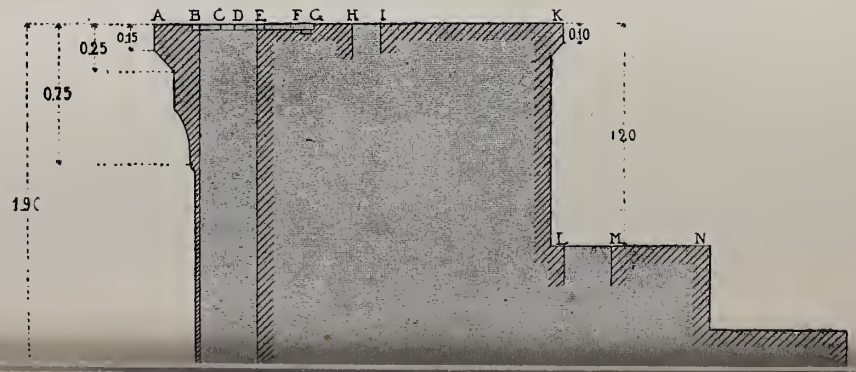

COUPE

Comment on fixait, aux Arènes de Nîmes, les mâts disposés sur leur pourtour extérieur et auxquels on fixait le voile ou *velum* qui abritait l'Arène

COUPE

Comment on fixait, aux Arènes de Nîmes, les mâts disposés sur leur pourtour extérieur et auxquels on fixait le voile ou *velum* qui abritait l'Arène.
Relevé inédit de Charles Normand.

Planche **17** *ter*

PLAN

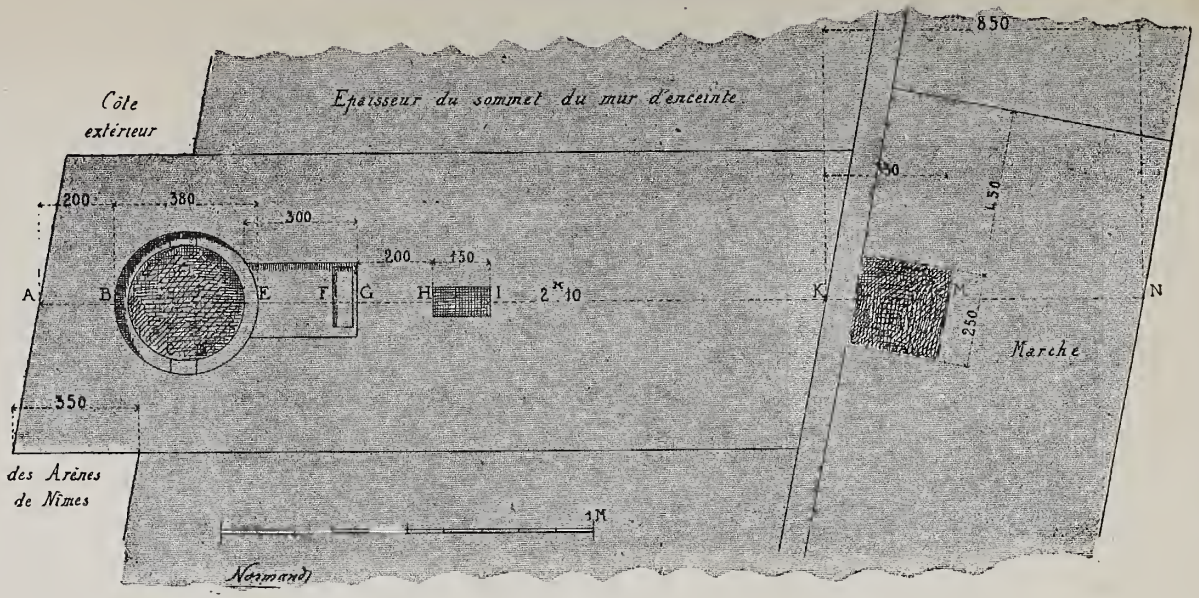

de *charbons*, *neuf* petits pots ou *godets en terre grise*, et une *assiette* aussi *de terre* et de couleur gris noir[1]. »

Les remblais de la GRANDE ENTRÉE du sud étaient composés de terre végétale, gravats, et recoupe de pierres. Leur enlèvement ne fit découvrir aucun objet curieux. Seulement, en arrivant vers les couches inférieures, on recueillit quelques *fragments de poterie* ancienne, noire et rouge, des *épingles en os*, des *débris d'animaux* et la moitié d'un *squelette d'homme* dont la partie inférieure avait disparu ; la section coïncidait exactement avec l'arête d'une sorte de tranchée faite dans le mur de droite de l'entrée principale[2]. »

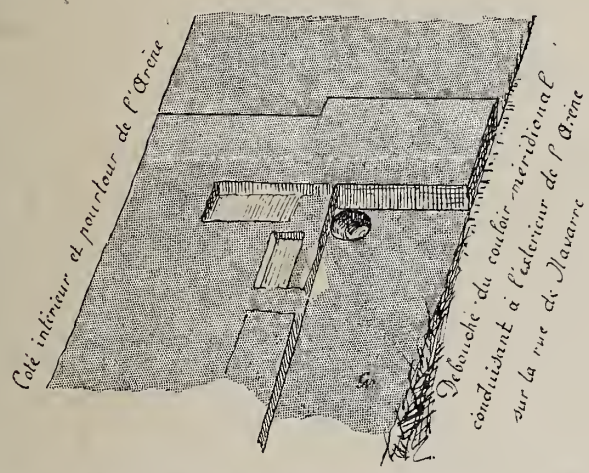

Croquis perspectif du seuil vis-à-vis l'accès intérieur du couloir méridional, près la rue de Navarre. Vue prise sur place par Charles Normand.

« Ce que l'on trouva de vraiment intéressant, ce fut la continuation des murs latéraux accusant un magnifique couloir, de six mètres de largeur sur trente-sept mètres de longueur, qui établissait une communication directe entre l'extérieur de l'édifice et le sol de l'arène, en suivant un plan incliné ; il était entièrement déblayé le 30 septembre (1883) et l'on put juger alors de l'effet imposant de ce remarquable vestige, avec ces deux grandes niches demi-circulaires et l'appareil relativement bien conservé de ses murailles. Dans l'axe de ce couloir, à 14 m 40 en arrière du podium, on découvrit, dans le sol, un trou carré de 0 m 25 de largeur et de 0 m 50 de profondeur, maçonné sur toutes ses faces

1. *Journal des fouilles* de 1883.
2. Rapport de Du Seigneur, *Bulletin municipal officiel*, p. 159, 3 février 1884.

intérieures, ce qui semble indiquer l'existence en cet endroit, d'une ancienne barrière mobile dont le poteau central aurait été scellé dans ce trou. »

Ainsi on a retrouvé, à l'entrée intérieure du couloir méridional comme en avant du couloir septentrional, le seuil antique en pierre, toujours visible du côté méridional, et dont nous donnons l'aspect d'après le relevé que nous en avons fait quand on venait de livrer le square au public; il a suffi d'une année pour amener une usure si considérable de ce seuil, qu'il et devenus méconnaissable. C'était pourtant un document d'une haute valeur, et un témoin incontestable du niveau du sol antique. J'ai observé, dans cette portion de seuil, des feuillures à demi usées destinées au logement des parties inférieures d'une porte; dans l'angle de l'une d'elles, un trou de section circulaire, large et profond de dix centimètres, servait à loger le pivot de la porte. On trouvera des renseignements sur des monuments du même genre dans mon *Essai sur l'existence d'une architecture métallique antique*; depuis lors, j'en ai relevé un bon nombre dans les édifices de l'ancien empire romain, notamment à Pompéi. Je les publierai dans la réédition de ce travail. Aujourd'hui, je donne ici le seuil inédit des Arènes et quelques exemples utiles, à titre de rapprochement.

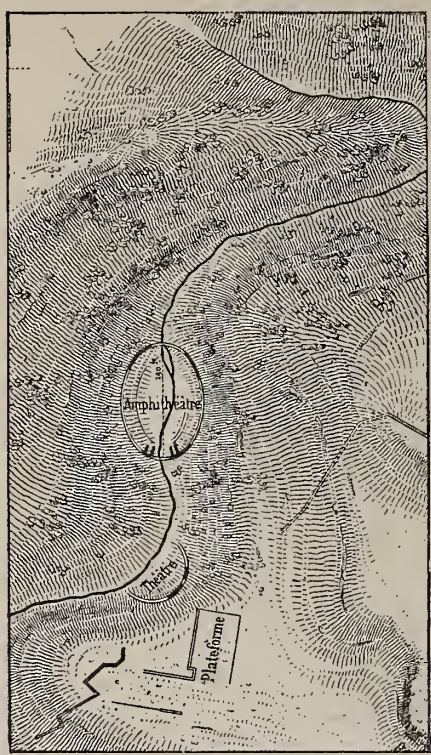

Situation de l'Amphithéâtre de Pergame (d'après Perrot et Guillaume, *Exploration de la Bithynie*).

Les couloirs pratiqués suivant le grand axe de l'édifice, ici comme aux Arènes de Paris, sont traversés à Pergame par un cours d'eau.

On trouve dans l'Amphithéâtre de Pergame, dont nous reproduisons le

plan, un couloir analogue à ceux des deux entrées des Arènes de Lutèce; dans ce monument également on retrouve des niches décorant l'entrée comme à Lutèce. A Pergame l'eau passe dans cette entrée, ce qui pouvait permettre de transformer l'Arène en naumachie, comme on le voit sur la médaille de Domitien. A Pergame, l'amphithéâtre, en partie taillé dans le roc, est établi dans un ravin encaissé, au fond duquel coule un ruisseau. Par les dispositions de la construction, on voit que, dans le premier, les eaux pouvaient être arrêtées afin de transformer l'Arène en bassin pour y faire combattre des animaux ou pour y introduire des combattants sur des barques. Dans tous les cas, l'exiguïté du lieu ne permettait pas de donner de véritables naumachies, le grand diamètre de l'Arène ayant 51 mètres et le petit 37 mètres » intérieurement; il était donc plus petit que celui de Lutèce qui a 56 × 48 entre les murs intérieurs du podium. « A Pergame, le cours d'eau traversait l'Arène suivant le grand axe; les ouvertures qui se trouvaient à l'extrémité de ce dernier donnent passage au torrent[1]. » A Paris, la teinte des pierres des niches et du mur permettait de reconnaître encore le niveau du sol antique du couloir au jour de l'incendie; le ciment et les pierres étaient calcinés au-dessus, et intacts au-dessous, dans cette partie qui probablement était alors enterrée[2].

Médaille de Domitien où figure un amphithéâtre transformé en naumachie et pourvu d'accès latéraux comme à Lutèce, Sanxay, Pergame.

On trouve des niches ainsi disposées aux côtés du couloir, dans le théâtre peu connu d'Augst, près Bâle[3], ville qui a donné lieu à d'intéressantes découvertes, notamment en objets de bronze; j'ai reproduit certains morceaux, provenant d'Augst, dans mon *Essai sur l'existence d'une architecture métallique antique*, d'après mes relevés au Musée de Bâle.

1. Texier, Asie Mineure, II, p. 174, pl. CVI, *Dict. des Antiq. de Daremberg et Saglio*, p. 242.
2. Communication verbale de M. du Cleuziou.
3. Jacob-Kolb : *Recherches historiques sur les antiquités d'Augst.* — Reims, 1828. Plan d'après Amerbach, qui l'avait levé en 1589-1590 (Bibl. de Bâle), et vue perspective (pl. II, fig. 5), d'après le Parisien Patin (1673). La description du monument se trouve dans Schœpflin : *Alsatia illustrata.* J'ai visité et photographié ce monument en septembre 1894, après les fouilles récentes qui y ont été entreprises. Les niches des murs y sont parfois délabrées et parfois presque intactes. Je parlerai des ruines d'Augst dans l'*Ami des Monuments et des Arts.*

CORRESPONDANCE

PAR

M. H. WALLON

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et du Comité des Amis des Monuments

Nous avons maintenant l'espoir que le Panorama des Tuileries va enfin disparaître. Voici la lettre que nous a adressée notre éminent confrère, M. Wallon.

Je lis à votre ordre du jour... *Le Panorama agaçant des Tuileries.*

Vous savez que j'ai soulevé la question au cours de la discussion du dernier budget, et je n'ai pas interrompu mes démarches. Voici enfin, à la date du 20 novembre 1895, la lettre que j'ai reçue du Ministre des Beaux-Arts, M. Combes, à qui l'affaire est revenue des Travaux publics :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que par une lettre en date « de ce jour j'ai prié mon collègue, M. le Ministre des Finances, de « faire cesser immédiatement la jouissance du bail consenti à M. Ger- « vex pour l'installation d'un panorama dans le jardin des Tuileries.

« J'ai insisté auprès de mon collègue pour que la démolition de ce « panorama et la mise en état des lieux qu'il occupe soient terminées « avant le 15 janvier prochain.

« Agréez, etc... »

Espérons donc que nous verrons bientôt la réparation due à l'œuvre de Le Nôtre.

Signé : H. Wallon.

Je me suis rendu aux Tuileries le 14 janvier 1896. J'ai trouvé cet avis mis sur la porte de l'édifice : *Fermé pour cause de démolition.* La toile avait été enlevée la veille, m'a-t-on dit.

EXCURSION A LA MONNAIE

Le 12 décembre 1895 a eu lieu la promenade des Amis des Monuments à la Monnaie. Le rendez-vous avait été donné à 1 h. 1/2, quai Conti, n° 11. L'ordre du jour était le suivant : Étude du Monument. — Musée Monétaire. — Ateliers de Fabrication des Monnaies et Médailles. — Hôtel de Laverdye et restes du mur d'enceinte de Philippe Auguste.

On avait annoncé que la visite devait avoir lieu sous la conduite de MM. De Foville, Directeur de la Monnaie; Ambroise Baudry, Architecte du Monument; Mazerolle, Archiviste, et Charles Normand, Directeur de l'Ami des Monuments et des Arts, qui a communiqué les notes qu'il a recueillies sur la Monnaie pour le Nouvel Itinéraire artistique et archéologique de Paris, publié sous le patronage de la Société.

Comme d'habitude nos collègues avaient eu la faculté d'amener leur mère, femme, fils et filles. Le nombre des visiteurs ne pouvait dépasser quatre-vingts, et ce n'était que grâce à une faveur toute spéciale que l'entrée fut autorisée pour ce chiffre de personnes. Mais la vitalité de la Société est si active, grâce aux adhésions recrutées par M. Charles Normand et par les plus zélés de nos collègues, que l'on dût refuser plus de deux cents personnes et établir néanmoins quatre séries de quatre-vingts visiteurs, appartenant toutes à l'élite du monde des arts, des lettres, de la politique, des sciences, des collectionneurs et chefs d'aministrations.

On doit ajouter que, sur place, une surprise avait été réservée. Grâce à la complaisance de M. de Foville on pût profiter du concours éclairé et des explications très remarquables données par tout le haut personnel de la Monnaie en dehors de celles fournies par les personnes déjà citées : M. Collière, chef des travaux; M. Martin, conservateur; M. Ringeisen, chef de matériel.

Nous ne donnons pas aujourd'hui de compte rendu de cette visite, c'est un travail long et délicat que nous pourrons sans doute publier ultérieurement. A la demande d'un certain nombre d'*Amis* une médaille sera probablement frappée en souvenir de la visite pour les personnes qui aviseront M. Charles Normand (98, rue de Miromesnil) du désir d'en posséder un exemplaire. Le prix sera d'une douzaine de francs, pour la médaille en argent, et d'environ six francs pour la médaille en bronze. Les souscripteurs connaîtront ultérieurement le prix exact.

BANQUET DES AMIS DES MONUMENTS

Le dîner des *Amis* a eu lieu le 2 décembre 1895, en l'hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Bouguereau, membre de l'Institut, assisté de MM. Juglar, membre de l'Institut, Eugène Müntz, membre de l'Institut, de M. Charles Normand et de nombreuses notabilités du monde des lettres, des arts et de la haute société parisienne. Un menu très original avait été dressé par M. Charles Normand, de façon à donner aux convives une idée précise et encore inédite des abatages d'arbres projetés.

M. Juglar, membre de l'Institut, avec beaucoup d'à-propos et d'humour, a fait un excellent discours dans lequel il a fait ressortir l'intérêt et la valeur du plan synoptique avant et après la démolition d'une partie des Champs-Élysées, qui figurait sur le menu, et du schema perspectif qui complétait ces indications. En un langage éloquent il a pris la défense des promenades de Paris, de son aspect artistique menacé par les combinaisons éventuelles.

La grosse question en ce moment pour la Société des Monuments parisiens est la sauvegarde des arbres et de l'aspect de cette partie des Champs-Élysées qui s'appelle le Cours-la-Reine, menacée par les projets de constructions qui doivent y être installées lors de l'Exposition universelle de 1900, projets de constructions qui n'auraient rien moins pour conséquence que la démolition, dispendieuse outre mesure, assez inutile et peu désirée, du Palais de l'Industrie.

Le menu était accompagné d'un plan dressé par M. Charles Normand, architecte diplômé du gouvernement, secrétaire général de la Société et directeur de la *Revue l'Ami des Monuments et des Arts*, dont le zèle infatigable et le dévouement à la cause du Vieux Paris dans ce qu'il a de pittoresque et digne de respect, est au-dessus de tous éloges[1]; il a complété les indications de son dessin mûrement étudié et montrant, par des taches noires et épaisses, les destructions et déplacements d'arbres, qui équivalent à autant de destructions dont les unes ont été commises sur l'Esplanade des Invalides et dont les autres seront prochainement exécutées sur cette même Esplanade, le Cours-la-Reine et l'avenue même des Champs-Élysées.

1. Nous nous servons pour le compte rendu de ce dîner d'un remarquable article publié par M. Dalligny, dans l'excellent *Journal des Arts*.

M. Charles Normand a expliqué pourquoi il avait dressé le plan dont il vient d'être question et a rappelé que déjà la Société des Monuments parisiens avait hautement protesté dans la presse contre l'envahissement de la prochaine exposition universelle qui, au lieu de se circonscrire sur la rive gauche, ce qui avait parfaitement suffi à ses aînées, va déborder, cette fois, jusque sur la place de la Concorde et toute l'avenue des Champs-Élysées qui l'avoisine, en dénaturant, en dégradant l'aspect grandiose et si attrayant de ce quartier de Paris, l'un des plus et des mieux fréquentés à toute époque.

Après M. Charles Normand, M. Bouguereau, membre de l'Institut, qui, dès la première heure, a très énergiquement protesté pour son compte contre la démolition du Palais de l'Industrie et le bouleversement des jardins et des allées ombreuses qui l'avoisinent, allées qui offrent à certains moments, par les beaux jours du printemps et de l'été, des solitudes charmantes et inattendues aux Parisiens en quête d'un peu d'ombre et de silence, est venu renouveler, avec non moins d'énergie, ses protestations déjà faites.

Selon lui, il n'est pas seul à penser de la sorte, le Palais actuel de l'Industrie n'a pas son pareil dans le monde pour l'appropriation des services si variés qu'il est appelé à rendre. Où trouver un vaisseau aussi spacieux et partout aussi bien éclairé? Et cet immense jardin de verdure qui, chaque année offre son séduisant et magnifique décor à la sculpture contemporaine, le remplacera-t-on? Nous en rendra-t-on l'équivalent, lui, qui au déclin des journées de vernissage, quand la foule fatiguée de peinture, y descend pour respirer un peu d'air frais, contient, outre ses arbrisseaux, ses carrés de gazons, ses innombrables statues, monuments et bustes, trente mille visiteurs qui y circulent à l'aise! Non, on ne le remplacera pas, et quelles que soient l'élégance, la beauté extérieures des palais des Beaux-Arts que l'on projette, ils n'auront jamais, faute d'espace, la commodité de celui-ci!

Que lui reproche-t-on comme aspect? Il est un peu vieillot, objecte-t-on; il manque d'ornementation et ses lignes simples, austères même, ne sont plus dans le goût du jour. Disons le mot : il est vieux jeu. Non, il est de son temps, et il témoigne du caractère de l'architecture française, vers le milieu du dix-neuvième siècle. Rien qu'à ce titre il aurait droit, comme tout ce qui appartient au passé, au respect des générations présentes. N'avez-vous donc jamais remarqué le caractère grandiose du porche qui lui sert d'entrée. Ce porche, qui regarde la grande voie des Champs-Élysées n'a-t-il, pas à lui seul, une fière allure?

Il est bien facile de plaisanter l'architecture de 1854; mais savons-

nous ce que dans cinquante ans on dira de celle d'aujourd'hui? Un peu de modestie convient à toutes les générations qui passent.

On parle de rectifier certaines perspectives? Mais est-ce que le Palais de l'Industrie qui a été construit sans autre préoccupation que la place qu'il devait tenir dans les Champs-Élysées, n'est pas en parfaite harmonie avec ceux-ci?

Que va-t-il arriver si on se décide à sa destruction? Pendant les cinq années qui vont précéder l'ouverture de la prochaine exposition universelle, ce coin de Paris sera saccagé, encombré de matériaux et de démolitions, et que deviendra le Salon annuel au milieu de ce chaos, de cet amoncellement de pierres, de bois, de fers, etc.; il n'y aura pas jusqu'au restaurant Ledoyen dont il sera presque impossible, désormais, de retrouver l'entrée!

On veut autre chose. C'est la manie du jour; et Dieu sait comme les changements nous profitent! Quand on a une chose bonne, utile, éprouvée par l'usage, pourquoi ne pas la garder? Un peu de sagesse, de prudence et de simple bon sens ne messièraient pas aux gens d'aujourd'hui.

Il y a d'ailleurs une autre grosse considération : la question de la dépense. D'après les devis les plus modestes, raser le palais actuel de l'Industrie et reconstruire un plus loin le double palais des Beaux-Arts, c'est tout simplement une petite affaire de soixante à quatre-vingts millions!!! Dans l'état présent et prochain de nos finances nationales, ce serait un joli appoint pour l'équilibre de nos futurs budgets. On cherche des économies, en voilà une toute trouvée! Et là-dessus, M. Bouguereau, unanimement applaudi, boit à la conservation du Palais de l'Industrie.

M. Denys Cochin qui, comme député de Paris, avait été prié par M. Charles Normand de vouloir bien s'associer à la campagne des Amis des Monuments, a, dans une improvisation facile et spirituellement humoristique, promis son concours.

Il convient que lorsqu'il s'est agi de l'affaire de l'Esplanade des Invalides, l'an passé, tout le monde est intervenu tardivement, et que le mal était déjà en partie accompli lorsqu'on a parlé pour la première fois de l'empêcher.

Mais aujourd'hui, la Société des Monuments parisiens a pris les devants, et son intervention s'est produite en temps assez utile pour espérer d'être effective, et l'orateur l'en félicite.

On croit à tort, ajoute-t-il, que cette Société n'a que le respect des vieilles choses, qu'elle vit dans le passé et qu'elle en a les préjugés;

c'est une erreur. Elle ne travaille pas que dans le vieux, et la preuve, en est dans ses manifestations multiples. C'est que son véritable but n'est pas seulement de préserver les monuments existants des destructions qui les menacent et aussi des dégradations qui peuvent les atteindre, mais encore de veiller à ce que la physionomie générale de Paris, notamment, soit toujours maintenue en harmonie en faisant concorder le présent avec le passé.

Paris n'est pas le produit d'un temps, d'une époque; il est la résultante du travail accumulé par une longue suite de générations se respectant les unes les autres dans leurs œuvres successives. Ce respect du passé par le présent est un sentiment tout moderne : il est d'hier. Est-ce qu'avant nous, les hommes d'aujourd'hui, on épargnait au nom de l'Art, ce qui, en architecture notamment, avait été gothique, Renaissance, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI et Empire? — Non. Eh bien, ce sentiment si moderne, la Société des Monuments parisiens ne l'a pas créé, c'est évident, mais elle a largement contribué à le répandre dans le public et, dans certaines circonstances, son action n'a pas été sans résultats décisifs.

On se préoccupe et l'on a raison, de ce que sera l'Exposition universelle de 1900; mais tous ceux qui officiellement ont charge de la faire aboutir semblent bien plus s'attacher à dresser le contenant que s'inquiéter de ce que sera le contenu. C'est le contraire qui devrait être. Les Expositions devraient laisser après elle une trace utile et morale; quant aux constructions peu importe; il n'y a qu'à voir au Champ-de-Mars ce qu'elles deviennent quelques années après, si brillantes qu'elles aient été!

Tout monument doit dire ou faire quelque chose. C'était l'opinion d'un célèbre professeur anglais, habile et savant archéologue. Une digue fait quelque chose, si elle ne dit rien; elle repousse l'eau par trop envahissante; un théâtre, une église disent quelque chose, pas besoin d'entrer à leur sujet dans des détails; la tour Eiffel, elle, ne dit et ne fait rien. Ce n'est, après tout, qu'un gigantesque ascenseur, un divertissement de théâtre forain qui ferme quand il fait froid. Il faudrait éviter aux constructions de 1900 une existence aussi inutile et désœuvrée. C'est ce qu'espère M. Denys Cochin que nous ne saurions suivre dans toute son allocution, qu'il a terminée par un toast en l'honneur de la vaillante Société des Monuments parisiens et au succès de la prochaine Exposition universelle.

Alors M. Davoust, secrétaire perpétuel de la Société des Architectes diplômés par le gouvernement, a exprimé le désir des convives de voir

la Société organiser une visite aux Champs-Élysées, afin de montrer sur place l'étendue des futurs dégâts. Avec beaucoup d'à-propos il a demandé qu'on y invitât les membres du Parlement, afin d'éviter le retour des faits scandaleux commis, au mépris de la loi, par les sauvages qui mutilèrent l'Esplanade, malgré les protestations des artistes patriotes de tout Paris et de tout ce que le Parlement renferme d'esprits lettrés.

Après ce discours fort applaudi, M. le Dr Le Baron a pris la parole en faveur de l'ancienne École de Médecine de la rue de la Bucherie. Il a dit l'intérêt très grand qui commande d'en sauvegarder les restes. Il a demandé à l'assistance qu'en raison de la réputation bien connue des personnalités présentes, il fût décidé qu'une délégation fût nommée afin de porter au Conseil municipal l'expression d'un vœu public.

La soirée s'est prolongée ensuite longuement et plus d'un de nos collègues regrettera vivement de n'avoir pu se joindre à la compagnie d'élite, qui pousse l'amour de ses travaux jusqu'à s'y livrer même dans les moments consacrés habituellement au repos.

PARTERRES ANCIENS DE JARDINS PARISIENS

Nous reproduisons ici le fac-simile réduit de planches très rares tirées du Recueil de Boyceau : *Traité de Jardinage*, 1638.

Nous les avons empruntées à l'exemplaire légué à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, par M. Lesoufuché; on y trouve le tracé des parterres de jardins parisiens qu'on songerait difficilement à chercher dans ce recueil général. Je les ai rencontrés en faisant des recherches dans cet ouvrage, en vue de l'étude que je consacre à la restitution du Château-Neuf détruit, de Saint-Germain-en-Laye, et dont la primeur a eté réservée aux lecteurs de l'*Ami des Monuments et des Arts* (tome 9). Boyceau nous donne entre autres les plans des jardins du Louvre, des Tuileries, du Luxembourg. Grâce à l'obligeance du bibliothécaire, notre éminent confrère, M. Eugène Müntz, de l'Institut, qui a donné toutes facilités pour les reproductions, nos lecteurs possèderont ainsi le fac-simile de précieux documents. C. N.

ANNEXE

LA BARBARIE DE LA CIVILISATION

SUR L'ESPLANADE DES INVALIDES

SÉANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

du 16 mars 1895.

Question adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. le président. Il est d'usage que les questions ne soient adressées aux ministres qu'au début ou à la fin des séances. C'est par suite d'une méprise que je n'ai pas donné la parole à M. de Montebello pour poser une question à M. le ministre des travaux publics, qui l'accepte.

La parole est à M. de Montebello.

M. Adrien Lannes de Montebello. Je demande pardon à la Chambre d'interrompre pour quelques instants très courts la discussion du budget; mais il s'agit d'une question extrêmement urgente : il s'agit d'arrêter les dévastations qu'on est en train de commettre sur l'esplanade des Invalides.

Si je me permets d'en entretenir la Chambre, ce n'est pas seulement parce que je crois qu'il est intéressant pour Paris et pour la France entière d'arrêter la mutilation d'une des plus belles promenades publiques, mais parce qu'il y a dans cette affaire la méconnaissance d'un vote formel de la Chambre et d'engagements pris par un ministre antérieur.

Je me permettrai, Messieurs, de mettre sous vos yeux l'historique de la question. Il y a un an, mon ami M. Georges Berger a appelé l'attention de la Chambre sur le danger qu'il y aurait à mutiler l'esplanade des Invalides et à y construire une gare qui détruirait la perspective, l'aspect d'une des plus belles promenades de Paris. M. le ministre — c'était alors M. Jonnart — a répondu en ces termes :

« Je n'ai pas cru pouvoir approuver le projet qui consiste à couper l'esplanade des Invalides par une large tranchée à ciel ouvert. Ce projet, je l'écarte. Le ministre des travaux publics, en effet, même après le décret de concession, garde un droit absolu d'appréciation, tant au point de vue des conditions d'établissement de la gare qu'au point de vue des conditions d'exploitation ; il peut prescrire, par exemple, la

construction d'une gare entièrement souterraine, et la prescrire restreinte ou étendue ; il a le droit aussi, afin d'éviter les inconvénients de la fumée, d'imposer des machines électriques...

« J'entends donc, avant d'autoriser définitivement les travaux, m'inspirer des desiderata formulés à cette tribune et ailleurs ; ce que je puis dire aujourd'hui, c'est qu'il ne m'est pas possible, en ce qui concerne les installations projetées sur l'esplanade des Invalides, d'approuver les plans de la compagnie de l'Ouest. »

Voilà des déclarations très claires et formelles. A la suite de ces déclarations, notre honorable collègue M. Humbert est monté à la tribune, et voici ses paroles :

« Quant à moi, — et nous pourrons facilement nous mettre d'accord, — je ne demande pas mieux que de voir disparaître les bâtiments projetés. Il suffit qu'ils donnent lieu à des objections d'ordre esthétique pour que, comme Parisien et comme président du conseil municipal, je sois disposé à tenir compte des protestations qui se sont élevées. Je crois qu'il est très possible de faire disparaître non seulement les bâtiments qui doivent s'élever dans les parties latérales de l'esplanade, mais encore le trou lui-même dont on signale les inconvénients... » — le trou béant qui doit couper l'esplanade dans toute sa largeur.

« C'est cette solution que je demande à M. le ministre d'adopter dès à présent. »

A la suite de ces observations, MM. Berger et Binder dirent : « Nous sommes alors tous d'accord, » et M. Humbert proposa l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, convaincu que le Gouvernement saura donner satisfaction aux nécessités urgentes du service des transports en commun à Paris, sans porter atteinte à la perspective de l'esplanade, passe à l'ordre du jour. »

M. Berger se rallie à cet ordre du jour en ces termes :

« *M. Georges Berger*. Je m'y rallie, Monsieur le Président, cet ordre du jour et le mien ne différant que par des expressions et parce que nous sommes d'accord quant au fond, c'est-à-dire sur le respect dû à l'intégralité de la surface de l'esplanade des Invalides. »

Il y a donc eu, vous le voyez, Messieurs, une discussion très précise et très claire qui a abouti à un ordre du jour dont personne ne peut méconnaître le sens.

Après les commentaires dont je viens de donner lecture, il n'est pas douteux que la Chambre, en décidant qu'on respecterait la perspective de l'esplanade, a voulu qu'on respectât les arbres qui encadrent et des-

sinent cette esplanade ; elle a voulu en même temps qu'il ne fût rien changé au terre-plein de cette esplanade, de façon que le promeneur puisse s'arrêter à un point quelconque de la surface de l'esplanade et jouir de l'effet perspectif correspondant à ce point. (*Très bien ! Très bien !*)

Eh bien, on n'a tenu aucun compte des volontés de la Chambre.

A mon grand étonnement, hier, en me rendant à la Chambre, j'ai vu qu'on était en train de faire une coupe sombre sur l'esplanade des Invalides, non seulement dans la partie qui longe le ministère des affaires étrangères, mais également en face, sur la partie qui longe la rue Faber; un tiers des arbres étaient marqués d'un trait rouge : on était en train de les abattre.

Quelques-uns de nos collègues, MM. Denys Cochin, Berger et Trélat se sont émus et sont allés s'en expliquer avec M. le ministre des travaux publics qui a bien voulu leur promettre qu'on arrêterait immédiatement cette dévastation. Une note a même paru dans les journaux d'hier soir et de ce matin confirmant les affirmations de M. le ministre.

Mais les dévastateurs ont fait preuve d'une hâte et d'un zèle vraiment admirables. Ils se sont levés dès l'aube, avant le jour, et ce matin à huit heures, quand j'y suis allé, tous les arbres marqués étaient par terre.

Voilà, Monsieur le Ministre, comment on respecte vos ordres.

Il y a un vote de la Chambre dont on n'a tenu aucun compte, une prérogative de la Chambre qui a été méconnue.

M. le ministre des travaux publics Jonnart avait déclaré à cette tribune, — et la Chambre lui avait donné raison, — qu'on ne pouvait pas accepter le plan de la compagnie de l'Ouest. Or, c'est ce plan primitif qui est en train de se poursuivre. Les arbres sont abattus des deux côtés, on creuse une tranchée, on va faire ce trou béant qui sera d'un aspect abominable, et on va construire des bâtiments plus ou moins monstrueux sur une des promenades les plus belles de Paris. Et cela au moment même où il est question de relier les deux rives de la Seine par un pont monumental ! (*Très bien ! très bien !*)

Si c'est pour offrir aux visiteurs de l'Exposition la vue et l'aspect d'une gare de chemin de fer masquant le beau monument de Mansart, je demande si ce sera là un emploi bien utile de l'argent des contribuables. (*Très bien ! très bien !*)

Je prie M. le ministre de vouloir bien mettre immédiatement un terme à ces actes de vandalisme.

Prenez garde ! ce n'est pas seulement la Chambre qui s'est préoccupée de cette question. M. Quentin-Bauchard, conseiller municipal, a fait voter par le conseil municipal, dans la séance du 28 décembre 1894, un vœu ainsi conçu :

« Le conseil municipal décide que Paris a le droit d'exiger qu'on ne gâte pas ses plus belles promenades, et qu'il serait criminel, à propos de quinconces du Cours-la-Reine et des Champs-Élysées, de faire disparaître des plantations datant de plus de quarante ans. »

Tous les amis de Paris — et les amis de Paris ne sont pas seulement les Parisiens, ce sont tous les Français, car Paris appartient à la France (*Très bien ! très bien !*), — tous les amis de Paris protestent de toutes leurs forces contre ces mutilations.

Je sais qu'il y a quelques esprits, fort rares heureusement, qui pensent que nous ferons un grand pas dans la voie de civilisation en imitant les villes d'Amérique. Je considère cette opinion comme funeste même aux intérêts matériels de la population parisienne.

Certes, les moyens de circulation sont très utiles, mais à la condition qu'ils ne détruisent pas la beauté de la ville. Les gares de chemins de fer sont précieuses, mais je n'ai jamais compris qu'on ait l'idée saugrenue de les construire sur les promenades et devant les monuments publics. (*Très bien ! très bien !*)

Sous prétexte d'augmenter nos moyens de communication, il ne faut pas détruire nos monuments, nos promenades, tout ce qui fait de Paris une exposition permanente, tout ce qui attire dans nos murs la foule des étrangers. Si l'on continue l'œuvre de mutilation commencée à l'esplanade des Invalides, si on la poursuit sur d'autres points de la capitale, les Parisiens pourront peut-être s'embarquer plus facilement pour aller visiter les autres pays, mais personne ne viendra plus chez nous. (*Très bien ! très bien !*)

Monsieur le ministre, j'espère que vous voudrez bien faire respecter le vote du Parlement et les ordres que vous avez donnés pour faire respecter ce qui reste de l'esplanade des Invalides.

Et puisque je suis à la tribune, je me permettrai de rappeler les excellentes paroles prononcées cet été par notre honorable collègue M. Doumer.

M. Doumer a demandé au Gouvernement, le 20 juillet 1894, de ne pas laisser couper un arbre aux Champs-Élysées ou au Cours-la-Reine avant que la Chambre ait été saisie du plan et du programme de l'Exposition. (*Très bien ! très bien !*)

J'espère bien que le Gouvernement fera respecter ce vœu et que

nous ne nous trouverons pas de nouveau et dans un avenir prochain en face d'un fait accompli, en face d'une nouvelle dévastation qu'il serait trop tard pour arrêter.

J'ai confiance dans la sollicitude du Gouvernement et dans son respect des volontés du Parlement, et j'attends avec confiance les paroles de M. le ministre des travaux publics. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. Dupuy-Dutemps, *ministre des travaux publics.* Messieurs, j'ai été avisé hier soir seulement par MM. Berger, Cochin et Trélat de l'abatage des arbres de l'esplanade des Invalides. Je me suis fait immédiatement renseigner et j'ai appris qu'à la suite du vote émis par la Chambre l'an dernier des décisions avaient été prises en vertu desquelles il ne devait pas y avoir sur l'esplanade des Invalides de gare en superstructure, mais une gare couverte, ne nuisant pas à la perspective ; c'était conforme à l'ordre du jour accepté par M. Jonnart et voté par la Chambre.

Je me suis fait apporter les textes de l'ordre du jour dont je viens de parler et des décisions ministérielles intervenues depuis avec l'assentiment des corps constitués.

Je trouve en premier lieu une première décision du 8 mars 1894, prise par mon prédécesseur M. Jonnart ; elle dit ceci :

« La gare des Invalides sera couverte dans toute l'étendue comprise entre les massifs de plantations actuels, et la couverture sera aménagée sur une longueur de 20 mètres dans les conditions de solidité qui sont exigées pour les chaussées des ponts métalliques, le surplus satisfaisant seulement aux conditions imposées pour les trottoirs. »

Puis M. Barthou, descendant dans des détails plus intimes d'application, dit ceci dans une dernière décision :

« Les rétablissements de conduites d'eau coupées, le remaniement des appareils d'arrosage... le déplacement des édicules existant sur la voie publique et le rétablissement de l'ordonnance des plantations seront, après études de détail, opérées de concert avec les services municipaux intéressés, exécutés aux frais de la compagnie de l'Ouest, à moins que ces dépenses n'incombent aux concessionnaires de la ville. » (*Interruptions à gauche.*)

Je vous lis, Messieurs, des documents qui n'émanent pas de moi. Je vous dis ce qui a était fait :

« Les arbres qui ne seront pas utilisés dans les travaux ainsi exécutés aux frais de la compagnie resteront à la disposition de la ville de Paris ; la ville recevra, en outre, en représentation des dépenses d'arrachage

et de chargement sur chariot, une indemnité de 15 fr. par arbre. » (*Exclamations.*)

Vous me demandez ce qui a été fait. Je vous réponds. Il faut bien que vous me laissiez faire d'abord l'historique de la question.

M. Gamard. C'est au passé qu'on s'en prend, ce n'est pas à vous.

M. le ministre des travaux publics. Alors il est arrivé ceci : c'est qu'on a opéré sur ces bases et que c'est non pas la compagnie de l'Ouest, non pas l'État, mais la ville de Paris qui a mis en adjudication les arbres de l'Esplanade. (*Mouvements divers.*)

Voilà la vérité.

M. Arthur Groussier. C'est le préfet de la Seine qui est responsable, alors.

M. le ministre. Lorsque j'ai reçu hier la visite de nos honorables collègues, je leur ai dit : Je vais faire tout ce qui est en mon pouvoir pour arrêter l'arrachage des arbres et trouver un moyen de concilier le respect dû à cette vieille promenade avec les exigences des travaux. Je viens d'envoyer au directeur de la compagnie de l'Ouest la dépêche suivante :

« Prière faire cesser d'urgence l'abatage des arbres de l'esplanade des Invalides. Me réserve d'examiner ultérieurement les moyens de concilier le respect de la promenade avec les intérêts de la ligne en construction. »

Que pouvais-je faire de plus ? Prévenir l'abatage ? Et comment pouvais-je le prévenir, alors qu'il y avait des actes qui le permettaient, que ces actes-là sont dans mon dossier, qu'ils sont antérieurs à mon arrivée au ministère et qu'ils constituent pour ceux qui faisaient les travaux des droits certains ?

Vous pouvez me demander une chose, à laquelle je me prêterai : c'est de remanier les contrats, les plans, de rechercher s'il n'y aurait pas moyen de respecter la perspective dans les conditions où cela a été déterminé ; mais comment voulez-vous que je revienne sur le passé ? Le passé ne m'appartient pas.

La question peut renaître sous une autre forme, elle peut donner encore lieu à des pourparlers ; et je considère, bien qu'elle ne soit pas entière, que les intérêts, dont vous vous préoccupez en ce moment, ne sont pas compromis d'une façon irrémédiable.

Je veux rechercher aussi non seulement avec la compagnie, mais aussi au moyen des pourparlers avec la ville de Paris, avec tous les intéressés, avec les services, le moyen de tenir compte de vœux qui me

paraissent légitimes au double point de vue du respect de notre histoire nationale et de notre grandeur artistique.

Je rechercherai ce moyen; mais, véritablement, j'ai bien le droit de vous demander d'attendre quelques jours et de me permettre de rechercher.s'il ne serait pas possible de mettre à l'étude de nouveaux plans pour donner satisfaction aux désirs exprimés par la Chambre. (*Très bien ! très bien !*)

M. le Président. La parole est à M. de Montebello.

M. Adrien Lannes de Montebello. Je veux simplement remercier M. le ministre des travaux publics des excellentes déclarations qu'il vient d'apporter à cette tribune. Il est certain qu'il n'est en aucune façon responsable de ce qui s'est passé. Il vient de nous promettre de réparer autant que possible le mal qui vient d'être accompli et de l'arrêter.

Un membre à gauche. On ne peut pas rétablir en place les arbres abattus.

M. Adrien Lannes de Montebello. On peut en replanter, mon cher collègue. On peut, en tous cas, ne pas bâtir à leur place des constructions plus ou moins monstrueuses qui détruiraient l'aspect d'un des plus beaux monuments et d'une des plus belles promenades de Paris.

Mais il est un point sur lequel M. le ministre n'a pas répondu. J'ai rappelé tout à l'heure les déclarations de M. Jonnart et le vote très clair de la Chambre. Pourquoi et comment n'a-t-on tenu aucun compte de la volonté si clairement exprimée des représentants du pays ? (*Très bien ! très bien !*)

M. le ministre vient de nous dire que c'était la ville de Paris qui avait mis en adjudication la coupe des arbres. La ville de Paris, j'imagine, est représentée par le préfet de la Seine, et le Gouvernement devrait avoir une certaine autorité sur ce fonctionnaire.

J'espère qu'à l'avenir le préfet de la Seine saura respecter les votes de la Chambre et que le Gouvernement saura l'y inviter. (*Très bien ! très bien !*)

M. le Hérissé. En ce moment même on continue l'abatage, je viens d'assister à la chute d'un arbre.

M. le Président. L'incident est clos.

MM. Denys Cochin, Trélat et Frébault demande à transformer la question en interpellation. (*Exclamations.*)

M. le ministre des travaux publics. Messieurs, je ne peux pas, en ce moment, au nom du Gouvernement, accepter une interpellation, car il

me serait impossible de faire une autre réponse que celle que la Chambre vient d'entendre. Cette réponse ne comporte pas d'autre sanction que la recherche des responsabilités et le point de savoir si les contrats ont été exécutés suivant le vœu du Parlement. (*Très bien! très bien!*)

M. le Président. Je consulte la Chambre pour savoir si elle entend transformer la question en interpellation.

(La Chambre, consultée, décide que la question ne sera pas transformée en interpellation.

BIBLIOGRAPHIE

Robida : *Paris de siècle en siècle.* — Un vol. in-4° avec nombreuses gravures et lithographies. Paris, 1895.

Robida a eu l'heureuse inspiration de prêter le concours de sa verve fantaisiste et de son crayon d'artiste à une œuvre consacrée à la présentation de Paris; il nous montre son aspect en chaque siècle de son existence, et fait revivre chacun de nos quartiers, en le parant de mille accessoires que l'imagination de Robida a su restaurer en leur cadre antique. Ainsi nous voyons l'île Berceau, les grandes abbayes, églises et couvents, les commanderies, la ville escholière; le « Paris féodal » y fait opposition au « Paris bourgeois et populaire ». Puis Robida décrit le Marais, le Paris de Louis XIV, de Louis XV et, enfin, nous entretient de l'enfantement du Paris moderne.

Une pareille œuvre, grâce aux dessins nombreux et charmants qui l'ornent, est bien faite pour conquérir le public à la cause des *Amis des Monuments parisiens*, et l'examen de ce volume les intéressera vivement. C'est pourquoi j'ai cru devoir signaler cet ouvrage, qui peut servir aussi à initier la jeunesse; j'ajouterai que je profite de l'occasion pour remercier Robida de m'avoir fait la surprise de me dédier son volume. Je puise dans cette délicate attention la force nécessaire à tant de combats pénibles et incessants qu'il me faut soutenir chaque jour à nouveau contre tant de riches et puissants seigneurs du royaume de la Vandalie, si prompts à défigurer avec préméditation les actes d'un petit soldat de l'armée des Beaux-Arts. — Ch. Normand.

Traité de Jardinage 1638 (petit in-f°)

PARTERRE EN BRODERIE DU JARDIN DES TUILERIES
(D'après BOYCEAU)

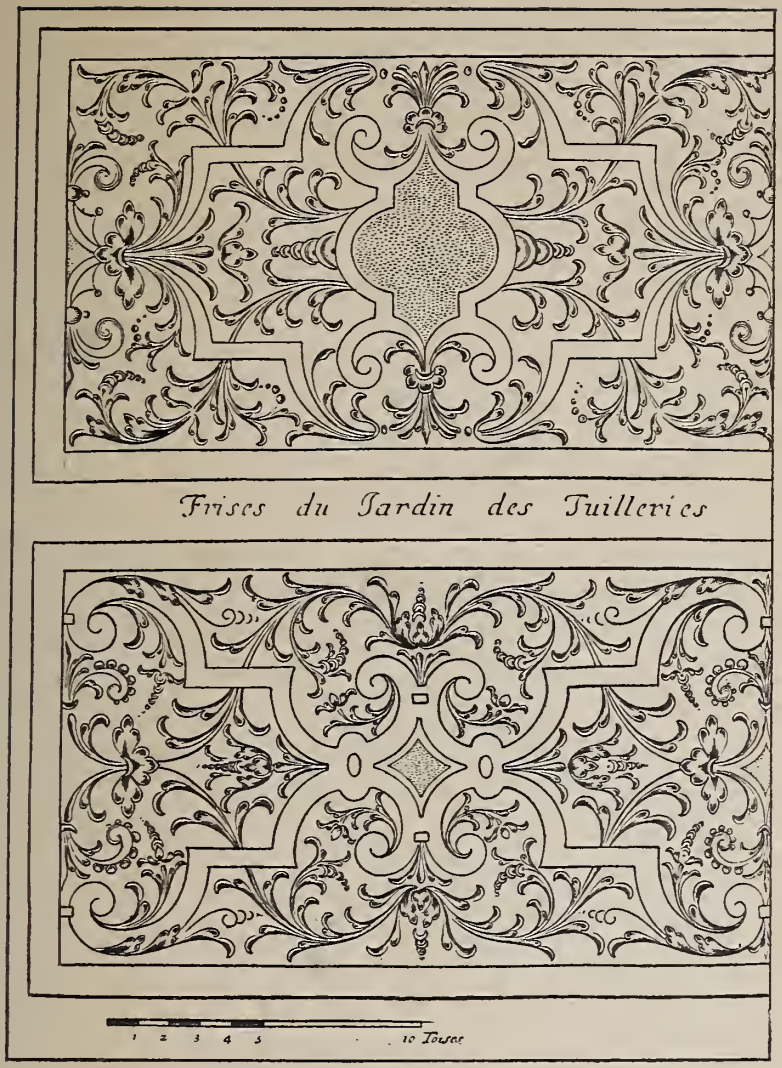

Traité de Jardinage 1638 (petit in-fo).

PARTERRE EN BRODERIE DU JARDIN DES TUILERIES

(D'après BOYCEAU)

*

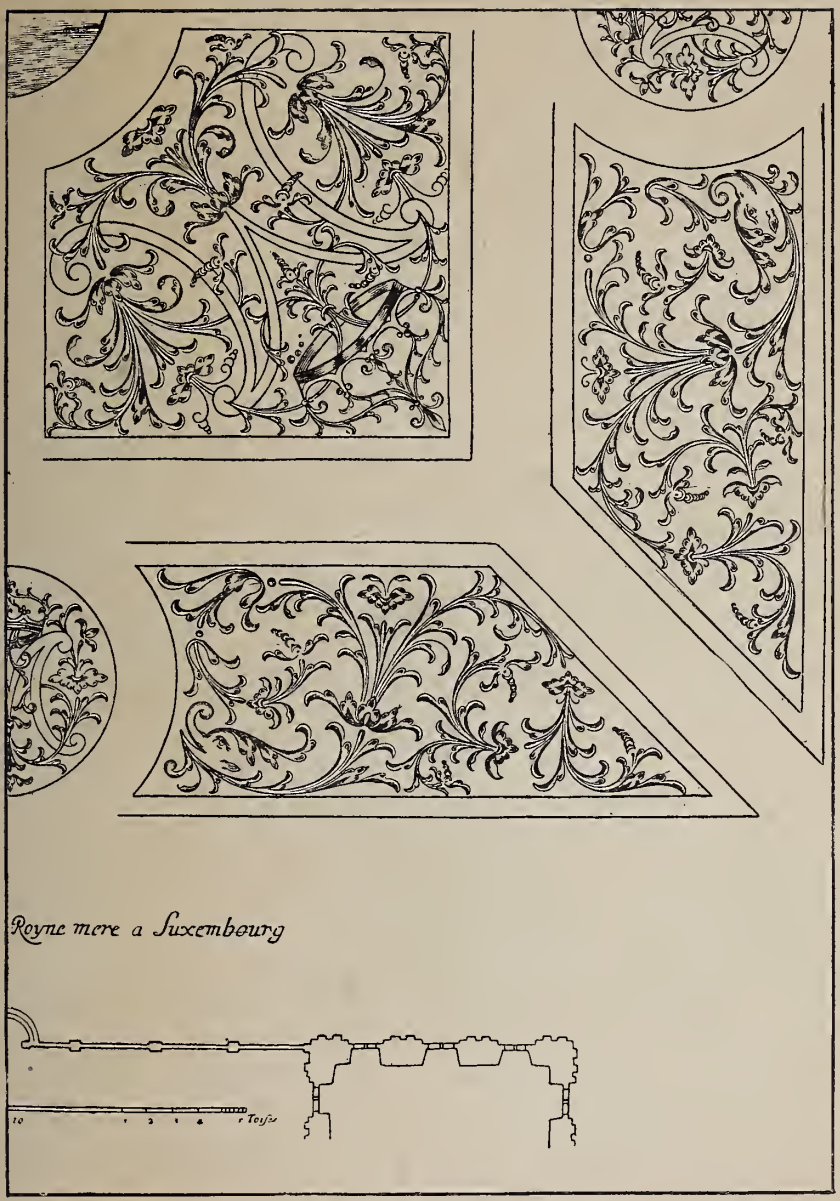

Traité de Jardinage 1638 (petit in-fo).

PARTERRE EN BRODERIE DU LUXEMBOURG
(D'après BOYCEAU)

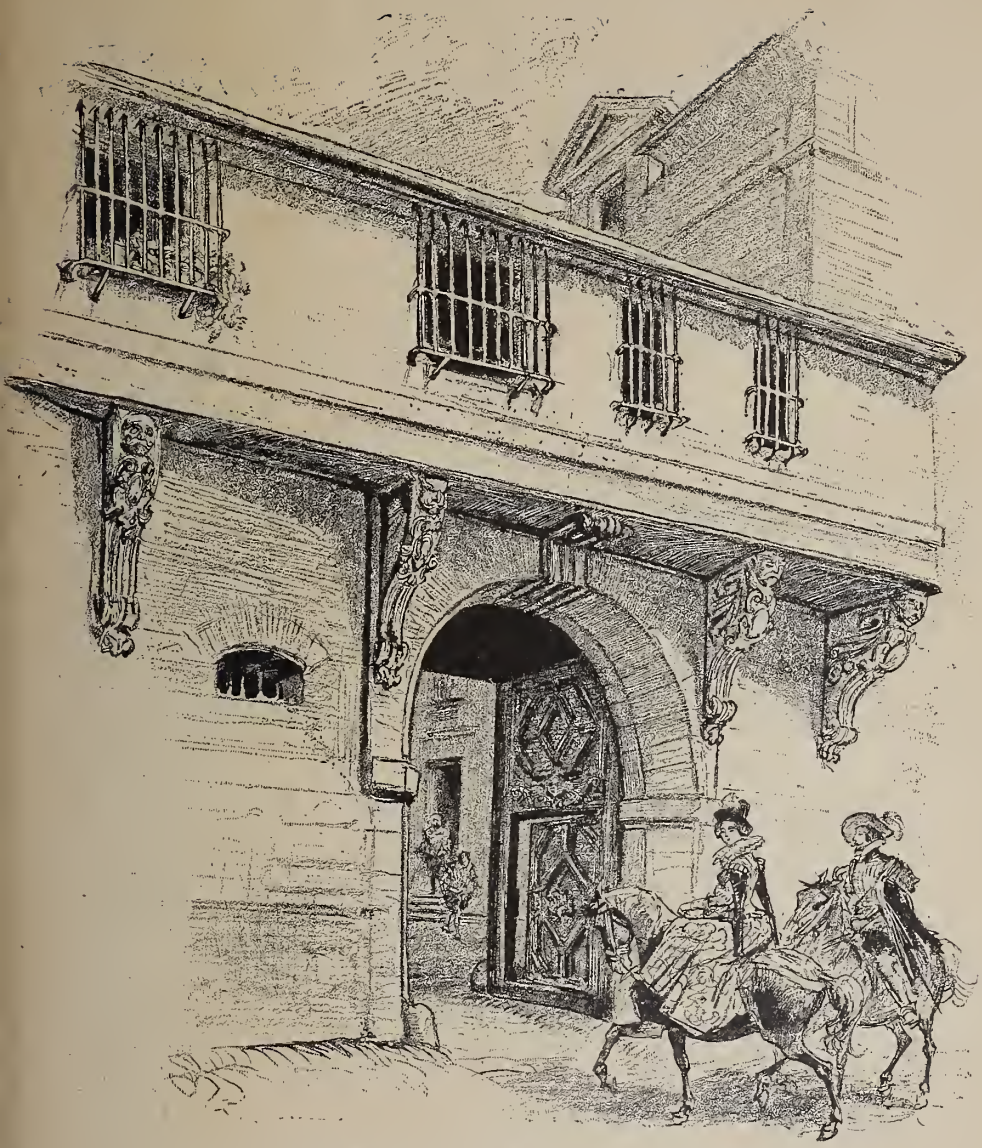

ENTRÉE DE L'HÔTEL DE CÉSAR DE VENDÔME, RUE DE MOUSSY.

Démoli en 1893.

Dessin extrait de l'ouvrage de ROBIDA : *Paris de siècle en siècle.*

AU BANQUET DE MOLIÈRE

ET DES PARISIENS DE PARIS

M. le Dr Philbert avait organisé le *dîner de Molière*, ou des Parisiens de Paris ; voici la fin de l'allocution du président, M. Anatole France, qui fut couverte d'applaudissements par plus de deux cents Parisiens de Paris :

« Mes chers pays,

« Vous pouvez beaucoup pour notre ville, vous y êtes la science, l'art, la raison et le goût. On vous consulte quelquefois, on vous écoute souvent, on vous craint toujours.

« Dites bien haut qu'une Exposition universelle ne doit pas être un prétexte pour ravager une ville et qu'il serait désolant que les Champs-Élysées, l'avenue sans pareille, périssent par l'injure de la plus triste des barbaries, la barbarie de la civilisation. »

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LES ARÈNES DE LUTÈCE

ET

LE PREMIER THÉATRE PARISIEN

(*suite*)

PAR

CHARLES NORMAND

---

4. La Cavea.

Disposition générale. — Mæniana *ou gradins*. — Vomitoires *ou couloirs transversaux d'accès*. — Ambulacres *ou galeries de pourtour parallèles à la courbe de l'ellipse*. — *Mur d'enceinte extérieur des Arènes*. — *Trous où l'on fixait les mâts*.

A gauche de l'entrée de la rue de Navarre, on voit se développer la moitié d'une sorte de cuvette garnie de gradins placés en amphithéâtre; cet espace, réservé aux spectateurs, répond à celui qu'on qualifiait de *cavea* dans la terminologie du théâtre romain. Il comprenait ordinairement trois parties : le *podium* en bas, les *mæniana* au milieu, le *porticus* en haut ; au *podium* étaient les places d'honneur, souvent désignées par des inscriptions gravées dans la pierre, et dont certaines inscriptions retrouvées ici ont pu faire partie, conformément à la tradition constatée dans les théâtres antiques d'autres villes.

Les *mæniana ou gradins*, aujourd'hui en place, sont une réfection contemporaine. M. Read et M. Vacquer n'ont pas souvenir d'en avoir vu en place[1]. M. Vacquer m'a déclaré qu'on n'avait retrouvé que trois ou quatre pierres isolées, de destination douteuse, et perdues dans le bas fond. On les voit à Carnavalet. Dès lors il convient de se montrer bien circonspect en présence des gradins tout neufs et dont j'ai relevé le profil ci-joint sur le monument restauré, au seul titre documentaire, d'autant que leur aspect est original. Toutefois, je dois consigner l'unique passage où il soit fait mention des gradins. M. Du Seigneur s'exprime ainsi dans son rapport[2] :

« A vingt-deux mètres en arrière du *podium* et à sept mètres au-dessus du sol de l'Arène, apparurent les derniers et *seuls vestiges qui sub-*

1. Communication verbale.
2. *Bulletin Municipal Officiel*, 3 février 1884, p. 159.

s stent des gradins de l'amphithéâtre [1]. Grâce à leur découverte, on pourra restituer exactement *la ligne et la hauteur des gradins* dans cette partie des Arènes.

A Orange, au théâtre, les gradins ont 0m 455 de hauteur et 0m 81 de largeur moyenne [2]. Dans leur état restauré, ceux de Lutèce ont 0m 40 de hauteur et 1m 20 de largeur; cette dernière cote comprend celle (0, 45) du socle en pierre qui forme le devant du gradin et celle de la partie en terre (0, 75) qui en est le complément.

Dans les amphithéâtres romains, les spectateurs accédaient à leurs places par des galeries; les unes suivant le cintre de l'édifice se nommaient *ambulacres*; les autres, convergeant vers le centre, se nommaient *vomitoria* et formaient issue d'escalier sur les gradins. Des murs et des voûtes limitaient ces couloirs; on a reconnu en divers points, à Lutèce, les débris de ces murs; leur place et leur direction permettent de compléter le contour de l'édifice, comme on le voit sur le plan.

L'un des murs d'ambulacres se voit derrière la grande niche du couloir sud qui ouvre sur la rue de Navarre [3].

Plusieurs autres arrachements des murs des ambulacres ont été reconnus aux points où ils sont indiqués en noir sur notre plan. Ainsi dans le déblaiement effectué pour l'ouverture de la rue nouvelle, on a rencontré, entre la chapelle du couvent et l'entrée de la rue de Navarre, deux fortes et solides murailles de 2m 20 et 3m 20 d'épaisseur ayant fait partie des murs circulaires du pourtour de l'amphithéâtre. Ce sont ceux à droite de l'entrée par la rue de Navarre. M. Vacquer a relevé les plans et nivellements de ces murs et en a fait prendre une photographie avant qu'ils ne fussent démolis pour le passage de la rue [4].

Des ambulacres on entrait dans les passages (*viæ*, *itinera*, *aditus*) d'une direction normale aux ambulacres, et où l'on établissait ordinairement des escaliers ou *scalæ*.

Dans les sondages opérés dans les terres avoisinant les immeubles de la rue Monge, on mit à jour un *petit vomitoire*, large de 2m 25 environ,

1. M. de Ménorval après avoir lu les épreuves m'a envoyé cette note : « Cette affirmation de Du Seigneur est exacte. Ces vestiges de gradins, ou plutôt ces deux ou trois gradins, encore à leur place, reposant sur leur sol étaient en haut du *vomitorium*, dont je vous ai déjà parlé, entre ce vomitorium et les maisons de la rue Monge. A ces gradins en place, ne craignez pas d'ajouter ceux qui portent encore les noms ou signes des places et qui sont à Carnavalet après avoir passé quelque temps aux Thermes. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que partie de ces gradins ont été trouvés rue Monge, et au Parvis Notre-Dame. »

2. Caristie, *Mon. d'Orange*, p. 51.

3. Voir la photographie reproduite sur les planches 14 et 14 *bis*.

4. *Journal des fouilles*, 11 mai 1883.

et descendant jusqu'au-dessus du *podium* : deux fragments de ces murailles ont été retrouvés complètement détachés, mais ils gardaient encore fortement soudés à leur base des morceaux de dalles en pierre[1]. Ce vomitorium fut découvert par M. de Ménorval qui le fit conserver au moment où on allait l'abattre, comme tant d'autres fragments qui ont été saccagés.

Au théâtre découvert par le R. P. de La Croix à Sanxay, les galeries, dites *vomitoria*, par lesquelles les spectateurs entraient et sortaient, sont, comme à Paris, non rayonnantes, mais parallèles à la façade de la scène. Nous ne pouvons toutefois dire avec le savant R. P. de La Croix que ces galeries sont différentes de toutes celles rencontrées jusqu'ici[2], car je puis signaler l'exemple de l'amphithéâtre de Pergame (Asie Mineure), dont je reproduis ici le plan à titre comparatif[3]; le couloir a 6 mètres de largeur et 36 de long à Lutèce[4]; à Sanxay six couloirs, trois de chaque côté, étaient ainsi disposés : deux du bas ont 4 mètres de large et aboutissent devant la scène comme à Paris; ceux du haut, supérieurs et parallèles aux précédents, ont 2^{m} 60 et 1^{m} 40[5].

La coupe verticale de la *cavea* montre combien fut ingénieux le parti qu'on tira de la disposition du terrain; une partie de la colline de Lutèce elle-même a pu former un supplément de gradins naturels. D'un autre côté, les nombreuses tuiles que l'on a rencontrées[6] semblent indiquer une précinction supérieure couverte et supportant le *velarium*. Les chapiteaux trouvés dans la cella de l'ouest peuvent provenir d'une colonnade qui aurait décoré cette précinction. Cette opinion trouve confirmation dans l'enquête que j'ai faite auprès des personnes qui ont assisté aux démolitions pendant quatre mois (en 1870); elle m'a révélé l'existence, *à la partie septentrionale*, *d'une colonnade* et *d'arcades cintrées*, correspondant soit à l'une des galeries dégagées, soit à l'un des paliers intérieurs (précinctions); enfin la présence d'un escalier extérieur[7] appuie encore cette manière de voir qui n'est point pour surprendre ceux qui savent qu'on voit une colonnade à la partie supérieure de plusieurs théâtres ou amphithéâtres antiques.

1. *Bulletin Municipal Officiel*, 1884, p. 189.
2. Mémoire archéologique sur les découvertes d'Herbord, dites de Sanxay, lu à la Sorbonne le 29 mars 1883 (Niort, in-8), p. 37.
3. D'après Texier. *Voyez sur notre planche 15* les couloirs du milieu.
4. Mesures que j'ai relevées sur place.
5. R. P. de La Croix. Les fouilles d'Herbord, p. 37.
6. Rapport Ponton d'Amécourt.
7. Rapport Ponton d'Amécourt.

Logement des mâts du velum [1]. — On a trouvé dans les Arènes des pierres percées d'un trou rond ; on en conserve à Carnavalet de deux types différents.

Quelle était la destination de ces ouvertures ? Nous croyons que c'étaient les trous de logement des mâts qui supportaient le *velarium* [1], c'est-à-dire la toile qui couvrait, dans les amphithéâtres antiques, l'arène et la cavea où les spectateurs étaient assis ; ils se trouvaient ainsi sous une tente qui les garantissait du soleil et de la pluie [2] ; Spinter aurait le premier couvert le théâtre de lin fin, et Néron aurait étendu un velarium bleu parsemé d'étoiles au-dessus de l'amphithéâtre [3].

On a reconnu que les toiles qui composaient cette tente étaient fixées probablement par des cordes horizontales à des mâts ou *mali* qui se dressaient au-dessus de la partie supérieure du mur extérieur de l'édifice ; ces mâts s'appuyaient contre ce mur auquel ils étaient fixés en s'emboîtant dans des trous ou anneaux pratiqués dans des pierres faisant partie de la maçonnerie des assises supérieures. On voit, en place, de ces sortes de pierres au Colisée, à Rome, où des consoles soutenaient les mâts que maintenaient des trous correspondants aux consoles dans la corniche supérieure du monument. Même fait au grand théâtre de Pompéï [4]. Certaines pierres des Arènes conservées dans la salle du rez-de-chaussée au Musée Carnavalet me paraissent avoir eu cet usage. Elles gardent encore des moulures sur plan circulaire qui sont celles de la corniche extérieure qui, au dehors, pourtournait le sommet de ce monument parisien. D'autres pierres dont je donne, avec une vue photographique, les dessins géométraux dressés d'après les mesures que j'en ai prises, recevaient la partie inférieure des mâts après leur passage dans les ouvertures circulaires des pierres précédentes, ou avaient dans l'édifice un autre usage comme mode d'attache. J'ai reconnu des pierres ayant exactement la même forme et le même trou, dans une gravure où l'on a représenté l'avant des piles rondes d'un pont sur le Tibre, à Rome. Piranesi, sur la planche XLV, a reproduit l'aspect général des ruines de ce pont situé « in alveo Tiberis e regione

1. Le *Velarium* était une banne ou grande toile tendue au-dessus de la partie découverte d'un théâtre ou d'un amphithéâtre où étaient assis les spectateurs. On l'étendait au moyen de cordes et de poulies fixées à un certain nombre de mâts plantés tout autour du mur d'enceinte. Elle n'était pas toujours déployée au-dessus de la tête des spectateurs mais seulement dans certaines occasions qu'annonçait une affiche ou avis (album) placardé dans les endroits les plus fréquentés de la ville.

2. Lucret. VI, 110 (ou IV, 73) ; Guarini l. I et p. 133, 11 ; Mus. Borb. I Rel. degli scavi, p. 2.

3. Pline, *Hist. nat.*, XIX, 1, 6.

4. Mazois, p. 388, les reproduit. (*Voyez notre planche 17.*)

Plan du Théâtre (Sanxay)

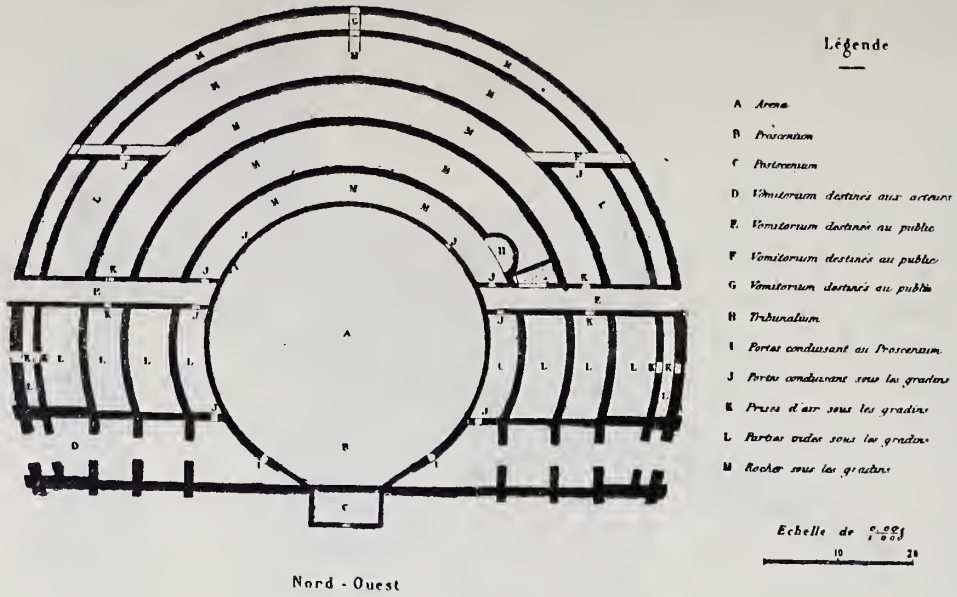

Publié à titre comparatif avec celui du *Premier théâtre parisien* : dans les deux monuments les couloirs sont parallèles à la Seine.

Nosocomii S. Spiritus » ; il y marque en (D) la place occupée par ces pierres saillantes dont il donne un plan détaillé en (c). Je reproduis ici le fac-simile de cette partie de la planche de Piranesi.

Le R. P. de La Croix a trouvé au théâtre de Sanxay [1], au pied du mur de façade, une « grosse pierre taillée avec rainures et trous de scelle-

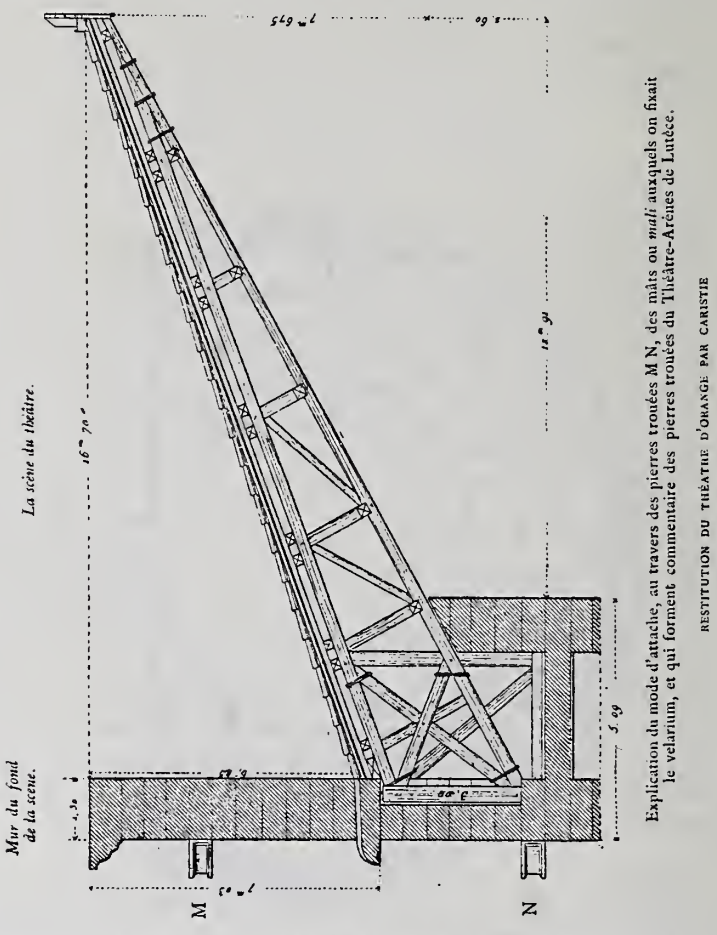

Explication du mode d'attache, au travers des pierres trouées M N, des mâts ou *mali* auxquels on fixait le velarium, et qui forment commentaire des pierres trouées du Théâtre-Arènes de Lutèce.

RESTITUTION DU THÉATRE D'ORANGE PAR CARISTIE

ment, entiérement semblable à celles qui, servant au velum ou velarium, couronnent encore aujourd'hui l'amphithéâtre de Nîmes ». Il en a trouvé une seconde dans les mêmes conditions, mais moins complète.

Je joins ici, à titre comparatif et explicatif, le relevé que j'ai fait sur les

1. Les découvertes d'Herbord, p. 39.

lieux, aux Arènes de Nîmes, d'une disposition installée à la même fin [1]; les trous qui existent intérieurement laissent supposer l'existence d'autres poteaux et contre-fiches étayant les mâts. (*Voy. notre pl. 17.*)

A Pola, les mâts descendaient dans une rainure de la hauteur de l'attique et venaient se poser dans un dé, fixé sur la corniche du deuxième ordre.

On retrouve des pierres du genre de celle des Arènes de Lutèce et de destination certaine au théâtre d'Orange; nous en donnons ici les reproductions. Dans son livre *Orange et son théâtre*, Caristie s'exprime ainsi à leur sujet [2] : « J'ai également cru devoir me rendre compte de la particularité que présentent les deux rangs de corbeaux ou consoles placés au sommet de la façade principale, corbeaux qui sont, sauf deux d'un côté et trois de l'autre, tous percés, tandis que le bandeau arrondi, interposé entre ces corbeaux, n'est percé, pour le passage des mâts qui servaient à tendre la *vela*, que de six trous près de ses extrémités. — J'ai dû, en conséquence, indiquer comment, au moyen de six mâts ainsi placés, je suppose qu'on pouvait procéder à tendre le *velum*. »

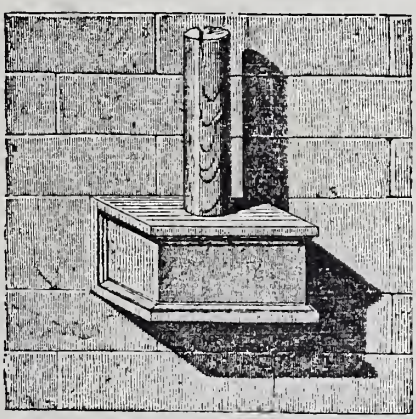

Perspective restituée de la même pierre percée avec le mât en place.

Les corbeaux qui recevaient les mâts destinés à tendre le *velum* et le bandeau-gouttière du théâtre d'Orange ont été dessinés par Caristie [3].

Nous les reproduisons ici, afin qu'on puisse constater la grande analogie avec les trous de mâts de Lutèce; la seule différence consiste dans l'adjonction de quelques moulures qu'on ne trouve pas à Lutèce; en outre, la partie engagée dans le mur est tracée sur un plan rectangulaire à Lutèce, et à Orange en queue d'aronde.

1. Voir aussi Grangent et Durand. Description des monuments antiques du Midi de la France, 1819; et Caristie, Orange, p. 75.
2. Caristie, *Mon. antiques à Orange*, in-fol., 1856, p. 50, et pl. 36, nos 2, 3, corbeau-gouttière pour écoulement des eaux du toit de scène et non pour les mâts, pl. 43, nos 4, 5, 6, 7, 8, 9 et pl. 49, p. 74 et 85.
3. Caristie, *Mon. d'Orange*.

On découvrait ou l'on abritait à son gré telles ou telles parties de l'amphithéâtre, par une manœuvre des cordages, poulies, anneaux

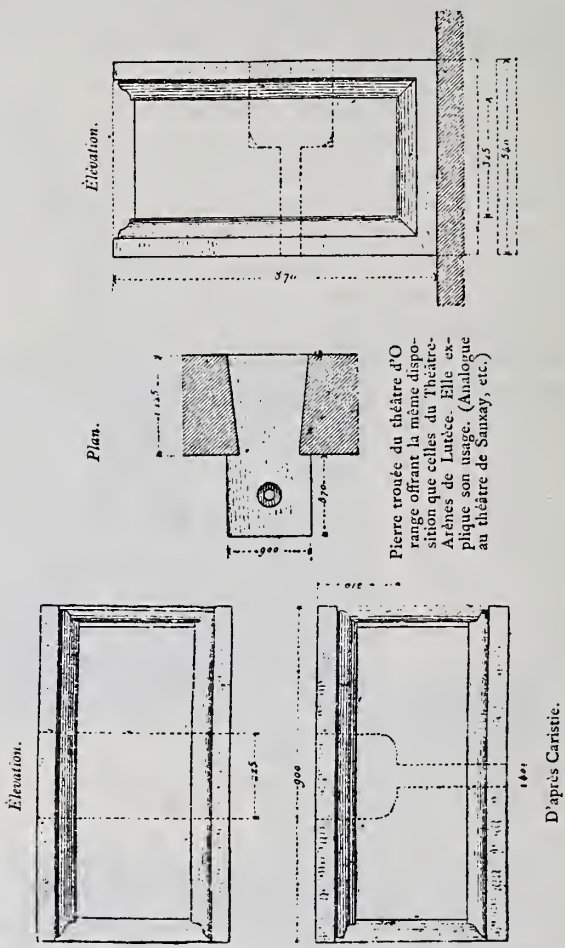

Pierre trouée du théâtre d'Orange offrant la même disposition que celles du Théâtre-Arènes de Lutèce. Elle explique son usage. (Analogue au théâtre de Sauxay, etc.)

et par des cordes descendant vers le podium; le mécanisme permettait de mettre en mouvement les diverses toiles du velum [1]; sa partie centrale était ordinairement fixe; et l'on y brodait un dessin tel que

1. Suet. Calig. 26; cf. Mart. XII, 29, 15.

celui d'un char ou d'un aigle. Au Colisée, la manœuvre était faite par les marins de la flotte [1].

Aux Arènes de Lutèce, une des pierres pour *trous de mâts* fut enterrée, lors de la remise du monument à la ville, par un ouvrier, Delaruelle, qui voulut la sauver ainsi ; cette pièce intéressante se trouve cachée aujourd'hui sous terre, derrière la seconde ou la troisième niche de la scène, mais ce n'est pas en ce lieu qu'on découvrit cette pierre. Delaruelle est un vieux terrassier qui connaît les Arènes « dans tous les coins » ; fidèle serviteur, nous dit M. de Ménorval qui l'a vu à l'œuvre, travailleur sagace, il cherchait avec passion, remettait avec probité tout ce qu'il trouvait ; il avait fait un miracle d'habileté en coupant la terre en dessous et autour des squelettes, de façon à les transporter tout d'une pièce dans le pauvre musée qu'on avait réussi à former. Nous nous serions reproché de ne pas mentionner ici le nom de ce travailleur et sommes heureux de lui rendre la justice qui lui est due, pour les bons et loyaux services qu'il rendit à la cause du patrimoine national.

5. La Scène.

A droite en entrant par la rue de Navarre, entre le réservoir et l'arène, au-dessus du mur du Podium, on aperçoit les restes de la scène ; on y voit aujourd'hui une suite de niches, alternativement sur plan circulaire et carré, aux formes bien définies et s'élevant de un mètre environ au-dessus du sol actuel. Tel n'était pas leur état lors de la découverte ; un témoin de leur mise à jour s'exprime ainsi : « Quant à la scène, il n'en subsistait que quelques traces, mais elles sont très claires et d'un grand enseignement sur la richesse décorative de cette partie du monument [2]. » Nos plans indiquent en poché noir les murs dont on a constaté les restes ; l'on peut voir sur les clichés quel était leur état au moment de la découverte.

Les vestiges de la partie septentrionale de la scène furent rendus à la lumière en 1870, et ceux de la portion méridionale furent reconnus lors des premières recherches faites aux Arènes, en avril et mai 1872, par la Commission de la Société Centrale des architectes. La gêne occasionnée par ces travaux dans le couvent des Dames de Jésus-Christ, qui

1. Lamprid. *Commod.* 15.
2. *Journal des fouilles*, 26 avril 1883.

en occupait la place, fut subie de la façon la plus gracieuse par la supérieure, Mme Anjorrand, conseillée par un excellent confrère en architecture, M. Destors. Le Conseil de la Société Centrale des architectes vota des fonds et l'on fit creuser cinq puits sur l'emplacement de la scène[1]. Ils étaient reliés entre eux au moyen de galeries souterraines. La margelle de l'un des puits, celle du nº 4, existe encore, comme on le voit sur notre photographie d'état actuel à l'extrémité de l'alignement des niches de la scène.

Ces fouilles firent rencontrer dans le puits 3 le prolongement du mur M et découvrir divers murs M, N, parallèles au grand axe[2]; « l'un, au point N, est occupé par un reste de niche[3] sur lequel nous avons vu des traces de peinture[4]. » Alors seulement on comprit l'originalité de l'édifice constatée, dans le rapport[5] dans les termes suivants : « Il semble résulter de cette disposition générale qu'une partie seulement de l'arène aurait été entourée de gradins du côté le plus élevé du coteau, tandis que le côté opposé pouvait être occupé par un théâtre ayant motivé l'aplatissement de la courbe que nous avons signalée, afin de rapprocher davantage la scène des gradins. Le fond de celle-ci pouvait être ouvert du côté de la campagne, à cause de la déclivité du mont, comme dans certains théâtres antiques, et laisser jouir ainsi les spectateurs d'une vue très étendue » sur les collines nord-est du bassin de la Seine (Ménilmontant et le Père-Lachaise).

Les travaux repris le 21 mars 1883 amenèrent dès le lendemain la découverte de nouveaux vestiges de la scène formant la continuation de ceux découverts en 1870 et aujourd'hui détruits par la faute d'un vote de la commission des Monuments historiques[2]. On continua à la déblayer en avril et mai 1883.

Quel était l'usage de ce mur? Était-il au devant ou au fond de la scène? La hauteur du mur pourrait trancher le débat, car les murs du devant de scène sont ordinairement peu élevés tandis que ceux du fond sont très hauts. Mais à Lutèce, cet élément d'appréciation fait défaut, car, en raison de leur délabrement, les débris retrouvés s'éle-

1. Marqués en 1, 2, 3, 4, 5 sur le plan des fouilles des Arènes en 1870-1872, gravure publiée par les soins de la Société dans ses *Annales* et dont nous donnons ici un fac-simile photographique à l'échelle de l'original. (*Voy. notre pl. 5.*)
2. *Annales de la Société centrale des Architectes français* (1873), p. 157.
3. Plan des fouilles de 1870-1872, reproduit ici sur la pl. 5.
4. *Annales de la Société centrale des Architectes français* (1873), p. 150 — (3) Id. p. 150. La coloration est également signalée dans le rapport de M. Ponton d'Amécourt
5. *Journal des fouilles.*

vaient à peine au-dessus du sol. Ne serait-on pas tenté d'y reconnaître plutôt le mur du devant de scène, car le mur parallèle, trouvé à six mètres en arrière, a pu être celui du fond. Dans tous les cas, la constatation de l'existence de ces niches est très importante; elle rappelle une

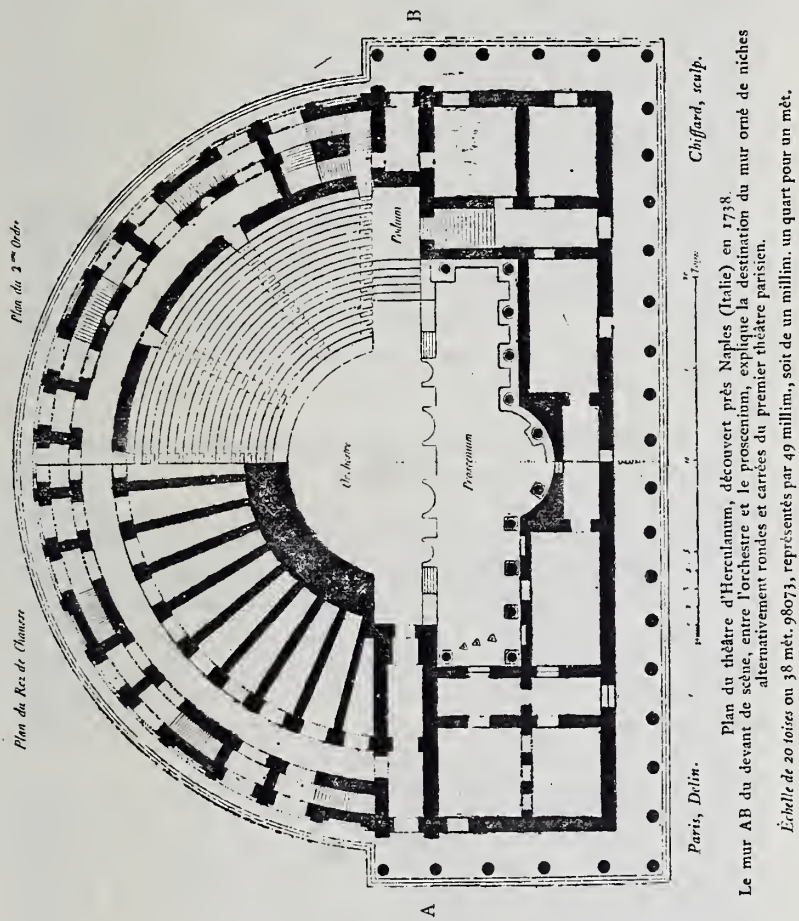

Plan du théâtre d'Herculanum, découvert près Naples (Italie) en 1738.
Le mur AB du devant de scène, entre l'orchestre et le proscenium, explique la destination du mur orné de niches alternativement rondes et carrées du premier théâtre parisien.
Échelle de 20 toises ou 38 mét. 98073, représentés par 49 millim., soit de un millim. un quart pour un mét.

disposition typique des constructions scéniques, ce qui établit nettement la destination de cette partie de l'édifice.

On trouve l'explication de ces niches et du mur qu'elles décorent par les dispositions analogues que j'ai constatées dans d'autres édifices similaires et dont les dispositions, mieux conservées, forment le com-

mentaire des débris du premier théâtre parisien. Ainsi on les retrouve au théâtre de Misènes dans les environs de Bayes et de Pouzzoles, en avant du proscenium ou avant-scène [1] ; à Fiesole, en Italie, l'état actuel de ce même mur, en CD de la planche, est presque identique à celui du Premier théâtre parisien, comme on le voit sur notre photographie. La démonstration est encore plus frappante quand on examine le grand théâtre de Pompéi ; à notre avis, le mur AB (planche 40) de ce théâtre correspond à celui, orné également de niches rondes et carrées, des Arènes de Lutèce; je crois pouvoir conclure que le mur visible à Lutèce est celui du devant de la scène.

Cette disposition des niches, alternativement rondes et carrées, se retrouve fréquemment employée comme mode de décoration des murs de scéne du théâtre romain; elles étaient tantôt, comme ici, recouvertes de stuc peint, tantôt de marbre. J'en ai vu de nombreux exemples. Parmi les autres monuments que j'ai étudiés je citerai également l'Odéon de Patras, encore inédit que je publierai dans le *Corpus des Monuments grecs*; le théâtre d'Orange et celui d'Hérode-Atticus, à Athénes.

Le 28 mai 1883, « dans une fouille complémentaire commencée au sud de la scène et vers l'entrée de l'Aréne, apparurent quelques grosses pierres de taille renversées dans la terre de remblai et ayant dû appartenir à la construction de l'édifice. » Ces pierres avaient été jetées pêle-mêle, dans toutes les directions et offraient l'aspect d'un chaos qui étonna tous les fouilleurs. On continua pendant les jours suivants à déblayer ces amas de débris, et, le 4 juin 1883, on photographia les vestiges de la scène que nous donnons sur notre planche ; le 9 juin 1883 on photographia l'amas de pierres de taille. Sur une pierre étaient gravées les lettres (S. I. L.) reconnue en premier lieu au-dessus de tout le groupe; aucune autre ne portait d'inscription [2].

On trouva alors « un beau fragment de *corniche* ornée de *feuilles d'acanthe*, dans lequel on remarque la trace d'un *modillon brisé* et disparu ; puis des *bases de pilastres*, quelques morceaux de *colonnes cannelées*, de différents ordres, et enfin un autre morceau de *fût de colonne à écailles sculptées*, semblable à celui retrouvé en 1870 et exposé au Musée Carnavalet [3] ».

1. Voir le plan n° 116 par Renard.
2. *Journal des fouilles*, 28 mai, 9 et 16 juin 1883.
3. Rapport de Du Seigneur, *Bulletin municipal officiel*, p. 159, 3 février 1884. Ce fût est reproduit sur l'une de nos planches.

On lit encore dans le *Journal des fouilles*, du 13 mai 1883. — « A l'emplacement de la scène, on n'a trouvé que des restes insignifiants, mais suffisants pour justifier les dispositions du plan que M. Vacquer en avait tracé dès 1870. »

Sur ce même emplacement de la scène, la pioche a rencontré un obus prussien qui, en plongeant dans le sol, a finalement atteint, à 1 m 90 de profondeur, une substruction qui a déterminé son explosion, mais en l'étouffant sur place dans le sein de la terre. On en a recueilli les débris que conserve M. Charles Read. Cet obus, venu probablement des batteries de Thiais ou de Chevilly, était chargé de onze cartouches incendiaires, ce qui fait présumer qu'il avait eu pour destination l'entrepôt des vins et eaux-de-vie; mais nos ennemis l'avaient tiré trop court. On lit d'ailleurs dans le *Journal des Débats* du mercredi 11 janvier 1871, cet entrefilet signé P. David : « Plusieurs maisons, contiguës aux Arènes récemment découvertes, ont été, elles aussi, traversées par des projectiles. »

6. Matériaux employés dans la construction des Arènes.

« Il est à remarquer, écrit M. Ponton d'Amécourt que, dans la construction des Arènes, on n'a pas fait usage de briques. L'*Opus latericium*, qu'on rencontre aux Thermes de Julien, est d'importation romaine. L'*Isodomum* des Arènes semble être un emprunt de la Grèce, et ce travail est tellement dans le génie gaulois que nos maçons d'aujourd'hui font leurs parements de moellons exactement de la même manière[1]. »

La pierre de taille, écrit de son côté M. Ruprich Robert, dans son Rapport à la *Société centrale des Architectes français*, a été employée avec économie dans cette construction. « Si on en retrouve très peu dans les fouilles, a-t-il écrit, c'est qu'elle aura été utilisée sans doute pour d'autres besoins, après l'abandon des lieux, ainsi que cela est souvent arrivé dans les anciens édifices. Les murs du podium, qui avaient encore sur plusieurs points une hauteur de deux mètres quatre-vingts centimètres sont formés d'un petit appareil en moellon piqué de vingt centimètres de longueur sur treize de hauteur, rappelant celui des Thermes, dits de Julien l'Apostat, et de l'aqueduc d'Arcueil.

1. Rapport Ponton d'Amécourt.

Quelques archéologues n'ayant pas remarqué aux Arènes des rangs de briques alternés comme ceux qu'on voit aux Thermes de Julien, ont voulu en tirer cette conséquence que les arènes leur étaient très antérieures. Nous ne comprendrions, dans aucun cas, qu'il y eût dans le mur relativement peu élevé d'un podium, des rangs de briques comme ceux qui, dans les murs romains d'une grande hauteur, sont destinés à relier des blocages et des maçonneries de petit appareil. »

Quant au mortier, il est suffisamment résistant et présente cependant quelques imperfections, principalement en ce qui concerne sa trituration. Dans une petite brochure sur les *Arènes de la rue Monge et les mortiers romains*, publiée en 1870, M. Stanislas Ferrand donne de ces mortiers la composition chimique que voici :

Sable et gravier	32.
Chaux	58.
Silice	4.50
Alumine	4.00
Argile cuite et broyée	1.50
Total	100.00

Il ajoute « que le sable est employé sans avoir été passé à la claie, tel qu'il sort du fleuve. La chaux, grasse, n'est pas broyée. Ici et là se présentent de volumineuses parties sans aucun mélange de sable ou de matières hydrauliques. Au contact de l'eau, elle se détrempe et se réduit en pâte molle. Le mortier se pulvérise comme un morceau de terre séchée au soleil. »

Et M. Ferrand pense que « si les mortiers romains, qu'il croit en général de qualité très inférieure, ont pu se conserver pendant un aussi long temps et sont encore si solides, cela tient à une cause unique, le *système de bâtir des Romains* », qui consistait à faire des murs très épais composés de matériaux mauvais conducteurs des fluides atmosphériques et non accessibles aux variations de la température.

De son côté M. Ruprich-Robert père a écrit que sans vouloir contredire l'auteur de la brochure qui, en principe, lui semble être dans le vrai, il lui paraît que les échantillons de mortier qu'il a recueillis dans les murs du podium étaient moins défectueux que ceux dont M. Ferrand donne l'analyse [1].

1. Nous avons fait analyser, dit feu M. Ruprich-Robert, par le laboratoire de l'École des mines, du mortier ayant servi à construire l'égout mis à décou-

7. Fragments de décoration sculpturale et picturale, inscriptions, monnaies, objets divers et squelettes trouvés dans les fouilles des Arènes.

La description des Arènes de Lutèce serait insuffisante pour faire connaître cet édifice si nous ne tentions pas d'établir la liste des objets qu'on y a trouvés et le lieu précis où ils furent découverts. C'est une tentative hardie en présence des renseignements insuffisants et contradictoires épars dans la confusion de deux ou trois rapports, mais après de longues recherches nous essayerons pourtant d'accomplir cette tâche nécessaire.

Dès 1870, on recueillit des morceaux intéressants.

On découvrit alors « UNE TÊTE EN MARBRE ressemblant à un TITUS ENFANT, retrouvée en dehors de l'area, du côté du nord ; elle appartient à notre confrère, M. Destors, qui a bien voulu nous la communiquer ». M. Ruprich Robert ajoute, en la reproduisant sur la fig. 10, qu'il doit ce dessin à M. Hubert Potier. Je la fais reproduire ici sur la planche 27. On ignorait ce qu'elle était devenue. Je l'ai retrouvée rue des Petites-Écuries, n° 47, au second étage, dans la chambre à coucher de la veuve de M. Destors ; cette belle tête en marbre blanc fut achetée en 1870, par son fils, pour la somme de trois francs, à un ouvrier qui la piochait. Je l'ai mesurée ; elle a 27 centimètres de haut.

Le mercredi 14 juin 1870, à 3 heures, lit-on dans le *Journal des fouilles*, on trouva, en déblayant les terres de l'Arène, vers le sud-ouest, un fragment de poterie en terre rouge sigillée, représentant un masque de faune, et le corps d'un personnage couvert d'une peau de bête. »

vert par nos nouvelles fouilles. Cette expérience, qui a donné le résultat suivant, fait voir que là on avait employé un mortier beaucoup moins gras qu'au podium :

Sable	75 »
Silice combinée	5 »
Alumine	Traces.
Protoxyde de fer	2 »
Chaux	9 30
Magnésie	Traces.
Eau	2 »
Acide carbonique	7 »
Total	100 30

Une autre tête fut découverte en 1885. Nous l'avons déjà publiée dans le Bulletin de la Société des Amis des Monuments parisiens, mais nous la reproduisons cette fois dans de meilleures conditions de tirage, et en l'accompagnant de cotes et de commentaires, qui faisaient défaut, et qui compléteront ce document que je dois au zèle bien connu de mon ami, M. Edgar Mareuse, si disert en choses parisiennes.

Voici comment M. du Seigneur relate la découverte de cette tête [1].

« Le 4 septembre 1885, plus à proximité du puits encore [2], on extrayait du sol une autre pierre provenant des *gradins* et deux morceaux assez informes d'abord, que je reconnus bientôt comme faisant partie d'un bras de statue ; il y avait le *morceau du coude et celui de l'avant-bras*. Nous voilà donc en présence d'un fragment de sculpture dénotant qu'il y avait dans notre édifice autre chose que de simples décorations architecturales, et que la statuaire y jouait son rôle ; que par conséquent, les Arènes de Lutèce tenaient une place considérable comme monument d'art à l'époque gallo-romaine. « Si nous allions trouver la statue à laquelle ces morceaux de bras appartiennent », pensai-je aussitôt, et je recommandai à l'ouvrier Delaruelle, chargé de la fouille, de prendre les plus grands soins dans son travail et de faire sa pioche aussi légère que possible.

« La semaine suivante, le vendredi 11 septembre (1885), à quelques mètres de la place où le bras se trouvait, à un mètre de profondeur au-dessous du niveau du sol de l'Arène, on mettait au jour UNE TÊTE SCULPTÉE, d'un style non exempt de grandeur. Cette tête est celle d'une femme, divinité ou figure allégorique ; elle est de proportion naturelle, avec les yeux levés vers le ciel, la bouche entr'ouverte, la lèvre inférieure un peu épaisse ; les cheveux sont séparés en deux bandeaux ondulés et couronnés de feuillage ; le nez malheureusement a été mutilé, mais cette mutilation est ancienne et la pioche de l'ouvrier n'a rien à se reprocher. La partie postérieure de cette tête est fruste, comme si la statue se fût trouvée adossée à une muraille ou enfermée dans une niche [3]. (*Voyez nos planches 30 et 31.*)

1. Rapport inséré au *Bulletin municipal officiel*, 15 nov. 1885, p. 2134.

2. Son percement à la fin du XVIIIe siècle, pour les besoins du couvent, aurait pu amener, dès ce moment, la découverte des Arènes ; si ceux qui le foraient s'étaient enquis du motif de la résistance qu'ils trouvaient, ils auraient découvert le mur du podium. La trace de ce puits est encore visible dans le sol de l'Arène, au pied du mur du podium, à droite de l'entrée par la rue de Navarre.

3. Je crois qu'elle faisait partie d'un motif en bas-relief, à en juger par l'état

« Tout à côté de la tête, on découvrait le lendemain (c'est-à-dire le 12 sep. 1885) un lambeau d'INSCRIPTION gravée sur une pierre; les lettres en sont assez régulières. Sur deux lignes parallèles, on peut lire (*Voy. pl. 19*) :

V NE
ICT

« Le jeudi 17 septembre (1885), parmi les fragments de pierre sculptée recueillis dans la tranchée, l'un d'eux, de petite dimension, attira particulièrement mon attention. Après l'avoir retourné dans tous les sens, il me sembla que deux doigts s'y trouvaient indiqués; ces doigts étaient de proportion naturelle; j'appliquai dessus presque machinalement deux de mes doigts de la main gauche qui semblaient le mieux correspondre, comme forme, à ceux qui étaient sculptés. Alors je m'aperçus que je tenais un MORCEAU DE TORSE D'UN JEUNE ENFANT, dont le ventre et le haut des cuisses étaient parfaitement déterminés.

« La tête de femme, l'avant-bras et les deux doigts étaient proportionnés de même. N'avons-nous pas là trois fragments d'une même statue? D'une statue de femme tenant dans ses bras un enfant, comme en tenaient les figures de la Paix et de la Fortune dans l'art grec et les déesses mères à l'origine de notre civilisation artistique. Il serait fort difficile de se prononcer, d'autant plus que nous avons retrouvé de nouveaux morceaux de statue, entre autres *une main*, *un pied* et le haut d'un *cothurne* ou d'une cnémide, appartenant, probablement, à des figures de différentes grandeurs.

« Le 18 septembre 1885, plus près de la cella de gauche, en regardant la grande entrée, on sort de terre un mascaron fort endommagé, représentant une TÊTE BARBUE ; le 22, c'est un morceau de BAS-RELIEF avec une JAMBE D'ENFANT et un éclat de pierre où l'on distingue des caractères analogues à ceux qui sont tracés sur les gradins découverts en 1870. »

Ainsi donc une décoration sculpturale ornait les Arènes de Lutèce. Mais on y trouvait encore une ornementation architecturale comme en témoignent de nombreux fragments architecturaux trouvés en 1870

brut de la face postérieure. C'est ce qui démontre combien il importe de ne porter aucune atteinte aux morceaux exhumés.

Cette tête est conservée aujourd'hui à Carnavalet; elle est large de 0^m 90, mesure prise d'une extrémité à l'autre des yeux; elle mesure 0^m 18 du bas du menton à la naissance des cheveux sur le front.

et dans les années suivantes. On peut les voir au Musée Carnavalet. Ils avaient été d'abord réunis en 1870 dans un abri avec les sculptures et objets divers trouvés sur le terrain des Arènes en 1870, bientôt dispersés. Les fragments trouvés depuis 1870 furent placés dans un second musée, simple abri en planche installé sur le terrain des Arènes, que j'ai visité vers 1886.

Le premier Musée des Arènes, celui de 1870, avait été organisé par M. de Liesville. Il renfermait tous les objets trouvés depuis le jour où la Société de numismatique s'associa à la direction des fouilles, et sur lesquels nous renseignent le rapport de M. Ponton d'Amécourt, les notes manuscrites de M. Héron de Villefosse et de M. Charles Read. Dans une tranchée, ouverte pour dégager le *podium*, on a trouvé, le 22 mars 1870, presque au même endroit où l'on découvrit deux blocs de grès avec inscription, les fragments d'un riche COLLIER DE FEMME (*figure pl. 27*). Suivant un renseignement verbal que je dois à M. Vacquer, ce collier fut trouvé près de l'extrémité extérieure du couloir septentrional ; tout auprès on rencontra une monnaie d'Adrien. Il se compose de grains d'améthyste séparés par des perles fines et reliés par de petits chaînons d'or ; un fermoir en or natif complète la décoration. Il appartient aujourd'hui à M. Read qui l'a fait figurer, en 1893, dans l'*Exposition du Palais de la femme*, à Chicago [1]. Presque au même endroit on a rencontré DEUX BLOCS DE PIERRE portant chacun une inscription. Sur l'un on lit l'inscription **MNPP** ; sur l'autre les lettres **OC**, dont le sens n'est pas encore déterminé. C'étaient probablement des gradins de l'amphithéâtre. Plusieurs pierres semblables, également ornées d'inscriptions, avaient été trouvées sur divers points de la capitale ; elles sont toutes déposées au Musée Carnavalet ; un certain nombre ont longtemps figuré dans le jardin du Musée de Cluny. Dans la même portion de l'amphithéâtre, on découvrit un PETIT BAS-RELIEF en pierre, représentant DEUX PERSONNAGES. L'un, petit et placé sur une estrade, semble porter des grappes de raisin sur sa tête. Le second, plus grand, n'est pas complet ; la tête et la partie supérieure de la poitrine ont été brisées ; son corps nu est incliné vers la gauche ; une nébride qui descend de son épaule et le thyrse sur lesquels il s'appuie sont-ils des signes suffisants pour y voir une représentation de Bacchus ? Cette sculpture est, du reste, de basse époque ; c'est un fragment d'architecture et non une stèle. Je l'ai fait reproduire sur une planche où l'on voit encore une série de vases disposés sur

1. Caylus a publié dans son tome VII (pl. 70) un collier presque semblable à celui trouvé aux Arènes.

une étagère en bois du Musée des Arènes de 1870, d'après une photographie fort rare que l'on en fit alors. M. Vacquer m'a fait savoir que ce bas-relief se trouve au Musée Carnavalet. En pratiquant un trou de sonde vers le milieu de l'arène, on rencontra une sépulture fort intéressante : un SQUELETTE HUMAIN de haute stature était étendu à peu de profondeur au-dessous du sol primitif de l'Arène. PLUSIEURS CLOUS furent trouvés près de sa jambe droite ; à droite de sa tête, un VASE que préservaient plusieurs PETITES DALLES juxtaposées et qui, par sa conservation et sa rareté, est la pièce la plus importante du musée ; c'est une sorte de LECYTHE, à panses renflées ; il est en terre blanche, décorée d'ornements en peinture rouge-brune. On a recueilli chaque jour un très grand nombre de MONNAIES ROMAINES en bronze, de petit et grand module ; elles appartiennent à toutes les époques de la domination romaine en Gaule ; on a découvert aussi une MONNAIE GAULOISE antérieure à la conquête de César. Les FRAGMENTS DE POTERIES ROUGES GALLO-ROMAINES, décorées d'oves allongées, et portant des sujets en relief, s'y rencontrent assez fréquemment, ainsi que de nombreux fragments de tuiles à rebords, des poteries noires plus grossières ; des ÉPINGLES EN OS en assez grand nombre, des FRAGMENTS DE TUYAUX, couverts de dépôts calcaires, qui sembleraient indiquer la présence des eaux d'Arcueil destinées à servir aux divers besoins de l'édifice, une AIGUILLE EN BRONZE parfaitement conservée, et gardant son trou, de nombreux DÉBRIS DE VERRE, des godets et des fragments d'instruments en fer, un énorme LINGOT DE PLOMB, se voyaient aussi dans le musée. DEUX CHAPITEAUX avec moulures et imbrications furent découverts dans la cella de l'ouest ; beaucoup de ces fragments de moulure et de sculpture ont été portés au Musée Carnavalet. Les couches supérieures renfermaient de nombreux spécimens de la céramique du moyen âge, du XIIIe au XVIe siècle. Les principales pièces à citer sont une très jolie petite ASSIETTE AVEC UNE TÊTE DE CHRIST au milieu, entourée d'une inscription en relief et décorée d'un vernis noir et rouge : au revers on distingue une MARQUE DE POTIER : UNE ROUE. Viennent ensuite un grand nombre D'OBJETS EN TERRE VERNISSÉE VERTE, des LAMPES en terre vernissée, également trouvées partout, à toutes les profondeurs, puis une GOURDE en grès de Beauvais, un VASE à anses en grès, plusieurs PETITES COUPES en terre jaune, à peinture rouge. En ajoutant à cela un TRÈS GRAND NOMBRE D'OSSEMENTS de bœufs, de chevaux, de cochons, de

moutons et d'oiseaux, on peut se faire une idée succincte du Musée des Arènes de Paris. On a groupé un certain nombre de ces débris dans l'une des salles basses du Musée Carnavalet.

Le rapport auquel nous empruntons ces précieux détails est daté de Paris, 5 mai 1870. Il parut dans l'*International* du samedi 5 mai 1870 et il est signé : Vte Ponton d'Amécourt, président de la Société française de numismatique et d'archéologie, avec accompagnement de ces mots : « Pour copie conforme. — WILLIAM DE ROHAN. »

Grâce à d'autres sources de renseignements je puis signaler les trouvailles faites ultérieurement.

Tout à côté d'un reste des gradins, on déterra un *modillon sculpté* venant compléter, à plus de soixante mètres de distance, la décoration architectonique du fragment de corniche découvert aux abords de la scène [1].

Le 22 août 1885, on trouva sur une partie du sol de l'arène, vis-à-vis du puits, des moellons, des tuiles antiques, deux « portions de corniche, dont l'une paraît être de l'ordre dorique, et est ornée de petites consoles simplement moulurées et sans ornementations sculptées [2]. Les recherches des jours suivants donnèrent des débris peu considérables, mais tous variés, des fragments sculptés tels que fleurons, feuilles d'acanthe, élégantes caulicoles de chapiteaux corinthiens, postes aux enroulements gracieux, chapelets d'oves, etc. ».

« Le 28 septembre 1885 fut un jour faste, car on découvrit un superbe MORCEAU D'ANGLE DE CORNICHE à la doucine richement ornementée de rinceaux [3] ; il mesure 50 centimètres sur 43.

« Le 1er octobre 1885, devant la même cella de gauche, voilà une AUTRE INSCRIPTION encore mieux formée que la précédente et ainsi disposée (*Reproduite sur notre planche 19*) :

PIO
NT

« Puis ce sont des OSSEMENTS qu'on nous dit être ceux d'un éléphant; puis un BUCRANE NATUREL, avec ses cornes. Le 3 octobre 1885, au matin, j'aperçois un morceau de COLONNE ENGAGÉE, CANNELÉE, dont

1. Rapport Du Seigneur, *Bulletin municipal officiel*, p. 159, 3 février 1884.
2. Rapport Du Seigneur, *Bulletin municipal officiel*, p. 2134, 15 nov. 1885.
3. Rapport Du Seigneur, *Bulletin municipal officiel*, 15 nov. 1885, p. 2135.

les arêtes sont assez bien conservées ; il mesure 40 centimètres de haut sur 35 de large.

« Le lundi (5 octobre 1885) encore une épave curieuse provenant d'un CHAPITEAU CORINTHIEN.

« Tous ces divers motifs d'ornementation qui paraissent se rattacher à la décoration architecturale de la scène ont été retrouvés à environ 2m ou 2m 25 au-dessous du niveau du sol de l'arène. Seule, la tête était située moins profondément.

« Une de nos plus belles trouvailles est celle du samedi 17 octobre 1885. En établissant un praticable en planches pour communiquer de l'Arène à la hauteur de la scène, un magnifique fragment de CORNICHE, plutôt ciselé que sculpté a été heureusement sorti du sol. Les palmettes de la doucine, les feuilles ornant les consoles prises dans la masse, tous les détails accusent une richesse décorative qui nous fait penser aux splendeurs architecturales de l'époque des Antonins. »

Menus objets. — « Quant aux MENUS OBJETS [1], enfouis dans ces parages, ils étaient beaucoup moins nombreux que dans nos fouilles passées. Pourtant nous avons recueilli des vestiges de POTERIES ROUGES ET NOIRES, des ÉPINGLES EN IVOIRE, DEUX PETITES FEUILLES D'OLIVIERS EN BRONZE, détachées peut-être d'une couronne, et une très belle agrafe en bronze.

« On avait retrouvé, vous vous en souvenez, Messieurs, vers le milieu d'octobre dernier (1885), de nombreux morceaux de sculpture dans une fouille opérée à proximité de l'ancien puits, à l'endroit où le mur du podium offre une solution de continuité ; en achevant d'explorer cette partie du terrain, on a retrouvé le 26 novembre (1885), parmi BEAUCOUP D'AUTRES FRAGMENTS SCULPTÉS, mais détériorés pour la plupart, celui d'une COLONNE CANNELÉE, dont le diamètre pouvait bien mesurer de 1m 10 à 1m 20, ce qui nous donnerait une colonne d'une hauteur fort imposante. Cela nous permettrait de supposer qu'elle était isolée et n'appartenait aucunement à l'ordonnance d'un péristyle ou d'un portique, car elle s'écarte notablement, comme dimensions, des autres fûts découverts antérieurement. »

C'était peut-être une de ces colonnes dont on avait l'habitude de décorer les murs de scène des théâtres antiques.

« Le mardi 15 décembre 1885, dans les mêmes parages, voici DEUX TRONÇONS DE JAMBES DE STATUES DRAPÉES et la partie supérieure d'une FIGURE D'ENFANT de proportions naturelles ; le visage bouffi, les traits

1. Rapport Du Seigneur, *Bulletin municipal officiel*, 15 nov. 1885, p. 2135.

assez grossièrement indiqués, la main droite et les pectoraux traités de même démontrent clairement que nous sommes en face d'une œuvre de décadence. (*Voyez notre planche 19.*)

« Le 26 décembre (1885), on pratique sur la *face postérieure de la scène* une tranchée de 1m 50 de largeur, perpendiculaire au mur [1] qui sépare les arènes des réservoirs de la ville de Paris ; dans cette tranchée, beaucoup de fragments de POTERIES ROUGES ET NOIRES et DEUX PETITES ÉPINGLES EN OS. L'observation la plus curieuse à faire en cet endroit est celle relative à une SORTE D'EMMARCHEMENT dans le sol ; pour que cette remarque ait une valeur réelle, il faudrait continuer cet examen en creusant une tranchée parallèle à la scène, ce qui nous a été impossible à cause de la modicité de nos ressources [2].

« Au mois de janvier 1886, il a fallu redescendre dans l'arène et se contenter d'explorer à petites journées les points non encore examinés. En établissant des rigoles dans la partie située *à gauche de la grande entrée*, la pioche a mis à découvert, presque à fleur du sol, les restes d'un curieux VASE EN POTERIE ROUGE, aux tons de corail ou plutôt de cire à cacheter, brisé en plus de deux cents morceaux. Ce vase, assez semblable à ceux qu'on fabriquait à Arezzo et à ceux que certains auteurs désignent sous le nom de poteries *samiennes*, était orné de figurines et d'ornements en relief, tels que guirlandes de feuillages, perles et élégants rinceaux. Quant aux figurines, les morceaux qui nous en restent nous permettent de dire qu'elles devaient se rapporter à une scène de vendanges ; voici le torse d'un bacchant qui devait jouer de la double flûte, voilà une tête de femme surmontée d'une corbeille, puis un personnage assis sur un siège présidentiel, vêtu d'une robe longue et les pieds reposant sur le scabellum ; voilà encore une autre petite tête et un amour voltigeant. Le pied du vase a été retrouvé dans son entier ; les cinq morceaux qui en formaient le culot ont été réunis. J'ai pu rapprocher aussi plusieurs fragments des bords supérieurs du vase coïncidant les uns avec les autres et sur lesquels un mot ou un nom a été gravé avec la fine pointe d'un ébauchoir. J'ai cru y distinguer les lettres suivantes : **PIE ECV.**

« Le mardi 19 janvier 1886, on a pratiqué une tranchée dans la partie droite de l'Arène et allant en diagonale de l'entrée principale à la cella au fond de laquelle est situé l'égout romain ; on en a retiré un

1. Ce mur, qu'on voit en A sur la photographie (pl. 26), est remplacé aujourd'hui par une simple grille.
2. Cette fouille serait à reprendre.

nouveau fragment de colonne cannelée et des feuilles d'acanthe; le 2 février, voilà deux mains de statues dont l'une très mutilée; le 27 du même mois, une dizaine de MORCEAUX DE SCULPTURE ORNEMENTALE d'un beau style; une partie de BRACELET OU ORNEMENT en bronze portant de place en place de petites stries parallèles.

« A partir de ce moment jusqu'au 24 mars, rien à signaler d'important. Je recueille ce jour-là un morceau de pierre ornée d'une GRECQUE assez finement indiquée. »

Je dois à l'obligeance de M. Vacquer d'avoir pu examiner, au musée Carnavalet, divers objets trouvés dans les fouilles des Arènes, et qui ne sont point exposés au public. En 1895 ils étaient conservés dans un tiroir d'une des salles basses. Outre un grand nombre de monnaies, dont je parlerai en étudiant cette partie des trouvailles, j'ai pu voir et dessiner les pièces que je décrirai sommairement; d'abord des fragments irréguliers en bronze, mesurant 0^{m} 040 sur 0^{m} 40, ornés d'imbrications en écailles, de petits cercles; ils sont percés de trous circulaires ayant quatre millimètres de diamètre. J'ai mesuré aussi une clef coudée, en bronze, dont le grand bras mesure cinq centimètres de long, et dont l'autre est garni de quatre dents, comme ceux d'un peigne, qui ont vingt millimètres de haut; l'épaisseur du bronze est de trois millimètres; son extrémité arrondie en cercle de quinze millimètres de diamètre est haute de sept. Un autre petit bronze, trouvé en 1870 dans le terrain de la Compagnie des Omnibus, est coudé, épais de deux millimètres; la partie large d'environ dix millimètres est longue de quatre-vingts; le retour coudé, large de deux millimètres, mesure soixante centimètres de long. Un anneau en bronze, trouvé en 1870, a trente millimètres de diamètre; la partie vide en a vingt. Une sorte de clochette, fort écrasée, en bronze, haute de dix centimètres, large à sa base d'environ six centimètres, est percée au sommet d'un trou circulaire. Elle fut aussi trouvée en 1870.

Le *Journal des fouilles*, à la date du 29 avril 1870, annonce la découverte, dans la tranchée ouest, d'un fort *morceau de plomb* sous une épaisse couche d'oxyde, ayant probablement servi de scellement à une grande grille, et trouvé en face de la niche au niveau de la pierre carrée du milieu; « *une petite maçonnerie* décrivant un arc parallèle au podium est mise à découvert en face de la chambre ».

Après avoir fait de notre mieux la nomenclature des objets retrouvés dans les fouilles, il convient d'insister sur ceux que nous avons seulement mentionnés jusqu'ici, tels que monnaies, inscriptions et squelettes.

Les monnaies.

Les plus anciennes monnaies trouvées en 1870 sur le sol primitif de l'Arène sont gauloises (notamment des parisii) et antérieures à la domination romaine; les plus récentes appartiennent aux derniers empereurs romains, Constantin II, Julien II, Gratien.

Dans la semaine précédant le 1er avril 1883, on a trouvé dans les remblais superficiels les pièces suivantes : deux médailles ou oboles du xve siècle, dont une de Louis XI — Médaille ou obole de François Ier — Louis XIV, pièce de 30 deniers 1710, billon. — Deux jetons banaux du xve siécle, type de la nef et du losange fleurdelisé. Jeton nurembergeois, type du globe, xve-xviie siècles. Le 31 mars 1883, on rencontra dans les remblais antiques un petit bronze romain non déterminé et le 1er avril un petit bronze, de Tétricus probablement.

Le 2 avril 1883, en continuant les fouilles dans les remblais de fond, ont été trouvés deux petits bronzes romains, l'un frappé pour la consécration de Claude le Gothique, l'autre au type de Constantinopolis, frappé sous Constantin.

De son côté, M. Du Seigneur, dans un rapport, résume ainsi les découvertes monétaires : parmi les pièces de monnaie de bronze trouvées dans les terres avoisinant le mur du podium, l'une « est à l'effigie de Néron, deux autres à celles de Tétricus, une autre, très effacée, paraît représenter l'empereur Adrien ».

Les monnaies trouvées aux Arènes sont placées, au musée Carnavalet, dans une salle basse en deux places distinctes. Plusieurs monnaies sont exposées dans une vitrine à côté d'autres monnaies romaines trouvées à Paris, sur d'autres emplacements. Un grand nombre de monnaies, trouvées aux Arènes, sont dans un tiroir du même meuble et je dois à l'obligeance de M. Vacquer d'avoir pu les examiner. Voici d'abord le relevé des premiéres de ces monnaies, c'est-à-dire de celles soumises à la vue du public; je reproduis les annotations des fiches placées au-dessous de chacune de celles qui proviennent des Arènes, dans l'ordre de leur exposition en 1895.

De 1 à 14 médailles trouvées à l'Hôtel-Dieu — 15, 18 et 20 (place vide) — 16 et 17, égout collecteur — 19, Luxembourg — 21, égout de la rue Serpente. — **22**, **23**, **29**, Adrien trouvé aux Arènes de Paris — **24**, Antonin le Pieux (aux Arènes) — **25**, Lucius Verus (Arènes) — **26**, Trajan (aux Arènes, sous une des grandes pierres trouvées près la scène, le 12 janvier 1870) — **27**, Adrien (aux Arènes, grand bronze

trouvé dans le second déblai à l'ouest du mur ouest du grand couloir septentrional) — 28, Trajan (aux Arènes, côté occidental de la fouille de 1870) — **30**, Marc-Aurèle et Lucius Verus debout et se donnant la main, pièce peu commune de l'an 161 de J.-C.

Parmi les pièces placées dans le tiroir, et qui sont toutes de bronze, j'en citerai, selon l'ordre de l'examen, aux effigies de *Constantinus Aug.* — *Constans* — *Auguste*, avec l'autel de Lyon et Auguste — *Constantinopolis* — *Posthumius Domitianus* — *Faustina Augusta* — *Gratianus* — *Valens* — *Tetricus* — *Julianus* — *Valentinius* — *Urbs Roma* (Louve aux enfants, sans inscription, de l'époque de Constantin) — *Claude le Gothique* — *Une monnaie gauloise des Parisii*, en mauvais état, où l'on voit un cheval.

M. Bertrand, du musée de Moulins, m'a donné deux monnaies qu'il avait recueillies jadis dans les fouilles des Arènes. Le flanc de la première est franc. Sur un côté on lit ces lettres : AURELIUS CAE—SAR AUG P II F, avec, en exergue, outre deux lettres illisibles, celles-ci : TRPOT III—COS II (consul pour la seconde fois). Dans le champ on voit SC. En exergue, on aperçoit le mot PIETAS, qui accompagne une image de la *Piété*, debout, qui se tend vers un enfant qui est à ses pieds. La seconde pièce, dont le flanc est en lame de couteau, est un Adrien grec, brisé.

Les inscriptions des Arènes de Lutèce.

Les inscriptions ont été trouvées à quatre époques : en 1847, en 1870, en 1883, en 1885 ; douze d'entre elles furent découvertes en 1847 sur la place du Parvis Notre-Dame, déposées au Musée de Cluny ou des Thermes et reconnues par de Longpérier comme appartenant à la suite des seize qu'on découvrit en 1870 sur l'emplacement des Arènes. En 1883 et 1885, on en trouva deux autres dans ce même lieu. S'il est difficile de donner un sens à ces lettres, on ne peut s'empêcher en les voyant de songer à ces gradins de théâtre de Grèce ou d'Orange sur lesquels des lettres indiquent la catégorie des citoyens auxquels ces sièges étaient réservés. Ainsi les pierres de ces inscriptions seraient celles des gradins du monument. Il a paru dans le *Journal des Savants* (octobre 1873) un travail de M. Adrien de Longpérier, qui a pour titre : *Les pierres écrites des Arènes de Lutèce*. L'auteur y étudie les fragments d'inscriptions gravées qui proviennent de l'ancien édifice. Nous reproduisons textuellement ici cet important travail; nous y ajouterons ensuite la liste des inscriptions trouvées depuis le moment où M. de Longpérier a publié son travail.

Les pierres écrites des Arènes de Lutèce.

Les fouilles pratiquées, pendant l'année 1870, dans les terrains qui dépendaient autrefois de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, ont amené la découverte d'un grand édifice que les archéologues s'empressèrent d'étudier, et qui fut, à diverses reprises, recommandé à l'attention de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On avait enfin retrouvé les *Arènes de Lutèce*, dont Jollois affirmait l'existence, dès 1840, en des termes qu'il est bon de rappeler, car ils font honneur à sa perspicacité.

« De ce que les arènes, disait-il, n'ont pas été matériellement signa-
« lées, on ne doit pas nécessairement en conclure qu'elles n'aient
« jamais existé. Rien ne s'oppose certainement à ce que cet édifice,
« détruit jusqu'aux fondations, soit caché maintenant sous le sol,
« comme l'étaient et le sont encore pour moitié les Arènes d'Orléans.
« C'est au moins là l'opinion qui nous paraît la plus probable; car
« nous ne pensons pas qu'un pareil monument, construit légèrement,
« suivant Dulaure, mais non pas, selon nous, n'ait duré que peu de
« temps; existence qui ferait même question, d'après les doutes de
« notre auteur. Quant à nous, nous ne doutons nullement de l'exis-
« tence des Arènes de Lutèce, et, comme nous avons été à même
« d'observer que ces sortes de constructions ont toujours été établies
« par les Gallo-Romains avec une grande solidité, nous pensons que,
« si l'on n'en aperçoit plus maintenant de traces, c'est qu'à de certaines
« époques elles ont été vouées à la destruction par le christianisme.
« Mais, en admettant cette cause de destruction, il est certain que des
« monuments aussi considérables et d'une aussi grande solidité n'étaient
« jamais détruits de fond en comble; et, si les fondations des Arènes
« de Paris n'ont pas été remarquées, c'est que probablement elles ont
« été cachées sous les décombres et sous le sol, qui s'est incessam-
« ment élevé, comme il arrive ordinairement dans les grandes villes [1]. »

Les conclusions du savant ingénieur ont été complètement justifiées par les découvertes qui furent faites dans le sol de Paris à diverses époques. De vastes portions de l'amphithéâtre ont été retrouvées sous une couche épaisse de terres amoncelées, au point même où, sur sa

1. *Mémoire sur les antiquités romaines et gallo-romaines de Paris.* Ce travail, auquel l'Académie des inscriptions a décerné, en 1840, la première médaille au concours des antiquités de la France, a été imprimé dans les *Mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie*, 1843, 2e série, t. I. (Voir p. 32.)

carte de Paris, M. Jollois avait dessiné l'édifice. L'examen attentif des grandes pierres qui composaient les constructions curvilignes, et qui, en 1870, ont été enlevées et conservées pour le Musée municipal, permet de constater que, pendant le moyen âge, les Parisiens vinrent arracher à leurs arènes des matériaux tout préparés, qu'ils transportaient à une assez grande distance. C'est ainsi qu'à Rome des palais ont été construits avec les solides matériaux que, durant plusieurs siècles, on a tirés du Colysée comme d'une carrière à ciel ouvert.

En 1847, lorsqu'on nivela la place du Parvis de Notre-Dame, on trouva, parmi divers débris antiques, douze grandes pierres qui furent, à cause des inscriptions dont elles sont chargées, transportées au Musée des Thermes. Ces pierres, comparées avec celles que nous avons vues encore en place dans l'amphithéâtre des terrains de Saint-Victor, présentent une identité complète, soit pour la matière, soit pour les dimensions, le travail de la taille; et, de plus, les inscriptions qu'elles portent les unes et les autres sont tracées par le même procédé, en lettres de la même hauteur.

Ainsi donc on s'est servi, dans l'Ile de la Cité, de matériaux enlevés aux *Arènes*; et l'on devra reconnaître que cette cause de destruction avait été signalée avec raison par M. Jollois.

Tous les archéologues connaissent les inscriptions en grands caractères tracées sur le mur d'appui qui règne, derrière la précinction du milieu, au Théâtre de Syracuse, et qui donnent les noms de plusieurs princes, entre autres ceux de Philistis et de Néréis : ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΦΙΛΙΣΤΙΔΟΣ, ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΝΗΡΗΙΔΟΣ [1]. Il ne nous semblait donc pas impossible de retrouver quelque nom historique dans les inscriptions, grossièrement entaillées, il est vrai, mais de grande dimension, qui se voient sur les blocs enlevés aux Arènes. Un auteur qui a longtemps étudié les monuments du vieux Paris pensait que ces inscriptions, du moins celles qui ont été déterrées au Parvis Notre-Dame, « avaient été gravées plutôt par des oisifs que d'une manière officielle [2], » mais cette condamnation ne pouvait résister à une enquête tant soit peu prolongée. Il devient évident, en effet, par la comparaison des seize pierres conservées au Musée municipal, avec les douze que possède le Musée des Thermes, que toutes ont été gravées de la même

1. Voir notamment, dans le *Journal des Savants* de juillet 1827, p. 387 et suiv., les observations de Letronne au sujet des publications de Panofka et d'Osann relative à ces inscriptions. — Cf. les renseignements fournis par Raoul Rochette, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, 1840, t. XIV, p. 257 et suiv.

2. Alb. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, 1867, in-4°, p. 25.

façon, sinon dans le même temps, à l'aide du ciseau; que celles qui sont le mieux conservées portent des noms d'hommes au génitif, tels que Q. GRATI; MARATI, MELIAI, MARTIS. Sur trois de ces blocs, dont un au Musée des Thermes, nous lisons :

CAS LAT P | OSTVMI

VI TIITRICI

Le premier a été fort altéré par des coups d'outils, probablement à l'époque où il fut employé dans une construction de la cité [1]. Quant aux deux autres, récemment détachés des Arènes, ils sont fort lisibles. Devons-nous attribuer au hasard la rencontre, sur les assises d'un édifice public, de deux noms qui ont été portés par des empereurs gaulois du IIIe siècle, et qui pourraient appartenir aussi à des hommes de condition privée? Si le bloc n° 1 n'avait subi aucune altération, et, si par conséquent, le texte qu'il présente était à l'abri de toute contestation, la difficulté serait nulle. Il est peu probable qu'un autre que Postumus ait porté les mêmes noms que lui : Cassianius Latinius [2]. Au moins devrait-on reconnaître qu'il s'agit d'un membre de sa famille. Le surnom *Tétricus* ne suffirait pas pour établir une assimilation historique; mais, sur le troisième bloc, ce surnom est précédé de deux caractères qui appartiennent, comme on va le voir, à l'un des noms de famille de l'empereur Tétricus, *Esuvius*; en sorte qu'ici surtout on pourrait, sans trop de témérité, admettre qu'on est en présence d'une inscription impériale. Dans plusieurs de nos épigraphes, on remarque cet A de forme antique (avec barre médiane verticale) que les Gaulois avaient rapporté lors de leurs campagnes d'Italie, et dont ils s'étaient servi

1. Les caractères L et P du premier bloc ont subi des additions qui nous paraissent de la même époque que le grand trait courbe profondément creusé qui entoure l'S de ce groupe. Les autres caractères sont parfaitement distincts; si l'on tenait compte des traits ajoutés, on lirait CASUATB, ce qui ne présenterait pas de sens.

2. Ces noms, que les monnaies n'offrent qu'en abrégé, se trouvent dans les inscriptions; voir, notamment, l'inscription de Cordoue (Fabretti 686, 95) et celle de Heathcock dans le comté de Brecknock (*Strange* dans l'*Archeologia*, t. IV, p. 7).

pour les légendes de leurs monnaies autonomes [1]. Le nom de TIITRICI contient un E formé de deux hastes verticales, qui a la même origine et la même antiquité [2], mais qui était très certainement encore en usage au temps où régnait Tétricus, témoin l'inscription de son contemporain et de son antagoniste Aurélien, qui fut recueillie dans la commune de Tréteau, près Moulins, et qui a été publiée par M. Tudot [3] :

IMP · CIISARI · L · DV
MIITIO · AVRIILIAN
O · M · GIIRMANICO
TRIBVNICI II · P · V · CO
SS · III · PP · CI · AR · L · XXXVI

Quant à ce nom Esuvius, que nous signalions, il y a plus de vingt ans, comme un composé dans lequel entre le nom du dieu Esus [4], dont la présence se reconnaît aussi dans les noms Esunertus, Esumagius, Esugenus (cf. Camulogenus) [5], nous croyons qu'il n'est pas inutile de montrer par suite de quels rapprochements nous l'avions dégagé des nuages dont les modernes l'avaient entouré.

Pendant longtemps, les écrivains qui se sont occupés de l'histoire romaine n'ont, à l'imitation d'Aurelius Victor et de Trebellius Pollio, désigné les empereurs de la Gaule, Victorinus et Tétricus, que par leur surnom. Cependant, dès 1579, Adolphe Occo, s'appuyant probablement sur des légendes de médailles mal lues, donne à ces personnages les noms de Marcus Aurelius Victorinus et de Caius Pivesus Tétricus [6]. En 1754, dans une dissertation spéciale qui a joui d'un grand crédit, l'abbé Venuti dit, en parlant du dernier : « Son nom de famille était « PIVESVVIVS, PESVVIVS ou PIVESIVS. On trouve le premier le

1. *Revue numismatique*, nouv. série, t. V, 1860, p. 187.

2. *Ibid.*, t. I, 1856, p. 75, *Note sur la lettre* E *dans les légendes de quelques médailles gauloises.*

3. *Enseignes et inscriptions murales qui subsistent encore sur des constructions anciennes à Moulins*, in-8°, p. 14.

4. *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, 1852, t. XXI, p. 368. — En 1853, M. Zeuss, énumérant dans sa *Grammatica celtica*, p. 725, les noms dérivés d'Esus, n'avait pas encore pensé au nom de Tétricus.

5. Au sujet des noms dans lesquels entre comme élément celui du dieu Camulus, voir le savant mémoire de M. Alfred Maury : *Rech. sur la divinité mentionnée dans les Inscr. latines sous le nom de Camulus*, dans les *Mém. de la Soc. des ant. de France*, 1849, t. XIX, p. 15 et suiv.

6. *Impp. Romanorum numismata*, Anvers, 1579, in-4°, p. 335 et 337. — Dans la seconde édition que l'auteur publia à Augsbourg, en 1601, on trouve *M. Aureolus Victorinus* et *P. Pives. Tetricus* (p. 486 et 488).

« plus souvent sur les médailles et dans les inscriptions ; les autres ne « doivent apparemment leur origine qu'à l'ignorance des monétaires « gaulois. Il est cependant vrai que le mot PIVESVVIVS a par lui-« même quelque chose de rude, de barbare et d'inconnu, parmi les « anciennes familles de la République [1]. »

Le mémoire de Venuti n'est pas fort répandu, sans doute; mais les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* et la *Doctrina mumorum* d'Eckhel, en accueillant les conclusions du savant ecclésiastique, leur ont conféré une autorité imposante [2].

Depuis un siècle, des inscriptions ont été recueillies, soit dans les Gaules, soit dans la Grande-Bretagne ; les monnaies ont été mieux étudiées; leur nombre, en s'accroissant dans une proportion très considérable, a permis d'épurer les lectures qui avaient été proposées d'après des exemplaires incomplets. On peut donc faire en quelque sorte table rase de tous les documents rassemblés par Venuti.

Nous nous permettrons cependant de faire une remarque au sujet de cet auteur. Il existait, de son temps, chez M. de Pontcarré, premier président du parlement de Normandie, un fragment de borne milliaire qui a été publié, en 1682, par Thomas Reinesius, dans son grand recueil épigraphique [3]. Ce monument portait une inscription mutilée ainsi conçue :

C.... P..... ESVBIO
TETRICO
NOBILISSIMO
CAES
.....
.....
P · F · AVG
L · I
(*In columna lapidea vidit Sirmundus*)

1. Dissertations sur les anciens monuments de la ville de Bordeaux. Bordeaux, 1754, in-4°, p. 56.

2. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont adopté pour Tétricus le nom *Pivesuvius*; Eckhel (t. VII, p. 455) a préféré *Pesuvius*. Cette dernière forme se trouve reproduite dans la *Nouvelle biographie générale* (Didot, 1866).

3. *Syntagma inscrip. antiquarum*, Leipsig, 1682, in-fol., p. 319, cl. III, n° 45. — Une copie de l'inscription avait été insérée, en 1644, par Tristan de Saint-Amand, dans ses *Commentaires hist.*, III, p. 233. — En 1685, Spon, dans ses *Miscellanea* (p. 274), en a donné, d'après Vaillant, une autre copie, dans laquelle les lacunes ne sont pas indiquées, et où on lit TETTRICO. Venuti indique des dates fausses pour ces diverses publications et suppose que Reinesius a emprunté l'inscription à l'ouvrage de Spon.

L'abbé Venuti, trouvant qu'elle est « plus mutilée qu'elle ne doit être », la *rétablit* ainsi, sans donner le texte de Sirmond :

C · PIVESVBIO · TETRICO
NOBILISSIMO · CAES
IMP · CAES · P · PIVESVBI
TETRICI · P · F · AVG · F
L · I

Tel est le procédé commode adopté par cet auteur, et tel est le document principal sur lequel on s'est appuyé, tout récemment encore, pour conserver aux deux Tétricus un nom qu'ils n'ont jamais porté. Il suffisait de jeter les yeux sur la copie du P. Sirmond, imprimée par Tristan, cent dix ans avant la version altérée que nous venons de reproduire, pour abandonner une opinion qui manque d'autorité. Mais il est d'autres monuments qui ne laissent rien à désirer sous le rapport de la clarté et de l'authenticité.

C'est d'abord l'inscription d'une borne milliaire conservée au Musée de Nantes [1]. On y lit :

CAIO
PIO
ESVVIO
TETRICO
NOBILIS
SIMO
. . . . . .

Comme le milliaire du président de Pontcarré (monument que Du Cange appelle *lapis Bajocensis*), la pierre de Nantes porte les noms de Tétricus le fils, et elle nous permet de rétablir sans aucune hésitation l'inscription incomplète relevée au XVIIe siècle.

Ajoutons que le beau médaillon de bronze trouvé à Andancette, sur les bords du Rhin, et publié en 1823 par M. le marquis de Pina, dans ses *Leçons élémentaires de numismatique romaine*, a pour légende :

C · PIVS ESVVIVS TETRICVS CAES.

1. Copié par nous-même sur l'original, en 1852. C'est là le texte qui, combiné avec le médaillon de M. de Pina, nous avait montré comme certaine la forme Esuvius. (Voy. *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, séance du 6 juin 1866, p. 79.)

Nous avons eu, il y a quelques années, ce médaillon entre les mains; il a été examiné par les plus habiles numismatistes de Paris, et notre savant confrère, M. J. de Witte, l'a fait de nouveau graver pour ses *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au III siècle*[1]. Il ne faudrait donc pas le confondre avec des pièces telles que le médaillon portant le nom et l'effigie de Nera Pivesuvia, suivant M. Alexandre Dumège, pièce qu'aucun antiquaire n'a jamais vue en original, et qu'on ne saurait d'ailleurs rencontrer que dans une vignette à laquelle les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France* ont malheureusement donné l'hospitalité[2].

Sur une monnaie de petit bronze que M. de Witte a fait aussi graver, on lit : ..... PIVS TETRICVS CAES (il y a place pour un C dans la partie effacée). Ainsi nous constatons pour le César Tétricus les noms CAIVS PIVS ESVVIVS, tantôt au nominatif, tantôt au datif, et de cette déclinaison même il ressort une lecture tellement certaine, qu'on pourrait s'arrêter là dans la crainte de fatiguer le lecteur. Cependant, comme son indulgence peut tourner au bénéfice de sa curiosité, nous nous permettrons de produire encore quelques autorités importantes. Avant de revenir aux inscriptions, il n'est pas inutile de donner un relevé des légendes inscrites sur les monnaies de Tétricus le fils, relevé puisé dans le recueil de planches publié par M. de Witte et que nous avons déjà mentionné.

1. — C PIVS ESVVIVS TETRICVS CAES, pl. XLV, n° 4.
2. — .... PIVS TETRICVS CAES, pl. XLV, n° 8.
3. — C PIV ESV TETRICVS CAES, pl. XLV, n° 1.
4. — C PI TETRICVS C, pl. XLVI, n° 41.
5. — C PI ES TETRICVS CAES, pl. XLV, n° 7.
6. — C E P TETRICVS CAES, pl. XLVIII, n° 74.
7. — CAESA PIV ESV TETRICVS CAES, pl. XLVIII, n° 85.
8. — C PIV E TETRICVS P C, pl. XLVI, n° 30.
9. — C PIV ES TETRICVS CAES, pl. XLVII, n° 49.

1. La première publication de cet ouvrage, contenant le recueil de planches, Paris, 1864, nous avait servi pour le travail que nous avons communiqué à la Société des antiquaires de France, le 20 mars 1867. — Notre savant confrère, M. de Witte, a, depuis, imprimé la description des médailles, Lyon, 1868.

2. T. I, 1834, p. 387. Cette audacieuse invention se rattache à tout un système d'inscriptions imaginées pour expliquer les origines du nom de Nérac; voir même recueil, p. 171, t. II, 1836, p. 143.

10. — C ES TETRICVS CAIVS, pl. XLVII, n° 44.
11. — C P E TETRICVS CAES, pl. XLVII, n° 46.
12. — C P TETRICVS CES, pl. XLVII, n° 47.
13. — C P ESV TETRICVS CAES, pl. XLVIII, n° 72.
14. — C P ES TETRICVS, CAES, pl. XLVIII, n°s 70, 71.
15. — C · P · E TETRICVS CAES, pl. XLVII, n°s 50, 51.

Nous signalerons la légende n° 6, dans laquelle les noms sont transposés; E · P · indiquant *Esuvius Pius*; puis celle du n° 10, dans laquelle ES n'est pas précédé de l'initiale de *Pius*; enfin les deux monnaies portant la légende n° 15, sur lesquelles les initiales de *Caius* et de *Pius* sont séparées, par des points, de l'initiale d'*Esuvius*. Rien, dans tout cela, ne laisse place au nom *Pivesuvius* ou *Pivesubius*.

Nous nous servons ici de véritables légendes monétaires, parfaitement authentiques, relevées non pas dans des livres de seconde ou de troisième main, mais sur des monuments originaux que nous connaissons.

Arrivons ensuite à Tétricus le père, qui nous a laissé de fort belles monnaies et quelques textes épigraphiques.

Plaçons d'abord les trois inscriptions copiées à Bittern, près de Southampton [1] :

1	2	3
IMP C C	IMP MG[illegible]	....MP CA....
ÞO ESVIO	E S V V I O	C · ÆSVIO
TERCO	TETRIC	TERICO
P·F AC	VS PFΛVG	PF AVC

On voit que, dans le n° 1, un point a été placé, comme cela se présente quelquefois, au centre de la dernière lettre de chaque mot. Donc PIO et ESVIO sont deux mots distincts. Dans la troisième, ÆSVIO n'est précédé ni d'un P ni d'une abréviation quelconque du nom *Pius*. *Esuvius* est donc bien isolé et bien distinct.

1. *Archeologia*, London, 1842, in-4°, t. XXIX, p. 257 et 258. — *Winchester transact. of British archeological association*, 1845, in-8°, pl. V, n°s 2 et 4; pl. VI, n° 1. On voit par la forme ÆSVIO du n° 3 que les manuscrits de Lucain, dans lesquels on rencontre la diphthongue pour le nom d'Æsus, ont une autorité antique.

Passons au texte inscrit sur le milliaire du Musée de Niort publié à Poitiers par M. de Longuemar[1].

IMP CAES C PIO
ESVVIO TETRICO
PIO FELICI INVICTO
AVG P M T P P P COS
PROCOS
CP·L·XVI
F N · L · XX

Cette inscription a surtout pour utilité de faire voir que le nom *Pius* est bien différent, bien séparé par le sens, du titre *pius*, qui se retrouve à son rang ordinaire, associé à *Felix*, conformément au protocole impérial. L'inscription suivante, fournie par un milliaire de Saint-Léger-Magnazeix, dans la Haute-Vienne[2], sans être aussi développée que celle de Poitiers, aura cependant la même utilité, en ce qui touche ce nom et ce titre :

IMP[illegible] CAES[illegible]
PIO[illegible]ESVV[illegible]
TETRICO PIO
AVC C L · L · X

Enfin, vient se classer l'inscription gravée sur une autre borne milliaire, découverte au mois de mars 1866, à Dijon, sur le bord de la voie romaine qui conduisait du *Castrum Divionense* à *Andematunum* (Langres), et dont une copie fut, à la date du 5 juin suivant, adressée à la Société des Antiquaires de France par M. Henri Beaune.

GAIO ESVVIO
TETRICO PIO
FELICI INVICTO
AVG · P M T P PP
ANDM
L XXV

Cette inscription, comme le n° 3 de Bittern, comme les légendes n°s 6 et 10 des monnaies de Tétricus César, offre le nom *Esuvius*, non

1. *Épigraphie du haut Poitou*, pl. I, n° 4.
2. *Bulletin de la Soc. archéol. du Limousin*, 1868, t. XVIII, p. 132, et t. XIX, 1869, p. 35. — *Revue archéol.*, 1873, t. XXVIII, p. 131.

précédé du caractère P. C'est le trait particulier qui recommande spécialement ce texte intéressant à l'attention des archéologues.

Les légendes monétaires de Tétricus senior sont, au reste, complètement en accord avec les inscriptions monumentales. Le relevé suivant ne laissera pas de doutes à ce sujet :

1. — IMP TETRICVS PIVS AVG, J. de Witte, pl. XXXVII, n° 107, etc.
2. — IMP C C P ESV TETRICVS P F AVG, pl. XXXII, n° 13.
3. — IMP C C P. ESV TETRICVS AVG, pl. XXXVIII, n° 135, etc.
4. — IMP C G P ESV TETRICVS AVG, pl. XL, n° 161.
5. — IMP C C P ESVVIVS TETRICVS AVG, pl. XXXIX, n°s 139, 154.

Ces légendes qui se lisent si facilement, aujourd'hui que nous sommes en possession de tous les renseignements qui viennent d'être énumérés, étaient, on doit en convenir, beaucoup moins intelligibles au XVIIIe siècle. On comprend donc sans peine qu'à cette époque déjà si éloignée de nous les antiquaires les plus exercés soient restés dans le doute ; mais actuellement un pareil doute n'aurait plus d'excuse. Il faut donc supprimer de la discussion toutes les explications sans fondement que ces légendes monétaires ont fait naître, et ne laisser en présence que l'inscription imaginée par Venuti, d'une part, et, de l'autre, les faits bien avérés qui résultent de l'examen même rapide, des monuments authentiques.

Quant à la question de savoir si Victorinus et Tétricus ont porté le même nom de famille, question qui a préoccupé quelques archéologues, elle se simplifie considérablement. Maintenant qu'il est démontré, l'expression n'est pas trop forte, par les tableaux de légendes monétaires donnés plus haut que les caractères PI sont une abréviation du nom Pius, on ne refusera pas d'admettre que Victorinus se nommait Pius Avonius. Le nom de la famille Avonia n'est pas fort rare, et nous pourrions le prouver par la production d'un certain nombre d'inscriptions antiques. Il suffit d'en présenter une au complet, à titre d'exemple :

SEX AVONIVS SEX L
PAMPHILVS
SEX AVONIVS SEX F
RVFVS VIXIT AN XIV
AVONIA SEX L MOSCHIS
V AVONIVS EROS L
V SEX AVONIVS PHILEROS

Si l'on veut se donner la peine de parcourir les recueils de Gruter, de Doni, de Muratori, on trouvera les inscriptions de Sextus Avonius Faustinus, de Quintus Avonius Cavolus, de Sextus Avonius Proculus, de Sextus Avonius Felix, de Sext. Avonius Ævius, de Sext. Avonius Ponticus, de Titus Avonius Marcellinus, de Sext. Avonius Saturninus, de Publius Avonius Laidus, d'Avonia Tyché, d'Avonia Eleutheris, d'Avonia Callityché, etc.

Nous continuons à citer les légendes monétaires d'après les pièces gravées, avec tant d'exactitude, dans le recueil de M. J. de Witte.

IMP CAES VICTORINVS P F AVG,	pl. XXV, nos 4 et 6.
IMP C PI VICTORINVS AVG,	pl. XXV, no 9.
IMP C PI AV VICTORINVS P F AVG,	pl. XXV, no 14; pl. XXVI, nos 22, 26; pl. XXVIII, no 53.
DIVO VICTORINO PIO,	pl. XXV, no 17; pl. XXIX, no 75.
DIVO VICTORINO PI,	pl. XXV, no 18.
IMP·C M·PI AVVONIVS VICTORINVS P F AVG,	pl. XXVI, no 21; pl. XXVII, no 51.
IMP CAES VICTORINVS PIVS FELIX AVG,	pl. XXIX, no 76.
IMP VICTORINVS PIVS AVG,	pl. XXX, no 91.
IMP VICTORINVS PIV,	pl. XXX, no 105.

On devra donc admettre que Victorinus et Tétricus se nommaient *Pius Avonius* et *Pius Esuvius*. Ces empereurs avaient deux noms de famille, comme Postumus, qui se nommait *Cassianius Latinius*, comme Lælianus, qui se nommait *Ulpius Cornelius*, et comme tant d'autres personnages romains et gaulois à cette époque de décadence.

Que *Pius* ait été un nom de famille, on n'en saurait douter. Le R. P. Garrucci a relevé à Santa Antolia, petite localité de Cicolano, l'inscription suivante [1] :

M · PIO · M[illegible]
CALVENO
OSSA · SITA
CALVENA · L · F

qui est, ainsi qu'on le voit, consacrée à Marcus Pius Calvenus. Le même savant a copié aussi sur des plombs antiques les légendes Q · PEI · IDA

1. Lettre du P. Garrucci en date du 24 mars 1867. — Cf. *Bullet. arch. Napolet*, VIIIe année.

et P · BIVS FAVSTVS, qui contiennent, comme l'inscription funéraire de Calvenus, chacune un prénom, un nom et un surnom. Le R. P. Garrucci s'attache, du reste, à démontrer que BIVS a été écrit là pour PIVS, par suite d'un échange de caractères dont il connaît des exemples [1]. PEI*us*, avec la diphthongue, est une forme antique qui se retrouve dans PREIVER*mum*, LEIBERTAS, PREIMVS, mots inscrits sur des deniers de la République.

M. Wescher a présenté à l'Académie des Inscriptions une copie définitive d'une intéressante inscription *a graffito* qu'il a étudiée dans la Syringe n° 1, à Thèbes, est dans laquelle est mentionnée Julia Pasicléia, fille de Pius le rhéteur ΤΗϹ ΠΙΟΥ ΤΟΥ ΡΗΤΟΡΟϹ [2]. Quand on remarque dans une inscription d'Isaurus les noms Μ · ΜΑΡΙΟϹ Μ ΜΑΡΙΟΥ ΠΙΟΥ ΥΙΟϹ ΦΛΑΟΥΙΑΝΟϹ et dans une autre de Daldis : Μ ΑΥΡ ΠΕΙΟϹ····· ΚΡΑΤΟΥϹ ΔΑΛΔΙΑΝΟϹ [3], on n'est pas tenté de confondre ΠΙΟϹ avec εὐσεβής, et l'on reconnaît qu'il s'agit d'un nom, d'autant plus que, sur une monnaie de Gallien frappée à Daldis, on lit ΕΠ · ΠΕΙΟΥ ΔΑΛΔΙΑΝΩΝ [4]. PI, en tant qu'abréviation de *Pius*, peut, au premier abord, paraître extraordinaire; mais on ne doit pas oublier qu'il s'agit d'un nom inscrit sur une médaille de la Gaule, et que nous rencontrons sur les monnaies de l'époque autonome des abréviations qui font voir que les Gaulois arrêtaient l'abréviation sur une voyelle, suivant la méthode grecque. Sur un médaillon de Postumus, contemporain de Victorinus et de Tétricus, on observe l'abréviation LATI pour Latinius. La numismatique grecque offre des exemples sans nombre de l'application de ce système; on écrivait ΑΥ · ΚΑ · Μ · ΑΥ · ΚΟΜΜΟΔΟϹ sans penser à distinguer, par l'addition d'une consonne, le titre αὐτοκράτωρ et le nom de famille Αὐρηλιός. Sur des médailles de Domitien et d'Adrien, on gravait ΘΕ · ΥΙ pour Θεοῦ υἱός. Après cette dernière citation surtout, il ne paraîtra pas nécessaire d'insister.

Mais revenons aux pierres des Arènes de Lutèce, qui, si nous ne nous trompons, reçurent des inscriptions pendant la seconde moitié du IIIe siècle. Nous ne prétendons pas affirmer que l'édifice auquel elles ont appartenu ne fût pas plus ancien; mais il y a cependant probabilité que ces inscriptions ont été gravées à une époque peu éloignée de celle

1. Lettre du P. Garrucci en date du 21 mars 1867. — Cf. *Dissert. archéol.* du même antiquaire, t. II, p. 137.
2. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1871, p. 291.
3. Bœckh, *Corpus inscrip. græc.*, nos 4385 et 3427.
4. Mionnet, *Descript. des médailles*, suppl., t. VII, p. 342.

qui vit construire l'amphithéâtre. La destruction de ce curieux monument ne nous permet malheureusement pas de tirer quelques conséquences de la place relative qu'occupaient les noms qui viennent d'être signalés. L'étude même des noms souffre, il faut le dire, de la séparation fâcheuse de tous ces fragments de textes, aujourd'hui confiés à deux établissements éloignés, et dont quelques-uns même sont en partie enfouis dans les lierres d'un jardin. Il est certain qu'un meilleur arrangement permettrait d'ajouter de nouvelles observations aux renseignements provisoires que nous venons de présenter.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

LISTE DES INSCRIPTIONS PROVENANT DES ARÈNES

(MM. Musée municipal; MT. Musée des Thermes [1])

1. — Q·GRATI. long. 0m 97; haut. 0m 35; haut. des caract. 0m 15. MM. A Carnavalet.
2. — EGN; à la partie supérieure du bloc, DAC· long. 1m 20; haut. 0m 37; haut. des caract. 0m 27 et 0m 32. MM. A Carnavalet.
3. — IF IOT. long. 0m 50; haut. 0m 40; haut. des caract. 0m 16. MM. A Carnavalet.
4. — MAGN; à la partie sup. du bloc AVS. long. 0m 58; haut. 0m 37; haut. des caract. 0m 13. MM.
5. — PARA. long. 0m 62; haut. 0m 36; haut. des caract. 0m 15. MM. A Carnavalet.
6. — N O S. long. 0m 78; haut. 0m 35; haut. des caract. 0m 20. MM. A Carnavalet.
7. — MAVFENI(?), long. 0m 54; haut. 0m 37; haut. des caract. 0m 15. MM. A Carnavalet.

   La lecture de cette inscription est très difficile. On pourrait y voir un nom analogue à celui qui se lit sur une monnaie des Lixovii. (Cf. Saulcy, *Semis inédit*, dans la *Revue numismatique*, 1857, p. 403.)

8. — CAI. long. 0m 45; haut. 0m 33; haut. des caract. 0m 13. MM. A Carnavalet.

1. Depuis lors, ces pierres ne sont plus éparses dans ces deux musées, mais réunies dans le premier ou Musée Carnavalet. J'ajoute au tableau dressé par M. de Longpérier la mention de l'origine de chacune de ces pierres, indiquée par des caractères distincts, et diverses annotations. C. N.

9. — O C. long. 1 m 35; haut. 0 m 29; haut. des caract. 0 m 15. MM. Sur un bloc de grès (long de 1 m 24; haut de 0 m 29) trouvé, le 24 mars 1870, au Théâtre-Arènes.

10. — II C L C. long. 0 m 62; haut. 0 m 30; haut. des caract. 0 m 13. MM.

11. — M N P · P. long. 1 m 25; haut. 0 m 28; haut. des caract. 0 m 12 et 0 m 16. MM. Sur un bloc de grès (long de 1 m 27; haut de 0 m 24) trouvé, le 24 mars 1870, au Théâtre-Arènes.

12. — R ⊥. long. 0 m 73; haut. 0 m 35; haut. des caract. 0 m 16. MM. A Carnavalet.

Au sujet du caractère ⊥, ayant la valeur de L, voir *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1871, p. 162.

13. — IOUCC(?); à la partie sup. du bloc : L T=RI. long. 0 m 96; haut. 0 m 30; haut. des caract. 0 m 18. MM. A Carnavalet.

14. — A LA FNTI(?), long. 0 m 86; haut. 0 m 28; haut. des caract. 0 m 14. MM. A Carnavalet.

15. — CAS LAT P(?), long. 0 m 94; haut. 0 m 38; haut. des caract. 0 m 15, 0 m 17, 0 m 19. MT. Trouvé en 1845 au Parvis Notre-Dame.

Nous avons déjà fait observer que cette inscription, employée dans les constructions du parvis Notre-Dame, a subi des altérations; le dernier caractère et le plus important a la forme d'un P, au-dessous de la boucle duquel est creusé un croissant qui n'adhère pas à la haste verticale, mais qui donne au caractère l'aspect d'un B grossièrement exécuté.

16. — OSTVMI. long. 1 m 07; haut. 0 m 37; haut. des caract. 0 m 16, 0 m 17. MM. A Carnavalet.

17. — VI TIITRICI. long. 1 m 07; haut. 0 m 37; haut. des caract. 0 m 16, 0 m 17. MM. A Carnavalet.

18. — VCLL (?) MARTIS. long. 0 m 75; haut. 0 m 30; hauteur des caract. 0 m 16. MT. Trouvé en 1847 au Parvis Notre-Dame.

La portion qui précède *Martis* est très douteuse.

19. — MELIAI. long. 1 m 20; haut. 0 m 34; haut des caract. 0 m 14. MT. Trouvé en 1847 au Parvis.

20. — F E L' R(?), long. 0 m 72; haut. 0 m 38; haut. des caract. 0 m 12, 0 m 17. MT. Trouvé en 1847 au Parvis.

21. — BIIN (*Ben*); long. 0 m 82; haut. 0 m 39; haut. des caract. 0 m 20. MT. Trouvé en 1847 au Parvis Notre-Dame.

22. — BIINIIR (*Bener*); long. 1 mètre; haut. 0m 41; haut. des caract. 0m 16, 0 18. MT. Trouvé au Parvis de Notre-Dame en 1847.

23. — TABMB(?) long. 0m 44; haut. 0m 37; haut. des caract. 0m 16. MT.

24. — RNLIIA (?), long. 0m 69; haut. 0m 35; haut. des caract. 0m 15, 0m 17. MT.

25. — MARATI. long. 0m 88; haut. 0m 38; haut. des caract. 0m 24. MT.

26. — . RTILI. long. 0m 49; haut. 0m 37; haut. des caract. 0m 18, 0m 19. MT.

27. — V VPSNVE (?), long. 1m 10; haut. 0m 35; haut. des caract. 0m 11, 0m 13. MT.

On pourrait lire dans ces caractères liés le nom Vipsanius; peut-être VRSINAE?

28. — I B I L. (?), long. 0m 40; haut. 0m 27; haut. des caract. 0m 13. MT.

Cettte transcription n'a rien d'absolu, surtout en ce qui concerne un certain nombre de pierres conservées au Musée des Thermes, lesquelles devront être nettoyées et éclairées d'une manière plus favorable à l'étude. On pourra comparer les pierres écrites des Arènes de Paris à celles qui ont été retrouvées dans la naumachie de Lyon. (Voy. A. de Jussieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 469 et 468.)

A. L.

Inscriptions trouvées depuis la publication du travail de M. de Longpérier.

29. — S I L Trouvé, le 28 mai 1883, au sud de la scène et vers l'entrée de l'Arène, au-dessus d'un amas de pierres de taille.

30. — VNE—ICT Trouvée le 12 septembre 1885.

31. — PIO—NT Découverte, le 1er octobre 1885, devant la cella gauche. — Reproduite en héliogravure sur la planche 19.

M. de Longpérier attribuant une communauté d'origine aux pierres écrites trouvées en 1870 dans les Arènes et à celles découvertes en 1847 sur la place du Parvis Notre-Dame, il est intéressant d'être renseigné sur les conditions dans lesquelles ces dernières ont été mises au jour. J'ai trouvé l'information désirée dans la *Statistique monumentale*

de Paris, où un témoin oculaire, M. Albert Lenoir, a écrit les lignes suivantes :

« Le fragment de rempart s'étendait depuis la porte Saint-Anne, ou portail méridional de la façade principale de la cathédrale, sur une longueur de 15 mètres, en deux parties, et se dirigeait vers l'angle méridional de la rue Neuve-Notre-Dame ; il était construit avec des pierres enlevées à des édifices de date antérieure. Toutes les pierres reproduites sur ces trois dessins dont nous donnons ici le fac-simile présentaient des trous qu'on y avait pratiqués, tant pour les transporter avec des machines sur des édifices auxquels elles avaient appartenu originairement, que pour les relier entre elles par des crampons en métal.

Le plan et la coupe font voir que la partie inférieure de ce rempart était composée de pierres irrégulièrement taillées et formant six assises en talus. Au-dessus s'élevaient cinq assises composées de pierres plus grosses que les premières et taillées avec soin ; elles étaient en retrait les unes sur les autres du côté extérieur du rempart. Les pierres de l'assise supérieure étaient beaucoup plus hautes que les autres. Un grand nombre de ces pierres portent des inscriptions latines formées de caractères mal tracés, et quelques-uns sont enlacés les uns dans les autres malgré leurs grandes dimensions. Ces lettres semblent avoir été gravées plutôt par des oisifs que d'une manière officielle par des graveurs chargés de rappeler des noms de personnages ou des faits historiques, comme on doit le faire sur des édifices publics. A ces pierres chargées d'inscriptions s'en joignaient d'autres ornées de détails d'architecture ; ainsi les morceaux marqués E F G se trouvaient placés sur la face intérieure du rempart. Les profils de ces fragments d'architecture sont d'une époque de décadence, ainsi que le sommet du piédestal gravé au milieu de la planche et qui a été trouvé dans les fouilles. Toutes ces inscriptions et moulures d'édifices ont été transportées au musée de Cluny[1]. »

Elles y restèrent jusqu'en 1889, époque où on les transporta au Musée Carnavalet ; on m'y a donné cette date comme étant celle du transfert. Aujourd'hui (1895), ces pierres sont groupées dans une salle basse du rez-de-chaussée, à droite du vestibule d'entrée. On m'a dit que M. Du Sommerard, Directeur du Musée de Cluny, avait fait couper et casser la partie supérieure des pierres à inscriptions trouvées en 1847.

1. *Statistique monumentale de Paris*, p. 24 et pl. XX que nous reproduisons.

Faut-il rapporter aussi, pour être complet, que M. Mathieu écrivait aux Amis des Arènes que l'inscription M N P P signifiait :

Municipes Nationis Parisiorum posuere.

Les citoyens libres de la nation des Parisiens ont construit.

La forme des caractères assignerait, selon lui, pour date au monument les commencements du règne de Tibère (?). On peut comparer la forme des caractères à celle des lettres gravées sur le plus ancien des 4 autels que l'on trouve sous la grande salle des Thermes du Musée de Cluny (celui qui porte le n° 3) et sur celui, postérieur de 20 ans environ, qui porte le nom de Tibère. Le moins ancien, sur lequel on voit représenté Vulcain, est de l'époque de Néron.

8° Le cimetière des Arènes et les squelettes.

L'une des découvertes qui ont le plus éveillé la curiosité du public est celle de plusieurs squelettes humains placés sur le sol naturel, au-dessous du niveau de la surface de l'arène. Douze squelettes furent mis à découvert en 1870; tous, sauf un seul, celui d'un géant, furent moulés par Gherardi, prédécesseur de MM. Pouzadoux et fils, mouleur dans la rue Monsieur-le-Prince. Huit de ces onze moulages sont remisés dans le petit réduit fort obscur qui existe dans la crypte du Musée Carnavalet, à droite en descendant son escalier d'entrée. Nous ignorons ce que sont devenus les moulages des trois autres squelettes trouvés en 1870 [1], et notamment le moulage du géant.

La découverte de 1870 avait été complétée en 1886 par celle de huit squelettes, dont cinq placés dans le prolongement de ceux de 1870, et au sud du mur séparatif d'avec la propriété des omnibus. Les moulages de trois de ces nouveaux squelettes (de 1886) sont visibles dans la

1. La facture de Gherardi, en date du 9 juillet 1870 et que j'ai vue dans les papiers de M. Charles Read, s'élève à la somme de 562 fr.; elle spécifie le moulage de douze squelettes ainsi énumérés : « un groupe de trois squelettes, un de deux, un autre de trois, et deux squelettes séparés à vingt-huit francs par épreuve. » Malheureusement aucun des creux n'a été gardé, comme l'apprend une réponse qui m'a été écrite par M. Jean Pouzadoux et fils (2 décembre 1893), successeurs de M. Gherardi dans l'établissement de la rue Monsieur-le-Prince.

cave du Musée Carnavalet, et sont dressés contre le mur qui fait face à l'escalier donnant accès dans le souterrain.

Les originaux des squelettes sont aujourd'hui déposés au Musée de l'École d'anthropologie, sur la demande de M. Hovelacque, directeur de cette École, et en conformité d'une des délibérations prises par le Conseil municipal le 31 décembre 1892, et que voici :

« 1892. 2187. — *Attribution à l'École d'anthropologie de pièces squelettiques trouvées aux arènes de Lutèce* (M. Levraud, *rapporteur*).

« Le Conseil,

« Vu la lettre, en date du 2 juin 1892, par laquelle M. Hovelacque, directeur de l'École d'anthropologie de Paris, demande que les pièces squelettiques trouvées dans les arènes de la rue Monge soient attribuées à cette école.

« Vu le mémoire de M. le Préfet de la Seine, en date du 22 novembre 1892,

« Délibère :

« Les pièces squelettiques trouvées dans les arènes de la rue Monge (arènes de Lutèce) sont attribuées à l'École d'anthropologie de Paris. »

Nous donnons ici le plan du *cimetière des Arènes*, dans lequel nous indiquons la place des diverses sépultures, plan que j'ai établi par une étude critique des renseignements verbaux que l'on a pu réunir et contrôler.

Les sépultures se trouvaient dans le sol inférieur des Arènes de Paris, aux points marqués 1, 2, 3, 4, en 1870, et aux points marqués en 1886, à une profondeur qui varie entre 0^m 50 et 0^m 80 au-dessus du sol vierge des sépultures ; au n° 1 était un squelette d'homme géant ; au n° 2, trois squelettes, dont deux d'hommes et un de femme inhumés tête-bêche ; au n° 3, deux squelettes de femmes ; au n° 4, un squelette d'homme ; au n° 5, un groupe de cinq squelettes. Le cliché n° 267, reproduit d'une façon inaltérable sur notre planche, donne avec une vue d'ensemble des Arènes, au 4 juillet 1870, l'indication de la place des cinq squelettes du groupe n° 5 : on les reconnaît sur la droite de l'image, tandis que les trois du groupe n° 2 sont placés sous la tente carrée.

Tous les squelettes, sauf l'un de ceux placés tête-bêche et découverts en 1870, avaient la tête placée vers le sud ; ils étaient ensevelis dans des fosses étroites, creusées dans l'argile ou le tuf[1]. La place des squelettes trouvés en 1870 était voisine de celle qu'occupaient les squelettes trouvés en 1886; les premiers placés au nord, les seconds au sud du mur qui isole la propriété de la Compagnie des omnibus d'avec le square des Arènes.

Étudions à présent les particularités observées à propos de ces squelettes.

Le squelette géant découvert le 23 avril 1870.

Une des plus curieuses trouvailles que l'on ait faite est celle d'un grand squelette mesurant, selon Quicherat, 2 m. 4 c., étendu à peu de profondeur au-dessous du sol primitif de l'arène, et dont le *Journal des fouilles* annonce en ces termes la découverte : « Le 23 avril 1870, l'on a dégagé, dans le milieu de l'amphithéâtre, à la même place où l'on avait trouvé un vase artistique et la partie d'un squelette, le reste de ses ossements. Le squelette était étendu horizontalement à une profondeur de[2] ». Nous avons pu retrouver l'indication du chiffre, laissée en blanc dans le *Journal des fouilles*, en recherchant les observations consignées dans une brochure de l'époque, et écrite par un homme compétent, M. Jules de Laurière; il nous apprend[3] que le squelette aurait été trouvé à 60 centimètres environ au-dessous du niveau de l'arène.

Les cuisses étaient écartées de 0^m 37, mesure prise en dehors des os ; de 0^m 15, mesure prise entre l'extrémité des os ; de 0^m 22, mesure prise au-dessous de l'extrémité arrondie et en dedans des os. Les jambes, depuis le talon jusqu'au haut du fémur, mesuraient 1 m. 08, ce qui donne plus de 2 mètres pour la longueur totale du cadavre.

1. Jules de Laurière, Notices archéologiques, p. 21.
2. *Journal manuscrit des fouilles* de 1870, conservé par M. Charles Read.
3. Notices archéologiques, p. 2.

TABLE DES PLANCHES DU TOME IX (1895)

Du Bulletin de la Société des Amis des Monuments parisiens.

FAC-SIMILÉ DES SIGNATURES DES PÉTITIONNAIRES qui ont obtenu de M. le Ministre des travaux publics que l'autorisation de reprise des travaux de la gare des Invalides ne serait accordée qu'à condition que les arbres abattus seraient replantés, page 8.

LE PREMIER THÉATRE PARISIEN OU LES ARÈNES DE LUTÈCE (*suite*)
Par CHARLES NORMAND.

Planche V (double). LES ARÈNES DE LUTÈCE. — PLAN DES FOUILLES faites en 1871 et 1872. *Vis-à-vis p. 24.*
Planche VI. — LE MUR PODIUM enceignant l'Arène. *Vis-à-vis p. 32.*
Planche VII. — CARCER AVEC ÉGOUT. *Vis-à-vis p. 32.*
Planche VIII (double). — Détail photographique de L'APPAREIL DU MUR PODIUM qui entoure l'Arène. *Vis-à-vis p. 38.*
Planche IX (double). — SEUIL EN PIERRE avec trous de scellement.
Planche IX *bis*. — CARCER VOISIN DE LA RUE MONGE. *Vis-à-vis p. 38.*
Planche IX *ter*. — SEUIL D'UNE PORTE en pierre avec trous de scellement. *Vis-à-vis p. 38.*
Planche X. HÉLIOGRAVURE. — Déblaiement de l'Entrée méridionale sur la rue de Navarre. (Photographie d'E. Mareuse.) *Vis-à-vis p. 42.*
Planche XI. HÉLIOGRAVURE. — GRANDE ENTRÉE MÉRIDIONALE sur la rue de Navarre. Intérieur de l'Arène pendant le déblaiement. (Photographie d'E. Mareuse.) *Vis-à-vis p. 42.*
Planche XII. HÉLIOGRAVURE. — QUART NORD-EST du Balteus, côté de la scène. État au moment de la découverte en 1884. (Photographie Mareuse.) *Vis-à-vis p. 42.*
Planche XIII. — Le CARCER attenant à la grande entrée septentrionale. Vue de profil. *Vis-à-vis p. 42.*
Planche XIII *bis*. — Le Carcer attenant à la grande entrée septentrionale. Vue de face. *Vis-à-vis p. 42.*
Planche XIII *ter*. — Même carcer. *Vis-à-vis p. 42.*

Planche XIV (double). — Les deux niches du mur occidental de la grande entrée sur la rue de Navarre. État au moment de leur mise au jour en mai 1883. *Vis-à-vis p. 48.*

Planche XV. — Amphithéâtre de Pergame. Étude comparative avec les Arènes de Lutèce. *Vis-à-vis p. 48.*

Planche XVI. — Seuil en pierre, encore en place dans l'Arène. *Vis-à-vis p. 48.*

Planche XVII. — Trous servant a loger les mats disposés au pourtour supérieur et extérieur des Arènes. *Vis-à-vis p. 48.*

Planche XVII *bis*. — Comment on fixait, aux Arènes de Nimes, les mâts disposés sur leur pourtour extérieur : *Coupe. Vis-à-vis p. 48.*

Planche XVII *ter*. — Même partie des Arènes de Nîmes : *Plan. Vis-à-vis p. 48.*

Croquis perspectif du seuil du couloir méridional, *p. 49.*

Situation topographique de l'amphithéâtre de Pergame, *p. 50.*

Médaille de Domitien (amphithéâtre transformé en naumachie), *p. 51.*

Parterres en broderie, d'après Boyceau. Jardin des Tuileries, *p. 67.*

— — — du Luxembourg, *p. 69.*

— — — — *p. 71.*

Robida. — Entrée de l'Hôtel de César de Vendôme, rue de Moussy-Demdi en 1893, *p. 73.*

TABLE DES MATIÈRES DU TOME IX (1895)

Du Bulletin de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Procès-verbaux des séances du comité..... 5
Satisfaction donnée aux vœux de la Société au sujet de la gare des Invalides et de l'Esplanade par communiqué ministériel.. 11
Texte de la pétition remise aux pouvoirs publics..... 15
PAUL MARMOTTAN. — De l'envahissement des promenades publiques à Paris en 1895..... 16
ANDRÉ LAUGIER. — L'arbre de Jessé de la rue Saint-Denis..... 18
AUGÉ DE LASSUS. — Une cave du moyen âge à la Sorbonne... 20
CHARLES NORMAND. — Les Arènes de Lutèce et le premier théâtre parisien (*suite*)..... 22
H. WALLON, de l'Institut. — Lettre à propos de l'enlèvement du Panorama des Tuileries..... 52
Excursion des Amis à la Monnaie..... 53
Banquet des Amis des Monuments parisiens..... 54
Parterres anciens des jardins parisiens..... 58
La barbarie de la civilisation sur l'Esplanade des Invalides..... 59
Bibliographie..... 66
Au banquet de Molière..... 75
CHARLES NORMAND. — Les Arènes de Lutèce et le premier théâtre parisien (*suite*)..... 77
Table des planches et gravures..... 121

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS

PARISIENS

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

CONSTITUÉE DANS LE BUT DE VEILLER SUR LES MONUMENTS D'ART

ET SUR LA PHYSIONOMIE ARTISTIQUE DE PARIS

(Architecture, Peinture, Sculpture, Curiosités et Souvenirs historiques)

FONDÉ ET PUBLIÉ PAR LES SOINS DE

CHARLES NORMAND

Lauréat de l'Institut
Directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*
Architecte diplômé par le Gouvernement
Secrétaire général de la Société des Amis des Monuments parisiens
Directeur des *Excellents Guides*.

DIXIÈME VOLUME (ANNÉE 1896)

PARIS

La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des assertions émises par les auteurs.

SECRÉTARIAT : 98, RUE DE MIROMESNIL

GRANDE SALLE DE LA MONNAIE DE PARIS

Photographie Charles Normand

Etat au moment de la visite du Tzar

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES MONUMENTS PARISIENS

Les noms écrits en **caractères gras** désignent ceux de nos collègues qui ont capitalisé leurs cotisations.

Adresser les rectifications à M. Charles Normand, 98, rue de Miromesnil.

Adam (Mme Juliette Lambert), directrice de *la Nouvelle Revue*, 190, boulevard Malesherbe et rue Juliette-Lambert.
Allongé, artiste peintre, 6, passage Saint-Stanislas.
Amman, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, 161, rue Saint-Jacques.
Anceau, ingénieur, 15, rue Salneuve.
André (Mme), 4, rue Michelet.
André (Pierre), architecte diplômé par le Gouvernement, 95, rue de Vaugirard.
Andry (Armand), 8, rue Gounod.
Arthez (Ernest), 23, boulevard des Capucines.
Aubert (Jean), peintre, 15, avenue Beaucourt.
Aubry (Alfred), avenue Eglé, à Maisons-Laffitte.
Aubry (Gaston), architecte, 1, rue Cerizoles.
Aucamus, négociant, 92, rue de Richelieu.
Augé de Lassus, 6, quai de Billy.
Augé de Lassus (Mme), 13, rue d'Aguesseau.
Bac (Ferdinand), artiste peintre, 23, rue des Martyrs.
Ballu (Roger), inspecteur des Beaux-Arts, 10 *bis*, rue Ballu.
Barbieri Besana, 21, rue des Roses.
Barras, chef du Bureau des Domaines à l'Hôtel de Ville, 49, rue Vaneau.
Bartaumieux (Charles), architecte expert, 66, rue de la Boëtie.
Baugrand (G.), 49 *bis*, avenue d'Antin.
Bayard (Julien), architecte, 1, rue Bonaparte.
Beau (H.), 131, boulevard Sébastopol.
Beaufeu (Paul), chef de bureau au Ministère des Affaires étrangères, 8, boulevard Malesherbes.
Benard (Paul), rue Honoré-Chevallier.
Bernier (Louis), architecte du Gouvernement, 144, boulevard Haussmann.
Bernier (Camille), 2, rue Jean Nicot.
Berrus (Mme veuve Antony), 20, avenue Raphaël.

Bert (Mme Paul), 12, avenue Carnot.
Berthelon (Eug.), artiste peintre, 7, rue Alfred Stevens.
Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, au Château (Seine-et-Oise).
Bibliothèque de l'Archevêché de Paris, M. l'abbé Lapalme, secrétaire archiviste de l'Archevêché, 127, rue de Grenelle.
Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte, M. Eugène Müntz, bibliothécaire.
Bibliothèque de la Ville de Paris (musée Carnavalet).
Bibliothèque de l'Art industriel du XVIIIe arrondissement, M. Habert, bibliothécaire, 13, rue Richomme.
Bibliothèque Municipale de la mairie du XVIIIe arrondissement.
Bignon, 12, avenue du Bois-de-Boulogne.
Bin, peintre, 11, rue Cauchois.
Bischoffsheim, 3, rue Taitbout.
Blache (docteur), 5, rue de Surène.
Blavette, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 50, rue de Lille.
Blondel (Paul), 30, rue Fontaine.
Bluysen (Paul), secrétaire général du *Journal des Débats*, 42, rue de la Chaussée-d'Antin.
Boggio (Mlle), 24, avenue Victor Hugo (Neuilly).
Boissard (Georges), 40, rue d'Hauteville.
Bonaparte (prince Roland), 22, Cours-la-Reine.
Bonnemère (fils), 26, rue Chaptal.
Bonnenfant, architecte diplômé par le Gouvernement, 5 *bis*, rue de Solférino.
Bonté (Eugène), 51, rue d'Assas.
Borot (Adrien), 7, rue Spontini.
Bosseli (Paul), 30, avenue Montaigne.
Bouhon, architecte, 74, avenue des Gobelins.
Bourdais, architecte, 46, avenue du Trocadéro.
Bourdeix (Joseph), architecte, 24, rue des Vosges.
Bournon (Fernand), archiviste, 12, rue Antoine-Roucher.
Bouruet Aubertot, 12, avenue de la Bourdonnaye.
Bouvrain, architecte, 104, rue de Rennes.
Bouvret (Alphonse), directeur du *Journal des Artistes*, 32-34, galerie Vivienne.
Bouzemont (E.), 12, rue d'Anjou.
Brenot, 22, rue du Général-Foy.
Breton (Guillaume), artiste peintre, 22, boulevard Saint-Michel.
Brey (Léon), architecte, 74, avenue Wagram.
Brière (Gaston), 113, boulevard Beaumarchais.
Brouardel (docteur), président du conseil d'hygiène, doyen de la Faculté de médecine à Paris, 1, place Larrey.
Buquet, architecte, 4, place de l'Opéra.
Butor (Jules), avocat, 5, rue des Grands-Becquereaux, à Béthune (Pas-de-Calais).
Cain (Georges), artiste peintre, 111, rue Lafayette.
Camus (D.), architecte, 55, avenue de Châtillon.
Capelle (Georges), rédacteur au *Gaulois*, 22, rue Duperré.
Caron (Henri), 23, rue du Cirque.
Carpentier, propriétaire, 17, boulevard Malesherbes.
Carrié (docteur L.), ancien interne des Hôpitaux, 46, rue de Bondy.
Castaignet, avoué de première instance, 87, rue des Petits-Champs.
Chabert (Pierre-Alex.), architecte, 39, rue Mozart.
Chabert, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 6, rue du Mont-Thabor.

Chailley (Léon), 41, rue Richelieu.
Chailley-Bert (J.), 12, avenue Carnot.
Champeaux (de), bibliothécaire de l'*Union centrale des Arts décoratifs*, 31, rue de Verneuil.
Champeaux (Octave de), peintre de marine, 7, rue Boccador.
Champouillon, ingénieur, 18, avenue Gourgaud.
Chapelain de Caubeyres (Henri), architecte, 70, rue de Grenelle.
Chapon, directeur du journal *la Gironde*, 101, rue de Richelieu.
Chardin (Paul), peintre, 2, rue des Pyramides.
Chardon, ingénieur, 6, rue Constantinople.
Charle (E.), sous-chef de bureau au Ministère des Travaux publics, 38, rue de Sèvres.
Charles (jeune), négociant, 11, rue Joquelet.
Chauveau, membre de l'Institut, 10, avenue Jules-Janin.
Chauvet, artiste dessinateur, 4, rue Michel-Ange.
Chauvet (L.), 6, rue Sophie-Germain.
Chauvy (Etienne), 2, rue des Pyramides.
Chevillard (Vincent), peintre, 3, rue Racine.
Chevrier, attaché au Ministère des Affaires étrangères, 35, rue Jacob.
Choisnard (Félix), peintre, 60, rue de Vaugirard.
Choisy (Auguste), ingénieur des Ponts et Chaussées, 36, rue du Cherche-Midi.
Claretie, de l'Académie française, administrateur général de la Comédie-Française, 10, rue de Douai.
Colonna-Ceccaldi (docteur), 10, rue Auber.
Collin (Paul), homme de lettres, 10, rue Lavoisier.
Coquelin, papetier, 34, rue de Seine.
Cordier (Henry), professeur à l'École des Langues orientales, 3, place Vintimille.
Corroyer, architecte du Gouvernement, 14, rue de Courcelles.
Cottreau (Gabriel), 252, rue de Rivoli.
Coulomb, 4, rue de Saint-Pétersbourg.
Courajod, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, 43, rue Vital.
Courboin (Eugène), artiste peintre, 2, avenue Mana, à Argenteuil (Seine-et-Oise).
Courtois (G.), peintre, 113, boulevard Bineau, à Neuilly (Seine).
Courtois Suffit, architecte diplômé par le Gouvernement, 82, rue d'Hauteville.
Coutant (E.), 11, rue de Thann.
Cramail (Alfred), 50, rue de Berri.
Couvreux (Abel), 78, rue d'Anjou.
Cranney, ingénieur des arts et manufactures, à Ercheu (Somme).
Cravoisier (Émile), secrétaire de la Société de géographie commerciale de Paris, 10, rue Lord Byron.
Crignier (Henri), chirurgien-dentiste, 27, rue Taitbout.
Dalbin (Paul), membre de la Commission des Bibliothèques de la ville de Paris, 5, faubourg Saint-Honoré.
Dalligny (A.), 5, rue Lincoln.
Dalligny, directeur du *Journal des Arts*, 1, rue de Provence.
Dalou, sculpteur, 18 *bis*, impasse du Maine.
Damon (Alfred), dessinateur, 74, rue du Faubourg-Saint-Antoine.
Dantan, artiste peintre, 1, parc de Montretout, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
Darvant, sculpteur, 9, rue Bochard-de-Saron.
Daudet (Mme Alphonse), 31, rue de Bellechasse.

Daumet, membre de l'Institut, architecte du Palais de Justice, 135, boulevard Saint-Germain.

Davoust (Léon), architecte diplômé par le Gouvernement, 5, rue des Saints-Pères.

Debras, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique, 42, rue de Pontoise, à Argenteuil (Seine-et-Oise).

Dechard (Paul), 122, rue de Rennes.

Decloux (Léon), 16, rue Notre-Dame-de-Lorette.

Delatour (Alfred), 25, rue François Ier.

Delesse (Mme), 59, rue Madame.

Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs.

Deménieu, architecte du Gouvernement, 18, rue Clapeyron.

Denis, 24, rue Gay-Lussac.

Denis (Mme C.), 65, rue de Bretagne.

Derenbourg (Hartwig), professeur à l'École spéciale des langues orientales, 56, rue de la Victoire.

Desbrosses (Jean), artiste peintre, 20, rue de Lubeck.

De Zeltner (M.), 12, rue de Naples.

Descaves, architecte attaché au Gouvernement, 30, rue de Miromesnil.

Deslignières, architecte diplômé par le Gouvernement, 11 *bis*, rue Faradey.

Desnues (Lucien), architecte, 17, rue Faraday.

Dessain, 115, rue Lafayette.

Dethan (Adh.), 25, rue Baudin.

Devay (J.), 82, rue Taitbout.

Déverin (Henri), architecte attaché à la Commission des Monuments historiques, 65, rue Claude-Bernard.

Déverin (P.-E.), 31, rue Lafayette.

Devy (G.), 5, rue Camille-Flammarion, à Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise).

Didron, peintre verrier, 6, boulevard Raspail (rue de la Chaise).

Douillard (Alexis), peintre, 11, rue d'Assas.

Dragicsevics, ancien professeur au lycée Henri IV, 18, rue Saint-Simon.

Dramard (G. de), 157, faubourg Saint-Honoré.

Dropsy (Émile), graveur en médailles, 7, rue Béranger.

Dubert (Mlle Anna), 60, Chaussée-d'Antin.

Dubois (C.), artiste peintre, 139, boulevard Magenta.

Dubosc, membre du Comité des Amis des Monuments rouennais, 2 rue Fontenelle, à Rouen (Seine-Inférieure).

Dubufe, architecte, chez M. Decauville, à Petit-Bourg (S.-et-O.).

Dubufe, peintre, 43, avenue de Villiers.

Duclos (Albert), architecte de l'Éden-Théâtre, 18, rue des Mathurins.

Ducrocq (Th.), professeur à la Faculté de droit de Paris, correspondant de l'Institut, 12, rue Stanislas.

Dufour (Marie-Adolphe), bibliothécaire, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Dunand, entrepreneur de maçonnerie, 6, rue de Monceau.

Dupuis, publiciste, 129, boulevard Saint-Michel.

Dupuy (Ch.), architecte du Gouvernement, 32, avenue du Trocadéro.

Durand-Gréville (Mme), 174, rue de Grenelle.

Duriez (Léon), 25, boulevard de Strasbourg, à Boulogne-sur Seine.

Dussaud (Philippe), avocat à la Cour d'appel, docteur en droit, 58, rue de Rennes.

Dutert, architecte, architecte du Gouvernement, 41, avenue Kléber.

Dutocq, architecte, 45, avenue de Neuilly, à Neuilly (Seine).

Duvauchel (Léon), homme de lettres, 8, cité Martignac.

Emmanuel (Maurice), 48, rue du Vaugirard.

Eschenauer, ancien pasteur protestant à Strasbourg, de la Société de Amis de la Paix, de la Société des Études philosophiques, 149, boulevard Saint-Germain.

Ewald, architecte, 54 *bis*, rue Cardinet.

Fagniez (Gustave), archiviste paléographe, Meudon (Seine-et-Oise).

Falize, 17, rue de Phalsbourg.

Farcy (Georges), architecte, 153, faubourg Saint-Honoré.

Favre (Félix), 39, boulevard Saint-Michel.

Fenaille (Maurice), 11 *bis*, rue Boissy-d'Anglas.

Ferrand (Stanislas), 35, rue de la Victoire.

Feulard (docteur H.), ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis, médecin de l'Infirmerie de Saint-Lazare, 20, rue Saint-Georges.

Fiaux, ancien vice-président du Conseil d'arrondissement pour le canton de Montmorency, ancien conseiller municipal et maire d'Andilly, chevalier de la Légion d'honneur, à Andilly, près Montmorency (Seine-et-Oise).

Flacheron, architecte, 60, rue Madame.

Fontenilles (de), aux Auriols, par Villemur (Haute-Garonne).

Fos, rédacteur au *Soleil Illustré*, 37, rue Caumartin.

Fouret (René), 22, boulevard Saint-Michel.

Fournier (Paul), statuaire, 25, rue de Prony.

Fournier (S.), sculpteur sur ivoire, 51, boulevard Magenta.

France (Anatole), membre de l'Institut, 13, rue Sontay.

Francmesnil (de), 150, avenue Victor Hugo.

Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine, au palais de l'Institut.

Gagneau (Henri), céramique artistique, 34, boulevard de Clichy.

Galin (Mme), 7, rue Lincoln.

Galy, statuaire, fabricant de bronze, 8 et 10, rue Ternaux.

Gandrille (Mlle M.), 123, boulevard Saint-Germain.

Gariel, professeur à la Faculté de médecine, 6, rue Édouard Detaille.

Garnier (Charles), architecte de l'Opéra, membre de l'Institut, 90, boulevard Saint-Germain.

Garnier (Hubert), ingénieur des Arts et Manufactures, 105, quai d'Orsay.

Garreau, vérificateur à l'Opéra.

Gasnault (Paul), conservateur du Musée des Arts décoratifs, 24, rue de Milan.

Gastellier, député de Seine-et-Marne, président de l'Union céramique de France, 16, boulevard de Strasbourg.

Gatines (René de), peintre, 137, avenue Malakoff.

Gaudry (Jules), ingénieur, 175, faubourg Poissonnière.

Gautier (A.), chef des réassurances à la compagnie l'Union, 15, rue de la Banque.

Geffroy (Gustave), rédacteur à *la Justice*, 133, rue de Belleville.

Génois, peintre, 70, rue Saint-Louis-en-l'Ile.

Georgé, architecte, 64, rue Blanche.

Gérard (baron), député, 85, faubourg Saint-Honoré.

Gérôme, peintre, membre de l'Institut, 65, boulevard de Clichy.

Gillet (Lucien), vérificateur des travaux diocésains au ministère de l'Intérieur et des Cultes, 66, rue Doudeauville.

Gion (Paul), architecte, inspecteur des travaux de la Ville, 2, rue de Tournon.

Girardot (Georges), peintre, 48, rue Cardinet.

Giraudon, 15, rue Bonaparte.

Godillot (Georges-Alexis), ingénieur, 50, rue d'Anjou.

Gosset (Alphonse), avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 2, rue Saint-Thomas-d'Aquin.

Grommé, peintre, 57 *bis*, boulevard Rochechouard.
Grumberghs (Henri), 43, chaussée d'Antin.
Guéroult (Albert), 9, rue de Lyon.
Gueswiller, 128, boulevard Montparnasse.
Guillard (Léon), libraire-éditeur, 96, boulevard Montparnasse.
Guillaume (Eugène), statuaire, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement du dessin, 5, rue de l'Université.
Guillon (Mme), 14, boulevard de Clichy.
Guimet, fondateur du musée Guimet de la place d'Iéna, 49, avenue d'Antin.
Guinand (Mme), 16, rue Dumont-d'Urville.
Guyot (Yves), député de la Seine, 95, rue de Seine.
Halévy (Mme Ludovic), 22, rue de Saint-Denis.
Harmand (Georges), avocat à la Cour d'appel, 22, rue Saint-Augustin.
Hattat, conseiller municipal, président de la Commission des Beaux-Arts de la ville, 21, rue de l'Aqueduc.
Hauvion, 40, rue des Écoles.
Hayaux du Tilly, agent de change, 83, rue Richelieu.
Hébert, ancien maire de La Chapelle, 13, rue des Roses.
Henner, peintre, 11, place Pigalle.
Hérard, architecte expert, membre de la Commission d'art, 6, rue d'Assas.
Héret, architecte honoraire de la ville de Paris, 44, rue de Naples.
Hermant (Achille), architecte de la Ville, 10, rue Legendre.
Hermant (Jacques), architecte diplômé par le Gouvernement, 93, rue Jouffroy.
Hervé (Édouard), membre de l'Institut, directeur du *Soleil*, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires.
Hillemacher (Lucien), compositeur de musique, 173, rue de Courcelles.
Hilpert (Jules), caissier d'agent de change, 24, rue de Téhéran.
Hoffbauer, architecte, 40, boulevard Montparnasse.
Homberg (Octave), directeur de la Société générale, 18, rue Murillo.
Houguenade (J.), sculpteur, 31, boulevard Port-Royal.
Houppe (Xavier), entrepreneur de peinture, 9, rue du Dôme.
Houvreau (D.), 46, rue de Dunkerque.
Houtelart (G.), avocat, 195, rue de l'Université.
Itasse (Ch.), avocat, 50, faubourg Monmartre.
Jambon, décorateur, 9, rue Secretan.
Jarre (Léon), ingénieur-électricien, 2, rue des Pyramides.
Joanne (Paul), 16, rue Soufflot.
Josso, architecte diplômé par le Gouvernement, 72, rue d'Assas.
Jourdain (Roger), artiste-peintre, 22, rue Eugène Flachat.
Juglar (Clément), membre de l'Institut, professeur à l'École des Sciences politiques, 167, rue Saint-Jacques.
Julien (Félix), architecte de la Caisse des Dépôts, 55, avenue Marceau.
Klein (Charles), architecte, 32, avenue d'Iéna.
Klipsch-Laffite, 10, rue de la Paix.
Knortzer (Mme), 20, rue Montaigne.
Kœchlin (Rémond), 32, quai de Béthune.
Kœnig (l'abbé), chanoine honoraire de Périgueux, premier vicaire de Saint-Eustache, au presbytère.
Kohler, bibliothécaire, ancien élève de l'École des Chartes, 85, rue d'Assas.
Koppe (Louise), directrice du journal *la Femme et l'Enfant*, 8, place de la Bourse.
Krafft (Hugues), 1, rue Bayard.
Krafft, à Les Tilles, par Coyes (Oise).

Labat (Jules), avoué de première instance, 63, rue Taitbout.
Laborne (Émile), artiste peintre, 31, rue Joubert.
La Caille (Gaston), ancien magistrat, 50, boulevard Malesherbes.
Lachaize (Charles), propriétaire, 19, boulevard Exelmans.
Lacombe (Paul), 5, rue de Moscou.
Lacroix (A.), chimiste, membre de l'Institut, 184, avenue Parmentier.
Lafenestre (Georges), membre de l'Institut, conservateur de la peinture et des dessins au Musée du Louvre, à Bourg-la-Reine, 5, avenue Lakanal.
Lafon (Albert), architecte diplômé par le Gouvernement, 31, rue Beaurepaire.
Lalanne (Paul), ingénieur civil des mines, à Ercheu (Somme).
Laloux (V.), architecte diplômé par le Gouvernement, 2, rue Solférino.
Lambert (Marcel), architecte des palais de Versailles et de Trianon, professeur à l'École des Beaux-Arts, 33, rue du Cherche-Midi.
Lameire (Ch.), peintre, membre de la Commission des Monuments historiques, 52, avenue Duquesne.
Lami (Stanislas), statuaire, 51, rue Scheffer.
Lamouroux (G.), 21 ou 23, rue Gay-Lussac.
Lamouroux (Alfred), conseiller municipal, 150, rue de Rivoli.
Lamquet, adjoint au maire du XVIIIe arrondissement, 21, rue Poulet.
Lamy (Ernest), 113, boulevard Haussmann.
Langlais (Mme Noémie), 15, rue du Bel-Respiro.
Laporte, directeur de l'École municipale de dessin et de sculpture, 19, rue des Petits-Hôtels,
Laugier (André), secrétaire du Mont-de-Piété, 23, rue de Clichy.
Lauras (Étienne), ingénieur au chemin de fer d'Orléans, 55, rue de Vaugirard.
Le Baron (docteur), 34, rue de Lille.
Leblanc (Lucien), architecte du Gouvernement, expert près la Cour d'appel de Paris et le conseil de préfecture de la Seine, 21, rue Jacob.
Leblond (Ernest), préfet au Puy (Haute-Loire).
Lebœuf, architecte, 29, rue des Pyramides.
Le Breton (Gaston), membre correspondant de l'Institut, directeur du Musée céramique, président des Amis des Monuments rouennais, 25 *bis*, rue Thiers, à Rouen (Seine-Inférieure).
Le Conte du Noüy, artiste peintre, 20, boulevard Flandrin.
Lecoq (G.), 38, rue de Berlin.
Lecreux (Gaston), artiste peintre, 19, rue Vintimille.
Ledanseurs (E.), homme de lettres, 27, rue des Batignolles.
Le Deschauld (Edmond), architecte, 97, boulevard Exelmans.
Lefebvre (Jules), membre de l'Institut, peintre d'histoire, 5, rue La Bruyère.
Lefebvre (Paul), sculpteur décorateur, 54, avenue Bosquet.
Lefèvre (Camille), sculpteur, 76, rue de Rennes.
Lefuel (Henri), substitut du procureur général, 15, rue de l'Université.
Legis (Stanislas), professeur au lycée Louis-le-Grand, 78, rue d'Assas.
Lemgruber (Mlle Roza), 36, avenue du Bois-de-Boulogne.
Lemercier (G.), ancien conservateur des Hypothèques, 90, rue d'Assas.
Lenepveu, membre de l'Institut, 67 *bis*, boulevard de Clichy.
Lenoir (Alfred), statuaire, 17, hameau Boileau, 38, rue Boileau.
Le Paulmier (docteur), 48, rue Taitbout.
Le Pileur (docteur), 15, rue de l'Arcade.
Lerolle, conseiller municipal, 10, avenue de Villars.
Leroux (Alfred), architecte, 139, boulevard Pereire.
Leroux-Royer, sculpteur en meubles, 14, rue de Naples.

Le Souef, 109, boulevard Beaumarchais.
Letellier-Reybaud (Mme), 57, boulevard Saint-Michel.
Letrosne, architecte, 21, rue d'Offémont.
Levasseur, 173, route de Paris à Rocourt, Saint-Quentin (Aisne).
Levasseur (Henri-Louis), statuaire, 68, rue d'Assas.
Level (André), 18, rue Juliette Lamber.
Levert (Léopold), professeur à l'École nationale d'art décoratif à Nice, 25, rue Assalit, à Nice (Alpes-Maritimes).
Levillain (Ernest), 30, rue Alphonse-de-Neuville.
Lévy (Émile), libraire-éditeur, 13, rue Lafayette.
Lévy, 25, rue Louis-le-Grand.
Lhuer, employé au ministère, 7, rue de Lille.
Likhatchoff (l'amiral), 4, rue Logelbach.
Lockroy, député de la Seine, ancien ministre du Commerce, 140, avenue Victor Hugo.
Lœbnitz, céramiste, 4, rue Pierre-Levée.
Long (Léon), entrepreneur de peinture, 9, rue de Lancry.
Lory (Victor), directeur-gérant de l'Écho des Orphéons, 12, rue Cadet.
Lot (Mlle H.), 49, rue de Lille.
Louët (Édouard), 25, rue de Tournon.
Loviot, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 3, avenue de Vélasquez.
Lussereau (Julien-Adolphe), sculpteur, 47, boulevard de Montmorency.
Macé, architecte, 5, rue Laffitte.
Maciet (Jules), membre du Comité des Arts décoratifs, 42, rue Cambon.
Magdelaine (Mlle Anaïs), chargée d'un cours de beaux-arts à l'institution Boblet, 13, rue Malebranche.
Magdelaine (Louis), interne de l'hospice de Bicêtre à Bicêtre (Seine).
Maignan (Albert), peintre, 1, rue La Bruyère.
Maillard, peintre, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 135, rue de Sèvres.
Majou (Gustave), architecte diplômé par le Gouvernement, 344, rue des Pyrénées.
Mahler (Charles), 52, faubourg Saint-Honoré.
Mannheim, expert, 7, rue Saint-Georges.
Mareuse, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann.
Mareuse (Mme E.), 81, boulevard Haussmann.
Mareuse-Daudée (Mme), 81, boulevard Haussmann.
Marmottan (Paul), 20, avenue Raphaël.
Martin (Abel-Tommy), avocat à la Cour d'appel, 3, rue Frédéric Bastiat.
Martin (Albert), avocat à la Cour d'appel, 23, rue d'Anjou.
Martin (F.), statuaire, 15, rue de Chartres, à Orsay (Seine-et-Oise).
Martin (Georges), 8, rue Lacépède.
Marx (Roger), homme de lettres, 24, rue Saint-Lazare.
Masson (Georges), éditeur, 120, boulevard Saint-Germain.
Mattar (A.), employé d'assurances, 7, rue Guy-Patin.
Mauban (Georges), 5 *bis*, rue de Solférino.
Maupeou (de), compositeur de musique, 60, rue de Ponthieu.
May (Léon de), 75, Grande-Rue, à Bourg-la-Reine (Seine).
Ménorval (E. de), ancien conseiller municipal, 20, rue du Petit-Musc.
Menier (Gaston), 61, rue de Monceau.
Menier (Henri), 8, rue de Vigny.
Merwart (Paul), peintre, 13, avenue Frochot.
Meurgé (Albert), avocat, 15, boulevard Saint-Germain.

Mayer (Salvator), expert, 5, rue Laffitte.
Michau (Alfred), 93, boulevard Saint-Michel.
Michelet, 132, rue du Bac.
Mieusement (Médéric), photographe attaché à la direction des Beaux-Arts et à l'Administration des Cultes, 7, rue Franklin.
Milès (Roger), 22, rue de Navarin.
Millerand (Alexandre), avocat à la Cour d'appel, député de la Seine, 234, boulevard Saint-Germain.
Mir (Eugène), sénateur de l'Aude, administrateur du Crédit foncier de France, 35, faubourg Saint-Honoré.
Mir (Mme Eugène), 35, faubourg Saint-Honoré.
Missonnier, propriétaire de la tourelle de la rue Vieille-du-Temple, 17, rue de Sévigné.
Monod (Gabriel), 18 *bis*, rue du Parc-de-Clagny, à Versailles.
Monteil (Edgard), ancien préfet de la Creuse, 40, rue du Luxembourg.
Montorgueil (Georges), 14, rue Beauregard.
Morain (Daniel), diplômé de l'École des Sciences politiques, avocat à la Cour d'appel, 52, rue Lhomond.
Moreau, négociant, 22, rue Milton.
Moreau (Étienne), 73 *bis*, faubourg Saint-Honoré.
Morillon (Philéas-Louis-Adolphe), de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France et de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 4, cité Condorcet.
Morin (Alexis), 50, rue Lepic.
Moyaux, architecte du Gouvernement, 10, rue Bellechasse.
Mugnier (docteur), 32, avenue des Ternes.
Müntz (Eugène), membre de l'Institut, conservateur de l'École des Beaux-Arts, 14, rue de Condé.
Nachet (Alfred), opticien, 17, rue Saint-Séverin.
Nast (Hermann), 52, boulevard Haussmann.
Nénot, architecte de la Sorbonne, membre de l'Institut, 7, rue de la Sorbonne.
Noisette (Henri), 26, boulevard des Batignolles.
Normand (Mme), 51, rue des Martyrs.
Normand (Alfred), membre de l'Institut, architecte du Gouvernement, 51, rue des Martyrs.
Normand (Charles), lauréat de l'Institut, architecte diplômé par le Gouvernement, directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*, secrétaire général de la Société des Monuments parisiens, directeur des *Excellents Guides*, 98, rue Miromesnil.
Normand (Paul), architecte, 51, rue des Martyrs.
Nuitter, archiviste de l'Opéra, 83, faubourg Saint-Honoré.
Ocampo (Armand), hommes de lettres, vice-président de l'Association littéraire et artistique internationale , 51, rue Pierre Charron.
Onfroy de Bréville, conseiller à la Cour d'appel, 226, boulevard Saint-Germain.
Ottin (Léon), peintre-verrier, 29, boulevard Pereire.
Paisant-Duclos, architecte, 7, rue Yvon-Villarceaux.
Pange (Maurice de), 53, rue de Lisbonne.
Papinot, architecte, 141, faubourg Saint-Denis.
Parent (Henri), architecte, 10, avenue de Breteuil.
Paris (Fernand), 2, rue Blanche.
Pascal, membre de l'Institut, architecte du Gouvernement, 9, boulevard de Sébastopol.
Paul (Mme Constantin), 45, rue Cambon.
Paumier, architecte, 4, place Possoz, et 32, rue de la Pompe.

Payen-Méder (Mme Auguste), 49, rue La Bruyère.
Pereire (Mme veuve Isaac), 35, faubourg Saint-Honoré.
Pereire (Émile), ingénieur administratif des chemins de fer du Midi, 10, rue Alfred de Vigny.
Pereire (Mme Emile), 10, rue Alfred de Vigny.
Pereire (Mlle Noémie), 10, rue Alfred de Vigny.
Pereire (Maurice), 10, rue Alfred de Vigny.
Pereire (Henry), administrateur des chemins de fer du Midi, 33, boulevard de Courcelles.
Pereire (Mme Henry), 33, boulevard de Courcelles.
Pereire (Mlle Jenny), 33, boulevard de Courcelles.
Perin (Jules), avocat à la Cour d'appel, archiviste paléographe, docteur en droit, 8, rue des Écoles.
Perot (Paul), 11, place de la bourse.
Peyre, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au collège Stanislas, 13, rue Jacob.
Peyre (Émile), architecte, 124, avenue Malakoff.
Philbert (docteur), 34, boulevard Beaumarchais membre du Conseil général, de l'Association générale des médecins de Paris.
Picard (Gustave), propriétaire, 20, rue Chaptal.
Picq, architecte du canal de Suez et de Panama, 58 *bis*, rue de la Chaussée d'Antin.
Picqué (docteur), chirurgien des hôpitaux, 8, rue d'Isly.
Piéchaud, 8, rue de Tournon.
Pinaud (Lucien), 18, rue d'Anjou.
Planat (Paul), rédacteur en chef de la *Construction moderne*, 13, rue Bonaparte.
Pochet, 74, boulevard Magenta.
Polak (Maurice), administrateur-gérant du *Journal de la Société libre des Artistes français*, 29, boulevard des Batignolles.
Ponchaud (Joseph), 24, rue Leregrattier.
Pomey, artiste peintre, 39, boulevard Lannes.
Poulin (Abel), 13, rue Duvivier.
Pourlier, chef de comptabilité de la préfecture de police, 65, boulevard Saint-Michel.
Poussielgue-Rusand (Maurice), 3, rue Cassette.
Pozzo di Borgo (comte), 51, rue de l'Université.
Proust (Antonin), 32, boulevard Haussmann.
Rabourdin (Adolphe), chez M. Vandesnet, à Watten (Nord).
Radet (Edmond), architecte, 51, rue Cambon.
Rafinesque (docteur), 8, chaussée de la Muette.
Rahir, architecte, 4, rue des Martyrs.
Ramousset, architecte expert, 9, rue d'Obligado.
Raparlier, 2 *bis*, rue des Rosiers, Paris, et Ormoi-la-Rivière, par Étampes (Seine-et-Oise).
Rattel (J.-A.-A.), docteur en médecine, 1, rue de l'Université.
Raulin (Gustave), architecte du Gouvernement, 57, rue de Lille.
Ravaisson-Mollien, membre de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie des sciences morales et politiques, 11, quai Voltaire.
Régamey (Félix), inspecteur de l'enseignement du dessin, 6, rue Coëtlogon.
Reinach (Joseph), député, 6, avenue Van Dyck.
Rendu (Gustave), 91, rue Saint-Lazare.
Renié, artiste peintre, 29, rue Singer.
Rey, 8, rue Sainte-Cécile.
Rey, architecte, 53, avenue des Gobelins.
Rhoné (Arthur), correspondant du Comité de conservation des monu-

ments de l'art arabe au Caire et de la Société des Antiquaires de France, 10, rue du Pré-aux-Clercs.

Rhoné (Raoul), 4, rue Castellane.

Richemont (Alfred de), peintre, 48, rue Ampère.

Rigot, 48, rue des Boulets.

Robida, artiste et homme de lettres, 15, rue de la Plaine, au Vésinet (S.-et-O.).

Rochet (Justin), architecte du Gouvernement, 109, rue de Rennes.

Roger (Fernand), 145, rue Saint-Dominique.

Roll, peintre, 41, rue Alphonse-de-Neuville.

Rosières (Raoul), homme de lettres à Meulan (Seine-et-Oise).

Rothschild (baron Alphonse de), membre de l'Institut, 2, rue Saint-Florentin.

Rougé (vicomte Jacques de), 72, rue de l'Université.

Roussel (Henry), 26, rue Poulet.

Rozan (Jules), étudiant en médecine, 16, rue Cuvier.

Sabot (Edmond), notaire, 3, rue Biot.

Saint-Agnan-Boucher (Mme), 34, rue de Châteaudun.

Saint Senoch (Edgard de), 55, rue de Rome.

Sales (J.), entrepreneur de peinture, 11, avenue du Maine.

Sallé (Edmond), 10 *bis*, rue du Pré-aux-Clercs.

Salleron (Léon), architecte de la Ville, 15, rue Portalis.

Salleron (René), architecte diplômé par le Gouvernement, 26, rue de Lisbonne.

Salvan, architecte, 59, boulevard Beauséjour.

Sanson, architecte, 48, rue d'Anjou.

Sarcey (Francisque), homme de lettres, 59, rue de Douai.

Sautai, peintre, 74, rue Notre-Dame-des-Champs.

Sauvageot (Louis), architecte du Gouvernement, 51, boulevard de La Chapelle.

Savornin (docteur), 118, rue de Flandre.

Sayve (comte de), 53, rue de Verneuil.

Schlumberger (Gustave), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 27, avenue d'Antin.

Schlumberger (Georges), 59, rue Boissière.

Schmit (Henri), architecte, 18, rue Miromesnil.

Sellier (Charles), architecte, 8, rue Lamartine.

Simon (A.), céramiste, 42, avenue de Ceinture, à Enghien (Seine-et-Oise).

Société nationale des Architectes, 15, rue de la Cerisaie.

Société des Parisiens de Paris, Docteur Philibert, secrétaire général, 34, boulevard Beaumarchais.

Sœhnée, professeur au lycée Henri IV, 7, rue de la Michodière.

Soubies (A.), 25, rue Louis-le-Grand.

Soudée, architecte de la Ville, du XIIIe et IIIe arrondissement, 136, boulevard Saint-Germain.

Soulé (Lucien), 5, rue Debelleyme.

South Kensington Museum Department of science and art (London S. W.).

Steiner, statuaire, 9, rue Pelouze.

Stroehlin, professeur, 4, rue du Luxembourg.

Taisne (Louis), architecte, 12, rue de la Bourse.

Tandon, 121 *bis*, avenue de Neuilly, à Neuilly (Seine).

Tartas (Gustave), restaurateur de tableaux, 1, boulevard Arago.

Tassin (A.), 27, rue d'Alésia.

Templier (Armand), 24, boulevard Saint-Michel.

Terrade (Albert), 67, rue de l'Orangerie, à Versailles (Seine-et-Oise).

Thiébaut, sculpteur, 73, avenue de Versailles.
Thomas (Jules), statuaire, membre de l'Institut, professeur à l'École des Beaux-Arts, 24, rue d'Assas.
Thuillier (Louis), 16, rue Pernéty.
Tollu (Paul), président de la Chambre des notaires, 70, rue Saint-Lazare.
Torchon (Mme), 19, rue Jacob.
Touche (Rémy), interne à l'hôpital Cochin.
Tourneux (Maurice), 14, rue Cardinal-Lemoine.
Tranchant (Charles), ancien conseiller municipal de Paris, 28, rue Barbet-de-Jouy.
Trélat (Émile), député de Paris, directeur de l'École spéciale d'architecture, 136, boulevard Montparnasse.
Trélat (Gaston), 9, rue du Val-de-Grâce.
Triboulet, architecte, 4, quai du Marché-Neuf.
Vabre, entrepreneur de travaux publics, 12, rue Nouvelle.
Vaillant, architecte, 108, avenue de Villiers.
Vallot (Joseph), directeur de l'*Observatoire du Mont-Blanc*, 61, avenue d'Antin.
Vandal, auditeur au Conseil d'État, 10, rue Lincoln.
Vaudoyer (Alfred), 132, avenue de Villiers.
Vaudremer, architecte, membre de l'Institut, 93, boulevard Exelmans.
Vauréal (Henri de), 40, rue de Berlin.
Vaux (Ludovic de), 5, rue de Villersexel.
Ventre (Fernand), 131, boulevard Saint-Germain.
Vergne (Docteur), 22, rue de la Banque.
Verhaeghe, architecte, 16, rue des Saints-Pères.
Vermond (Mme Auguste), 3, rue Nicolas-Flamel.
Vever, bijoutier, 19, rue de la Paix.
Vidal (Mme Léon), 22, rue de Constantinople.
Vidart (Charles-Albert), maire de Divonne (Ain).
Viée (Camille), architecte, 8, rue Bonaparte.
Vuagneux (Henri), 38, rue Lafayette.
Wallon (H.), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, au palais de l'Institut.
Wallon (Paul), architecte diplômé par le Gouvernement, 1, rue de Lille.
Wislin (Charles), peintre, licencié en droit, 28, rue Ballu.
Yvart (Casimir), 9, rue Vignon.

ÉCHANGES

Mémoires de la Société historique de Pontoise et du Vexin, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre (Yonne).

Bulletin de la Société archéologique et historique du Gâtinais, 54, rue Saint-Placide, à Paris.

Bulletin de Société de l'Union architecturale de Lyon, 60, avenue de Noailles, à Lyon (Rhône).

Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans (Sarthe).

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).

Revue de l'Art chrétien, 41, rue de Metz, à Lille (Nord).

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

MM.

Augé de Lassus, homme de lettres.
Bartaumieux, architecte.
Bertrand (A.), membre de l'Institut, conservateur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, au Château (Seine-et-Oise).
Bonaparte (prince Roland), ancien vice-président du Congrès officiel international pour la protection des œuvres d'art et monuments.
Bournon (Fernand), archiviste.
De Champeaux, bibliothécaire de l'Union centrale des Arts décoratifs.
Claretie, administrateur général de la Comédie-Française, président de la Société des gens de lettres.
Corroyer, architecte du Gouvernement.
Cramail, Alfred.
Dalligny, directeur du Journal des Arts.
Daumet, membre de l'Institut, architecte du Palais de Justice.
Davoust (Léon), architecte diplômé par le Gouvernement.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale.
Feulard (docteur H.), ancien chef de clinique à la Faculté de l'hôpital Saint-Louis, médecin de l'infirmerie de Saint-Lazare.
France (Anatole), membre de l'Institut.
Garnier (Charles), architecte de l'Opéra, membre de l'Institut.
Gérard (Baron), député.

Gérôme, peintre, membre de l'Institut.
Godillot (Georges-Alexis), ingénieur.
Guillaume (Eug.), statuaire, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement du dessin.
Hervé (Édouard), membre de l'Institut, directeur du *Soleil*.
Hoffbauer, architecte.
Juglar (Clément), président à l'École des sciences politiques, vice-président de la Société d'économie politique.
Krafft (Hugues), publiciste.
Kohler, bibliothécaire, ancien élève de l'École des Chartes.
Lacombe, bibliophile parisien.
Lafenestre, conservateur au Musée du Louvre.
Lamouroux, conseiller municipal.
Laugier (André), secrétaire du Mont-de-Piété.
Le Baron (Docteur).
Le Pileur (Docteur).
Maillard, peintre, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome.
Marmottan (Paul), critique d'art.
Ménorval (de), conseiller municipal.
Meurgé (Alfred), avocat.
Müntz (Eug.), membre de l'Institut, conservateur de l'École des Beaux-Arts.
Nénot, architecte de la Sorbonne, membre de l'Institut.
Normand (Alfred), membre de l'Institut, architecte du Gouvernement.
Normand (Charles), architecte diplômé par le Gouvernement, directeur de la Revue *l'Ami des Monuments et des Arts*.
Périn (J.), avocat, archiviste paléographe, docteur en droit, ancien élève de l'École des Chartes.
Philbert (Docteur), membre du Conseil général de l'association générale des médecins de Paris.
Ravaisson, membre de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie des Sciences morales et politiques.
Régamey (F.), inspecteur de l'Enseignement du dessin.
Rhoné (Arthur), correspondant du Comité de conservation de l'Art arabe au Caire.
Robida, artiste et homme de lettres.
Rosières (R.), homme de lettres.
Sellier (Charles), architecte.

Thomas (Jules), statuaire, membre de l'Institut, professeur à l'École des Beaux-Arts.

Tranchant, ancien président de la Société d'Histoire de Paris, ancien conseiller municipal de Paris, vice-président de la Société de législation comparée.

Trélat (Émile), député de la Seine, directeur de l'École spéciale d'Architecture.

Trélat (Gaston), architecte.

Vallot (Joseph), directeur de l'*Observatoire du Mont-Blanc*.

Wallon (H.), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, au palais de l'Institut.

LE RÉFECTOIRE

DU COUVENT DES BERNARDINS

(de Poissy)

On désignait sous le nom de Bernardins les Bénédictins de Citeaux, réformés par Robert, successivement abbé de Molesme et de Citeaux. On les appelait quelquefois Cisterciens ou moines de Citeaux ; mais, comme saint Bernard avait beaucoup contribué à la propagation de l'ordre de Citeaux, on leur donnait le plus souvent le nom de Bernardins.

Les chefs-d'œuvres des Bernardins étaient les abbayes de Citeaux, de Clairvaux, de Pontigny, de la Ferté et de Morimont.

En 1244, Étienne de Lexinton (Anglais de naissance), abbé de Clairvaux, fonda le Collège ou couvent des Bernardins.

Ce n'est qu'en l'année 1338 que l'église commença à s'élever d'après les ordres du pape Benoît XII.

Ce pape, qui était fils d'un boulanger de Toulouse, ancien religieux de Citeaux, de la chaire obscure d'un professeur du collège des Bernardins parvint jusqu'au trône pontifical.

Cette église était un chef-d'œuvre d'architecture gothique.

En 1835, l'église des Bernardins contenait un dépôt de farine (A. Beraud et P. Dufey). Jules Périn.

LE MUSÉE D'ARTILLERIE

Le Musée d'artillerie, est, comme l'on sait, installé non pas dans un monument distinct, mais dans la vaste hôtellerie qu'est devenu le Palais des Invalides, où les hôtes les plus hétérogènes se coudoient, se superposent, s'enchevêtrent d'une façon aussi pittoresque que peu logique ; l'édifice est si vaste que chacun a pu y trouver un refuge pour y mettre les services, les bureaux, qu'on ne savait où transporter, de sorte qu'aujourd'hui on est bien loin de la destination première, exclusive de ce Palais, qui devait être consacré uniquement aux malheureuses victimes glorieuses de la Guerre.

C'est ce qui fait que l'ensemble de l'édifice, cependant si grandiose, est, grâce à cette occupation, si mal connu !

C'est ainsi que le plus proche voisin du Musée, où de longues générations ont accumulé des pièces uniques, derniers vestiges d'époques militaires successives, disparues, témoignages de l'Art que nos ancêtres savaient mettre dans la fabrication des engins meurtriers, est une Caserne, c'est-à-dire une accumulation d'hommes et d'objets très prosaïques, entraînant à leur suite toutes sortes de choses, des plus vulgaires, nécessaires aux besoins journaliers de ces hommes réunis.

De ce voisinage il résulte que, pendant qu'un gardien attentif surveille avec un soin jaloux les richesses recueillies là, rangées avec ordre, classées avec science, faisant l'admiration de tous les connaisseurs étrangers, derrière la vitre qui éclaire tous ces objets, — vitre barbouillée pour mieux cacher le danger, — chaque année, plusieurs fois, les soldats, dangereux voisins pour un Musée si précieux, éventrent des milliers de paillasse, accumulent d'énormes monceaux de paille asséchée, divisée par l'usure, dont les poussières inflammables volent au-dessus, à côté de meules de paille fraîche, apportée pour remplacer l'ancienne.

Voilà bien un exemple de l'incurie humaine ! Comme la vitre est brouillée, le gardien ne se demande pas ce qui se passe derrière la vitre, il ne voit pas la paille du soldat, et de son côté le soldat ne soupçonne pas qu'il met en danger des richesses si proches, — car ces deux proches voisins, le Musée et la Caserne, ce sont deux ordres différents.

« En danger » n'est pas trop dire, sûrement, si l'on songe que, parmi tout ce chaos de bottes de paille et de paillasses déprimées, vaquent des centaines d'hommes, que leurs habitudes de fumeurs, encouragées par l'État, rendent inévitablement porteurs d'allumettes inflammables et de pipes mal éteintes.

C'est ce danger éventuel, cette cause d'incendie menaçant périodiquement le Musée d'artillerie, et que, vu l'habitude, personne ne paraît soupçonner, mais qui n'en existe pas moins, comme chacun peut le vérifier facilement, qu'un de nos chers collègues a signalé et sur lequel il a appelé l'attention du Comité.

Sans qu'on aille jusqu'à dire que, si l'incendie redouté venait à se déclarer, tout serait nécessairement détruit, notre collègue nous a exprimé qu'on pourrait craindre que, pendant l'émoi qui se produirait infailliblement au début, comme dans tout incendie, les premières flambées, faisant éclater les vitres par la chaleur, ne causent des dégâts partiels irréparables, — et que même, si les premières attaques des pompes arrivant quelques minutes trop tard n'atténuaient pas de suite ce feu de paille, ne l'éteignaient pas, peut-être serait-il trop tard pour préserver efficacement des flammes les véritables bûchers, formés par les innombrables poutrelles apparentes des planchers des Invalides...

Le dernier incendie de l'hôpital de Lille ne démontre-t-il pas en effet que, pour éteindre un incendie, le nombre des soldats est un facteur insuffisant, et qu'il ne faudrait guère compter sur le piquet d'incendie existant dans toutes les casernes, mais dout la mission et les aptitudes sont moins de faire fonctionner des pompes que de rétablir l'ordre dans la rue.

Comme suite à l'avis exprimé par notre collègue, le Comité des Monuments parisiens, sur le rapport de M. le secrétaire général Charles Normand, a désigné deux de ses membres, MM. *Trélat* fils et *Jules Périn*, à l'effet de se rendre compte, sur place, de la situation exacte faite au Musée d'artillerie par le voisinage trop immédiat de la Caserne (bien improprement nommée de Latour Maubourg et qui mériterait mieux le nom de Caserne du Palais des Invalides).

Nos collègues se sont en conséquence rendus au Musée d'artillerie.

Dans la séance du Comité du 5 mai, MM. *Trélat* et *Jules Périn* ont soumis au Comité leur rapport dont les conclusions sont les suivantes :

« MM. les membres délégués ont pu effectivement constater — ce dont tout visiteur du Musée peut se rendre compte — que, le Musée étant au rez-de-chaussée, et le dépôt des plans et cartes, documents

uniques, sous les combles, c'est entre ces deux Musées, au 1er et au 2me étage que se trouvent les chambrées de la Caserne et leurs dépendances, — que le Musée n'est donc séparé de la Caserne, à la partie supérieure que par des planchers en bois, aliment facile pour le feu, et, sur les côtés, que par des vitres, trop fragile barrière contre les flammes. »

Ils concluent donc qu'on ne pourrait obtenir une sécurité absolue et certaine pour le Musée, et le mettre complètement à l'abri contre toute éventualité d'incendie, qu'en plaçant dans des locaux distincts et éloignés l'un de l'autre, soit le Musée, soit la Caserne.

Ils ont fait remarquer qu'au cas où ce vœu, bien légitime, ne pourrait être facilement réalisé par l'Administration, faute de monument spécial suffisant, il y avait lieu, tout au moins, de signaler à M. le Directeur du Musée d'Artillerie le danger réel, périodique, d'incendie, que fait naître l'opération du renouvellement des pailles des lits militaires. Ces messieurs ont ajouté qu'il y aurait peut-être lieu de proposer à M. le Directeur du Musée d'Artillerie d'assister, avec lui, à l'opération dangereuse signalée, afin d'avoir à donner à l'Autorité militaire des arguments d'expérience, propres à obtenir d'elle des instructions, pour que, désormais, l'opération soit effectuée soit dans d'autres terrains éloignés du Musée, soit, tout au moins dans les parties de la vaste cour de la Caserne les moins rapprochées du pied des fenêtres du Musée, et, aussi, partiellement, de façon à diminuer, autant qu'il est possible, dans l'état défectueux actuel, les chances de sinistre.

Ces conclusions du rapport de MM. *Trélat* et *Jules Périn* ont été approuvées, à l'unanimité, par MM. les membres du Comité.

MM. *Trélat* et *J. Périn* sont remerciés par le Bureau du bon concours qu'ils ont prêté au Comité, en cette circonstance. Jules Périn.

ADOLPHE GUILLON

Ami des monuments Parisiens, ami défenseur des ruines, des souvenirs qui parlent de notre chére et vieille France, contemplateur attendri des beaux sites, protecteur même des arbres qu'il estimait, et combien justement, aussi des monuments admirables et qui le plus possible devraient être respectés car il faut pour les produire

et les dresser en toute leur magnificence plus d'années qu'une vie humaine ne peut s'en promettre, serviteur de toute gloire, croyant de toute beauté, aucun homme, à l'égal de notre si aimé et si regretté Adolphe Guillon, ne mérita ces titres modestes mais qu'il tenait à grand honneur. Il fut parmi nous un ouvrier de la première heure et l'appel adressé au nom d'une cause qui lui était chère fut immédiatement entendu. Toujours assidu à nos réunions, quand les forces le lui permettaient, à nos promenades, toujours recherché, écouté, joyeusement accueilli, désiré, réclamé s'il n'était pas venu, il laissera parmi nous une mémoire longtemps vivante.

Ce fut, dans la plus haute acception du mot, un artiste. Peintre et dessinateur, il était épris par-dessus tout des nobles lignes, des horizons grandioses, des ordonnances sereines qui ravissaient Poussin et le Lorrain. Il aimait la nature comme un prêtre son Dieu ; il la servait, il la chantait ; ses paysages très calmes semblaient des actes d'adoration et de foi. Certes Guillon comprenait toutes choses ; il avait ses préférences cependant, et deux sites choisis entre les plus admirables, aussi les plus harmonieux, le sollicitaient et hier encore l'appelaient : Vézelay, la côte d'azur d'Antibes à Menton, Vézelay trônant sur sa montagne, Vézelay où tonna la voix de saint Bernard jetant la Chrétienté aux lointaines croisades, Antibes toute parée encore d'une grâce toute païenne, et qui se mire dans sa mer d'azur comme une naissante Néréide. La grandeur superbe de Vézelay, Guillon l'a passionnément aimée, l'élégance joyeuse des rivages ensoleillés, Guillon s'en est enivré comme un fils de la Grèce antique. Cependant s'il fallait encore choisir entre ces deux amours, nous dirions que Vézelay primait tous les autres. Guillon ne se pouvait lasser de cette grandeur et de cette tragique majesté. Il en voulait pénétrer l'âme ; il en interrogeait les plus mystérieux vestiges, conduisant des fouilles, recueillant des débris, dessinant des fragments épars, consacrant à quelques carrelages mutilés de petites études, modèles de précision et de critique intelligente, si bien que la vieille cité et son peintre, nous pourrions dire son historien et son poète, semblaient se confondre et que pour nous Vézelay, Guillon n'étaient plus qu'une même chose très aimée. C'est là, dans cette ville déchue, dans cet apaisement de gloires où murmure encore l'âme de notre vieille France, que cet homme excellent achève sa vie laborieuse et féconde : et sans doute il devait souhaiter, à la dernière interrogation de ses yeux, cette sublime et douce vision. Les Musées d'Auxerre, de Mâcon, de Sens gardent quelques pages signées de Guillon ; elles témoignent de son probe et consciencieux talent. Le

Luxembourg possède un beau dessin. Enfin les pastels très habiles de Guillon sont une joie aux logis qu'ils décorent, et l'on dirait de véritables échappées sur la nature vivante et lumineuse.

Guillon était un Parisien de Paris, et dans la société qui réunit les Parisiens de naissance, il sera regretté, comme partout du reste. Son œuvre est faite, ses derniers jours sont consommés ; il part, il nous quitte à soixante-huit ans, lorsque nous pouvions espérer le garder encore. Il laisse derrière lui plus qu'un regret, plus qu'une peine, il laisse un vide. Il n'est pas de ceux que le lendemain remplace, encore moins de ceux que le lendemain oublie.

L. Augé de Lassus.

FUNÉRAILLES D'ADOLPHE GUILLON

Le peintre paysagiste Adolphe Guillon est décédé à Vézelay (Yonne), le 24 juillet, dans sa 68e année.

C'est avec un profond sentiment de regret que nous annonçons cette mort. Adolphe Guillon était un de nos meilleurs amis. Ses obsèques ont eu lieu mercredi dernier au cimetière du Père-Lachaise. M. Henry Havard, délégué par le Gouvernement, y représentait l'Administration des Beaux-Arts. Il a prononcé, à ce titre, un discours que l'on trouvera ci-après. M. Charles Normand, secrétaire général de la Société des Amis des Monuments parisiens, M. Lamquet, ancien adjoint au maire du XVIIIe arrondissement et administrateur de la Société *Le Vieux Montmartre*, ont adressé les derniers adieux à cet artiste de talent, à cet homme de bien. Adolphe Guillon a défendu ici, à diverses reprises, une cause qui lui était chère, celle des vieux monuments.

Désirant rendre à sa mémoire les honneurs qu'elle mérite, nous publierons ces diverses allocutions en y joignant d'autres éloges dus à ceux de nos collaborateurs qui, retenus en province, nous ont demandé de s'associer à ces hommages suprêmes.

Voici le discours de M. Henry Havard :

« Messieurs,

« Pour ceux à qui notre bien-aimée Bourgogne est chère, ces jours sont des jours d'amertume et de deuil. Hier, nous conduisions Eugène Spuller à sa dernière demeure, aujourd'hui il nous faut dire à Adolphe Guillon un éternel adieu !

ADOLPHE GUILLON

Un des fondateurs de la Société des Amis des Monuments qui a lutté pour la sauvegarde de l'aspect de Paris et de ses arbres.

Peintre, chevalier de la Légion d'honneur.

(29 mars 1829 — 24 juillet 1896).

« Telles sont les inéluctables rigueurs de la destinée! A mesure que nous avançons dans la vie, les vides se font plus nombreux autour de nous; et d'autant plus cruels, qu'il ne nous sera peut-être pas donné de connaître ceux qui sont appelés à les combler.

« En rapprochant ces deux noms de Spuller et de Guillon, je n'ai pas l'intention d'établir entre eux un parallèle. La modestie singulière de celui que nous honorons en ce jour ne me l'aurait pas permis. Et pourtant, il est plus d'un point commun dans l'existence de ces deux bons citoyens, qui, évoluant en des sphères bien différentes, n'eurent cependant que deux passions, l'amour de leur pays et la recherche du Bien.

« Et c'est parce que Guillon ne fut pas seulement un peintre de talent, un artiste remarquable et remarqué; mais aussi un républicain sincère, un patriote éprouvé, que le Gouvernement a tenu à être représenté à cette douloureuse cérémonie.

« Délégué par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, c'est de l'artiste que je m'occuperai, toutefois, d'une façon plus spéciale, laissant à d'autres le soin de retracer les services si nombreux que notre ami regretté rendit à son cher Vézelay et au département de l'Yonne, aussi bien que les qualités de cœur et d'esprit, qui font sa mémoire si chère à tous ceux qui ont pu l'aimer ou même le connaître.

« Adolphe Guillon était peintre par volonté, par goût et par vocation. Malheureusement cette vocation, ce goût, cette volonté furent entravés par sa famille. Il dut faire son droit et acquérir la faculté de plaider, avant qu'il lui fût permis de peindre. Son éducation dans un métier où il reste toujours à apprendre fut tardive. Son talent s'en ressentit, et, dans les épanchements de l'amitié, il avouait que c'était pour lui un réel chagrin de ne pouvoir traduire sa vision de la Nature comme il aurait voulu le faire.

« Élève de deux maîtres, dont l'un, Jules Noël, était homme de talent, et dont l'autre, Gleyre, était à la fois un penseur et un poète, c'est au second qu'il s'efforça de ressembler, et son exécution, comme chez Gleyre, atteignit rarement à la hauteur de sa pensée.

« Cette exécution, toutefois, était assez forte, assez distinguée surtout, pour lui permettre de ne pas passer inaperçu. Ce fut en 1863 qu'il exposa pour la première fois, et dès l'année 1867 il obtenait la médaille qui apportait à son talent une première consécration.

« Ce genre de distinctions n'était pas alors aussi prodigué que de nos jours. Il me suffira de nommer les principaux lauréats de cette

année : Chintreuil, Feyen-Perrin, Henri Lévy, T. Robert-Fleury, Guillaumet, Ferd. Humbert, Camille Bernier, J.-L. Brown, Victor Navlet, Vibert, Worms, Zamacoïs, pour montrer qu'Adolphe Guillon se trouvait en solide et brillante compagnie.

« C'est avec deux vues de Cannes, qu'il remporta ce premier et brillant succès. A ce moment, par un sentiment de reconnaissance, il s'était fait le portraitiste du Midi, de ses horizons ensoleillés, de ses longues routes blanches, de ses pins-parasols ; antérieurement, il avait exposé, en effet, des vues de Menton et de Tamaris. Mais à partir de l'année suivante (1868), poussé encore par un sentiment de reconnaissance et d'affection — car ces élans du cœur dominaient chez lui et se trouvent mêlés à tous les actes de sa vie — il devint l'interprète attitré de Vézelay, des montagnes du Morvan et des rives de la Cure.

« Ces paysages austères, un peu sombres dans leur magistrale grandeur, déroulant leurs lignes de collines un peu tristes dans leur majestueuse solennité, l'avaient si bien conquis et il s'identifia si bien avec cette nature un peu rude que, malgré sa qualité de Parisien, il se transforma en Bourguignon, à ce point que personne n'aurait songé à lui assigner une autre origine, et que lui-même, devenu un des nôtres, dût se trouver parfois dépaysé au milieu de ses collègues des Parisiens de Paris.

« La *Terrasse de Vézelay*, les *Vieux murs de Vézelay*, les *Bords de la Cure*, *Octobre à Vézelay*, la *Ville de Vézelay*, *Vézelay au XVIe siècle* et tant d'autres toiles qui, de 1870 à 1886, se succédèrent au Salon attestent son inébranlable fidélité à son pays d'adoption. Peut-être quelque peintre de l'avenir, pareillement épris de ces sites si tendrement aimés, parviendra-t-il à les traduire d'une façon plus éclatante ; aucun n'apportera jamais dans sa traduction un sentiment de plus affectueuse tendresse, de plus respectueuse exactitude, d'émotion plus pénétrante et plus vivement ressentie.

« Cette tendresse émue et respectueuse passa même de la campagne à la vieille basilique de Vézelay, dont, quoique libre penseur, Adolphe Guillon se fit le protecteur et l'historien. Elle s'étendit jusqu'aux arbres de tous les pays qu'il défendit de toutes ses forces contre la cognée sacrilège.

« Mais cette affection, qui l'avait porté à nous révéler son Vézelay, ne lui fit pas renoncer entièrement à ses amours premières, à cette baie de Garavan, à ce grand golfe de la Paix qui lui avaient valu ses premiers succès. A partir de 1887 il revint au pays du ciel bleu, à cette côte d'azur, à ce divin Menton, où cet hiver encore nous errions

ensemble au milieu des lauriers et des rosiers en fleurs, à l'ombre des grands pins de la Madone.

« Il trouva même dans cette admirable contrée unenouvelle expression de son talent. En 1889, pour la première fois, il exposait deux pastels, deux vues de Menton et de Cannes, dont le faire vaporeux et la poétique indécision avaient un charme pénétrant et trés particulier.

« Plus tard, il appliqua à son cher Morvan ce procédé qui répondait par ses traits imprécis à une disposition de son esprit. Au Salon de 1894, associant les deux affections de son âme d'artiste, il nous montrait d'une part la *Terrasse de Monte-Carlo*, et de l'autre des *Souvenirs de Vézelay*. Ce fut la derniére exposition où il parut, et comme si l'État eût deviné que désormais sa carriére d'exposant était close, il reçut, suprême récompense de son extrême probité d'artiste et de son consciencieux talent, la croix de la Légion d'honneur.

« Ah ! se peut-il, Messieurs, que tant d'esprit et de cœur ait été si vite anéanti, que cette hospitaliére demeure de Vézelay dont nous garderons un si touchant souvenir soit maintenant plongée dans le deuil, et que les rives des Careï ne doivent plus revoir celui qui leur avait voué une si large part de son activité ? Se peut-il que cet homme si beau, si bon, dont l'admirable franchise se reflétait dans un regard droit et clair, dont la bonté se traduisait par un continuel sourire, dont la main toujours ouverte était prête à toutes les générosités, que cet ami, qu'une famille en larmes accompagne jusqu'ici, et auquel j'adresse au nom de la France un suprême adieu, soit, au moment où je parle, en train de disparaître pour toujours et de rentrer dans l'éternel néant.

« *O Curas hominum, O quantum in rebus inane !*

« Mais non, Messieurs, ceux-là ne disparaissent jamais entiérement, qui laissent de pareils souvenirs et dont la vie fut un exemple ! »

M. Dalligny, directeur du *Journal des Arts* prend la parole :

« Né à Paris en 1829, Adolphe Guillon appartenait à une famille de médecins qui a tenu pendant plusieurs générations une place honorable dans la science. On aurait désiré autour de lui le voir s'engager dans les mêmes voies ; mais, tout jeune encore, ses goûts naturels le portaient vers la peinture. Pour échapper aux obsessions dont il était l'objet, il se fit un moment soldat dans un de ces bataillons de Mobiles qui montrérent tant de dévouement et de bravoure pendant les douloureuses journées de juin 1848.

« Il entra ensuite à l'École de Droit et fut reçu avocat ; puis il arriva un jour où il put suivre librement ses aspirations. Il devint alors l'élève assidu des ateliers de Jules Noël et de Gleyre. Le premier développa en lui le sentiment inné du paysage ; l'autre, le peintre des *Illusions perdues*, lui enseigna la figure. Mais, s'il était sorti de chez Gleyre excellent dessinateur, lorsqu'il exposa pour la première fois, à Nantes, en 1861, un *Marais de Saint-Lunaire*, il était déjà, dans la manière qui lui fut toute personnelle, le paysagiste ému et le sincère interprète de la Nature qu'il devait se montrer toujours.

« Ce n'est qu'en 1863 qu'il aborda le Salon de Paris avec un *Bois au bord de la mer* et une *Belle matinée dans le Morvan*. Ce nom de Morvan fait déjà pressentir ce qu'il deviendra de plus en plus par la suite : le peintre de Vézelay.

« Ce pays accidenté, où l'avait attiré une partie de chasse, l'impressionna vivement par la belle ordonnance de ses aspects austères et pittoresques, ordonnance que l'on retrouvera plus tard dans les dessins et les tableaux que lui inspireront ses montagnes, ses bois et ses vallées.

« Dès la première heure qu'il le vit, il lui vint à la pensée de s'y créer une résidence d'artiste.

« En attendant, il envoyait aux Salons ces autres toiles pleines de soleil et de lumière dont il prenait les motifs le long de cette côte d'azur qui fut pour lui une seconde source d'heureuses inspirations à laquelle il resta fidèle jusqu'au dernier jour.

« A partir de 1868, nous voyons successivement passer dans les expositions les vues et les souvenirs de Vézelay qui ont consacré sa réputation, tels que : *La terrasse de l'ancienne Abbaye*, *Matinée de septembre*, *Bords de la Cure*, *Premières feuilles d'automne*, *Chemins sous les vieux murs*, *Les noyers de la Cordelle* et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, jusqu'à ce magnifique panorama qui les résume tous : *Saint-Père sous Vézelay*, *vallée de la Cure*, que possède aujourd'hui le Musée de Sens.

« C'est que depuis 1868 Adolphe Guillon avait réalisé son rêve d'autrefois : tout en restant l'un des rares Parisiens de Paris, il était devenu citoyen du département de l'Yonne.

« Avec son installation là-bas, son existence d'artiste s'était en quelque sorte agrandie.

« A l'ombre de cette vieille basilique de la Madeleine, qui bordait son jardin et dont la merveilleuse architecture l'enthousiasmait, il était devenu archéologue, et l'archéologie avait fait de lui le défenseur

intelligent et dévoué de tous les vieux monuments, ceux de Paris et d'ailleurs, voire même ceux de l'étranger.

« Et par vieux monuments, il entendait non seulement les vieux murs, mais aussi les vieux arbres, et plus d'une fois il mit au service des uns et des autres son temps, sa bourse et sa plume, car il était écrivain âses heures.

« Les événements de 1870, en le surprenant à Vézelay, réveillèrent en lui le soldat qu'il avait été naguère, et il se fit le capitaine instructeur des Mobilisés de son canton.

« L'ouragan passé, il fut de ceux qui, les premiers, songèrent à commencer le relèvement du pays par l'extension de l'instruction populaire : il était trop l'ami de Paul Bert pour ne pas penser ainsi.

« Il prit donc trés au sérieux ses fonctions de délégué cantonal, et poussa à la création non seulement des musées scolaires, mais encore des musées historiques dans toutes les petites villes qui ont des souvenirs à conserver.

« Quand le gouvernement républicain, qui avait ses préférences, lui sembla sérieusement établi, il jugea sa tâche d'homme public terminée, et, malgré de pressantes instances, revint à son chevalet, reprenant sans bruit sa besogne d'artiste qui, du reste, n'avait jamais été tout à fait interrompue.

« Des années qui suivirent datent ses œuvres les plus importantes. A côté des poétiques souvenirs de Menton, il nous donna ces vues si belles et si exactes de Vézelay aperçu de différents points de l'horizon, reconstitué même dans son passé, qui sont autant de documents historiques. Si Gérard de Roussillon et les moines du moyen âge ont créé Vézelay ; si Mérimé en a sauvé l'église, c'est lui, le peintre Adolphe Guillon, qui parmi nous en a popularisé l'image. Aussi, reconnaissant envers l'artiste et se souvenant des autres services rendus par l'homme, Vézelay lui a-t-il fait, hier, les funérailles qu'il méritait.

« Ce résumé d'une vie si largement remplie serait incomplet si je n'ajoutais qu'au milieu de cette existence mouvementée et parfois brillante, Adolphe Guillon resta toujours un modeste. Il accepta avec simplicité ces médailles et cette croix de la Légion d'honneur que procurent les expositions, et qui sont la légitime récompense du talent.

« Une de ses joies les plus vives, en province comme à Paris, c'était de réunir dans sa maison si hospitalière, et où son affabilité naturelle était si bien secondée par tous les siens, quelques amis s'intéressant aux arts et aimant à en causer. Il se plaisait à les mettre en relation les

uns avec les autres et à les faire valoir, toujours prêt à user à leur profit de l'influence dont il pouvait disposer et toujours le premier à applaudir à leurs succès.

« Aussi, cet esprit libéral et ouvert, cet artiste laborieux et convaincu, cet homme de bien bon, généreux et attirant, en s'en allant ainsi avant l'heure, laissera-t-il chez tous ceux qui l'ont approché un souvenir durable, fait de regrets sincères et de haute estime, car par la fermeté de sa conduite en toute circonstance, ce fut un caractère ! »

Après M. Henri Havard, M. Lamquet, ancien adjoint au maire du XVIIIe arrondissement, administrateur de la Société *Le vieux Montmartre*, s'est exprimé ainsi :

« La municipalité du XVIIIe arrondissement ne me désavouera pas si je me souviens ici que j'ai été un de ses membres et qu'Adolphe Guillon était un très ancien habitant de Montmartre. Elle m'approuvera plutôt de venir rendre témoignage des sentiments émus que lui inspire la mort de notre ami.

« Elle le fera parce que, depuis quelques mois, lorsque sa robuste santé semblait assurer encore de nombreuses années de vie, Guillon s'était rapproché plus intimement des institutions du XVIIIe arrondissement en donnant son adhésion à la Société d'histoire et d'archéologie locale : *Le vieux Montmartre*.

« Nous comptions sur lui comme sur une conquête précieuse. Nous savions ce qu'il apporterait de science, de sens artiste et d'autorité personnelle dans un groupe de savants, de lettrés et de bons amateurs.

« L'espoir ne devait pas se réaliser. A peine était-il des nôtres que nous le pleurons, irrévocablement perdu pour nous.

« C'était un esprit original, charmant et délicat, tout pétillant et en même temps cordial, si l'on peut ainsi dire. Sa bonté était exquise, elle le tournait plutôt vers les choses qu'il faut admirer que vers celles que l'on doit critiquer. Ses facultés de peintre amoureux de belles proportions et de coloris lumineux étaient un peu faites, me semble-t-il, de l'aménité de son cœur. Il avait l'œil bienvoyant et l'âme bienveillante.

« Comme il se faisait aimer tout de suite ! Il vous prenait par le charme de son regard, par son timbre de voix où il y avait de la bonhommie, du mordant et tant d'esprit. Une fois gagné par lui, on ne pouvait plus se reprendre. Il vous tenait pour toujours.

« Hélas ! quelle perte pour nous que celle d'un tel ami, pour nous desquels il se faisait si bien aimer, qu'il aimait si bien lui-même.

« Il avait autant comme artiste et comme lettré que comme esprit

bienveillant, l'admiration et le respect de la vie sous toutes ses formes, dans toutes ses manifestations. S'il se faisait le défenseur érudit des monuments construits par les hommes, il plaidait, avec la même chaleur, contre la destruction des grands végétaux qui sont le décor de l'en dehors des villes. Il a écrit de belles pages attendries et éloquentes sur l'abattage inutile des ormes qui bordaient la route de son cher Vézelay au village de Saint-Père. Il ne se console pas de n'avoir pas sauvé, en les achetant lui-même, les noyers centenaires qui ombrageaient à Vézelay le tertre de la Cordelle, où saint Bernard avait prêché la croisade... Tout cela est écrit d'une belle plume, bien française, qui fait songer par l'expression quelquefois à Paul-Louis Courier, et par la pensée à Ronsard.

« Tout dernièrement encore, n'écrivait-il pas aux journaux pour défendre les arbres décoratifs de l'Esplanade des Invalides, contre l'arrivée d'une gare de chemin de fer?

« La Société des Amis des Arbres qui rend ici hommage à sa mémoire, avait en lui un de ses fervents. Elle y avait un de ses plus éloquents porte parole, et des plus spirituels.

« Adolphe Guillon, pour les mêmes raisons, était un ardent propagandiste de la conservation des oiseaux utiles à l'agriculture. C'est lui d'ordinaire qui présidait, justement à ce temps-ci de l'année, la distribution des prix de l'école des Bois de la Madeleine. Quelles jolies choses il savait dire, ce jour-là, et si bien, aux enfants! Très simplement, descendu, avec un grand art, à leur portée, il leur parlait, avec un enthousiasme d'artiste, de l'oiseau, « de ce ravissant petit être, « disait-il, qui a tout pour lui, car il est joli, agréable à entendre et, de « plus, extrêmement utile. Et vous n'avez qu'une idée : le prendre, « détruire son nid! Qu'avez-vous à lui reprocher! »

« La Société protectrice des animaux qui connut, autrement que par Guillon, cette croisade pour ses doctrines, lui envoyait, l'an passé, une de ses médailles, dont il fut le seul à être étonné.

« Et voilà que cet homme est maintenant perdu pour nous. Cette force intelligente, cette activité pour les belles et les bonnes choses, cette chaleur de cœur pour nous aimer et se laisser aimer de nous, sont anéanties pour toujours. Que dire? Que faire? Nous ne pouvons plus rien qu'exprimer ici nos sentiments, notre douleur et attester que nous garderons, avec la gratitude des services rendus, le souvenir, jamais affaibli, de l'homme intelligent et bon, de l'être excellemment cordial que fut Adolphe Guillon.

« Sa vie est à proposer en exemple. Elle est de celles qui honorent l'Humanité. »

Après M. Lamquet, M. Charles Normand, secrétaire de la Société des Monuments parisiens et directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*, a prononcé l'allocution suivante :

« Le suprême et douloureux adieu que nous venons dire ici à Adolphe Guillon ne s'adresse pas seulement à l'ami dévoué et bon qui, sans effort, sut gagner l'affection et l'estime de tous ceux qui l'ont approché. C'est au courageux et zélé *Ami des Monuments et des Arts*, c'est à son collègue que le Comité des Amis des Monuments parisiens me charge de dire combien son absence va nous devenir pénible.

« Notre œuvre de sauvegarde et d'étude des richesses nationales trouva en Adolphe Guillon l'un de ses premiers, l'un de ses meilleurs et plus constants soutiens. Il l'aimait avec passion ! Très assidu à nos séances et à nos promenades d'étude, animé d'un prosélytisme ardent, il savait conquérir à notre cause des adhésions précieuses nécessaires à notre influence, et se tenait sans cesse en éveil contre les dangers qui menacent l'agrément de notre beau Paris.

« Les souvenirs et les vestiges du passé n'étaient pas moins chers à cet esprit, pourtant très libre, que le souci de la beauté qui doit présider aux conceptions nouvelles exigées par le développement de nos cités. Adolphe Guillon s'éleva avec une indignation courageuse contre ces vandales modernes qui rasent les arbres au moindre propos et qui semblent comme ce chef de barbares funestes ne plus vouloir que pousse la verdure là où ils ont passé.

« Il fut un de ceux qui luttèrent avec un courage persistant pour sauvegarder l'aspect de l'Esplanade des Invalides, dont les arbres disparurent, comme on sait, en une nuit, malgré toutes les promesses qui avaient été faites, malgré tous les engagements qui avaient été pris !

« Je ne veux pas, à l'heure solennelle où nous sommes et si près de ce cercueil, refaire leur procès à ceux qui, dans un but utilitaire qu'ils compromettent, n'ont pas hésité à détruire l'un des plus beaux aspects de notre Paris et troubler ainsi le goût et l'harmonie dont nos ancêtres avaient fait preuve dans l'arrangement si naturel de cette magnifique place.

« Qu'il me suffise de rappeler la part que prit à sa conservation notre ami Guillon, qui fut, en cette circonstance comme en bien d'autres, le défenseur de l'art et de l'intérêt public ; car on ne coupe pas dans une telle ville autant d'arbres séculaires sans nuire à l'hygiène de ses habitants et à leur fortune.

« S'il n'a pas triomphé cette fois, il a, avec la Société des Monuments parisiens, combattu le bon combat.

« C'est grâce aux lumières et au dévouement d'hommes comme lui que cette Société a conquis l'opinion et amené le Gouvernement et le Parlement à comprendre la haute portée de la thèse de progrès qu'elle défend. Il y déploya toujours beaucoup d'activité et, dès l'origine, Guillon voulut compter parmi les fondateurs de l'*Ami des Monuments et des Arts*, organe spécial qui unit le respect dû aux monuments anciens aux idées de progrès dans l'arrangement artistique, non seulement de Paris, mais encore des villes de France.

« Guillon fit plus encore : il s'allia à la *Society for the protection of ancient buildings* qui poursuit en Angleterre le même but que nous, et dont il demeura jusqu'en ses derniers jours le correspondant fidèle et autorisé.

« Il lutta aussi pour l'intelligent entretien de l'église Saint-Marc à Venise; sa devise était celle de tous les Amis des Monuments : « De l'entretien partout et toujours, et vite; point de coûteuses ni désastreuses restaurations! »

« Ai-je besoin de redire ici quelle affection particulière l'attachait à cette petite ville de Vézelay, si grandiose d'aspect par sa basilique, si curieuse par ses maisons romanes et gothiques, si pittoresque par ses ruines, si attrayante par la beauté des sites qui l'environnent, et qui lui a fourni, comme artiste, motif de tant de peintures et de dessins qui sont aujourd'hui dans la mémoire de tous.

« Parmi tant d'autres je ne choisirai qu'un tableau, parce que celui-là, qui lui fut inspiré par un véritable sentiment de patriotisme, est à la fois l'œuvre de l'artiste et de l'archéologue : c'est *Vézelay au seizième siècle*, restitution habile et savante de l'ancien bourg avec ses remparts, ses tours et ses clochers qui surmontaient son acropole. Devant cette toile on se rappelle ces beaux et vieux villages perchés sur les monts d'Étrurie ou de la Campagne romaine, et devant laquelle aussi on ne peut s'empêcher d'admirer avec quelle science cet « Ami des Arbres » a su heureusement grouper les troncs puissants et les feuillages touffus qui, par la douceur de leurs ombrages, font mieux sentir la beauté du ciel et les transparences de l'air sain et pur que l'on respire en cette vieille et calme cité.

« Il ne se contenta pas de le dessiner et de le peindre, son Vézelay, il s'en fit à certains jours l'historien. Chaque fois qu'une fouille faisait sortir quelque fragment enfoui sous les constructions disparues et ajoutait quelque chose à son histoire, il le mesurait, l'étudiait, le dessinait et en envoyait à l'*Ami des monuments* une description instructive dont chacun pouvait profiter.

« Puis il voulut que tous les dessins, esquisses ou eaux-fortes qui lui resteraient sur Vézelay allassent après lui augmenter les collections de ce musée de la ville qu'il avait si largement contribué à fonder. Il a donné là un exemple à imiter, et conçu une idée féconde en résultats pour l'art et l'histoire de notre pays.

« A combien de titres encore ne mériterait-il pas nos éloges et nos regrets ; mais je dois m'arrêter ; et c'est sur ce dernier trait qu'en mon nom et au nom du Comité des amis des monuments parisiens, je lui dis avec un regret profond ce dernier mot : adieu ! »

VŒU

EN FAVEUR DU DÉGAGEMENT DE L'ÉGLISE DES ARTS ET MÉTIERS PERCEMENT DE LA RUE RÉAUMUR

Le Comité des Amis des Monuments parisiens, considérant la haute antiquité de l'église des Arts et Métiers et de la tour romane adjacente, exprime le vœu, à propos de la percée de la rue Réaumur, que la prévision du décret de 1858, pour l'entrée en jouissance des immeubles par le conservatoire des Arts et Métiers, soit réalisée. On pourrait obtenir ce résultat par la cession à l'institution du reliquat des propriétés atteintes et réduites par l'alignement de la rue Réaumur et par l'achat ultérieur de trois propriétés.

Le Comité fait observer que l'occasion est unique pour que la conservation et le dégagement du monument soient assurés et pour que l'édifice se présente sous son aspect véritable, avec la tour et les façades actuellement dissimulées.

Il est souhaitable que le conseil municipal facilite cette cession de tout son pouvoir et rende à la vue du public le monument défiguré par les constructions élevées par les anciens moines de Saint-Martin-des-Champs et depuis sauvegardée partiellement par la Convention.

Voir le plan annexé ci-joint.

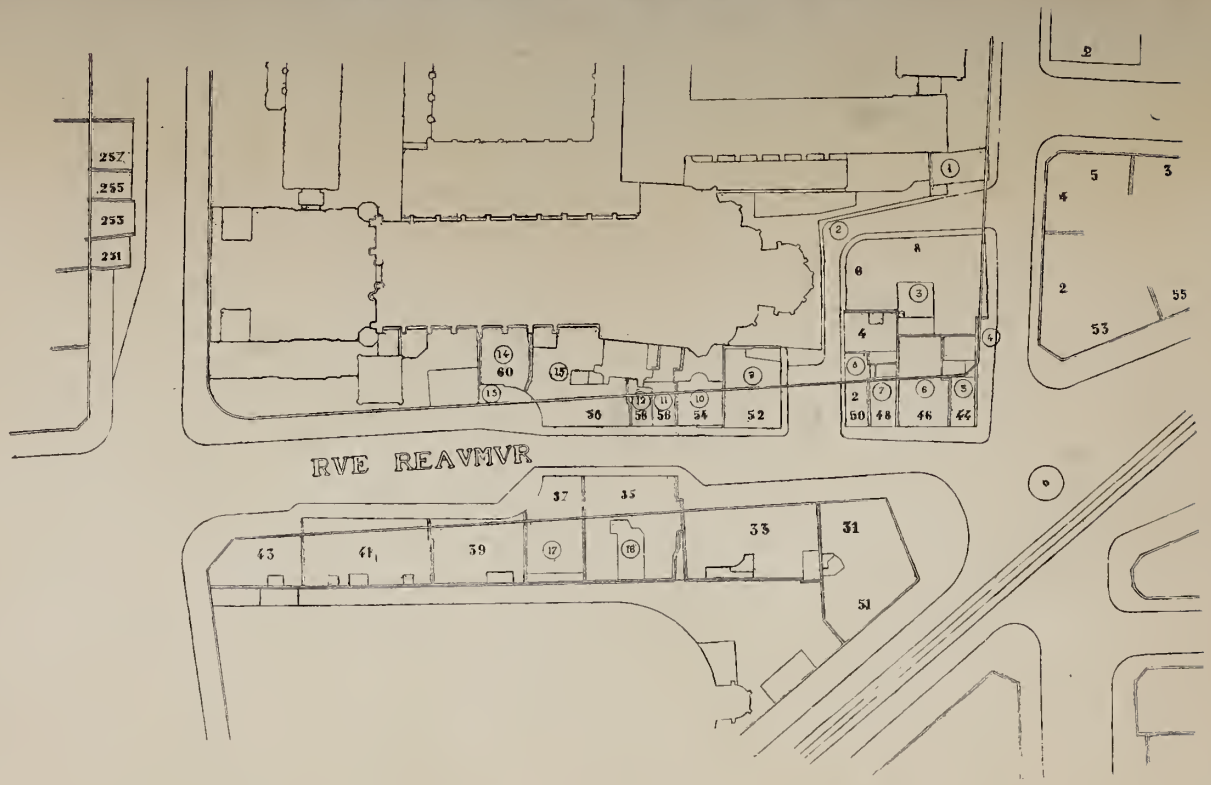

Plan comparatif et inédit des tracés anciens et actuels de la rue Réaumur.
A propos du vœu de la Société en faveur du dégagement de l'abside.

DES INSCRIPTIONS

PLACÉES SUR LES MONUMENTS

Rapport fait au Comité de la Société des Amis des Monuments parisiens (Séance du 5 mai 1896) par M. R. Peyre.

Quelles que soient la nature et l'importance des questions qui nous sont soumises, notre société a toujours trois intérêts à considérer et à concilier, s'il est possible :

L'art ;

L'érudition (archéologie et histoire) ;

Les conditions pratiques, par exemple les nécessités financières ou la destination utile du monument, destination qui a pu amener sa mutilation et son altération artistique, mais aussi l'a souvent sauvé de l'abandon total et de la ruine.

Dans le sujet qui nous occupe c'est l'art qui doit l'emporter, dût la renommée des artistes en souffrir. Mais nous sommes sûrs que ces artistes seraient eux-mêmes les premiers à consentir à ce sacrifice. Pour la sculpture, elle est le plus désinteressé des arts et quant aux architectes, la modestie officielle leur est traditionnelle et comme obligatoire. Pour eux, en effet, à moins qu'il ne s'agisse de constructions privées, des maisons de rapport d'une valeur d'art sinon insignifiante, en tout cas secondaire, la coutume est de ne pas signer ostensiblement leurs œuvres. Sans doute cette signature fait corps quelque part avec l'édifice, mais il faut l'aller chercher sur une médaille placée dans les fondations et l'on en serait réduit à détruire le monument pour lire le nom de celui qui l'a construit. D'ailleurs les architectes ayant plus que tous les autres à gagner à ces inscriptions explicatives, demandons-leur hardiment de s'en tenir encore, dans une certaine mesure à leurs habitudes d'abnégation.

Lors donc que la plaque destinée à nous faire connaître la date et l'auteur d'un édifice devra nuire à son aspect, il sera bon, comme on l'a fait pour Notre-Dame, de la placer à l'intérieur. Cependant, on ne saurait trop le répéter, c'est surtout pour les œuvres d'architecture que ces indications sont nécessaires. Car l'indifférence et l'ignorance sur ce point sont vraiment choquantes et l'on peut même dire, en dépit des apparences, qu'elle n'a fait que croître à partir du temps de la Renaissance, depuis que la peinture est devenue pour le public le premier des arts et a détourné à son profit presque toute la popularité. Aussi, que l'inscription attire ou n'attire pas tout d'abord le regard du passant, l'important c'est que le document existe et soit facile à retrouver. D'autre part il ne s'agit pas seulement de songer aux vieux monuments, mais il faut non moins s'occuper des monuments récents et fixer, dans des conditions

de certitude complète, des faits qui serviront à l'histoire de l'art de l'avenir. C'est ce qu'a bien compris la commission des inscriptions parisiennes. Elle a bien vu aussi que le texte de ces documents doit être fort sobre, ne fût-ce que par suite des nécessités budgétaires. Il faut s'en tenir à des faits hors de toute constestation et on ne doit pas craindre de manquer de précision plutôt que de risquer une erreur.

Une question s'est alors posée : quels sont les artistes dont les noms doivent être choisis ? Nous répondrons sans hésiter qu'il faut se borner à celui que le moyen âge appelait si bien le *maître de l'œuvre*, de l'architecte qui a donné le plan et dirigé l'ensemble des travaux, en y joignant, s'il y a lieu, ceux qui lui ont succédé, lorsqu'un seul artiste n'a pas conduit l'édifice jusqu'à son achèvement. C'est l'unique moyen de couper court à des prétentions diverses qui se sont déjà fait jour et qu'on ne saurait plus à quel point arrêter. Faudrait-il donc qu'un peintre fût tenu d'indiquer sur son tableau, à côté de sa signature, les noms de ceux qui ont fabriqué les couleurs et la toile dont il s'est servi ?

Pour les œuvres de la statuaire, une inscription mise sur le piédestal ne peut en aucun cas nuire à l'effet artistique. Il n'y a qu'à imiter ce qui a été fait dans le jardin du Luxembourg pour les statues des femmes célèbres de la France : un médaillon de marbre blanc, se détachant fort bien sur la pierre grise, contient le nom, le titre et les dates de naissance et de mort de la personne représentée ; il suffirait d'ajouter sur le côté le nom du sculpteur et la date de l'ouvrage.

Il peut arriver qu'une statue soit déplacée et change de piédestal ; mais le fait n'est pas fréquent pour les sculptures situées en plein air et rien n'empêche, dans ce cas, d'employer, au lieu d'une inscription fixe, un cadre mobile ou une plaque facile à enlever , comme on le fait pour les musées.

Certaines statues, dit-on, sont dressées au milieu de massifs de fleurs ou au centre de pelouses qui les séparent du public, et l'inscription ne serait pas visible, à moins de lui donner une importance disproportionnée. Il n'est pas cependant inutile d'en mettre une, à titre de document pouvant servir à l'histoire, lors même qu'elle ne pourrait être lue facilement du promeneur. Y aurait-il là l'inconvénient d'inciter quelque esprit curieux à violer la consigne et à marcher sur les gazons défendus, le malheur ne serait pas grand et le cas ne se présenterait pas souvent.

Puisque cependant les ressources dont on dispose sont nécessairement limitées, il faut donner la préférence, quelle que soit leur importance, aux statues qui sont facilement abordables. Car ce n'est pas aux savants, c'est au public tout entier que ces inscriptions s'adressent.

Rien ne contribue davantage à faire aimer l'art que d'intéresser la curiosité du plus grand nombre aux œuvres que chacun peut rencontrer chaque jour sur son chemin. Or pour commencer à prendre un véritable intérêt à une œuvre d'art, il faut qu'elle vous dise quelque chose de précis et qu'elle se relie à un souvenir facile à retrouver. N'est-ce pas aussi un moyen de répandre chez tous les connaissances historiques et d'entretenir le patriotisme que de rattacher la civilisation des siècles passés et les grands faits de nos annales à quelque œuvre visible et tangible qui les relève par le prestige du talent et de la beauté. Appuyer ainsi l'histoire sur l'art et l'art sur l'histoire, c'est faire une œuvre

bonne pour l'esprit comme pour le cœur, et ces inscriptions, outre leur intérêt d'érudition, peuvent avoir un rôle modeste, mais plus important au fond qu'il ne paraît, dans l'instruction et l'éducation populaires [1].

EXTRAITS D'ACTES OFFICIELS

RELATIFS AUX MONUMENTS DE PARIS

I. — L'ARBRE DE JESSÉ

Séance du conseil municipal de Paris relatif à l'arbre de Jessé.
Séance du 20 avril dernier.

Bulletin municipal officiel du 21 avril 1896.

Renvoi à la 3e commission d'une pétition des habitants de la rue des Prêcheurs.

M. Alfred Lamouroux. — Messieurs, j'ai l'honneur de déposer une pétition d'habitants de la rue des Prêcheurs renouvelant leur demande d'expropriation de l'immeuble qui en bouche l'entrée.

Cet immeuble qui porte le n° 83 de la rue Saint-Denis et forme le n° 1 de la rue des Prêcheurs, est de peu d'importance. Sa disparition rendrait un immense service à la circulation et à la sécurité publiques.

Il y aurait certaines précautions à prendre lors de la démolition, pour transporter au Musée Carnavalet l'arbre de Jessé, qui en orne la façade et qui remonte certainement au XIVe siècle, ainsi que semblerait le démontrer l'encorbellement des étages à partir du rez-de-chaussée, quoique des modifications successives aient donné à la maison une apparence plus moderne.

Sous les réserves qui précèdent je recommande cette pétition à l'administration et au Conseil *pour une étude d'urgence.*

II

Bulletin municipal officiel du 8 novembre 1895, p. 2712, 1re col. — Pétition n° 1579.
M. Quentin BAUCHAUT, *rapporteur*;

Renvoi à l'administration pour étude d'une pétition de
MM. Alfred Ranglaret et Eugène Monrot demandant à louer *un emplacement au bois de Boulogne pour y installer un café restaurant.*

1. Nous n'avons pas parlé de la peinture. Il serait bon de placer, là où ce serait utile, des cadres contenant des indications imprimées donnant à ce sujet les renseignements nécessaires, comme on l'a fait dans les diverses salles du Louvre, mais nous n'avions à nous occuper ici que des inscriptions qui, sauf exception, sont destinées à être placées en plein air.

III. — ACQUISITION & SAUVEGARDE

DE L'ANCIENNE FACULTÉ DE MÉDECINE

RUE DE LA BUCHERIE

1° Bulletin municipal officiel du 25 avril 1896.

Séance du conseil municipal du 24 avril.

Acquisition d'une propriété rue de la Bûcherie et rue de l'Hôtel-Colbert où s'érigeait autrefois la Faculté de Médecine.

M. *Sauton.* — Messieurs, je dépose une proposition tendant à l'acquisition des bâtiments de l'ancienne Faculté de Médecine, rue de la Bûcherie.

La 1re Commission avait, en 1894, proposé cette acquisition et un rapport imprimé avait été fait à ce sujet.

La 2e Commission ayant réclamé l'affaire, le rapport de la 1re commission n'eut pas de suite.

Aujourd'hui, je propose, avec l'appui de MM. Thuillier et Alfred Lamouroux, et d'accord avec M. Levraud, président de la 4e Commission, de reprendre l'affaire.

La 4e Commission a délibéré à son sujet et a émis un avis favorable.

Le crédit nécessaire figure au budget de 1897, chap. 54, § 37, art. 11.

Je demande donc au Conseil de voter l'acquisition de ce monument historique, qui présente un grand intérêt au point de vue parisien.

M. Levraud, président de la 4e Commission. — Nous sommes d'accord.

La proposition de M. Sauton est adoptée.

2° Bulletin municipal officiel du 1er mai 1896.

Annexe de la séance du Conseil municipal du 24 avril.

Acquisition de l'ancienne Faculté de Médecine rue de l'Hôtel-Colbert
M. Sauton, *rapporteur*.

Le Conseil,

Vu le mémoire en date du 9 juillet 1894 par *lequel M. le Préfet propose* : 1° de fixer les mises à prix pour l'adjudication de trois lots d'un terrain communal situé rue Cimarosa et la vente à l'amiable des trois derniers lots du même terrain ; 2° d'autoriser l'administration à réaliser l'acquisition d'une propriété située rues de l'Hôtel-Colbert et de la Bûcherie, où s'érigeait autrefois la Faculté de Médecine, moyennant un prix principal de 300.000 francs, avec intérêts 4 °/o calculés à partir de la prise de possession pour la ville fixée au 1er janvier 1895 ; 3° d'affecter le produit de la vente du terrain de la rue Cimarosa jusqu'à con-

currence de 350.000 francs à l'acquisition de la propriété des rues de l'Hôtel-Colbert et de la Bûcherie :

Vu les plans et les estimations;

Vu l'engagement de M. Boutry;

Vu l'avis de la Commission des indemnités, en date du 2 juin 1894;

Vu la délibération du 30 décembre 1893;

Vu la délibération du 11 juillet 1894 autorisant la mise en vente des terrains de la rue Cimarosa et réservant l'emploi de la recette à opérer jusqu'au moment où il aura été statué sur l'acquisition de l'immeuble de la rue de la Bûcherie où était installée l'ancienne Faculté de Médecine;

Vu le rapport imprimé à 120 en 1894, présenté par M. Sauton, au nom de la 1re commission.

Délibère :

Article 1er. — M. le Préfet de la Seine est invité à acquérir, au nom de la Ville de Paris, de MM. Boutry et consorts, un immeuble situé rue de l'Hôtel-Colbert et de la Bûcherie, où siégeait autrefois la Faculté de Médecine.

Cette acquisition sera réalisée moyennant un prix principal de 300.000 francs. Ce prix sera productif d'intérêts à 4 % à partir du jour de la prise de possession; il sera payable en deux termes : le 1er à l'expiration des délais de purge; le second six mois après, avec faculté, pour la Ville de se libérer par anticipation.

Art. 2. — Les sommes provenant de la vente des terrains de la rue Cimarosa et s'élevant en principal, à 527 649 fr. 50, constatés au compte de 1894, chapitre 34, § 30, article 10, seront affectées, jusqu'à concurrence de 350.000 francs, au payement en principal, intérêts et frais, du prix d'acquisition de la propriété ci-dessus indiquée, sise rue de l'Hôtel-Colbert et de la Bûcherie.

Art. 3. — Est autorisé l'emploi du crédit ouvert au budget de 1896, chap. 54, § 37, art. 11 (350.000 francs) en vue de l'acquisition de la propriété sus désignée.

Art. 4. — L'administration est invitée à préparer l'achat de l'immeuble rue de la Bûcherie n° 13, à l'angle de la rue de l'Hôtel-Colbert, anciennement désignée sous la rubrique de *maison des Bedeaux*, et formant dépendance de l'ancienne Faculté de Médecine, et à obtenir de l'État la remise des frais d'enregistrement des contrats de vente pour l'ensemble des immeubles affectés à l'ancienne Faculté de Médecine.

Art. 5. — Des propositions seront faites au Conseil municipal par l'administration en vue de la restauration des bâtiments acquis et de l'affectation à leur donner.

Art. 6. — Les mesures nécessaires seront prises pour faire lever la servitude d'alignement qui frappe ces immeubles.

3° Bulletin municipal officiel du 28 décembre 1895.

Séance du Conseil municipal du 27 décembre.

Renvoi à l'administration d'une pétition de la Société des amis des Monuments Parisiens.

M. *Levraud.* — Messieurs, la 4e Commission a été saisie d'une pétition de

la *Société des amis des Monuments parisiens* relative aux Bâtiments de l'ancienne École de médecine.

Ce monument, auquel s'intéresse également le *Syndicat des médecins de la Seine*, est relativement bien conservé, mais il est malheureux qu'il soit absolument caché derrière des constructions parasites. Nous prions l'administration de se joindre aux efforts des deux sociétés dont je viens de parler.

M. le Préfet de la Seine. — Je ferai tous mes efforts pour vous seconder.

Le renvoi à l'administration est prononcé.

Procès-Verbaux des Séances du Comité

(*Suite.*)

Séance du 12 Novembre 1895

Sont présents : MM. Augé de Lassus, Dalligny, Godillot, Adolphe Guillon, Juglar, Laugier, Colonel Laussedat, Maillard, Marmottan, de Ménorval, Ch. Normand, Rhoné, Rosières, Paul Sédille, Ch. Sellier, Ch. Tranchant.

M. Charles Normand donne lecture du PROCÈS-VERBAL de la précédente séance, qui est adopté.

Il est procédé à L'ÉLECTION de M. Henri Gagneau, présenté par MM. Grommé et Augé de Lassus.

Le percement de la rue Réaumur est signalé par M. Charles Normand comme pouvant fournir l'occasion de dégager l'abside et la façade latérale sud de l'ÉGLISE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS. M. le colonel Laussedat fournit à cet égard les renseignements pratiques nécessaires et résume l'historique des bâtiments. La municipalité ayant été pressentie paraît disposée à seconder les vues favorables au dégagement de ce beau spécimen d'architecture romane. Le comité adopte un vœu tendant à ce résultat et remercie M. le Directeur des Arts et Métiers de l'intérêt qu'il témoigne au monument dont il a la charge.

M. Sellier annonce que l'HOTEL DE SENS a été réparé en vue d'installations nouvelles.

Les déboisements qu'entraînera l'installation de l'EXPOSITION DE 1900 AUX CHAMPS-ÉLYSÉES amènent M. Marmottan à rendre compte de la démarche qu'il a faite auprès de M. Bouguereau pour le féliciter de l'article qu'il a publié dans le *Figaro*, et dans lequel il combat les destructions projetées. M. Marmottan voudrait que la Société ne s'effaçât pas dans cette question. M. Charles Normand appuie ces observations. Il présente les plans comparatifs des Champs-Élysées en leur état actuel et après les transformations pour 1900. M. Charles Normand s'acquitte ainsi de la mission que le Comité lui avait confié dans la précédente séance ; il la complète par la lecture d'un mémoire

explicatif, que lui a demandé un de nos grands journaux politiques [1] ; mais il croit devoir au préalable en donner la primeur au comité et désire profiter des observations qui pourraient être faites. M. Sellier et plusieurs membres du Comité souhaitent la prompte publication de cet article.

M. Sédille fait observer combien il est regrettable que l'Exposition empiète sur les Champs-Élysées. M. Adolphe Guillon insiste en faveur des arbres et fait connaître la Société des Amis des Arbres.

M. Marmottan insiste dans ce sens et l'on propose le vœu suivant, divisé en deux parties :

Dans la première « le Comité de la Société des Amis des Monuments parisiens exprime son très grand regret de voir que l'Exposition de 1900 doive envahir les Champs-Élysées, au grand dommage de multiples intérêts et de l'aspect général de notre plus belle promenade. Cette circonstance pourrait, au contraire, devenir ailleurs l'occasion d'embellir et de favoriser un quartier deshérité.

Le Comité regrette que le palais de l'Industrie soit sacrifié, car cet édifice répond à des besoins multiples, et sa suppression entraîne à des dépenses excessives. »

Dans la seconde partie de son vœu le Comité exprime le désir que, si l'Exposition devait être installée néanmoins aux Champs-Élysées, il CONVIENDRAIT DE DISPOSER LES NOUVEAUX BATIMENTS de FAÇON A CONSERVER LE PLUS D'AIR, DE GAZON ET DE VERDURE POSSIBLE.

La première partie est adoptée à l'unanimité, la seconde à l'unanimité moins une voix.

La destruction des restes du JARDIN DU COUVENT DES FEUILLANTINS amène la nomination d'une commission chargée de les examiner ainsi que les restes de la chapelle de la rue Nicolle, intacte jusqu'en ces derniers temps [2]. Sont désignés pour faire partie de cette commission : MM. Juglar, Mareuse, de Ménorval, Godillot.

M. Godillot fait remarquer que la Ville avait fait des réserves pour certaines BOISERIES DE LA RUE THÉVENOT et que la Ville a tout abandonné.

M. Ch. Sellier communique de curieuses pièces d'archives relatives à la construction de la PLACE DES VICTOIRES.

M. Charles Tranchant fait une communication sur le PALAIS DE LA COUR DES COMPTES au quai d'Orsay.

Il signale le concours qui vient d'être jugé et où l'on s'est proposé de rendre le monument à son affectation première, tout en gardant son ordonnancement ancien.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

1. Le journal *Le Temps*. L'étude a paru dans le numéro du 20 novembre 1896. Le numéro du 22 novembre 1896 renferme une réponse à l'article paru dans le *Figaro* et dû à M. Charles Garnier.

2. M. de Ménorval et M. Juglar ont constaté depuis que la construction est intacte.

Séance du 3 décembre 1895.

Sont présents à la séance : MM. Augé de Lassus, Feulard, Godillot, Adolphe Guillon, Juglar, Laugier, Le Baron, Mareuse, de Ménorval, E. Müntz, Charles Normand, Dr Philibert, Arthur Rhoné, Taisne, Charles Tranchant.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Charles Tranchant fait observer que le vœu de la Société relatif aux CHAMPS-ÉLYSÉES EN 1900 n'a pas été inséré par le journal *Le Temps*, dans sa teneur complète. M. Charles Normand remarque de son côté qu'il en a donné le texte intégral, mais qu'il ne dépendait pas de lui d'obliger la direction à l'insertion d'une seconde partie qui a fait l'objet d'un vote distinct au comité, et qui, peut-être, ne plaisait pas à la direction du journal.

Sont présentés et admis les membres suivants :

M. Carpentier, propriétaire, 17, boulevard Malesherbes, présenté par M. G. Berger.
M. Jean Desbrosses, artiste peintre, 20, rue de Lubeck, présenté par M. le Dr Philbert et M. Charles Normand.
M. Paul Fournier, statuaire, 25, rue de Prony, présenté par M. le Dr Philbert et M. Charles Normand.
M. Gariel, professeur à la Faculté de Médecine, 6, rue Édouard-Détaille, présenté par M. le Dr Philbert et M. Charles Normand.
M. Reiné, artiste peintre, 29, rue Linger, présenté par M. le Dr Philbert.
M. Vabre, entrepreneur de travaux publics, 12, rue Nouvelle, présenté par M. le Dr Philbert.
Mme Ludovic Halevy, 12, rue de Douai, présenté par M. Adolphe Guillon.
M. Lebœuf, architecte, 29, rue des Pyramides, présenté par M. Berger-Philbert.

Des remerciements sont adressés aux présentateurs pour leur zèle à recruter des adhésions nouvelles.

M. de Ménorval rassure le comité sur le sort de l'ORATOIRE DE Mlle DE LA VALLIÈRE, RUE NICOLLE ; il est loué pour une période de vingt ans à un menuisier, qui paraît disposé à en avoir soin.

M. Charles Normand signale les divers articles relatifs aux CHAMPS-ÉLYSÉES EN 1900 qu'il a publiés dans le journal *Le Temps*, et ceux qui ont paru dans différents journaux. Il donne lecture de celui de M. Henri Maret.

M. de Ménorval fait la lecture d'un article qu'il a fait paraître dans l'*Éclair*, sur le COURS-LA-REINE et combien l'intérêt du public parisien commande qu'on le laisse intact.

M. Charles Normand donne lecture d'une lettre de M. Wallon. Le Comité félicite l'honorable sénateur auquel M. le Ministre a promis l'enlèvement du PANORAMA DES TUILERIES, qui dégrade l'aspect de ce beau jardin. MM. Le Baron et Marouse rappellent qu'ils s'étaient montrés hostiles à l'établissement de ce panorama.

M. Laugier combat l'ENVAHISSEMENT DES AFFICHES et réclames qui

dégradent nos édifices; sur un pignon de la place Dauphine une colossale affiche peinte altère le panorama unique au monde de la pointe de la cité, avec Notre-Dame et la Sainte-Chapelle.

M. Charles Tranchant se demande de quels moyens on pourrait disposer pour y remédier. M. le Dr Philibert signale l'impôt sur les affiches comme un remède contre cette maladie. — M. Mareuse signale les nouvelles maisons bâties à toute hauteur sur la PLACE DES VICTOIRES, au mépris des prescriptions formelles : la disparition des deux hôtels bordant la rue d'Aboukir était arrêtée vers 1882. Toute la place, d'ordonnance si majestueuse, est défigurée par les écriteaux des annonces. Le même mal a commencé à se faire sentir à la PLACE VENDOME : on a supprimé un entresol, un écriteau a été installé. M. Tranchant rappelle que des écriteaux ont envahi de cette façon la Rue Royale .

Au sujet de l'ABBAYE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS, M. Charles Normand fait savoir qu'il s'est rencontré avec M. Roujeon, directeur des Beaux-Arts, auquel il a fait part du vœu émis par le comité dans sa dernière séance. M. Roujeon a vu de la façon la plus favorable des desiderata si conformes à ceux qui inspirent sa conduite.

M. Charles Tranchant s'informe de l'état de la question de l'ANCIENNE ÉCOLE DE MÉDECINE. M. le Dr Le Baron rappelle que le rachat de cet édifice intéressant parut décidé moyennant une somme de 350.000 fr. prélevée sur le prix de vente de terrains de la rue Cimarosa ; aujourd'hui le propriétaire est sur le point de renouveler ses baux. En conséquence le Comité décide de faire une démarche, jeudi prochain, chez M. Baudin, vice-président du Conseil municipal. MM. Juglar, Müntz, Ch. Normand, Le Baron, Philbert, sont désignés pour faire partie de cette délégation. De leur côté MM. Augé de Lassus, Philbert et Rhoné iront le même jour voir M. le Président du Conseil municipal.

M. Charles Normand annonce qu'il a obtenu l'autorisation de faire visiter la MONNAIE, où les membres de la Société pourront se rendre le jeudi 12 décembre 1895.

M. Mareuse annonce que le Comité des Inscriptions a examiné la demande de la Société relative à l'HOTEL DE LA TREMOILLE, et en présence des difficultés d'exécution, la réalisation en est remise à une date ultérieure.

M. Eugène Müntz rappelle à ce propos l'intéressant article publié sur cet hôtel par M. de Ménorval dans l'*Éclair*, tout en faisant observer que le fragment de limon qu'on voit dans la cour des Loges de l'École des Beaux-Arts est un moulage. M. de Ménorval résume l'historique de l'hôtel. M. Charles Tranchant persiste à désirer le placement prochain de l'inscription.

On signale un article de l'*Estafette*, annonçant le projet de destruction de l'HOTEL DE ROHAN, rue Vieille-du-Temple.

Séance du 7 janvier 1896.

Étaient présents à la séance : MM. C. Bartaumieux, A. Godillot, Hoffbauer, C. Juglar, A. Laugier, E. Mareuse, E. de Ménorval, E. Müntz, Ch. Normand, Dr Philbert, Ch. Sellier, L. Taisne, Ch. Tranchant.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le Trésorier donne lecture du COMPTE RENDU FINANCIER de la Société pendant le dernier exercice.

M. le Président lit une lettre par laquelle M. Sédille donne sa démission de président de la Société.

M. le Président ajoute qu'il a fait son possible, avant de donner communication de cette lettre, pour faire revenir M. Sédille sur sa détermination.

A l'unanimité, il est décidé que le Bureau se rendra en délégation auprès de M. Sédille afin de lui exprimer les regrets de la Société et de le faire revenir, s'il est possible, sur sa décision.

M. le Secrétaire général rappelle que M. Augé de Lassus a parlé du danger que court l'ANCIEN HOTEL DE ROHAN, affecté à l'Imprimerie Nationale, par suite du départ de celle-ci.

Le Comité demande que l'existence de cet hôtel soit sauvegardée ; il émet le vœu qu'on l'annexe aux Archives Nationales qui manquent de place et ne peuvent trouver une meilleure occasion de s'agrandir.

M. le Dr Philbert rend compte de la démarche qu'il a faite, au nom de la Société, auprès de M. Baudin au sujet de l'achat par la Ville des BATIMENTS DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE MÉDECINE.

M. Baudin, obligé de s'absenter, s'était excusé de ne pouvoir recevoir la délégation de la Société. M. Laugier a rédigé une note pour demander un nouveau rendez-vous qui n'a pas encore été fixé.

M. Laugier donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil municipal, du 27 décembre, dans laquelle la pétition pour le rachat de ces bâtiments a été présentée et renvoyée à l'Administration.

M. Mareuse déroule plusieurs plans communiqués par l'administration de l'exposition. M. Charles Normand en conteste l'intérêt au point de vue de la cause, qui a été jugée par le Comité sur le vu des documents officiels authentiques, les plans et perspectives soumis au vote de la Chambre.

M. Taisne s'étonne de voir contester les documents et les cotes fournis par les intéressés ; il cite un travail d'un autre agent de l'exposition, M. Hénard. M. Charles Normand considère que ce travail, qui est un plaidoyer, *pro domo sua*, n'a aucune valeur en raison des erreurs qu'on y relève [1]. M. Charles Normand ajoute que les états anciens, auxquels on prétend revenir, sont sans intérêt, à moins qu'ils n'aient pour but de fausser l'opinion ; jadis la percée ouvrait sur les Invalides qu'on voyait ; aujourd'hui elle aboutirait à une gare, et pendant l'exposition, à des bâtiments cachant les Invalides.

Séance du 4 février 1896.

Étaient présents à la séance : MM. Augé de Lassus, A. Cramail, Dr H. Feulard, Alexis Godillot, Hoffbauer, Juglar, A. Laugier, Dr Maillard, E. Mareuse, E. de Ménorval, Charles Normand, Arthur Rhoné, Raoul Rosières, Charles Sellier, Louis Taisne et Charles Tranchant.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

1. M. Charles Normand se plaignait que la cote du pont était impossible ; l'événement a depuis justifié ses prévisions.

M. Charles Tranchant fait connaître que la démission de M. Paul Sédille est définitive.

M. Tranchant fait connaître que, conformément à la décision prise dans la dernière séance du Comité, il a écrit à M. Sédille et lui a demandé de recevoir le Bureau. Par suite d'une indisposition de M. le Secrétaire général, la convocation n'a pas pu avoir lieu pour le moment indiqué. M. le Président a écrit alors à M. Tranchant qu'il était très reconnaissant de la pensée du Conseil, mais que sa décision étant absolument arrêtée, il prenait la démarche comme faite et ne voulait pas déranger les membres du Bureau par une nouvelle convocation.

En présence de cette communication le Conseil accepte la démission de M. le Président Sédille, étant entendu que M. le Vice-président Tranchant lui transmettra l'expression des regrets courtois de ses collègues.

M. le Secrétaire général fait observer que les élections annuelles doivent aussi avoir lieu prochainement et donneront l'occasion naturelle d'organiser à nouveau le Bureau.

M. Tranchant demande que l'Assemblée générale soit convoquée le plus tôt que faire se pourra.

M. Tranchant fait connaître que le Docteur Le Baron, retenu en Corse par l'état de sa santé, l'a prié de l'excuser auprès du Conseil. M. Le Baron ne pourra, de quelque temps, assister aux séances. M. Tranchant donne quelques détails relativement à un projet qui, d'après les indications des journaux, amènerait la destruction du Palais d'Orsay. Il insiste sur le caractère profondément regrettable qu'aurait pareille décision. Il demande qu'une démarche soit faite auprès de M. Roujon, en vue de la sauvegarde de l'HOTEL DE ROHAN. M. Sellier souhaite qu'on affecte cette demeure historique à un dépôt pour les archives nationales. Une commission de visite de l'immeuble est composée de MM. Juglar, Charles Normand, Augé de Lassus, Sellier.

MM. Tranchant et Charles Normand entretiennent le Comité de l'installation projetée d'une salle des séances dans la cour du Palais Bourbon. M. Maillars propose de consulter M. Trélat, membre du Comité des A. D. M. P.

M. Charles Normand donne lecture de la correspondance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 h. 1/2.

Séance du 3 mars 1896.

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Normand, secrétaire général, donne lecture d'un compte rendu relatant et résumant les travaux de la Société depuis un an.

La réunion vote des remerciements aux fonctionnaires de la MONNAIE pour la bonne grâce dont ils ont témoigné lors de la visite faite par la Société à l'Hôtel de la Monnaie. Il est procédé ensuite au RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ : 14 membres sont élus ou réélus à l'unanimité.

M. Sellier donne lecture d'une communication sur l'HOTEL DE ROHAN, aujourd'hui Imprimerie Nationale.

M. Sellier est vivement remercié pour cette communication infiniment inté-

ressante et très complète : on exprime le désir que cette communication rédigée prenne place dans le bulletin.

M. Normand demande que des remerciements soient adressés à M. Tranchant ; cette proposition est acceptée.

Suivant une communication faite à la Société on constaterait encore l'existence, au LOUVRE, de magasins de paille sous la grande galerie de peinture.

Aux INVALIDES il y aurait aussi des accumulations de paille dans le voisinage du MUSÉE D'ARTILLERIE.

Une demande est adressée pour que les STATUES exposées dans les jardins publics portent un cartouche indiquant le nom des auteurs.

L'inconvénient est grave des couronnes et des fleurs accrochées aux monuments, aux statues.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Séance du 7 avril 1896.

Étaient présents : MM. Augé de Lassus, Aug. Dalligny, Léon Davoust, Alexis Godillot, C. Juglar, André Laugier, Paul Marmottan, E. de Ménorval, Charles Normand, Jules Perin, R. Peyre, Dr Philbert, Raoul Rosières, G. J. Thomas, Charles Tranchant, Émile Trélat, Gaston Trélat, J. Vallot.

Le *procès-verbal* de la précédente séance est lu et adopté.

Il est procédé à l'admission des membres nouveaux.

M. Charles Normand fait connaître qu'il a été avisé par un ami personnel que M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, à son retour d'Algérie, donnerait les renseignements désirés par le Comité au sujet de l'HOTEL DE ROHAN.

M. le Secrétaire général lit ensuite les lettres de REMERCIEMENTS de M. Charles Garnier, pour les félicitations que lui a adressées le Comité, et de ceux de nos collègues qui ont été récemment élus ou réélus membres du Comité. M. Charles Tranchant, président, leur adresse le souhait de bienvenue. A ce propos M. le Docteur Philbert exprime le désir que la liste complète du Comité soit publiée le plus tôt possible.

M. Trélat père remercie, au nom des nouveaux membres, de l'honneur qui leur a été fait par le choix de la Société. Il lui paraît que jamais l'utilité de la Société n'a paru plus évidente qu'en ces derniers temps ; jamais sa tâche ne fut plus ardue, comme on a pu s'en convaincre lors des discussions, si vives, dont la sauvegarde du magnifique ensemble des CHAMPS-ÉLYSÉES ET DES INVALIDES fut l'occasion. M. Trélat souhaite donc que l'esprit de corps du Comité soit fortifié et la Société rendue plus prospère afin qu'elle puisse se trouver à la hauteur des circonstances futures.

Un de nos collègues a signalé le danger d'incendie que pourraient causer des amas de fourrages placés dans le voisinage du Musée des Invalides. M. Charles Normand propose de charger MM. Gaston Trélat et Périn de prendre des informations. Le Comité les charge de cette mission.

Le PLACEMENT DES CARTOUCHES, AVEC NOTICES EXPLICATIVES, SOUS LES STATUES ET SUR LES MONUMENTS, provoque une

intéressante discussion. M. Trélat pense qu'on y trouverait des informations précieuses pour tous. M. Charles Normand appuie cette opinion. M. de Ménorval fait ressortir que la municipalité a fait des efforts dans ce sens ; le souci de la vérité l'empêche de rédiger des inscriptions qui ne seraient pas d'une authenticité indiscutable. M. Thomas, membre de l'Institut, expose les difficultés que la réalisation de ces idées présente parfois, en ce qui concerne la sculpture ; mais il pense que la réalisation en est pourtant possible ; au Luxembourg les cartouches explicatifs sont placés sur les piédestaux, de façon à ne pas choquer l'œil. M. Davoust signale les prétentions excessives de certains collaborateurs à figurer dans des listes de signataires. M. de Ménorval fait remarquer que le nom de l'architecte figure sur les inscriptions municipales. M. Peyre pense que le nom du maître de l'œuvre peut y prendre place.

Le Comité charge M. Peyre de rédiger un résumé de cette discussion ; ce rapport servirait de base à un projet de décisions.

MM. le Docteur Philbert, Davoust, Charles Normand, Laugier insistent sur l'intérêt d'une visite aux restes du COUVENT DES BERNARDINS subsistant dans la caserne de la rue de Poissy. M. Laugier est chargé de prendre des informations à cet égard.

M. Trélat père signale l'ÉTAT DE DÉCADENCE DU PALAIS ROYAL et les projets de la spéculation, désastreux pour Paris ; une commission prépare une transformation qui serait une destruction ; on projette des percées, l'installation d'un hippodrome. M. Trélat père voudrait en faire un musée de sculpture : on y verrait la statue de Jeanne d'Arc, par Dubois, celles de Pasteur et de Lavoisier. La galerie d'Orléans deviendrait une galerie d'art. M. Augé de Lassus suggère l'idée d'y étendre les collections du musée du Théâtre-Français. Le Conseil d'État resterait dans ses locaux actuels.

M. Charles Normand demande à M. Trélat, député, quel est l'état d'avancement des projets d'établissement d'une nouvelle SALLE DES SÉANCES POUR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. M. Charles Normand en présente le plan, suivant lequel la salle absorberait la cour de cet ancien hôtel. M. Trélat expose qu'il n'est pas utile de s'inquiéter à ce sujet, car il ne sera pas donné suite à ce projet de transformation, si mauvaise que soit la salle actuelle.

M. Charles Normand propose, et le Comité adopte, d'étudier dans sa prochaine séance le projet de MÉTROPOLITAIN. Il présente des photographies de la gare des INVALIDES transformée en LAC, et en CANAL LATÉRAL A LA SEINE, constitués par les infiltrations de la Seine au lieu et place de la ligne de Moulineaux.

M. Laugier annonce que l'HOTEL DE SENS est toujours à louer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Séance du 5 mai 1896.

Étaient présents : MM. Augé de Lassus, Davoust, Alexis Godillot, Juglar de l'Institut, Laugier, Maillart, Charles Normand, Jules Périn, Peyre, Philbert, Arthur Rhoné, Charles Sellier, Charles Tranchant, H. Wallon de l'Institut.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Charles Normand signale dans la correspondance une lettre de M. de Ménorval qui fait connaître que M. Charles Vaudet, candidat au conseil municipal, a promis aux électeurs de faire disparaître la superbe PLACE ROYALE. Madame Albert Gaudry signale le manque d'entretien de la TOMBE DU PEINTRE BOILLY, de Cambrai. M. Peyre demande qu'on en avise la Commission municipale compétente. M. Tranchant propose une démarche près du Préfet de la Seine. M. Perrin pense qu'on pourrait s'adresser à la famille ; à ce propos MM. Juglar et Peyre font connaître que le fils de Boilly est mort depuis longtemps.

M. Jules Gerbaud avise le comte d'un procédé spécial concernant le GRATTAGE des monuments.

M. Laugier signale le danger couru par l'ancienne salle basse attenante à la tour de l'église de SAINT-MARTIN DES CHAMPS. Le colonel Laussedat a fait, sur l'avis donné par M. Laugier, une démarche qui a abouti à la sauvegarde d'une partie des constructions qui pouvait être endommagées, malgré leur intérêt. L'entrepreneur s'est excusé. M. Charles Sellier s'offre à en dresser le plan pour la Société ; M. Charles Normand lui donnera à cet effet un mot destiné à faciliter ce travail.

M. le Dr Philbert fait connaître l'acquisition officielle de l'ANCIENNE FACULTÉ DE MÉDECINE, qui a fait pendant si longtemps l'objet des efforts du Comité. On décide d'adresser des félicitations au Conseil municipal, à M. Barras et à M. le Dr Le Baron qui s'est occupé avec insistance de cette affaire. M. Perrin communique les livres de Corlieu et de Franklin où l'on étudie ce curieux monument.

A ce propos M. Charles Normand propose au Comité, qui l'adopte, une motion tendant à féliciter M. Wallon, sénateur, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, présent à la séance. Grâce à son insistance la Société a obtenu l'enlèvement de l'horrible PANORAMA DES TUILERIES, qui a dégradé pendant si longtemps l'aspect de l'œuvre de Le Nôtre.

M. Charles Normand lit un rapport de M. de Ménorval au sujet des restes du COUVENT DES BERNARDINS. Le Comité émet le vœu « QU'IL NE SOIT PRIS AUCUNE ESPÈCE DE MESURE DE NATURE A DÉTÉRIORER CE MONUMENT SI INTÉRESSANT. » MM. Davoust et Charles Normand insistent sur l'intérêt que présenterait sa visite, à laquelle prendront part les membres présents.

M. Charles Sellier rend compte de la découverte du MUR DE PHILIPPE-AUGUSTE, faite dans la rue Clovis.

Au sujet de la mise à jour d'une partie du mur de Philippe-Auguste attenant à la rue Clovis, M. Charles Sellier révoque en doute la prétendue affectation de défense attribuée par les journaux à certaines constructions basses rencontrées au pied de cette enceinte.

M. Wallon demande la conservation des noms de rue qui perpétuent le souvenir de cette enceinte.

M. Peyre résume verbalement le rapport dont il avait été chargé au sujet du PLACEMENT D'INSCRIPTIONS sur les statues et monuments. M. Maillard demande que la question soit étendue aux peintures et vitraux.

M. Perrin lit son rapport sur les DANGERS D'INCENDIE DU MUSÉE

D'ARTILLERIE AUX INVALIDES. Il conclut à la séparation du Musée d'avec la caserne attenante, et propose de faire une démarche auprès du colonel directeur du Musée.

M. Godillot propose qu'on demande d'éloigner les paillasses des soldats d'avec le Musée.

M. Charles Normand raconte comment il a pu sauver la superbe grille qui ornait le rez-de-chaussée de LA MAISON DE LULLI, PAYÉE PAR MOLIÈRE. Elle se trouvait au rez-de-chaussée sur la rue des Petits-Champs, devant le débit de vins installé depuis Lulli et Molière ; le commerçant actuel venait de l'enlever. M. Charles Normand, ayant appris que cette grille démontée allait être vendue et portée en Hongrie, l'a sauvée de l'exil et de l'oubli en s'en faisant acquéreur.

M. Laugier rend compte de la proposition de M. Lamouroux, concernant L'ARBRE DE JESSÉ, rue Saint-Denis, et des précautions à prendre pour son démontage, son transport à Carnavalet. La proposition est renvoyée à la 4e Commission du conseil municipal.

En raison de l'heure très avancée, le séance est levée à 7 heures. On remet à la prochaine séance l'étude du projet de Métropolitain au point de vue de l'aspect de la ville.

Le Secrétaire général,

CHARLES NORMAND,

Architecte diplômé par le Gouvernement.

LES RESTES

DU COLLÈGE DES BERNARDINS

Une petite rue de province, sur la rive gauche, à deux pas du boulevard Saint-Germain, la rue de Poissy, recèle, derrière un mur et un rideau d'arbres, l'un des plus beaux joyaux du XIVe siècle, le *Réfectoire* de l'ancien collège des Bernardins, admirablement conservé et affecté aujourd'hui à une caserne de pompiers.

« Les moines de Cîteaux se voyant méprisés par les Jacobins, Cordeliers et séculiers lettrés, obtinrent le privilège d'ériger des écoles et collèges. Étienne de Lexington, — Anglais de naissance, — abbé de Clairvaux, fonda vers 1244 le collège des Bernardins de Paris, sur des terrains cédés en partie par les religieux de Saint-Victor. »

La merveilleuse église des Bernardins, la tourelle qui contenait un étonnant escalier à double révolution, la plus grande partie du cloître, tout cela a disparu à la Révolution. Mais il existe encore un bâtiment

considérable, élevé au commencement du XIVe siècle, long de plus de soixante-dix mètres. Il se compose d'un étage souterrain, d'un rez-de-chaussée et d'un étage supérieur avec comble.

L'étage souterrain est divisé en trois nefs par deux rangées, chacune de seize colonnes monostyles ; les voûtes sont en plein cintre.

Au rez-de-chaussée, la disposition est la même, mais les trente-deux colonnes libres sont plus hautes, plus légères ; les voûtes ogivales viennent s'appuyer sur trente-deux colonnes engagées dans les murs latéraux. L'ensemble forme une salle immense d'une rare élégance, et unique.

Deux ou trois cloisons légères le divisent et arrêtent la vue ; rien ne serait plus facile que de les supprimer.

Le comble a malheureusement perdu sa belle charpente, sa « forêt », remplacée par une toiture aplatie, sans caractère.

On distingue encore quelques restes de la salle capitulaire, diminuée de moitié par un magnifique escalier du XVIIe siècle.

Ce réfectoire si curieux, presque intact, si aisé à rétablir dans son ancienne splendeur, est menacé par les Vandales modernes. Oh ! de peu de chose ! Il s'agirait seulement « d'élargir » toutes les baies pour y faire passer les pompes, les voitures, les chevaux, les fourrages, rien que cela ! On en ferait de vastes écuries et remises. *Dî meliora piis !*

La question est en suspens, grâce à la vigilance de notre excellent collègue, M. le Dr Lamouroux, membre du Conseil municipal. Il propose d'éloigner la fourrière voisine, si mal placée dans ce beau quartier ; d'installer sur ce terrain les hangars nécessaires au matériel, et le réfectoire, rétabli dans sa splendeur primitive, deviendrait une salle où les pompiers pourraient faire à couvert leurs exercices militaires.

La Société des Amis des Monuments parisiens ne peut manquer de joindre ses efforts à ceux de M. Lamouroux pour obtenir la conservation et la restauration d'un des plus beaux restes de l'art du moyen âge à Paris.

E. de Ménorval.

Les idées de M. Lamouroux méritent la plus sérieuse attention, car elles seraient avantageuses à l'art et à tous. — C. N.

État ancien

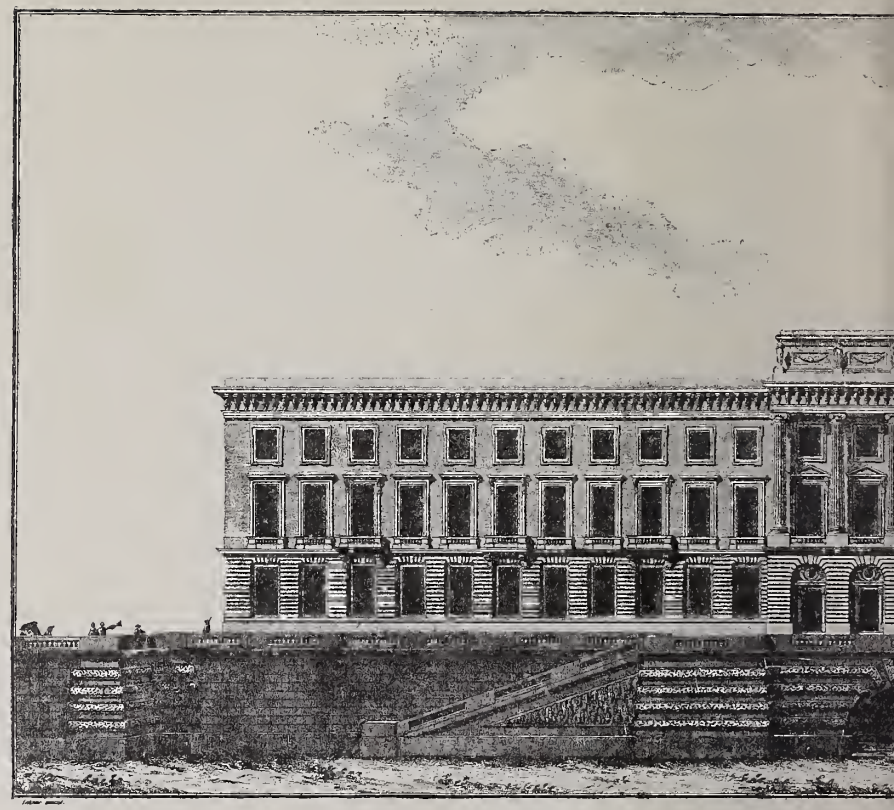

FAÇADE PRINCIPALE DE L'

exécuté sur le Qu

Antoine.

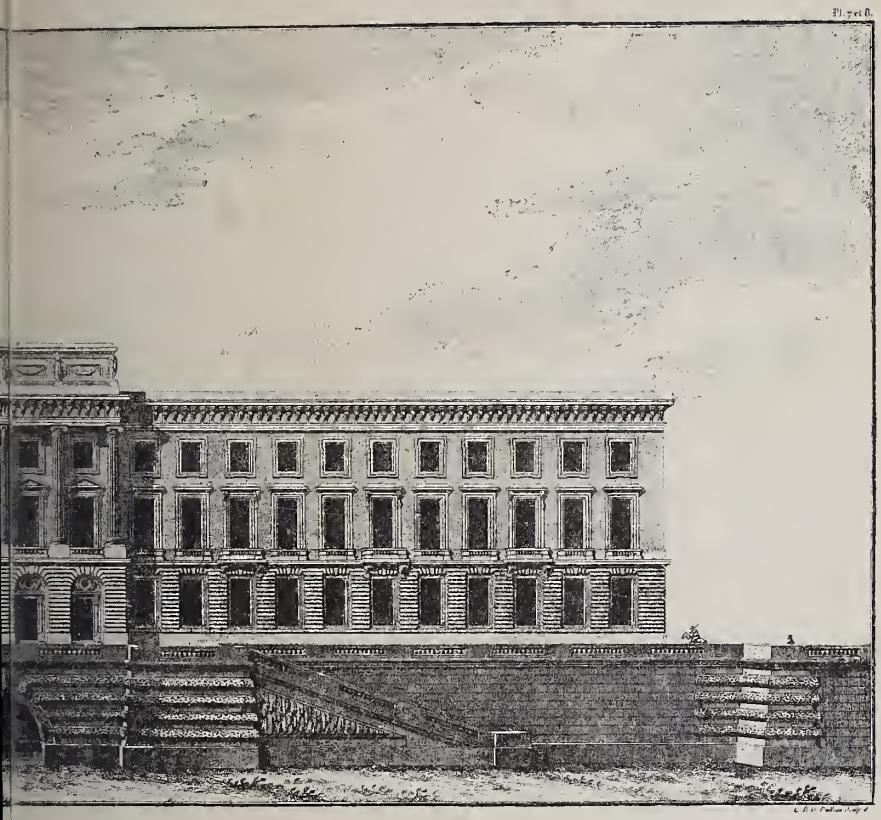

EL DES MONNOIES A PARIS.

par J. D. Antoine.

État anci

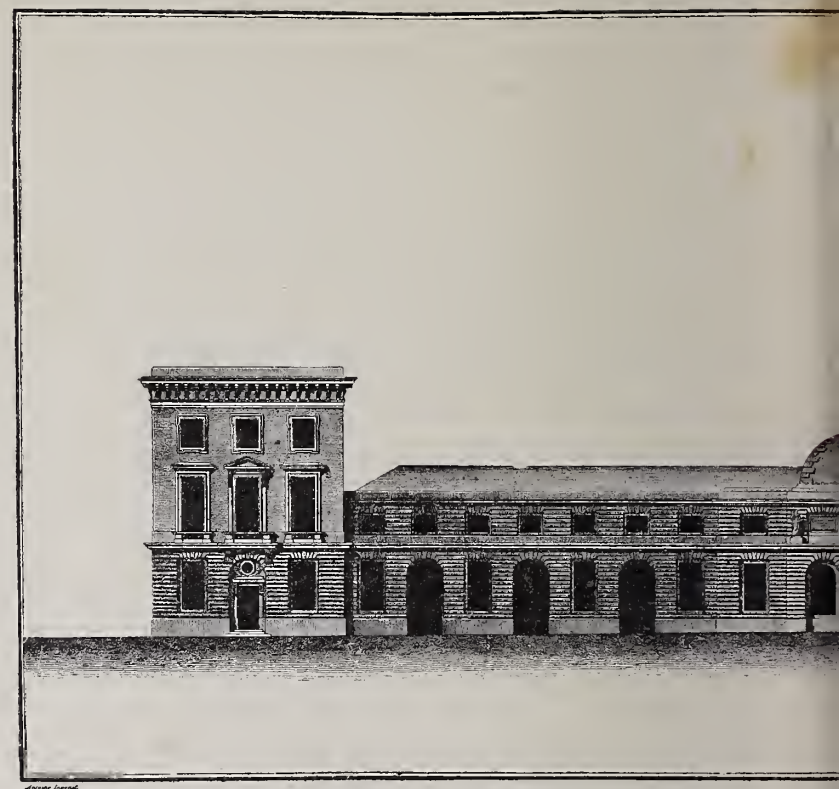

FAÇADE DES BATIMENTS
du coté de

on Antoine.

Pl. 9 et 10.

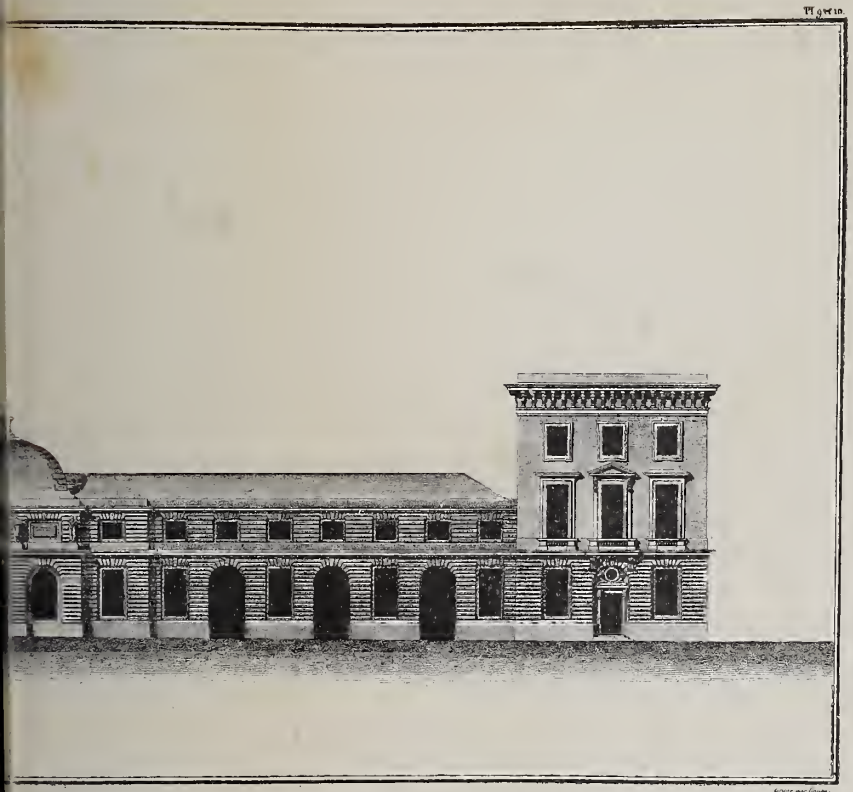

TRAVAUX MONNETAIRES.

e Guénégaud

PLAN AU REZ DE CHAUSSEE,
DE L'HÔTEL DES MONNOIES DE PARIS.
Guengeand
Cour
Cour
Cour
Cour
Cour
Cour

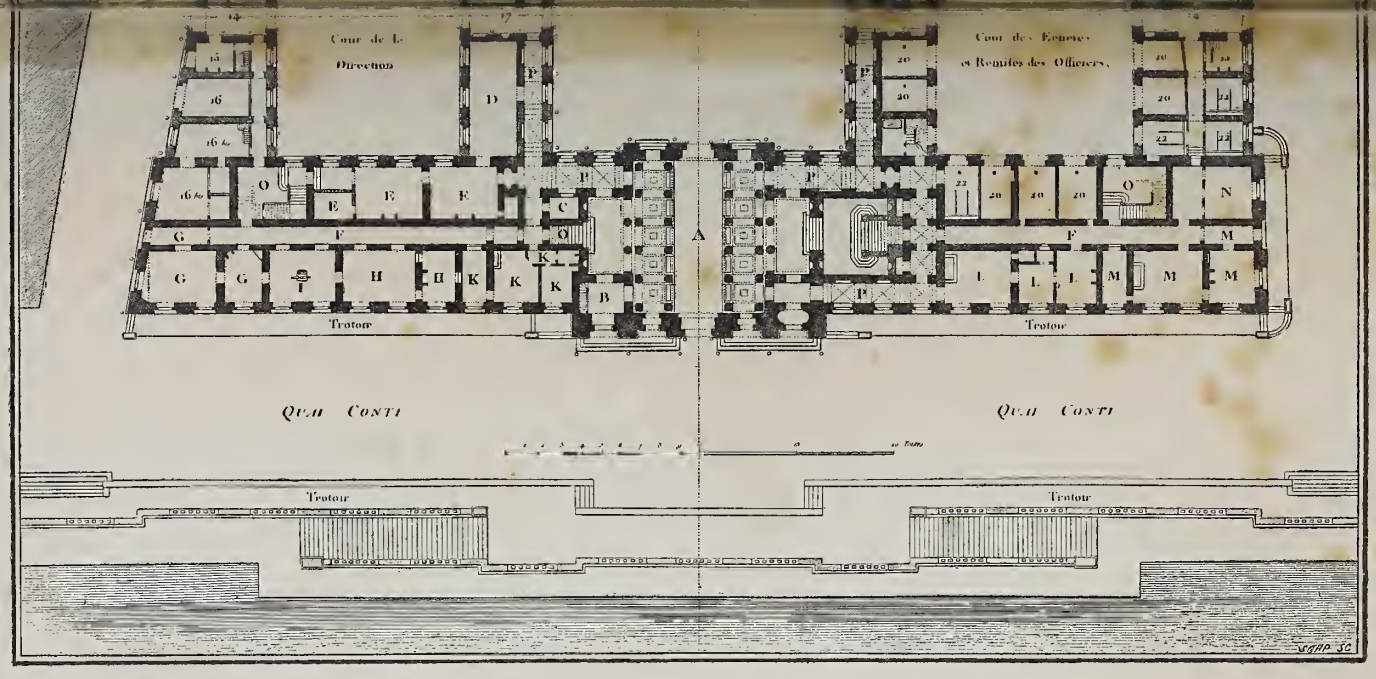

Hôtel des Monnaies de Paris. — Plan du rez-de-chaussée.

État ancien selon Antoine. (*Voir la légende à la page 69.*)

V
T
S
Q
R
O
L
I
G
H
K
M
N
F
9
8

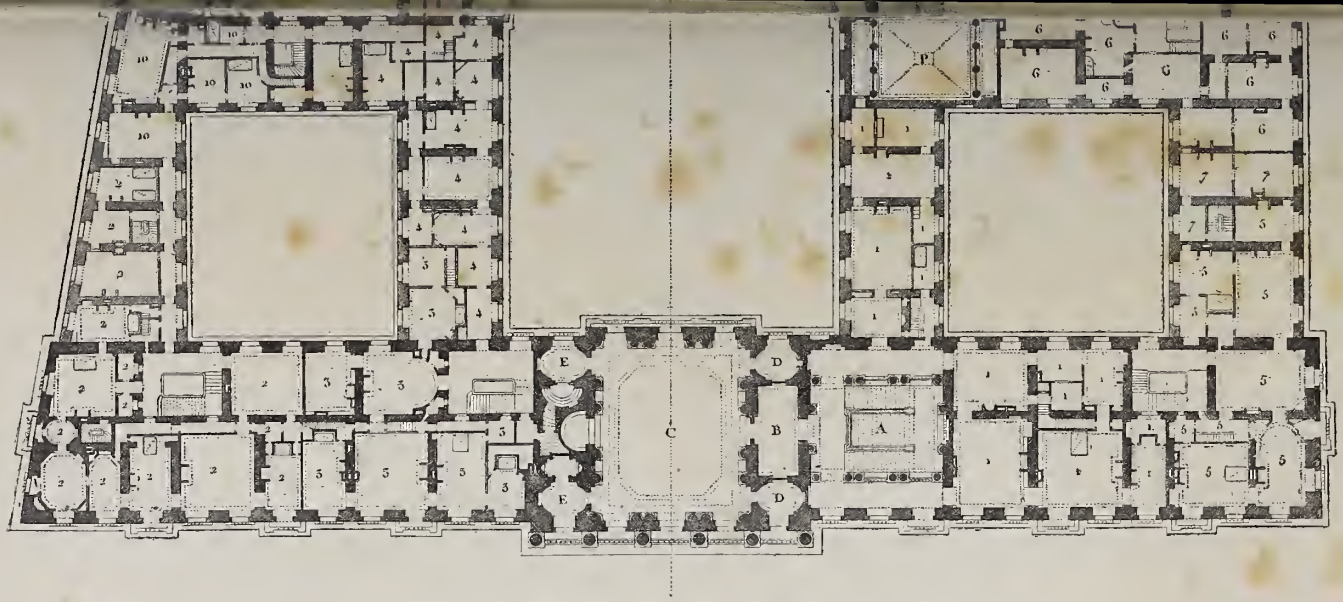

Hôtel des Monnaies de Paris. — Plan du premier étage.

État ancien selon Antoine. (*Voir la légende aux pages 69-70.*)

État anci

COUPE PRISE SUR LA LARG

des Cours intermédiaires et des Passag

on Antoine.

DE LA COUR PRINCIPALE

ommunication de l'Hôtel des Monnoies

Porte de la Monnaie sur le quai Conti. — Marteau de bronze.

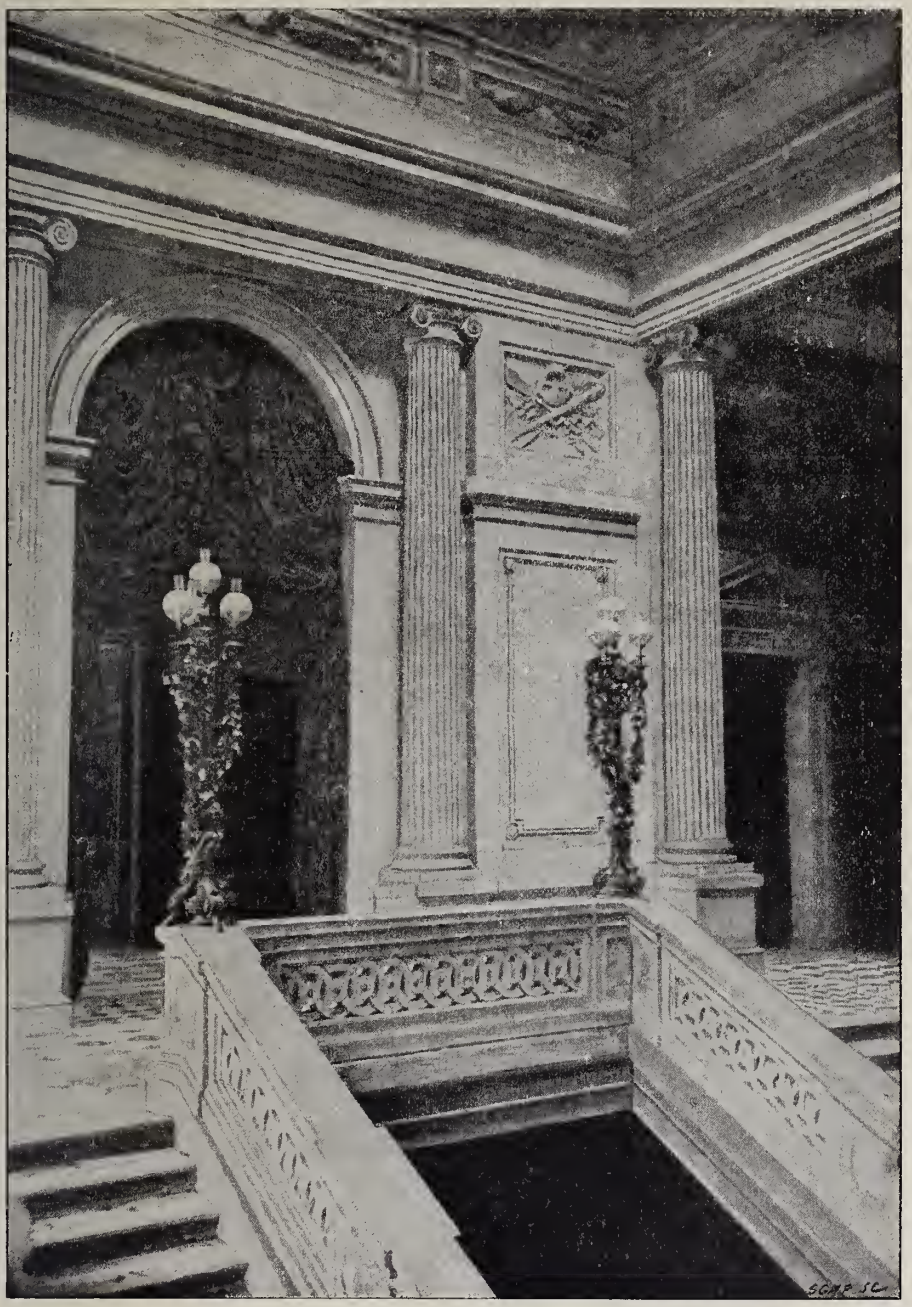

Escalier d'honneur de la Monnaie de Paris.

Photographie inédite de Charles NORMAND, directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*.

Porte de la Monnaie de Paris, quai Conti.

Photographie inédite de Charles Normand, directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*.

COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE

EXCURSION DES AMIS DES MONUMENTS

Nous avons jugé intéressant de donner un souvenir aux personnes privilégiées qui ont pris part à l'étude de la *Monnaie*. Après en avoir fait un compte rendu succinct dans le neuvième volume (p. 53) nous donnons ici un historique de la Monnaie et une suite de superbes planches. Ainsi la Société enrichit de reproductions précieuses qui faisaient défaut la science de l'érudition parisienne ; ce beau et célèbre monument n'a pas encore été reproduit de façon convenable.

L'HOTEL DES MONNAIES DE PARIS

L'Hôtel des Monnaies et Médailles ne se trouve au quai Conti que depuis la fin du XVIIIe siècle. L'ancien Hôtel des Monnaies de Paris, où se fabriquaient les espèces d'or et d'argent, était auparavant situé rue de la Monnaie ; il exista un autre établissement qui, sous l'ancien régime, pendant un certain temps, battit aussi monnaie. En 1550, Henri II voulant remédier au manque de petites monnaies de billon, établit dans l'*Hôtel de Nesle*, sur l'emplacement de la Bibliothèque Mazarine, un atelier pour frapper les douzains et pièces de six blancs. L'année

suivante, le roi, ayant pu acheter à Augsbourg la découverte d'un mécanicien allemand, désigné dans les documents sous le pseudonyme de « chevalier du Saint-Sépulchre », qui avait trouvé un procédé pour fabriquer les monnaies mécaniquement, supprima la *Monnaie de Nesle* et, sous le nom de *Monnaie des Étuves* ou *du Moulin*, établit à la pointe de l'île du Palais, sur l'emplacement du terre-plein du Pont-Neuf, les nouveaux procédés de fabrication. Les instruments importés en France comprenaient tous ceux qui servent encore à la Monnaie, perfectionnés depuis le XVIe siècle. Le *laminoir*, pour amincir les lames de métal et leur donner l'épaisseur requise; le *coupoir*, ou emporte-pièce, pour découper dans les lames les flans destinés à recevoir l'empreinte monétaire, enfin le *balancier*.

Les rouleaux des laminoirs étaient actionnés par les roues d'un moulin, d'où le nom de Monnaie du Moulin, que porta cet établissement monétaire. Ce fut avec ces nouveaux procédés, bien plus perfectionnés que ceux usités à cette époque à la Monnaie ordinaire de Paris, qui se servait de l'antique marteau, que furent fabriquées les belles monnaies d'Henri II de 1552 et années suivantes, dont on voit de beaux spécimens dans la première vitrine des monnaies françaises de la grande salle du Musée. La Monnaie ordinaire de Paris continuait cependant à émettre concurremment des espèces. A la fin du règne d'Henri II, la Monnaie du Moulin fut exclusivement chargée de frapper les médailles, les jetons, les pieds-forts ainsi que les doubles et les deniers. La fabrication de ces dernières pièces fut même retirée à la Monnaie du Moulin lorsque, au commencement du XVIIe siècle, elle fut transférée au Palais du Louvre; dès lors, sous le nom de Monnaie du Louvre ou de Monnaie des Médailles, elle fit ces belles séries de médailles historiques, dont l'Académie des Inscriptions et Médailles fournissait les devises, dont les plus grands peintres et sculpteurs modelaient les maquettes ou dessinaient les esquisses (Coypel, Edme Bouchardon, Louis Vassé), dont les plus habiles graveurs taillaient les poinçons; je citerai parmi ceux-ci Jean et François Varin, Roussel, Leblanc, Thomas Bernard, les Duvivier et les Roëttiers. Les plus belles œuvres de ces graveurs ont été réunies dans les vitrines du Musée.

La Monnaie des Médailles fut un établissement spécial jusqu'en 1832, date à laquelle elle fut réunie à la Monnaie de Paris; l'admirable collection des coins de médailles et de jetons, qui remonte au XVIe siècle, est actuellement déposée au Musée.

Revenons à la Monnaie ordinaire de Paris. Lorsqu'au XVIIe siècle tout travail monétaire fut enlevé à la Monnaie des Médailles, Jean

Varin, un des plus illustres graveurs français, Liégeois d'origine, établit à la Monnaie les procédés mécaniques de fabrication, entre autres le balancier. Dès lors, toutes les monnaies françaises furent frappées au balancier.

L'Hôtel de la Monnaie de Paris se trouva jusqu'au XIVe siécle rue de la Vieille-Monnaie, puis fut transféré dans la rue actuelle de la Monnaie. Les bâtiments, qui avaient suffi aux nombreuses émissions du XVIIe siécle et du commencement du XVIIe, devinrent trop exigus à la fin du règne de Louis XV. Il fallut songer à donner aux ateliers et aux différents services un emplacement suffisant. On songea d'abord à les rétablir au même endroit. Un arrêt du Conseil d'État, du 8 juillet 1755, ordonna, conformément au plan proposé, d'acheter plusieurs maisons sises rue de la Monnaie et rues de Béthizy et Thibaut-aux-Dez; ces deux rues ont aujourd'hui disparu.

SORTIE DU CREUSET

Revue des Revues. — Cliché tiré de l'*Illustration.*

Les bâtiments étaient d'ailleurs dans un tel état de vétusté qu'une reconstruction s'imposait.

On trouve dans la collection des plans conservés au Musée les projets qui furent alors présentés.

Par lettres patentes du 7 janvier 1765, le roi ordonna de reconstruire un nouvel Hôtel des Monnaies « à la place où est posée notre statue équestre, sur un terrein vague derrière les grandes façades de ladite place » et autorisa les Prévôts des Marchands et les Échevins de Paris à acquérir le terrain en son nom et à contracter dans ce but un emprunt de 500.000 livres qui devait être remboursé par le produit de la vente des bâtiments et des terrains de l'ancienne Monnaie.

Le terrain de la place Louis XV fut acheté par la Ville; mais deux ans plus tard, les projets furent changés; cet emplacement fut considéré comme trop éloigné du centre de la capitale et le Roi décida, par arrêt du Conseil d'État du 18 septembre 1767 et par lettres patentes du 16 avril 1768, que le Prévôt des Marchands cèderait au Roi le grand et le petit hôtel de Conti, achetés en 1761 au duc, à la duchesse d'Orléans et au prince de Conti, par la Ville, pour y établir un garde-meuble; les deux hôtels avaient été payés 1.600.000 livres. Le Prévôt des Marchands devait acquérir en plus quelques maisons attenant au petit hôtel de Conti, situées sur le quai.

Sur l'emplacement, on construirait le nouvel Hôtel des Monnaies, et le garde-meuble devait être transporté dans un bâtiment à édifier sur le terrain de la place Louis XV, entre la rue Royale et la rue Saint-Florentin « ci-devant rue de l'Orangerie[1] ». L'édit de juillet 1767 avait permis à la Ville d'emprunter 8.600.000 livres; 4.000.000 de livres furent affectées aux deux constructions.

En échange, le roi confirma à la Ville la cession des bâtiments et des terrains de l'ancien Hôtel des Monnaies, rues de la Monnaie, de Bethizy et Thibaut-aux-Dez, avec les maisons acquises pour son agrandissement, et l'abandon des terrains achetés entre la rue des Champs-Élysées « ci-devant rue de la Bonne-Morue » et la rue Royale, pour l'établissement de l'hôtel de la 1re Compagnie des Mousquetaires de la Garde.

Les travaux commencés à la place Louis XV pour l'établissement de l'Hôtel des Monnaies furent modifiés et, dès le milieu de 1768, on entreprit les travaux de démolition de l'hôtel de Conti. Les travaux de construction au quai Conti pour la Monnaie, et à la place Louis XV pour le garde-meuble, furent menés concurremment.

Le célèbre architecte Jacques-Denis Antoine en fut chargé à la suite d'un concours auquel avaient pris part plusieurs architectes, entre autres Moreau, architecte de l'Hôtel de Ville; Boullée, membre de l'Académie d'architecture; Barreau, etc. Antoine était déjà architecte de la Monnaie où il exécuta, en 1766 et années suivantes, rue de Monnaie, différentes réparations. Il avait aussi commencé les travaux pour la reconstruction à la place Louis XV.

La première pierre ne fut posée que le 30 avril 1771. A cette occasion, on fit frapper une médaille et graver une plaque commémorative en cuivre qui furent mises, avec une série de monnaies royales, dans

1. Actuellement le Ministère de la Marine.

GRANDE SALLE DE LA MONNAIE DE PARIS

Photographie Charles Normand

Etat au moment de la visite du TZAR

Revue des Revues. — Cliché d'après l'*Illustration*.

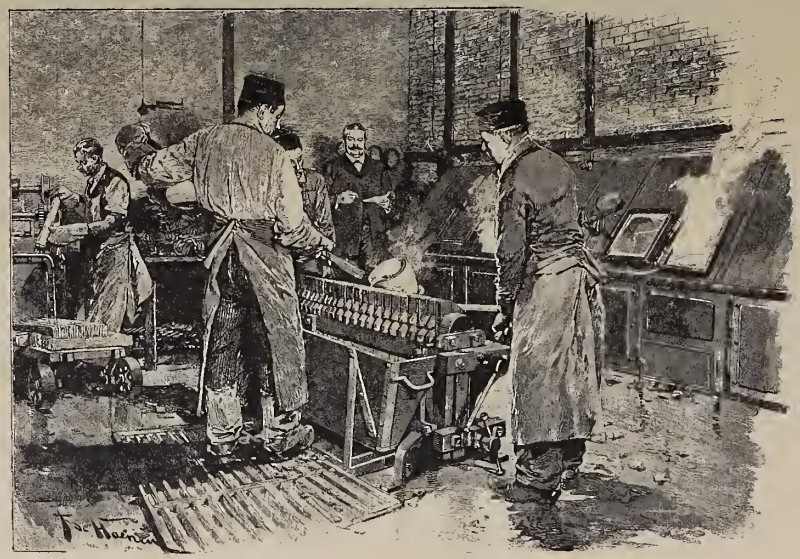

La fabrication des monnaies. — Mise en lames de l'or.

une boîte de cèdre, sous la première pierre. Le graveur général, Charles-Norbert Roëttiers, reçut pour la gravure de la plaque et des coins de la médaille la somme de 5.060 livres. Les travaux de construction rapidement menés ne durèrent que trois ans. Le 31 août 1774 furent mis en vente les terrains de l'ancienne Monnaie, devenus propriété de la Ville. Il ne semble pas cependant que l'aménagement intérieur du nouvel hôtel ait été complètement terminé avant 1779, car, dans le courant de cette année, on peut relever divers payements faits sur les ordres d'Antoine.

L'architecte reçut pendant toute la durée des travaux 6.500 livres d'appointements annuels.

LE DÉCOUPAGE

Revue des Revues. — Cliché tiré de l'*Illustration.*

Plusieurs sculpteurs concoururent à la décoration de la Monnaie : Pigalle, Lecomte, Mouchy ; ce dernier sculpta les statues de l'*Abondance*, de la *Fortune* pour les ateliers du monnayage ; Jean-Jacques Caffiéri fit les statues de l'*Air* et de l'*Eau* placées au-dessus de la porte donnant rue Guénégaud ; Duprez, sculpteur des Bâtiments du Roi, fit les statues de la *Terre* et du *Feu* qui se trouvent aux côtés des précédentes ; il décora le couronnement de la porte d'entrée sur le quai de deux figures allégoriques, l'*Agriculture* et le *Commerce*, sous les traits de Mercure.

Un artiste, dont on voit le nom fréquemment cité dans les comptes de construction, le sculpteur ornemaniste Antoine, fils de l'architecte, exécuta presque toutes ces fines sculptures décoratives qui donnent à certaines parties de la Monnaie, et en particulier à la grande salle du Musée, un caractère si artistique. Il sculpta aussi la façade sur le quai et fournit les modèles et les moules des deux marteaux de porte repré-

sentant une tête de lion avec des serpents : ce dernier travail lui fut payé 132 livres.

On lui doit aussi presque toute la décoration du grand escalier et plusieurs des bas-reliefs du palier, l'un représentant la *Chimie*, une femme et un enfant; un autre, la *Richesse*, une femme tenant une corne d'abondance et un enfant; un autre, deux enfants suspendant des guirlandes de fleurs à une lyre, ainsi qu'un médaillon formé de deux branches de laurier et d'un caducée.

Cour principale.

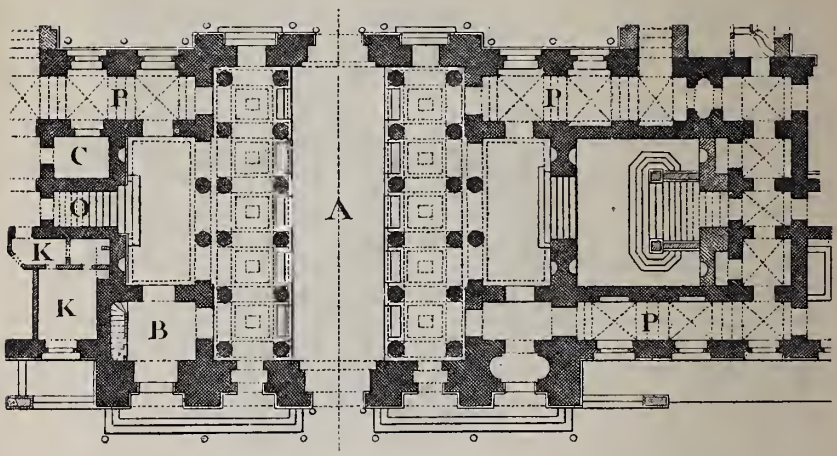

Quai Conti.

Rez-de-chaussée de la Monnaie.

Plan du Vestibule et du Grand Escalier.

Aspect primitif, d'après Antoine.

A. — Vestibule.
B. — Loge du Suisse.
C. — idem.
K. — Change à l'argent.
O. — Escalier.
P. — Corridor.

En entrant dans le Musée se trouve, au-dessus de la seconde porte, un bas-relief composé de deux anges tenant une couronne au-dessus d'un écusson; cet écusson, où se voit actuellement un soleil, était primitivement aux armes de France. Antoine, le jeune, reçut 500 livres pour le modèle, 80 livres pour le moule et 2.400 livres pour l'exécution en pierre de Conflans.

On est particulièrement frappé de la riche et harmonieuse décoration sculpturale de la grande salle du Musée. Les comptes de construction font souvent mention de sommes payées à ce sujet à Antoine, le sculpteur. Ainsi il reçut 720 livres en plus du prix des modèles, pour les quatre sujets, dont le motif principal est un aigle, placés dans les

Premier étage de la Monnaie. — Grande salle du Musée.
Plan au niveau du plancher.

Aspect primitif, d'après Antoine.

Cour principale.

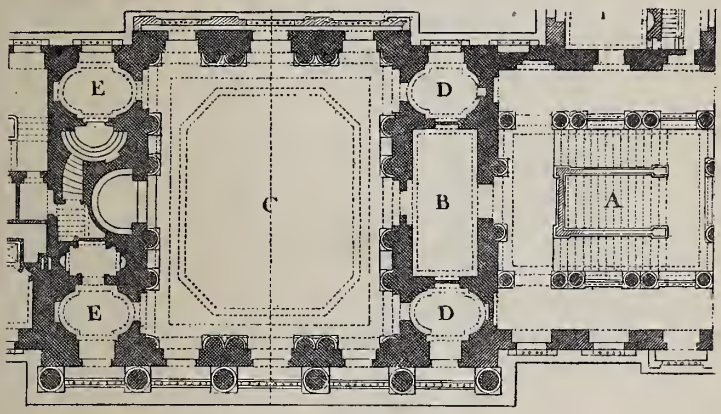

Quai Conti.

A. — Grand Escalier.
B. — Porche ou Antichambre.
C. — Salon de minéralogie.
D. — Cabinet.
E. — Autre Cabinet et foyer de chimie au milieu.

Échelle de 1 centimètre pour 2 toises.

voussoirs de la galerie. Le modèle d'un autre sujet analogue, qui décore le mur au-dessus des vitrines, fut payé 300 livres.

Au-dessus des quatre portes, aux angles de la grande salle, se trouvent des bas-reliefs composés d'enfants.

Au centre, dans une guirlande, se voient les monogrammes : D.A. — L.B. — D.F. — D.O., qui sont ceux des quatre intendants des finances qui firent rendre l'arrêt du Conseil du 11 juin 1778 en vertu duquel Sage fut chargé de faire un cours de minéralogie dans cette salle et d'y créer une collection minéralogique. Ces intendants étaient

les suivants : d'Amelot, L. Boutin, de Fourqueux, d'Ormesson. Antoine sculpta ces monogrammes et ces bas-reliefs[1].

Les deux *Renommées*, qui tiennent des couronnes de laurier au-dessus de la cheminée et de la porte d'entrée du Musée à l'intérieur, sont de Gois, sculpteur du Roi, qui avait aussi exécuté un buste du

Partie supérieure du premier étage de la Monnaie. — Grande salle du Musée.
Plan à la hauteur de la galerie de circulation s'élevant au 2e étage.

Aspect primitif, d'après Antoine.

Cour principale.

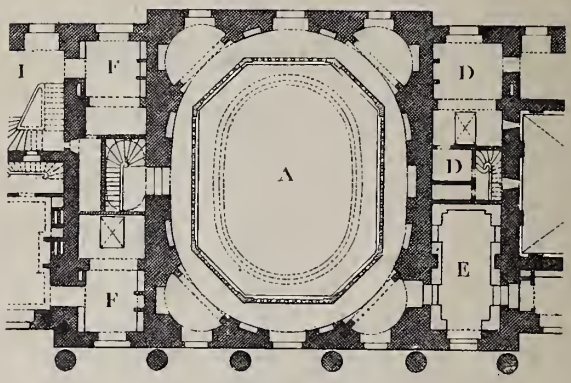

Quai Conti.

A. — Galerie et coupole du salon de minéralogie.
D. — Logements d'officiers des Monnaies.
E. — Cabinet et galerie dépendants du salon de minéralogie.

Ministre des finances Calonne, autrefois placé dans une niche, en face du buste de Louis XVI.

Le Musée Monétaire n'a été inauguré qu'en 1832, époque où la Monnaie des Médailles fut réunie à la Monnaie de Paris.

Jusqu'en 1824, la grande salle du Musée contint une riche collection minéralogique. Le 11 juin 1778, un arrêt du Conseil créa en faveur du professeur Sage une chaire de chimie à la Monnaie et autorisa le transfert dans la grande salle, de son cabinet et de son labo-

1. D'après un des registres de la construction de la Monnaie, ces monogrammes seraient ceux de l'Averdy, de La Boulai, de Fleury et d'Ormesson.

ratoire. Le 13 mars 1783, le contrôleur des finances Joly de Fleury proposa au Roi de créer une École royale des Mines à la Monnaie, dont la direction serait confiée à Sage et à Duhamel. L'école fut constituée et l'on peut voir, sur une gravure exposée dans une des salles, Sage faisant son cours devant les élèves de la nouvelle école. D'Ormesson, successeur de Joly de Fleury, fit acquérir la riche collection de Sage dont une description fut imprimée à l'époque. En 1784, Calonne réunit à la collection achetée les échantillons des minéraux du royaume. Après avoir subi différentes vicissitudes pendant la Révolution, les collections restèrent à la Monnaie sous la direction de Sage, jusqu'à la mort de ce savant, en 1824. A cette époque on partagea les collections entre le Muséum et l'École des Mines et l'on décida d'établir dans les salles affectées à ces collections un Musée monétaire, qui ne fut inauguré, ainsi que je l'ai dit plus haut, qu'en 1832.

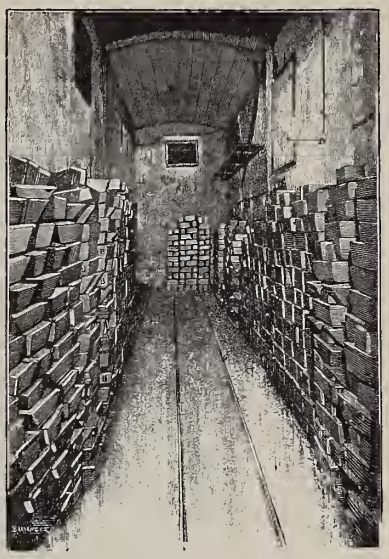

LA CAISSE : 34.000 KILOS D'ARGENT

Revue des Revues. — Cliché tiré de l'*Illustration.*

Sur l'emplacement de l'Hôtel des Monnaies se sont trouvées des demeures célèbres. D'abord l'hôtel de Nesle, adossé à la muraille de Philippe-Auguste, dont on a récemment découvert des substructions en faisant des fouilles pour l'établissement des nouveaux ateliers. Un des murs de l'hôtel de l'Averdy, l'ancien petit hôtel de Conti, est élevé sur cette muraille ; Antoine, lorsqu'il reconstruisit l'Hôtel des Monnaies, épargna cet hôtel, qui existe encore, avec quelques modifications.

Une partie de l'hôtel de Nesle, appartenant au Roi, fut mise en vente en 1552 ; mais il ne paraît pas qu'elle ait été aliénée, ainsi que le fait supposer un état de lieux dressé en 1572. Ce ne fut qu'à cette époque que Louis de Gonzague, prince de Nevers, se rendit acquéreur

de tout l'hôtel de Nesle, tant des constructions appartenant au Roi que de celles possédées par la Ville. Il fit élever sur cet emplacement une somptueuse demeure, l'hôtel de Nevers, dont Chatillon a gravé une vue. Cet hôtel fut mis en vente par Marie de Gonzague et acheté en 1641 par Henri de Guénégaud ; ce dernier n'entra en possession de l'hôtel de Nevers que cinq ans après. Tous les bâtiments furent rasés et le célèbre architecte Mansart construisit à leur place un hôtel qui, d'après les témoignages des contemporains, était digne du propriétaire et de l'architecte. Vendu le 30 avril 1670 à Anne-Marie Martinozzi, veuve d'Armand de Bourbon, prince de Conti, l'hôtel Guénégaud ne subit guère de modifications. On y ajouta cependant deux maisons achetées en 1679 et en 1718, dont l'une devint le petit hôtel de Conti, appelé aujourd'hui hôtel de l'Averdy, du nom du contrôleur général des finances qui l'occupa avant la Révolution. L'hôtel de Conti avait sa porte d'entrée principale sur la place, du côté de l'impasse actuelle.

Le 22 août 1750 le corps échevinal, se trouvant trop à l'étroit dans l'Hôtel de Ville, fit l'acquisition de l'hôtel de Conti pour y transférer les services municipaux ; il renonça à ce projet et y établit le garde-meuble de la Couronne.

J'ai dit plus haut comment l'hôtel de Conti fut acheté par le Roi pour être démoli et remplacé par un Hôtel des Monnaies.

Quelques mots sur l'architecte de la Monnaie : Jacques-Denis Antoine est né à Paris le 6 août 1733. Son père était menuisier. Jacques-Denis Antoine fut d'abord entrepreneur de bâtiments, puis il acheta une charge d'expert entrepreneur. Il étudia l'architecture et devint architecte de l'ancienne Monnaie. Les plans qu'il proposa pour la reconstruction furent agréés.

Pendant la Révolution, Antoine fut arrêté et emprisonné, mais il put recouvrer la liberté. Il mourut le 24 août 1801.

Nommé membre de l'Académie royale d'architecture en 1776, il devint membre de l'Institut en 1799.

L'un des biographes d'Antoine, Joachim Lebreton, rapporte une anecdote qui peint bien le caractère intègre de l'architecte de la Monnaie.

Ses entrepreneurs, que la construction d'un monument aussi important que la Monnaie devait enrichir, tout en se refermant dans des gains légitimes, voulurent lui faire un présent. Antoine résista à plusieurs tentatives, mais, lorsqu'il commença à se former une bibliothèque,

ses entrepreneurs revinrent à la charge et, pour ne pas les désobliger, il accepta l'offre d'un livre, l'*Encyclopédie*. Peu de temps après, les mêmes entrepreneurs se plaignirent à l'architecte d'un de ses inspecteurs qui leur refusait un trop grand nombre de pierres de constructions, jugées à tort mauvaises, selon eux. Antoine promit de leur rendre justice : il alla sur les chantiers, refusa plus du double de pierres que n'avait fait l'inspecteur et renvoya l'*Encyclopédie*. Il n'y eut plus de plaintes dans la suite.

F. MAZEROLLE.

UNE CAISSE : 13 MILLIONS D'OR

Revue des Revues. — Cliché tiré de l'*Illustration*.

SOUVENIR DE LA PROMENADE

DES AMIS DES MONUMENTS AU COLLÈGE DES BERNARDINS

Nous trouvons dans le *Journal des Débats* du 4 novembre 1896 et dans l'*Éclair* du 10 novembre l'excellent compte rendu de la visite faite par les *Amis des Monuments* à l'ancien collège des Bernardins. En raison de la rédaction et de leur étendue, nous publions les deux suivants de préférence à tous ceux parus sur ce sujet.

Voici le remarquable article de M. Guy Tomel, dans les *Débats :*

LE COLLÈGE DES BERNARDINS

Ce qui fait le grand charme de Paris, c'est qu'on y frôle perpétuellement l'inconnu; chaque passant coudoye son histoire extraordinaire, dont il peut laisser un lambeau au buisson épineux de l'interview, chaque pierre a sa légende qui ne demande qu'à ressusciter le passé. On dit : « C'était là! » ou « C'était cela! »

Combien de fois avais-je remonté le boulevard Saint-Germain, dans la direction du jardin des Plantes, sans me douter qu'à la hauteur de la rue de Poissy, du côté des numéros impairs, le rideau des banales maisons neuves, construites en 1888, cachait tout un édifice du XIVe siècle, un contemporain de Notre-Dame. C'est le fameux couvent des Bernardins, avec son mur d'enceinte dont les fragments font rêver d'un rempart de place forte et qu'occupe aujourd'hui une caserne de sapeurs-pompiers, bien surprise de se trouver là. Oh! l'anachronisme de ces voûtes romanes, sous lesquelles s'abritent les pompes et les appareils de sauvetage; de ce dépôt de seaux en toile où se lit au fronton, gravée d'un pouce de profondeur dans la pierre de taille, cette inscription : FRATER... la loge du frère portier!...

On doit être reconnaissant à la Société des Amis des Monuments qui a entrepris de nous révéler une à une toutes ces curiosités, devant lesquelles on passerait indéfiniment sans en soupçonner l'existence, et

qui, en nous conviant à les visiter, nous en retrace par le menu les moindres incidents historiques. Il fallait entendre jeudi avec quel brio M. Charles Normand, le dévoué secrétaire général de la Société, détaillait à la centaine de privilégiés qui l'entouraient cette page vivante de notre vieille histoire universitaire.

Le couvent fut fondé en 1244 par un abbé de Clairvaux sur un terrain cédé par l'abbaye de Saint-Victor qui possédait par là d'immenses propriétés. Le but des Cisterciens, en faisant cette création, nous est expliqué par un écrit du temps. Ils voulaient, grâce à l'établissement d'une école, relever la réputation scientifique de leur Ordre et ne plus « être méprisés par les Jacobins ». Les bâtiments ne furent commencés que quatre-vingts ans après, et c'est le clerc, qui devait être plus tard le pape Benoît XII, qui entreprit la construction de l'église attenante au couvent, dont les derniers vestiges ont précisément disparu en 1888. Cette église, d'ailleurs, ne fut jamais achevée. Un autre Pape qui s'intéressait à son sort envoya, un jour, une forte somme d'argent pour la mener à bien, mais cela se passait sous Charles VI, et l'argent fut volé par les Anglais. Comme ils négligèrent toujours de le rendre, l'église resta pour compte. Ce n'est pas la seule à qui cette mésaventure soit arrivée, même sans l'indélicatesse des Anglais. La cathédrale de Beauvais, Saint-Nicolas du Chardonnet et bien d'autres en témoignent.

Mais revenons au monument de la rue de Poissy. Cédé en 1335 par Clairvaux aux Bernardins, le couvent, qui, lui, avait été achevé, devint pour quatre cents ans un internat d'étudiants en théologie et participa sans relâche à la vie intellectuelle de la montagne Sainte-Geneviève. Imaginez une sorte d'église divisée en trois étages. Au rez-de-chaussée, un immense réfectoire d'un seul tenant, avec dix-sept fenêtres ogivales; au premier, des salles de cours et d'étude; sous les combles, des dortoirs, d'une seule pièce, comme au rez-de-chaussée. Ils étaient voûtés et soutenus par la plus étonnante charpente qu'on ait, paraît-il, jamais vue, et qu'on a sottement détruite sous Louis-Phillippe. C'était la seule charpente du XIVe siècle qui nous restât.

Les sous-sols formaient crypte, avec piliers, et enserraient des provisions assez considérables pour nourrir les élèves pendant un siège. Les Bernardins faisaient aussi d'abontantes distributions aux pauvres, ce qui justifiait l'étendue de leurs réserves.

Pas très varié pourtant l'ordinaire du réfectoire. Tandis que nous nous promenons sur son sol, exhaussé à présent d'environ deux mètres par suite de la surélévation progressive du terrain parisien, — surélé-

vation qu'il a fallu suivre à l'intérieur de l'édifice sous peine d'être enterré, — on nous lit le règlement datant de 1523 :

« Il est défendu aux élèves de faire venir des provisions de la ville, et le menu se composera invariablement, pour les *jours de chair*, de pain, d'une chopine de vin et d'une demi-livre de bœuf; pour les jours maigres, de deux œufs et d'un hareng grillé. » C'était peu.

Les Bernardins, dans leur écrit, assez analogue au prospectus d'une institution de jeunes gens, croient devoir aller au-devant du reproche en faisant observer que cette sobriété est extrêmement salutaire, puisqu'ils « n'ont presque jamais de malade chez eux ».

De fait, les indigestions devaient être rares. Et puis la pension n'était pas bien chère. Six livres par mois! On ne pouvait demander des truffes à des gens qui vous logeaient, vous nourrissaient et vous instruisaient pour un écu par mois. Est-ce aussi en raison de ces bas prix que la pâture intellectuelle ne se montrait guère plus variée que les repas du Frère cuisinier?

De 6 heures à 7 h. 1/2, leçon de philosophie; de 7 h. 1/2 à 9 heures, théologie; de 9 heures à midi, étude. Après le repas et successivement, philosophie, théologie et argumentation. A 6 heures, second festin à l'image du premier, récréation durant laquelle on ne devait parler qu'en latin, « sous peine d'une amende d'une pinte de vin à distribuer à la société », puis, à 8 heures, ascension au dortoir où on pouvait veiller jusqu'à 9 heures.

Les Bernardins préconisaient l'étude de la philosophie, en scolastique bien entendu, et de la théologie, à l'exclusion de l'étude du droit canon, lequel, affirment-ils, « apprend trop la chicane ». Le droit canon jugé trop folâtre!... Oh! membres de l'A., comités des cavalcades, entrepreneurs de monômes, que direz-vous des divertissements de vos ancêtres?

Le collège suivit tranquillement le cours de ses destinées jusqu'en 1792 où les religieux, qui n'avaient d'ailleurs plus d'élèves depuis quelque temps et dont l'Ordre venait d'être dispersé, furent remplacés par... un dépôt de galériens. C'était au plus fort de la tourmente. Le 3 décembre, les sans-culottes envahirent le couvent, à la grande joie des prisonniers qui espéraient qu'on allait leur rendre la liberté. Mais il y eut un malentendu fâcheux. Les envahisseurs, ignorant le changement de destination du couvent, et persuadés qu'ils se trouvaient en présence de Bernardins déguisés, égorgèrent les forçats jusqu'au dernier. Ces septembriseurs n'étaient pas physionomistes.

Allez voir le couvent de la rue de Poissy pendant qu'il en est temps

encore. On va de nouveau le tripatouiller, au profit de ses actuels locataires qui effectivement y sont assez mal, et lui faire perdre la meilleure partie de son éloquence moyennageuse. C'est une visite d'adieu que lui faisaient jeudi les amis des monuments.

GUY TOMEL.

Nous extrayons de l'article de M. de Ménorval, paru en tête du journal l'*Éclair*[1], les parties suivantes :

LE FEU AU COUVENT

« Et nos pas ébranlant les arches colossales
Troublaient les morts couchés sous les pavés des dalles. »

Paris méconnaît ses richesses et ne sait même pas où sont ses trésors les plus précieux.

Combien de promeneurs ignorent qu'à deux pas de la Seine, entre la place Maubert et la Halle aux vins, on peut encore aujourd'hui descendre dans une crypte du XVIe siècle, longue de près de cent mètres, dont les robustes voûtes s'appuient sur soixante-douze piliers.

Et c'était un spectacle étrange, jeudi dernier, que d'entrevoir, à la lueur rougeâtre de quelques lanternes, le jeune secrétaire des *Amis des Monuments parisiens*, M. Charles Normand, guider les nombreux membres de la Société qui se pressaient pour l'entendre dans ces galeries encombrées de tonneaux, de caisses, de paille, de copeaux et autres matières inflammables, notre époque ayant choisi cette nef unique au monde pour en faire... le magasin d'un tonnelier.

Revenus à la lumière, nous visitons le rez-de-chaussée, l'ancien réfectoire des moines, qui reproduit les dimensions de la crypte. C'est un immense vaisseau, divisé en trois nefs par deux rangées de seize colonnes monostyles d'une rare élégance. Courbés presque en plein cintre dans l'étage souterrain, les arceaux ici s'aiguisent en ogives. Les colonnes isolées sont au nombre de trente-deux ; celles engagées, au nombre de quarante. L'étage supérieur servait de dortoir. Le comble, éclairé à ses extrémités par deux rosaces à redents dont l'une existe encore, était protégé par une de ces merveilleuses charpentes auxquelles on donnait le nom caractéristique de « forêt ». Des barbares l'ont abattue vers 1840, et l'ont remplacée par un abominable toit aplati. Au

1. On prie les personnes qui liront des articles intéressant la Société de vouloir bien les envoyer au secrétaire général, 98, rue Miromesnil, auquel il est impossible de lire chaque jour tous les journaux.

nord, la sacristie, et un escalier du XVIIe siècle, de large envolée, ont été conservés.

Divisé par des cloisons, exhaussé sur quelques points de faux planchers, morcelé en diverses pièces qui servent de cuisine, de cantine, d'école, de salle de police, de remises, de salon pour les barbes, ce réfectoire n'en reste pas moins la plus grande salle de Paris, après celle des Pas-Perdus au Palais de justice, mais il est menacé de nouvelles mutilations. On veut en éventrer les baies, aux sculptures délicates, pour y faire passer les voitures des pompes.

Car il est temps de dire que nous sommes rue de Poissy où, derrière des arbres séculaires, surgit l'ancien couvent des Bernardins, devenu caserne de pompiers, et que notre excursion avait pour but d'attirer l'attention du Conseil municipal sur ce bel édifice, digne d'un meilleur sort.

Ne semble-t-il pas admirablement destiné à recevoir quelque collection de sculptures analogue à ce *Musée des Monuments français* qu'Alexandre Lenoir avait érigé à la fin du dernier siècle dans le couvent des Petits-Augustins, et que le gouvernement de la Restauration dispersa sottement. Je ne puis que renouveler un vœu, déjà exprimé bien des fois : « Que l'État et la Ville s'entendent pour dresser dès à présent la liste de ces débris du passé qui sont l'âme et la vraie beauté de la capitale, Hôtels de Sully, de Sens, de Beauvais, de Mayenne, de Juigné et tant d'autres ; et ensuite, qu'au fur et à mesure des besoins, ils les affectent à des services publics », ne serait-ce que pour ne plus attrister notre vue par les affreuses bâtisses qu'ils élèvent chaque jour... Je m'arrête pour ne rien citer !

*
* *

Malheureusement cette église, de l'aveu de tous ceux qui l'ont vue, l'une des plus belles de la chrétienté, ne fut jamais achevée. Les premières travées, couvertes de floraisons, offraient l'aspect de ruines pittoresques.

Les curieux y considéraient avec étonnement le singulier escalier à vis du clocher, — l'un des prodiges du vieux Paris, — « où l'on entroit par deux portes et où l'on montoit par deux endroits, sans que de l'un on pût estre veu de l'autre ». Dans le chœur était inhumé un chancelier de France, Guillaume du Vair, un des patriotes qui assurèrent le trône à Henri IV, et qui, voyant entrer dans Paris une garnison espagnole, s'indignait et s'écriait : « Quand nous aurons ces nouveaux et rudes maistres en nos maisons, que nous restera-t-il, sinon le désespoir ! »

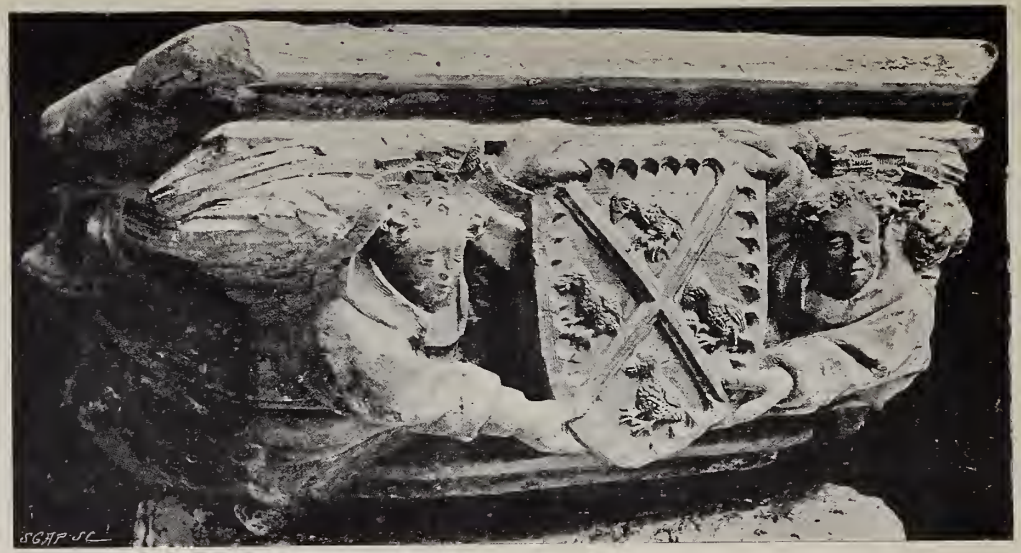

Une des faces du chapiteau trouvé le 23 août 1896 au Mont-de-Piété.

Pages 97-98

Autre face du chapiteau trouvé le 23 août 1896 au Mont-de-Piété.

L'inondation de 1709 arriva jusqu'à l'église et obligea d'en relever le pavé d'environ six pieds ; l'année suivante, le chœur s'enrichit par l'acquisition des stalles de Port-Royal-des-Champs, précieuses sculptures sur bois portant la devise de Henri II. Aujourd'hui, ce n'est plus l'inondation qui menace le couvent, mais la location imprudente du sous-sol à une industrie qui peut mettre le feu... à une caserne de pompiers !

LE PALAIS DE L'INDUSTRIE

C'est le 15 mai 1855, l'empereur Napoléon III est venu aux Champs-Élysées à grand tapage, en grand cortège. Il apparaît, le grand cordon de la Légion d'honneur en sautoir et tout constellé des ordres les plus divers. L'impératrice Eugénie est auprès de lui ; c'est le temps où sévit dans sa plus complète horreur la crinoline qui d'une femme fait une cloche oscillante et dodelinante. Cependant la souveraine est belle jusque dans ces fastueuses laideurs ; ses bras, ses épaules émergent de cette prison inhumaine, magnifiques comme des marbres vivants. L'empereur, l'impératrice ont pris place sous la double retombée d'un baldaquin de pourpre où rayonne tout un essaim d'abeilles d'or. Deux enseignes triomphales, refaites à l'imitation des enseignes romaines, relèvent les derniers plis tombants ; quelque peu en arrière, l'écusson impérial s'étale comme dans la demi-obscurité d'un sanctuaire. Un instant les souverains se sont assis sur leurs trônes d'inégale hauteur, mais pour se lever presque aussitôt. Une splendide assemblée les environne. Les ambassadeurs sont là, tout brodés d'or, les généraux en grand uniforme, les attachés militaires aux costumes inattendus, les magistrats drapés de pourpre, le Paris officiel, la France, l'Europe en ses représentants les plus illustres, le monde appelé de toutes parts et de toutes parts accouru. Un prince se tient sur la première marche du haut perron que le trône impérial termine, il s'apprête à parler, le silence se fait. Le prince Napoléon proclame l'inauguration de l'Exposition universelle. Le palais de l'Industrie vient d'entrer dans l'histoire.

Les exposants sont au nombre de vingt-cinq mille ; la superficie totale de l'Exposition est de cent quatre-vingt-quatre mille deux cents

mètres ; et du 15 mai au 5 août, on chiffre déjà un million cinq cent quatre-vingt-un mille cinq cent huit visiteurs. Tout cela paraîtrait bien modeste aujourd'hui, et les expositions suivantes nous ont emportés plus loin, jusque par de là des chiffres vertigineux.

Ce que fut cette Exposition de 1855, la première qui, du moins sur notre terre de France, mérite d'être dite universelle, nous n'avons pas à le raconter. Cependant la grande nef vitrée où les objets les plus divers, où les splendeurs, choisies entre les choses les plus splendides, s'étaient venues abriter, laisse dans la pensée de ceux-là qui s'en souviennent, comme une vision éblouissante. On avait dressé dans un vaste cadre une glace des Gobelins, et telle était son énormité, depuis lors cependant bien dépassée, qu'on avait dû laisser le verre sans étamage ; autrement on aurait eu sans doute la répétition d'innombrables objets, mais toute une partie de l'Exposition se serait trouvée invisible derrière ce miroir de géant.

Le palais de l'Industrie ne devait plus revivre des jours de semblable triomphe. Le voilà cependant qui aussitôt prend sa place et son rôle dans notre existence coutumière. Il se fait docile, complaisant, empressé à tous les services. Il est de toutes nos fêtes, aussi de nos tristesses et de nos désolations. Les Prussiens y pénètrent et campent dans sa vaste solitude, au moins l'espace de quelques heures, lorsqu'ils occupent partiellement et passagèrement un quartier de ce Paris inutilement bombardé par eux, mais hélas ! par eux plus efficacement affamé. Nos discordes civiles, ou seulement l'appréhension des troubles publics font du palais de l'Industrie une citadelle improvisée ; et plusieurs fois des réserves de troupes, surtout de cavalerie, s'y viennent engouffrer, prêtes à des luttes heureusement conjurées. Aux jours sombres de la Commune et de sa répression dernière, les boulets, les obus s'entrecroisent, éclatent sur le palais : ses vitraux sont ébréchés ; balafrées, mutilées les sculptures de son entrée principale, et la haute renommée de pierre qui la couronne, y perd la moitié de son trône. Ces souvenirs appartiennent à l'histoire, et l'histoire ne doit rien oublier. Il nous plaît cependant de nous attarder davantage en l'évocation de jours plus heureux ; et, en effet, par un privilège assez rare dans les grands édifices publics, c'est surtout de joie, de lumière, de radieuses pensées que le palais de l'Industrie a vécu. Que n'a-t-il pas abrité ? Exposition permanente des colonies, collections précieuses et maintenant condamnées aux ténèbres des caisses qui se rouvriront peut-être un jour, de la Société des Arts décoratifs, exposition d'électricité, chevaux maigres des concours hippiques, volailles grasses des concours agricoles,

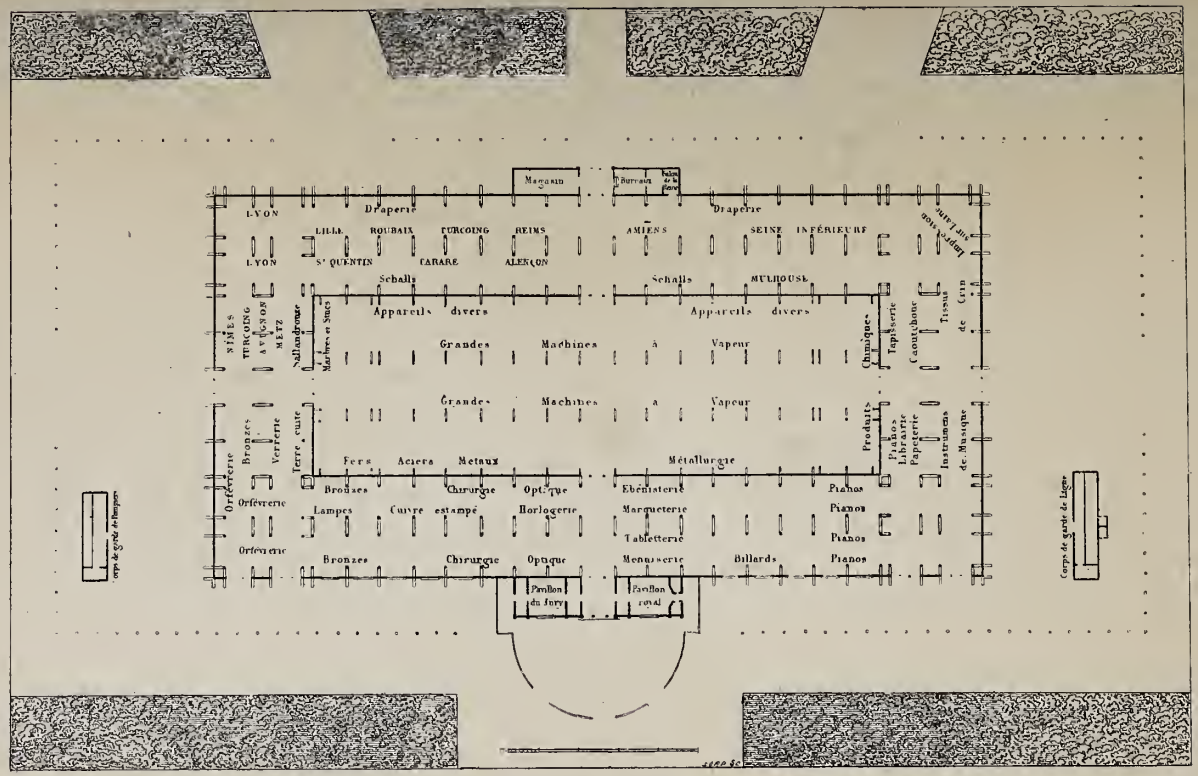

PLAN DU PALAIS DE L'INDUSTRIE

(CARRE MARIGNY CHAMPS ÉLYSÉES)

Plan du palais de l'Industrie au moment de l'Exposition universelle de 1855, d'après une estampe de la collection Charles Normand. À propos de sa destruction en 1897.

machines les plus étranges et les plus diverses, sarcleuses, batteuses, semeuses, faucheuses, voitures automobiles, tout jusqu'à l'histoire du théâtre, jusqu'aux décors de l'Opéra chassés par l'incendie de leur refuge accoutumé, tout jusqu'à l'orchestre et les chœurs d'Augusta Holmès célébrant ses jeux pour la patrie, tout jusqu'au banquet des maires appelés à fêter le centenaire de 1889, et qui fut dignement célébré. « On a bien bu autant qu'on a voulu », nous disait un maire villageois de retour dans son village, et résumant ainsi sa complète satisfaction. Mais de tous les services que nous rendait le palais condamné, le premier, le plus considérable, celui qui semblait lui être le plus agréable et le plus charmant, c'était l'hospitalité offerte à notre exposition annuelle des Beaux-Arts. Le Salon, ce nom est modeste, familier, aimable, et sans doute il fut justifié aux premiers jours où l'étroit espace d'un vestibule, dans l'immensité du Louvre, suffisait à le contenir. Depuis lors, le Salon était devenu un prodigieux bazar multicolore ; le nom cependant était resté, témoignage des origines premières, titre de noblesse, semblait-il, et qui rattachait au passé plus discret, un présent envahissant et turbulant peut-être au delà de toute mesure. Il n'importe ; le palais, les tableaux, les statues faisaient très bon ménage et se retrouvaient chaque année de toute joyeuse humeur. C'était comme une alliance légitime et en somme assez bien assortie. On se faisait des infidélités ; quelles amours n'ont pas leurs caprices et leurs fragilités ? Les peintres allaient bien vagabondant de cercle en cercle ; le palais de son côté s'oubliait en des promiscuités un peu compromettantes : les mascarades n'y venaient-elles pas répéter leurs lazzis, la mi-carême n'y venait-elle pas préparer le couronnement de sa rosière ? Cependant bien vite on se pardonnait complaisamment, au risque de recommencer les mêmes frasques le lendemain ; mais pour quelques jours, quelques semaines la paix régnait dans le ménage, et l'on ne faisait plus qu'échanger des sourires et des baisers. Tout au plus des bouderies, jamais de divorce ; on s'aimait.

Quelques heures bien amusantes étaient celles que chaque année, au milieu des giboulées de mars, vivait le palais, ouvrant ses portes à l'envahissement premier des œuvres d'art ou de ce qu'on appelle trop complaisamment ainsi, promises à la prochaine exposition. Que d'appelés, combien moins d'élus ! Trop peut-être encore au gré des délicats. On voyait arriver des choses étranges, des ciels exaspérés, des nudités qui faisaient regretter la chemise dévêtue, des cacophonies de couleurs inexprimables, toute l'extravagance humaine déchaînée le pinceau à la main. Il nous souvient d'un coucher de

soleil qui, montant l'escalier sous le regard complaisant de son créateur, provoqua les cris épouvantés des bons camarades, une fuite affolée. Au feu ! au feu ! répétaient les échos de tout le palais, et les pompiers du poste voisin commençaient déjà à s'émouvoir, lorsque l'apparition de chevaux chocolat étouffa les clameurs d'incendie sous une tempête de rires. Hélas ! le public ne connut jamais ni l'un ni l'autre de ces deux chefs-d'œuvre ; et combien d'autres de même force lui furent épargnés. On ne devinerait jamais de quels crimes est capable un homme qui s'arme d'un pinceau. Une année que le jury s'était montré plus sévère que de coutume, du moins quelques-uns entre les réprouvés le proclamaient ainsi, l'administration paterne consentit à tout exposer ; et le salon des refusés continuait le salon des reçus. Jamais justification plus éclatante, d'un ostracisme nécessaire, et l'épreuve ne fut pas renouvelée.

Combien aimable et gaie était la journée du vernissage ! Combien brillante la montée des jolies toilettes dans le double escalier de pierre ! On inaugurait des robes, des chapeaux, des corsages ; on osait d'artistiques extravagances. Combien entre les plus élégantes méditaient longtemps à l'avance la toilette de ce grand jour ! Et les femmes étaient fleuries, joyeuses et splendides comme les marronniers des alentours. La foule finissait bien par se faire cohue, mais de bonne grâce, de complaisante humeur ; on se regardait les uns les autres plus bien souvent que l'on ne regardait les tableaux. Quelquefois un remous subit annonçait un illustre passage. C'était quelque célébrité parisienne qui s'en venait traînant sa cour ; et la foule s'écartait devant cette gloire ou devant ce sourire. La politique n'était que distraitement remarquée, son crédit est médiocre en dehors d'un monde très spécial ; les artistes créateurs, sculpteurs, peintres, avaient plus de succès ; mais les gens de théâtre, les actrices par-dessus tout, emportaient tous les suffrages et moissonnaient tous les regards. Paris est un parterre et se croit toujours à la comédie. Les salles de peintures se remplissaient-elles jusqu'à l'étouffement, le torrent s'épandait vers l'escalier de bois qui ramenait à la sculpture, et c'était une descente apaisée au milieu des tapis d'Orient drapés aux balustrades. La placidité des marbres, le deuil des bronzes assombris conseillaient plus de réserve ; les rires se faisaient plus discrets, les conversations plus reposées. On s'attardait aux bancs difficilement conquis, et sous le calme sourire des déesses païennes, une sérénité régnait, caressante et comme attendrie.

Il fut même un temps où l'exposition des fleurs fraternisait avec les marbres de la grande nef ; mais ce ne fut qu'une passagère union, un

caprice hâtivement consommé. On s'était plu, on s'était appelé, confondu, mais la séparation ne laissa de regret à l'un non plus qu'à l'autre. La sculpture est trop grande dame pour consentir à quelque partage; et les fleurs, qui sont femmes et très coquettes, ne veulent de reines qu'elles-mêmes.

Cependant telle est la complaisance du palais qu'hier encore il prêtait un vaste espace aux chrysanthèmes et que leur mosaïque infiniment variée en faisait un jardin de fées, jardin suspendu s'il en fût jamais, car on le trouvait au premier étage, mais tel que la légendaire Sémiramis n'en connut certainement jamais.

Eh bien, dans quelques mois, même si l'on nous accorde un court répit, tout cela va disparaître. Certes, ce palais n'était une merveille ni du monde, ni de Paris, et sa valeur d'art ne dépasse guère la médiocrité. Combien il était commode cependant ! Et quel autre nous rendra jamais autant de bons offices ! Nous étions habitués à lui comme il était habitué à nous. Il était comme un vieux serviteur, concierge à tout faire ou femme de ménage, qui n'oublie jamais sa tâche, qui s'ingénie à satisfaire tous les caprices et toutes les manies. On peste quelquefois contre lui; ce serviteur n'a pas d'apparence qui fasse au maître beaucoup d'honneur, on n'ose jamais le renvoyer, en grande terreur de rencontrer bien pis ; puis on le sait honnête, fidèle, exact, dévoué; on ne s'en sépare qu'aux derniers jours, et même encore en lui faisant une pension viagère. Nous serons plus ingrats et plus cruels pour notre palais de l'Industrie. Puissions-nous ne pas le regretter !

Nous voulons enfin, à la veille de l'exécution suprême, enregistrer et saluer quelques noms qui seront bien vite oubliés, celui de l'architecte, Viel, les noms des sculpteurs qui taillèrent les figures de l'entrée principale. Le grand bas-relief sous la voussure est de Villain, de Diebold la frise, d'Elias Robert, né à Étampes, le groupe colossal qui forme couronnement. Il est juste que les fleurs du souvenir soient jetées sur des œuvres promises à une prochaine destruction. Saluons une dernière fois ces déesses avant qu'elles ne soient disparues !

Mais quelques pierres qui ne sont que des pierres veulent aussi un mot d'adieu. Les premières assises des grandes ailes sont de grès rouge, et ce grès vient d'Alsace. Les carrières qui nous les adressèrent étaient françaises en ce temps-là; elles ne le sont plus. Ces pierres c'étaient des pierres de France; elles ont droit à ce que nous les aimions et si quelque jour vous rencontrez le tombereau qui les emportera, rappelez-vous ce souvenir, saluez-les ! Un peu de la France qui n'est plus passe avec elles et nous abandonne.

L. Augé de Lassus.

A

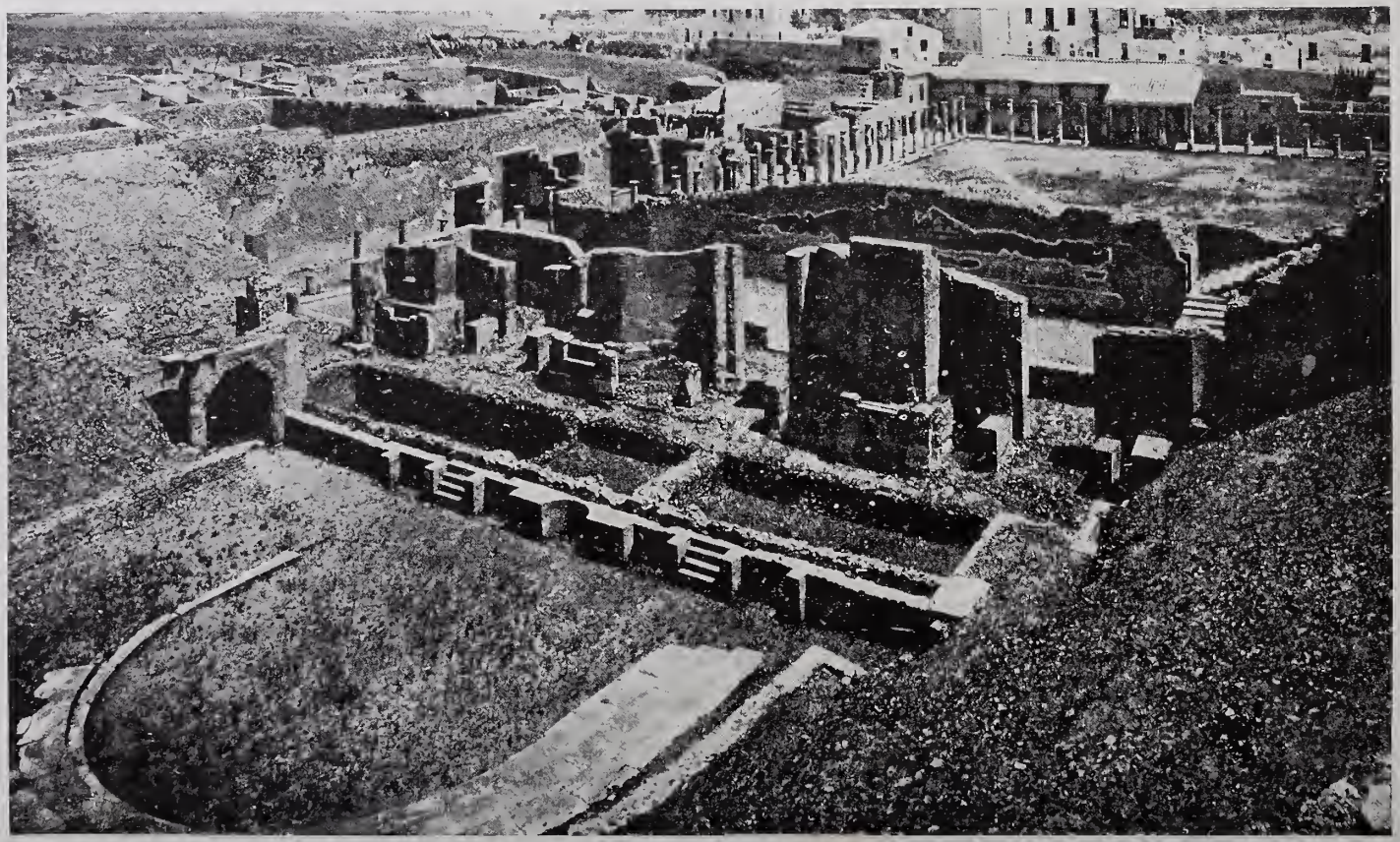

B

Grand théâtre de Pompéi, où l'on trouve l'explication des niches, alternativement rondes et rectangulaires, qu'on voit sur la scène des Arènes-Théâtre de Lutèce. On trouve, à Pompéi, en A B, la même disposition; plusieurs autres théâtres antiques (voir la planche 18 *bis*) fournissent des exemples analogues; c'est ce qui permet d'affirmer que les Arènes de Paris ont servi aussi de théâtre.

C

Théâtre de Fiésoles (Italie). On y voit, en C D, le mur de devant de la scène qu'on retrouve au Théâtre-Arène de Lutèce et au grand théâtre de Pompéï (voir la planche 18).

Photo Mareuse — Planche 19

I. Inscriptions -VNE-ICT- trouvées le 12 Septembre 1885
et Inscriptions -PIO-NT- découvertes le 1er Octobre 1885 devant la cella gauche; angle de corniche
II. Vitrine de l'Ancien Musée des Arènes.

Photo Mareuse Planche 20

SQUELETTES - Deux couples trouvés les 2, 3, 5 Avril 1886 à 1m50 au dessous du sol.

Photo Mareuse

Planche 21

SQUELETTES_Détail de l'un des couples découvert les 2.3.5 Avril 1886 à 1m50 au dessous du sol.

LES ARÈNES DE LUTÈCE

ET

LE PREMIER THÉATRE PARISIEN

Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 26 janvier 1894 et 8 février 1894.

EXPOSÉ DE LA DÉCOUVERTE D'APRÈS LES DOCUMENTS

PAR

CHARLES NORMAND

Secrétaire général de la Société des Amis des Monuments parisiens, Directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*, Architecte diplômé par le Gouvernement.

Suite. (Voir les tomes VIII et IX.)

Le squelette du géant (*suite*).

Nous donnons ici le fac-simile réduit d'une page du *Journal des fouilles* de 1870, que M. Charles Read nous a obligeamment prêté. Le lecteur pourra ainsi apprécier l'autorité des sources auxquelles nous avons puisé pour rédiger notre travail ; il verra de quelle façon on a procédé dans la direction des fouilles. Cette page renferme également un croquis qui donne des renseignements précis sur la pose des ossements du squelette, que nous présentons aussi, dans son état restitué, sur l'héliogravure faite d'après une photographie inédite ; le Musée Carnavalet ne la possède pas, et M. Charles Read nous l'a communiquée, de façon à sauver de l'oubli ce témoin précieux ; en haut du squelette, est figuré un double mètre qui permet de se rendre compte de quelle longueur le cadavre dépassait cette mesure ; derrière sont des vases et objets trouvés dans les fouilles de 1870 ; à la gauche on reconnaît un vase à panse renflée, pouvu d'un goulot muni d'une anse. Ce vase, en forme de gros flacon, trouvé près de la tête à la place où il est figuré sur notre planche, est en terre blanche bien cuite et décoré d'ornements en peinture d'un rouge brun. On le voit aujourd'hui (1897) au Musée Carnavalet, dans une vitrine de l'une des salles du rez-de-chaussée, où l'on a recueilli les antiquités gallo-romaines de Paris. Il mesure 20 c. de hauteur, et fut trouvé le 23 avril 1870. Nous en avons donné les proportions en géométral

et nous en reproduisons ici une vue photographique [1] sur la planche en typogravure, car, par sa conservation et sa rareté, c'est une des pièces les plus importantes découvertes dans les fouilles.

M. Ch. Marcilly relate en ces termes, dans le *Journal des fouilles* (28 avril 1870, — 5 heures), l'opinion d'un juge autorisé :

« M. Franks, conservateur du Musée Britannique, visite le Musée. M. de Longpérier l'a engagé à examiner le vase trouvé avec le squelette. M. Franks le reconnaît pour parfaitement romain; il en a trouvé en Angleterre des fragments similaires qui sont au Musée Britannique. Il croit même que la fabrique d'où provient notre vase est la même que celle des exemplaires analogues du Musée Britannique, fabrique qui se trouvait dans New-Forest (Hampshire). »

D'autres archéologues pensent qu'il a été fabriqué au IXe ou au Xe siècle, et que le corps près duquel il se trouvait serait celui d'un Normand, enterré en cet endroit après la ruine de l'amphithéâtre; d'autres écrivains y ont vu, sans preuve à l'appui, le squelette d'un gladiateur ou d'un martyr chétien.

Le *Journal des fouilles* (23 avril 1870) apprend encore que « plusieurs pierres semblables à celles trouvées à la tête, couvraient les jambes ». M. Charles Read nous a rapporté verbalement que le lécythe, qui était comme neuf, était protégé contre l'écrasement par des pierres disposées en forme d'abri. Ces détails sont utiles à réunir pour se faire une idée exacte du mode de sépulture qui constitue une indication parfois précieuse. Le lieu de découverte du géant est indiqué d'après le plan provisoire dressé par l'architecte Duval, qui y a mis tous ses soins; on regrette de ne pas trouver des indications aussi exactement rapportées sur le plan-croquis du cimetière des Arènes, qui accompagne une des notices anonymes que nous a communiquée M. Read.

D'autres débris furent reconnus près du squelette : « Le long du tibia de droite et un peu au-dessous du genou, on a trouvé, dit le *Journal des fouilles*, en dehors de la jambe, une grande quantité de *petits clous ou rivets en fer*. » Ils auront servi, pensons-nous, à maintenir les diverses parties de quelque objet de matière corruptible, de bois par exemple, et placé dans le voisinage du corps; l'action du temps a détruit les parties corruptibles et les clous sont tombés entassés à terre. On aurait pu reconnaître la matière de l'objet dont ils servaient à fixer les morceaux, si on avait recueilli, puis analysé la terre dans

1. Dans quelques exemplaires de luxe du tirage à part, le vase sera reproduit en couleur, à l'aide d'un lavis à l'aquarelle.

Vendredi 22 Avril 1870

De 1 heure à 6 heure. — On continue les fouilles à l'extrémité et en dedans du podium, côté Est. On trouve beaucoup de fragments de mortier et ciment, des débris d'enduits de revêtement peints en rouge, des tuiles à rebords, et quelques fragments de pierres sculptées, entre autres un débris de chapiteau de l'époque mérovingienne. — Mr de Longpérier, accompagné de Mr Read, vient vers 5 heures ½.

— Ch. Marcilly.

Samedi 23 Avril 1870

A deux heures, en présence de Mr le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de Mr de Longpérier, de Mr Read, de Mr Brunet de Presles, etc, et sous la direction de Mr le Vte de Pontois d'Amécourt, assisté d'un grand nombre de membres de la Société, on achève de fouiller la fosse où l'on a découvert la moitié d'un squelette. Les jambes, parfaitement conservées, sont mises au jour. Les cuisses sont écartées de 0,37c, mesure prise en dehors des os; de 0,15c, mesure prise entre l'extrémité des os; de 0,22c, mesure prise au dessous de l'extrémité arrondie et en dedans des os. Les jambes, depuis le talon jusqu'au haut du fémur, mesurent 1,08c; ce qui donne plus de deux mètres pour la longueur totale du cadavre. Le long du tibia de gauche droite, et un peu au dessous du genou, on a trouvé, en dehors de la jambe, une grande quantité de petits clous ou rivets en fer.

Plusieurs pierres, semblables à celles trouvées à la tête, couvraient les jambes.

Une monnaie de Gratien, moyen bronze, a été trouvée à 1 mètre 15 au dessous du sol actuel, (niveau du mur du podium état actuel), à environ 50c des pieds du cadavre, mais beaucoup au dessus du niveau qu'il occupait; par conséquent, son inhumation doit être plus ancienne.

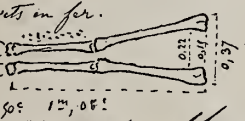

0,22 0,15 0,37 1m,08c

Ch. Marcilly

Spécimen réduit d'une page du *Journal des fouilles des Arènes de Lutèce* relatant la découverte du squelette de géant.

Fac-simile photographique d'après le journal communiqué par M. Charles Read.

Les signatures varient suivant les pages.

laquelle ils se trouvaient; c'est par un procédé ingénieux de ce genre que l'on a pu déterminer, à Troie, en Asie, la nature de la construction des parties hautes des portes des remparts[1].

Le *Journal des fouilles* relate encore la découverte d'une monnaie de Gratien, moyen bronze, trouvée à 1 m. 15 au-dessous du sol actuel (niveau du mur du Podium, état actuel en 1870), à environ 50 centimètres des pieds du cadavre; mais comme cette pièce était beaucoup au-dessus du niveau occupé par le squelette, on est peut-être en droit d'en inférer que son inhumation doit être antérieure au règne de Gratien. (367 après J.-C. à 383.)

Le squelette du géant, le seul qui ne soit point moulé et qu'on ne peut voir au Musée Carnavalet, se trouvait à peu près vers le centre de l'Arène; on voit son lieu de sépulture sur notre PLAN DU CIMETIÈRE DES ARÈNES, qui porte l'indication de la place où l'on découvrit chaque squelette.

Les trois squelettes tête-bêche trouvés le lundi 9 mai 1870[2].

Au même niveau que le géant on a découvert en 1870 d'autres sépultures. L'une, d'un aspect très saisissant, se compose de trois squelettes réunis dans la même fosse, enchevêtrés les uns dans les autres, tête-bêche, la tête de l'un reposant entre les pieds des deux autres. Le bras d'une des deux femmes enterrées côte à côte passait sous le corps de l'autre[3]; une autre femme, couchée sur le côté gauche, avait les mâchoires grandes ouvertes et encore garnies de toutes leurs dents; l'épine dorsale était affreusement contournée. Les squelettes portaient encore des anneaux aux doigts; deux têtes étaient tournées vers le sud; l'autre tête l'était vers le nord, et les mains de ce squelette étaient étendues sur le corps de ses compagnons. Nous donnons, dans le volume en tirage à part, une vue des trois squelettes tête-bêche, dans leur état au moment de la découverte, d'après une photographie inédite de M. Charles Read, bien plus expressive que le cliché n° 256 que la Ville a fait faire pour conserver ce précieux souvenir.

1. Voyez notre volume *La Troie d'Homère*, premier livre du *Corpus des Monuments Grecs de Charles Normand* (page 31).
2. Date fournie par le *Journal des fouilles* de M. Charles Read.
3. Les squelettes des Arènes de Paris, par un descendant du gallo-romain Faber (Charles Lefebvre). Juin 1870.

Une note de M. Charles Read, confirmée par celle de M. A. Gindre dans le *Journal des fouilles*, établit que la découverte eut lieu le lundi 9 mai 1870, à 2 heures. Déjà dans la matinée on avait trouvé un fragment de tibia et beaucoup de fragments d'os. Il convient peut-être de rapprocher de cette mention, celle de la découverte de fragments de vases, les uns « en terre grossière », les autres « en poterie noire à ornements en relief » ; ou bien encore « en poterie samienne et ornementée ». Ne seraient-ce point des vases funéraires comme celui qu'on avait trouvé près de la tête du géant ? Malgré nos efforts pour rassembler des renseignements désordonnés, les indications relatives aux fouilles n'offrent pas assez de précision pour fixer l'opinion sur ce point intéressant.

Le groupe des deux femmes, trouvé les 12 et 13 mai 1870.

Les squelettes juxtaposés de deux corps de femmes présentaient des attitudes contournées, qui semblent donner le témoignage d'une mort violente. Le *Journal des fouilles*, du 12 mai 1870, annonce que « MM. Marcilly et Ch. Lemaître ont fait découvrir le commencement d'un squelette » ; à la date du lendemain 13 mai, M. Ch. Marcilly donne ce renseignement complémentaire : « Les deux squelettes trouvés hier jeudi, et dont il est parlé plus haut, n'ont pas été trouvés à l'endroit qu'il indique. Je surveillais les ouvriers, vers 1 heure, quand un coup de pioche détacha un fragment d'os. C'était le dessus du tibia du squelette de gauche. Aussitôt je fis prendre les précautions nécessaires, et surtout je cherchai à me rendre compte de la position du corps afin d'éviter un coup de pioche malencontreux. C'est une heure après, environ, que l'on s'aperçut que le corps n'était pas seul. » Nous donnons ici la vue du groupe de ces deux squelettes de femmes, prise le 14 mai 1870, par M. P. Emonts (n° 255 de sa collection pour le service de la Ville).

Le groupe des cinq squelettes découvert le mercredi 15 juin 1870.

Bien que le *Journal des fouilles* ne mentionne point le fait, nous savons par le journal *le Cosmos* du 25 juin 1870 que ce fut le mercredi 15 juin 1870 qu'on découvrit la tombe des cinq squelettes; de son côté, M. Ch. Marcilly, dans le *Journal des fouilles* du 15 juin, écrit ces mots :

« On commence à dégager un squelette, situé à peu de distance des deux corps, près du mur du couvent. » — Et dans le Bulletin du lendemain 16 juin, on trouve ceci : « Robert continue de dégager les squelettes nouvellement découverts ; il trouve un fragment de poterie rouge avec un filet en creux ; on est obligé d'enlever une partie de la maçonnerie afin de dégager une quatrième tête. »

Le groupe comprenait trois squelettes de femmes et deux squelettes d'hommes, serrés les uns contre les autres ; il était vraiment bizarre : un homme paraissait avoir la tête séparée du corps et rajustée tant bien que mal ; un autre homme avait l'épine dorsale broyée et tordue ; les femmes avaient les mains croisées sur le bassin. Lors de la découverte, nous a dit M. Charles Read, les os étaient rougeâtres et sanguinolents ; le tout présentait l'aspect macabre d'une danse de morts ricanant. L'enlèvement du groupe des cinq squelettes eut lieu le 27 juillet 1870, ainsi que l'établit le *Journal des fouilles* ; un cliché pris le 4 juillet 1870 montre leur place.

Poursuivons notre énumération des squelettes par ordre chronologique, en étudiant à présent ceux qui ont été trouvés en 1886.

Le rapport de M. Du Seigneur renseigne sur le squelette isolé et sur les deux couples découverts en 1886[1], et précise (*Bulletin municipal officiel*, 11 avril 1886, p. 728) les circonstances de la découverte. Nous reproduisons ici ce passage de son travail.

1° Le squelette isolé trouvé le 17 mars 1886.

« Enfin, le 17 mars 1886, apparaissait couché, à 1m 65 au-dessous du sol de l'arène, le SQUELETTE fort bien conservé d'un de nos ancêtres ; la tête placée vers l'occident mesurait 1m 75 de longueur du sommet du crâne au calcaneum ; les pieds s'appuyaient contre une pierre informe. La découverte de ce squelette ayant commencé du côté de la pierre, et celle-ci ayant été dérangée, les différents segments des pieds ne sont pas restés en place. Le corps semble avoir été placé très à

1. Nous présentons leur aspect au moment de la découverte, d'après les clichés que M. Mareuse a eu l'idée fort heureuse de prendre à cette époque ; la bienveillance qu'il a mise à nous les communiquer avec plusieurs autres de ses beaux clichés, nous permet d'en faire profiter l'histoire de Paris et les *Amis des Monuments et des Arts*, comme d'en sauvegarder le souvenir par une reproduction inaltérable en taille-douce.

Gourde en terre cuite trouvée dans les Arènes en 1870.

Fac-simile d'une lithographie inédite préparée pour un ouvrage projeté par les défenseurs des Arènes.

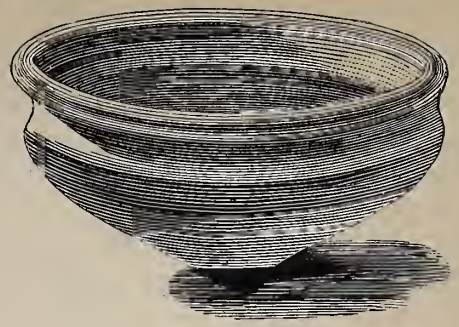

Fouilles de 1870.

Voir une autre vue de cette lampe, parue dans le texte.

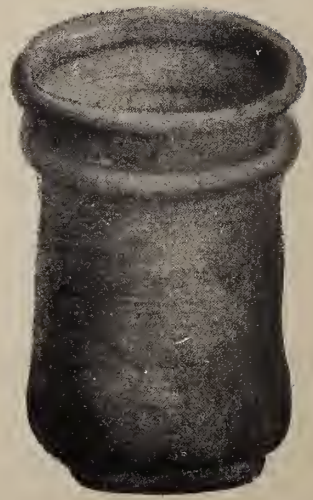

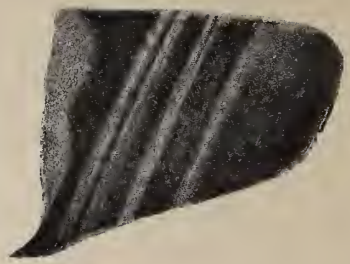

Objets en terre cuite trouvés dans les Arènes. Fouilles de 1870.

Fac-simile d'une lithographie inédite d'un ouvrage projeté sur les Arènes par leurs défenseurs.

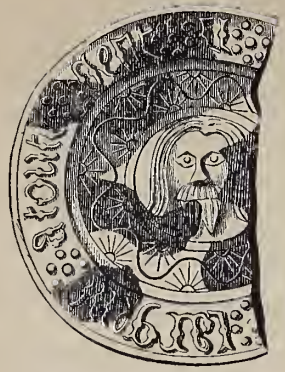

Patène en terre de Savigny
(du XIVe au XVIe siècle).

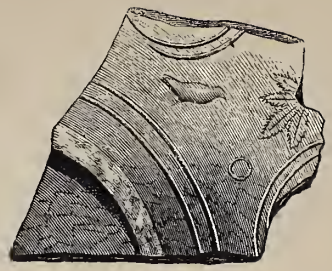

Fouilles de 1870.

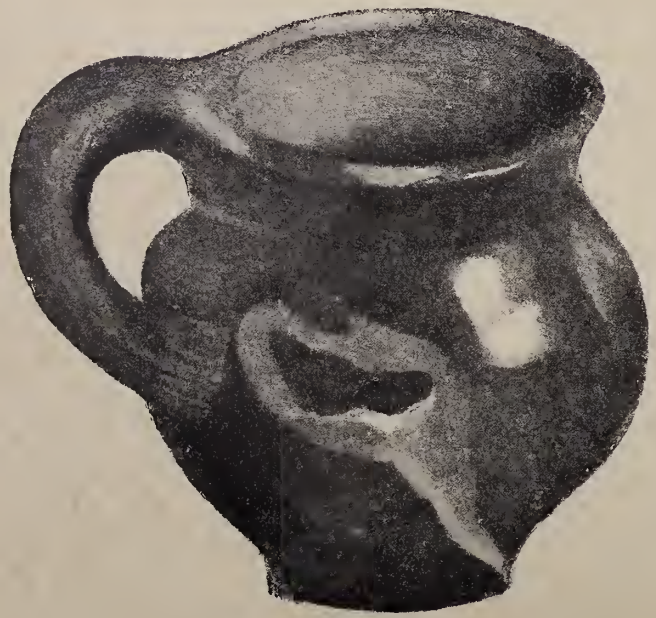

Fragment de goulot trouvé dans les Arènes de Lutèce. Fouilles de 1870.

Voir une autre vue du même goulot, parue dans le texte.

Fac-simile d'une lithographie inédite d'un ouvrage projeté sur les Arènes par leurs défenseurs.

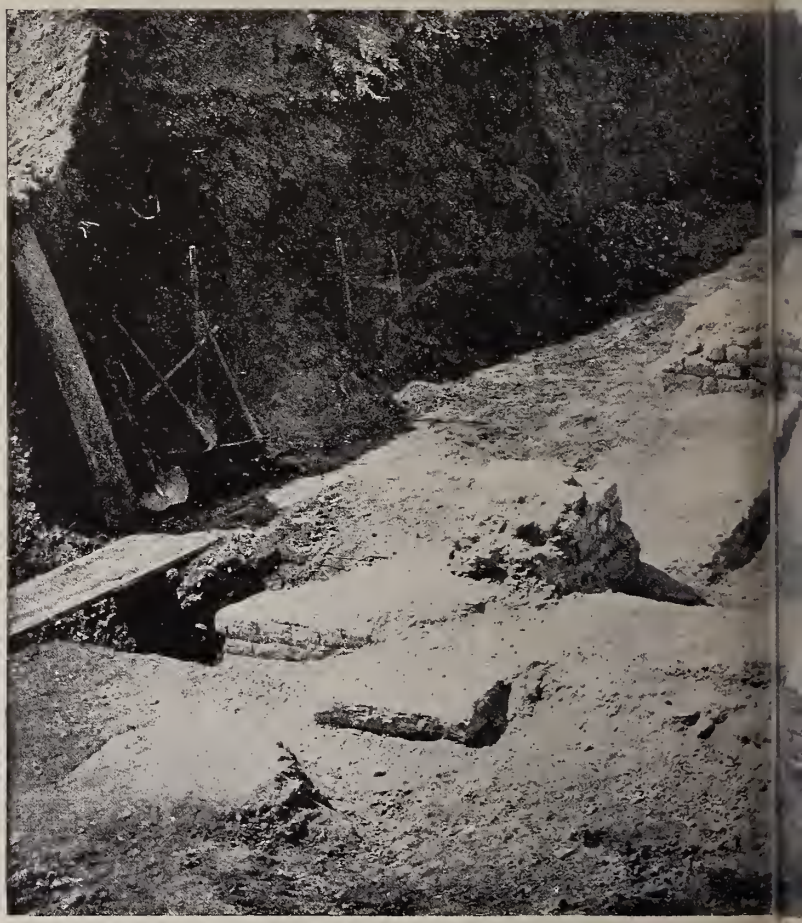

Cliché n° 306. — Arènes de Lutèce. — État de la sc

Théâtre au moment de sa mise au jour en 1883.

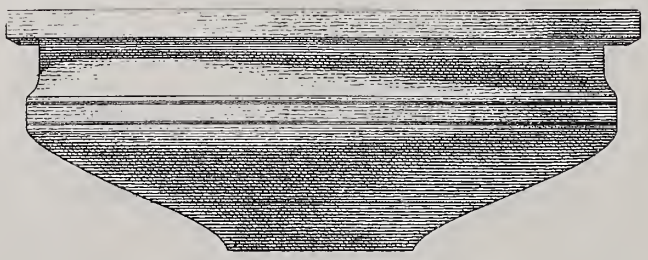

Fig 8

Echelle
des Fig 1 2 3. 4. 5 et 6
au 1/10e de l'Exécution

Echelle
de la Fig 7 au 1/4 d'Execution
— id — 8 au 1/2 — id —
— id — 9 Grandeur — id —

Fig 10

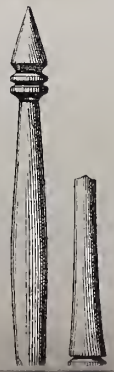

Fig 9

Fig 7

Fig 9

Tête en marbre trouvée en 1870,
par M. Destors et conservée chez sa mère.

Fig 7

Voir la vue perspective de ce vase
funéraire sur la planche 8.

Fragment de collier trouvé aux Arènes de Lutèce le 25 mars 1870. Les deux lobes A et B du fermoir et les petits fils C D E F G H I K, qui relient de petites pierres bleues et de petites perles, sont en or natif (grandeur de l'original).

0m, 20

0 m, 145

Vase funéraire trouvé contre la tête du géant découvert le 23 avril 1870, à une soixantaine de centimètres au-dessous du niveau de l'Arène.
Hauteur : vingt-sept centimètres.

Terre blanche décorée d'ornements en peinture rouge brun.

Conservé au Musée Carnavalet.

Le même vase est figuré en géométral sur la planche 27.

Vue de face.

Tête antique inédite trouvée dans les fouilles des Arènes de Lutèce.
Photographies prises par Edgard Mareuse.

Conservée au Musée Carnavalet.

Les bras retrouvés le 4 septembre à proximité ont pu appartenir à la même statue.

Voir la face de cette tête sur la planche 29 et la vue de trois quarts sur la planche 31.

Vue de profil.

Conservée au Musée Carnavalet.

Voir la vue de trois quarts sur la planche 31.

Trouvée le 11 septembre 1885 à un mètre de profondeur au-dessous du sol de l'Arène (décrite dans le rapport inséré au Bulletin municipal officiel du 15 novembre 1885, p. 2135, 1re colonne).

Photographie de M. Mareuse.

Vue de trois quart de la tête découverte le 11 septembre 1885. — Voir sur les planches 30 et 31 les vues, de face et de profil, de la même tête. Fragment d'une corniche à modillon vue par en dessous.

Deux inscriptions et une corniche conservés à Carnavalet.

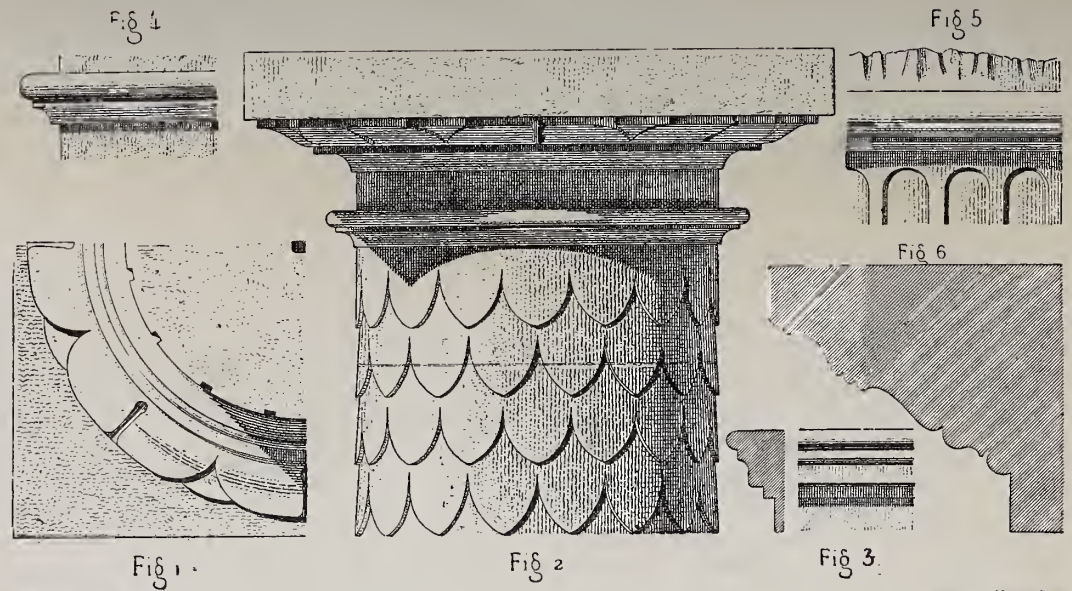

ARENES DE LUTECE

Fragments trouvés dans les fouilles en 1870

Ce chapiteau et la moulure dont le profil est à droite sont conservés aujourd'hui au Musée Carnavalet. Voir ci-dessus la vue photographique de la corniche (fig. 6).

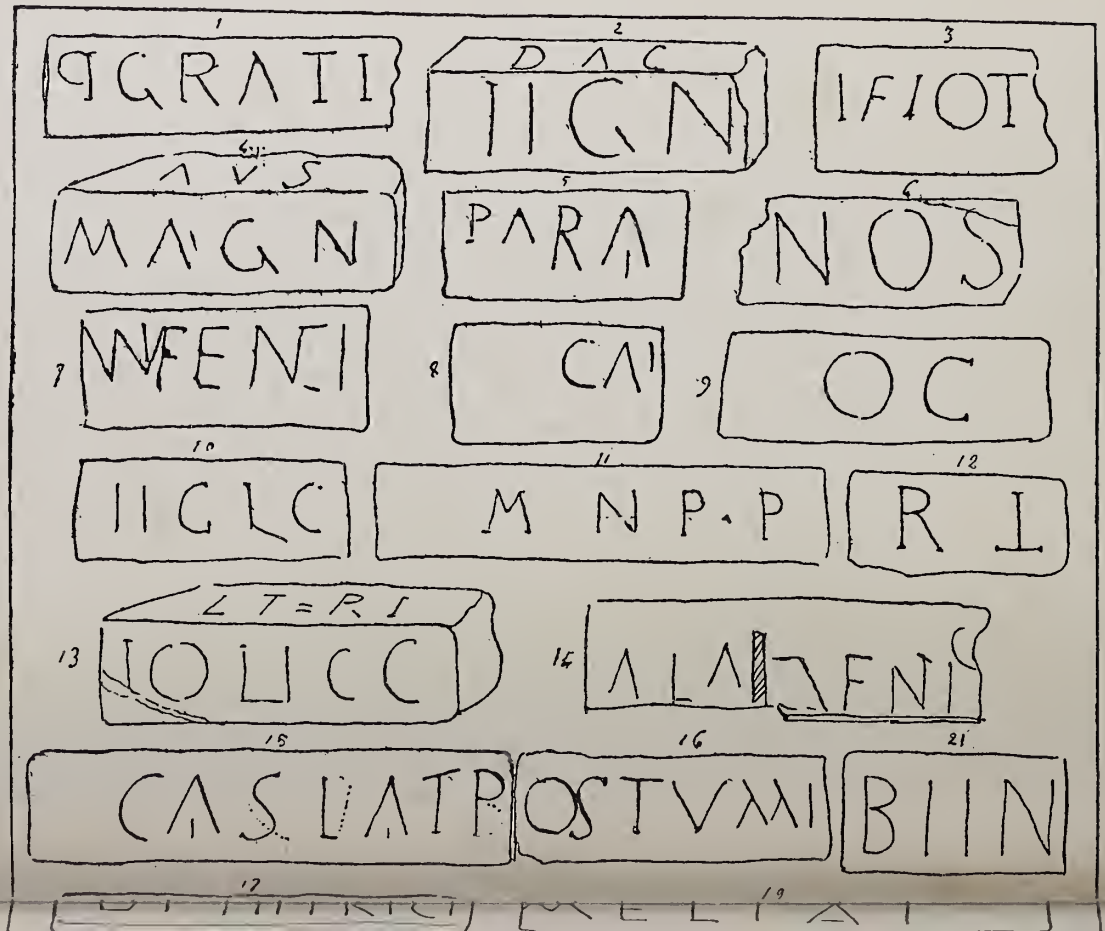
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
21
17
19

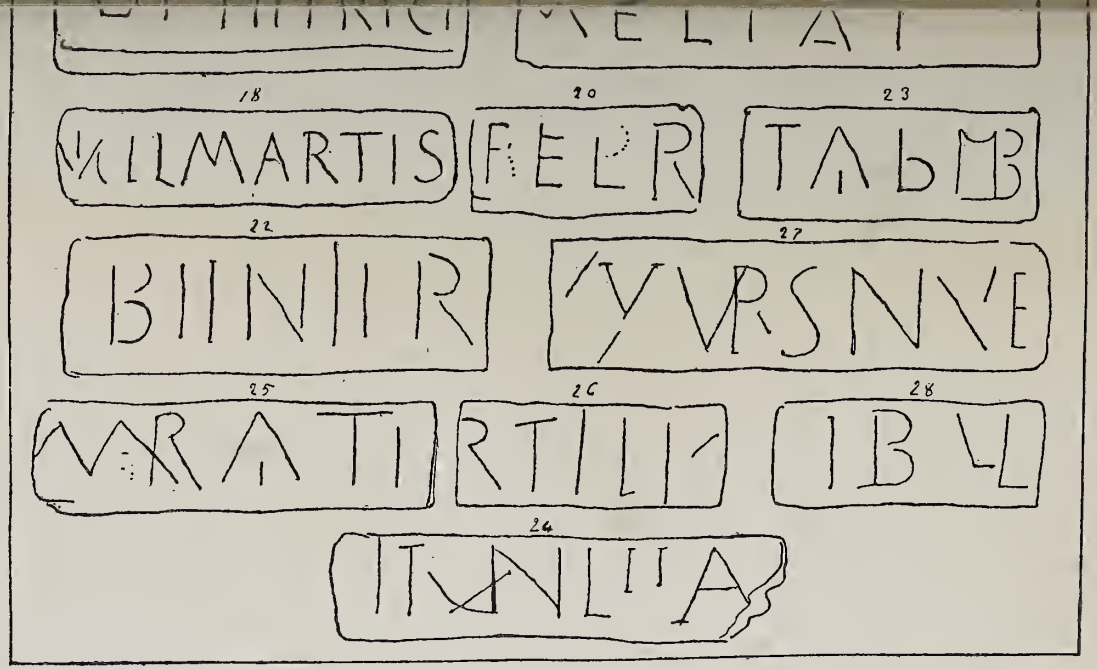

Liste des Inscriptions des Arènes ou premier Théâtre parisien trouvées en 1845-1847 au parvis Notre-Dame, et en 1870 au Théâtre-Arène.

Fac-simile (à la même échelle) de la gravure publiée dans le *Journal des Savants* (octobre 1873) pour accompagner l'article d'Adrien de Longpérier.

Voir la planche 35 et le fac-simile photographique sur la planche 16.

T. Vacquer, del.

Inscriptions provenant du Théâtre-Arène de Lutèce et trouvées dans un mur de la Cité, découvert sur le parvis
La découverte, en 1870, d'inscriptions dans le Théâtre-Arène de Lut

Fac-simile réduit de la planche XX de la *Statistique monumentale de Paris*, par Albert Lenoir. Ces inscri
et sur la planche 36 l'aspect photo

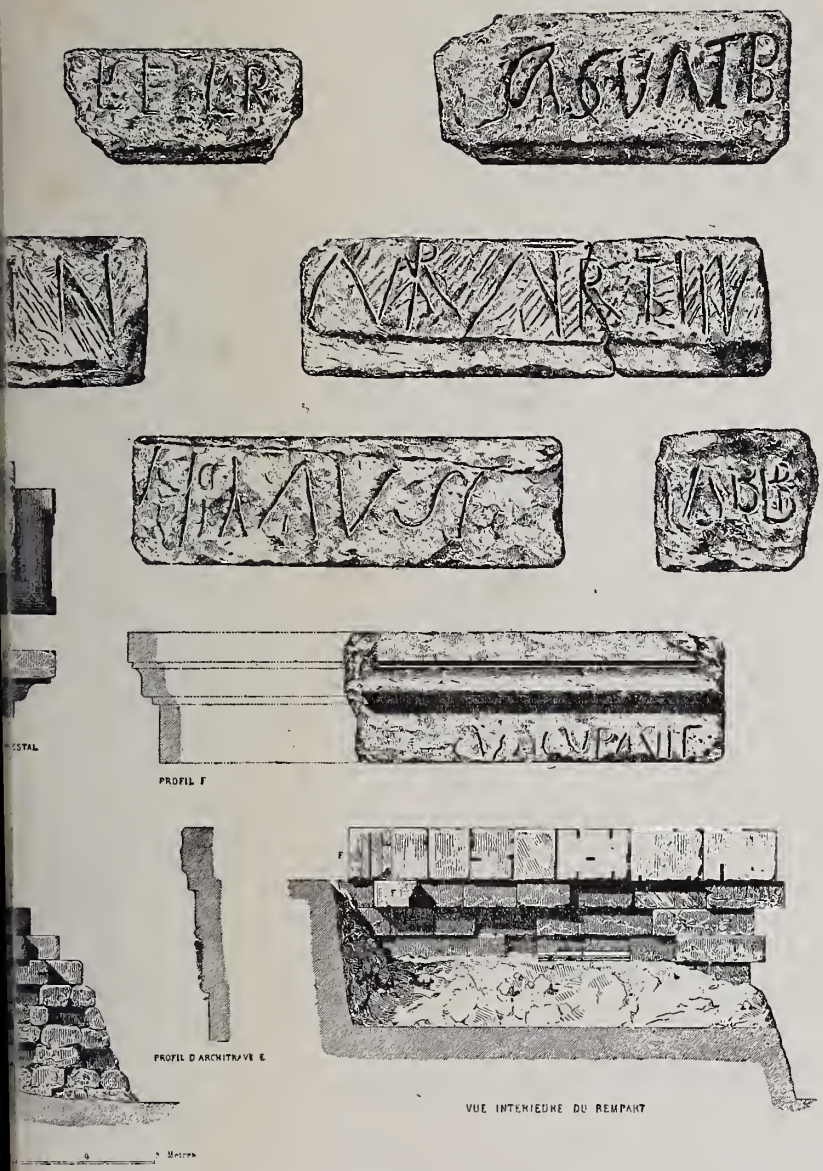

Dame en 1847. — Ce rempart est représenté au bas de la présente planche en plan, coupe et vue intérieure. rmis le rapprochement des deux séries d'inscriptions découvertes.

longtemps conservées au Musée de Cluny, sont aujourd'hui au Musée Carnavalet : voir la planche 34 ue de l'autre suite d'inscriptions.

Le bloc supérieur est le n° 7,

5

16

17

1

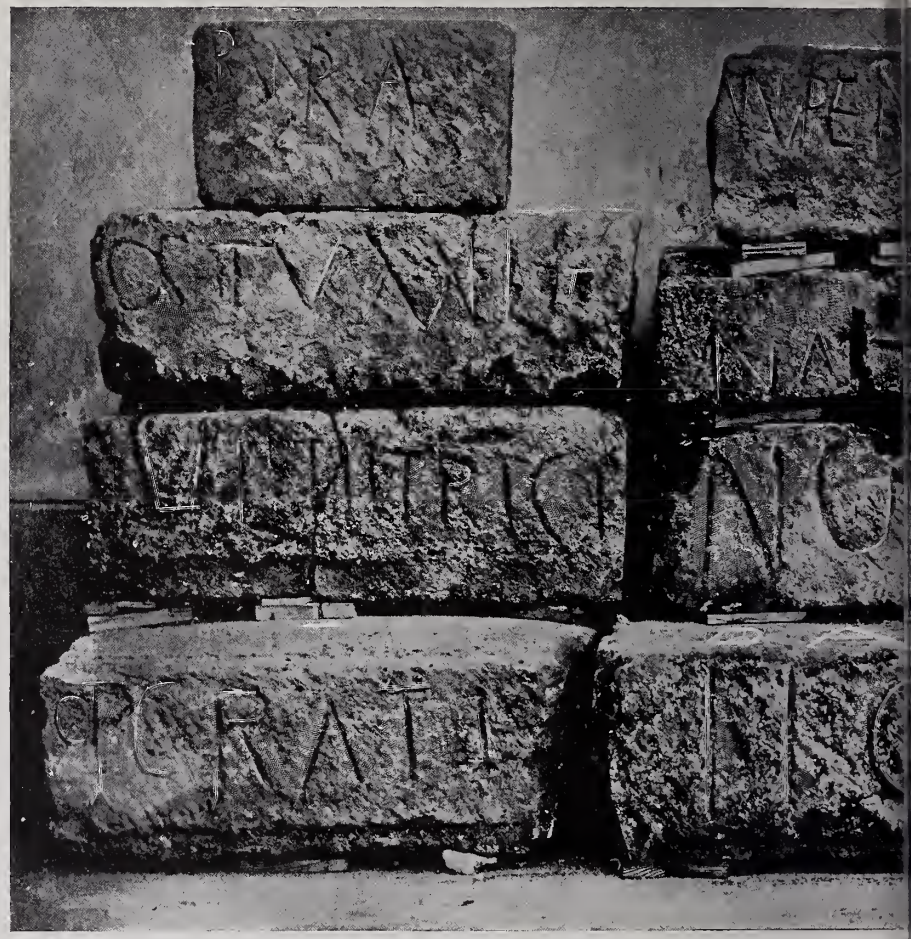

Le bloc inférieur est le

Inscriptions au Musée Carnavalet : ce sont peut-être des gradins portant l'indica

Pierres trouvées dans les fouilles de 1870 et qui o

Les numéros donnés aux blocs sont ceux que de Longpérier a donné

Voyez les pla

ous, le n° 14.

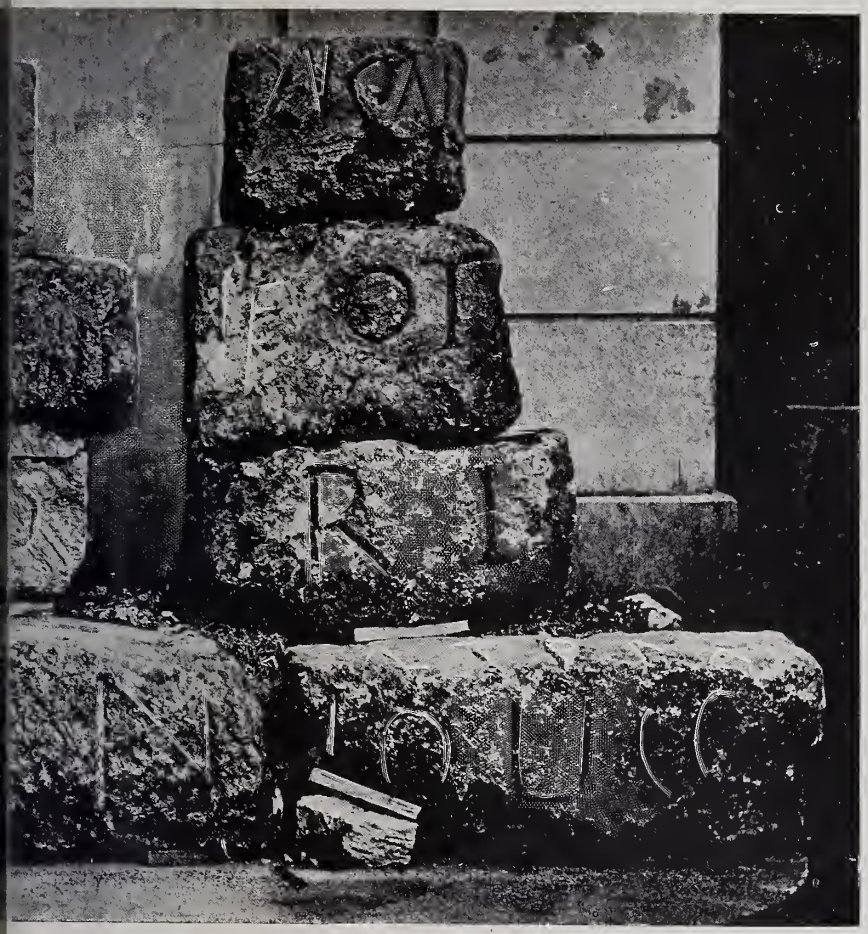

8

3

12

13

u-dessus, le n° 6.

personnages auxquels étaient réservées les places qui leur étaient attribuées.

tout temps conservées au Musée municipal.

agments correspondants (voyez son étude sur les *Pierres écrites*).

4 et 35.

ARÈNES DE LUTÈCE

Etat actuel des découvertes

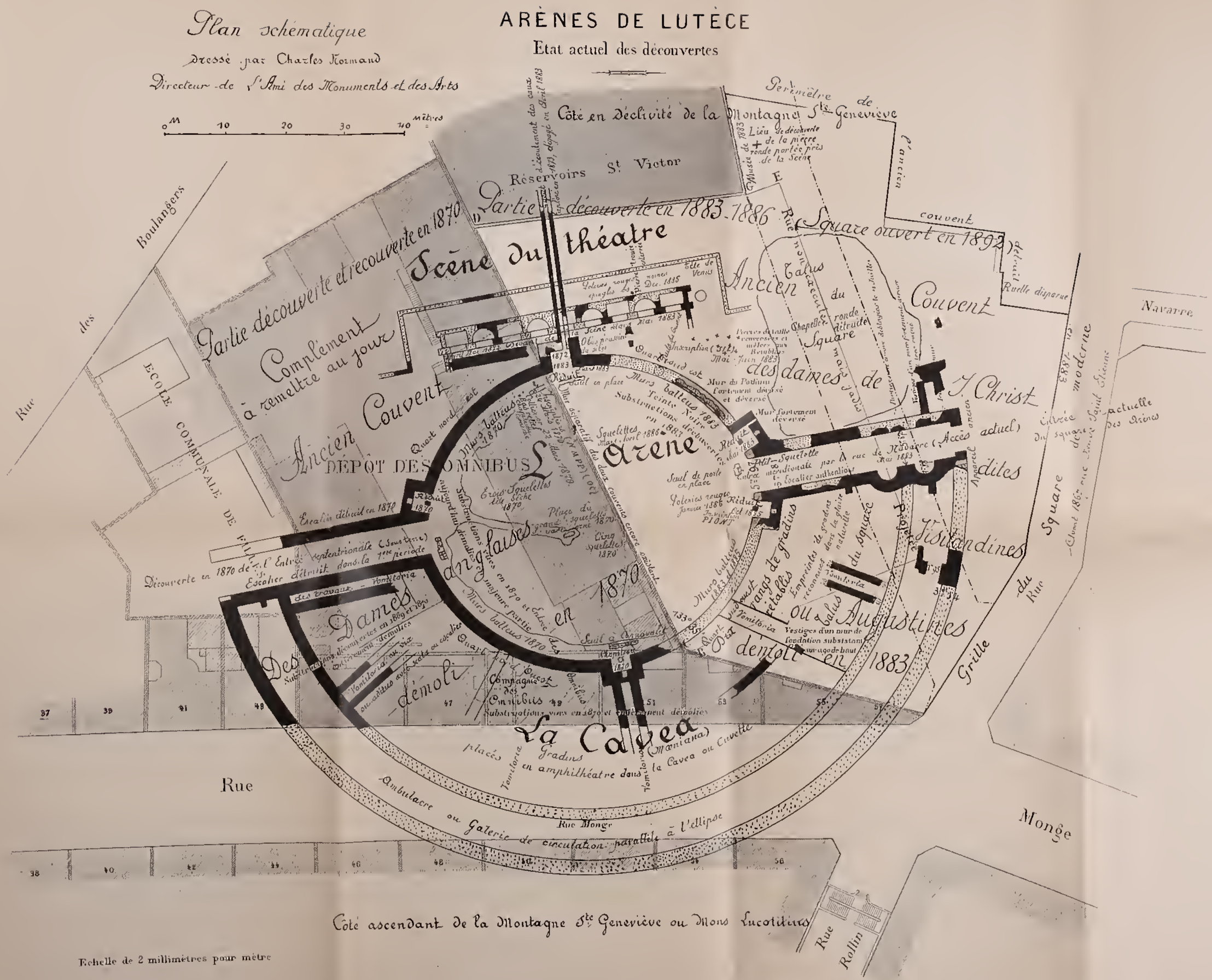

Echelle de 2 millimètres pour mètre

La partie teintée en gris est celle mise au jour en 1870, remblayée en 1870 et qu'il convient de rendre à la lumière.
La partie non teintée (à droite), fut découverte en 1882; là on trouve le Square public où l'on peut voir environ la moitié de l'édifice.

Le lever est de Vaïquer.
Les indications sont de Charles Normand.

l'étroit dans la fosse qu'on lui a creusée ; il n'y a pas plus de 33 centimètres de largeur d'une épaule à l'autre ; la tête, tournée vers la droite, est celle d'un jeune sujet ; les dents sont d'une parfaite conservation. »

2° Le premier des deux couples de squelettes trouvés en 1886.

« Voulant faire dégager la sépulture sans détériorer ces restes humains, ordre fut donné de refouiller le sol à dix mètres de là, presque en face de la grande entrée. Le 2 avril au matin, à cette nouvelle place, et à 1m 50 au-dessous du sol de l'arène, un AUTRE SQUELETTE se présente le bras droit relevé en l'air, le coude menaçant et les phalanges disposées derrière le crâne ; entre les phalanges des orteils du pied droit, j'ai recueilli un tout PETIT CLOU EN FER rongé par la rouille. Le samedi matin 3 avril (1886) on retrouve couché tout à côté de lui un SQUELETTE DE LA MÊME TAILLE, 1m 68 environ (mais cette longueur n'est peut-être pas exacte, vu l'affaissement que les corps ont subi) ; celui-ci est dans une posture plus calme, il tourne la tête du côté de son dernier compagnon dont le bras gauche lui couvre le thorax.

3° Le second couple de squelettes trouvés en 1886.

« Enfin, le lundi 5 avril, NOUVELLE SÉPULTURE MISE AU JOUR ; ici encore, une INHUMATION SIMULTANÉE ; ces DEUX derniers endormis possèdent comme les précédents une solide et intacte denture ; celui de gauche a la bouche grande ouverte et montre une double rangée de seize dents blanches ; à proximité de la rotule de la jambe droite, nouvelles traces de rouille et petits débris de fer.

« Nous sommes donc, aujourd'hui 8 avril (1886), en présence de cinq squelettes humains qui viennent nous parler de la plus lointaine époque de notre histoire nationale. En 1870, lors des premières fouilles opérées sur la partie des Arènes occupée actuellement par la Compagnie des omnibus, de semblables sépultures furent découvertes, et vous vous souvenez tous, Messieurs, des controverses très ardentes que souleva cette trouvaille. L'abbé Michon, le graphologue, voulait reconnaître des martyrs ; des archéologues optaient pour des gladiateurs ; d'autres enfin ne voulaient voir là que des représentants de la dernière période mérovingienne. Le vaste champ des conjectures est de nouveau ouvert à toutes les opinions ; mais nous tâcherons, cette fois,

d'aider autant que possible les études des savants, en continuant nos recherches avec la plus stricte minutie. Déjà, un de nos savants les plus illustres, l'éminent professeur d'anthropologie au Museum, M. de Quatrefages, s'est ému de nos découvertes ; il est venu lundi dernier, à 4 heures, examiner les trois premiers squelettes qui n'ont rien de romain, assure-t-il, et se rapprochent assez comme type de ceux qu'on a retrouvés dans les fouilles d'Alise.

« Pour rapprocher et reconnaître le type exact des individus, il faut d'ailleurs qu'on puisse mesurer les ossements, les examiner de près et à loisir ; pour cela il serait très urgent de commencer par les solidifier, ce qui est très facile, nous a assuré M. Stahl, l'habile mouleur naturaliste du Jardin des Plantes. Il faudrait ensuite mouler en leur entier les différents groupes de squelettes, et tâcher de les enlever[1] d'une pièce avec la couche d'argile sur laquelle ils reposent. Ces diverses opérations nécessiteront certains frais qu'il est bon de prévoir.

« Je dois ajouter que M. Hamy, aide-naturaliste au Museum, a pris aussi le plus grand intérêt à l'examen de ces différentes sépultures, et a constaté que les *sujets reposaient non sur un terrain de remblai, mais sur le sol vierge.*

« Enfouis à 1m 60, en moyenne, au-dessous du sol de l'Arène proprement dite, ces restes humains ont encore supporté pendant des siècles un excédent de 5m 40 de terre superposée, c'est-à-dire que, par rapport au sol du jardin de l'ancien couvent, ils étaient à sept mètres sous terre. »

4° Le squelette trouvé en 1881 et sur lequel s'élevait le mur oriental de l'entrée méridionale.

En faisant les fouilles qui amenèrent la découverte de l'entrée méridionale de la rue de Navarre, on trouva en un point voisin de son débouché dans l'arène un squelette en travers duquel était bâti le mur oriental dudit couloir.

1. J'ai assisté à l'enlèvement de ces squelettes par M. Du Seigneur ; après avoir creusé une rigole autour du bloc de terre sur lequel reposait le squelette, on glissait par-dessous cette terre des planches et madriers ; on établissait ainsi un faux plancher, portant le squelette avec sa motte de terre ; on soulevait le tout et on le déposait au Musée provisoire.

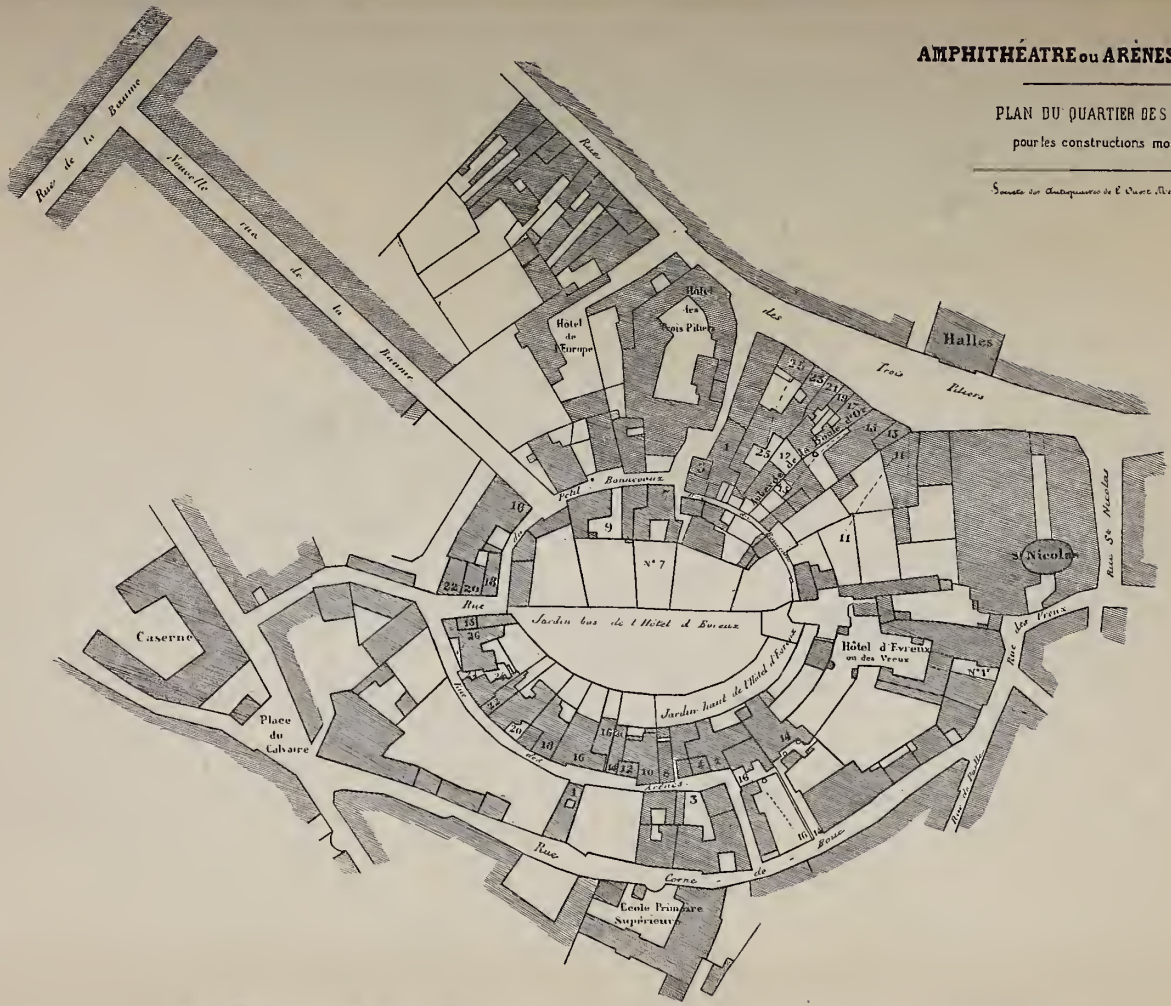

Transformation d'un amphithéâtre en ville (Poitiers) à titre de comparaison. (*Société des Antiquaires de l'Ouest*).

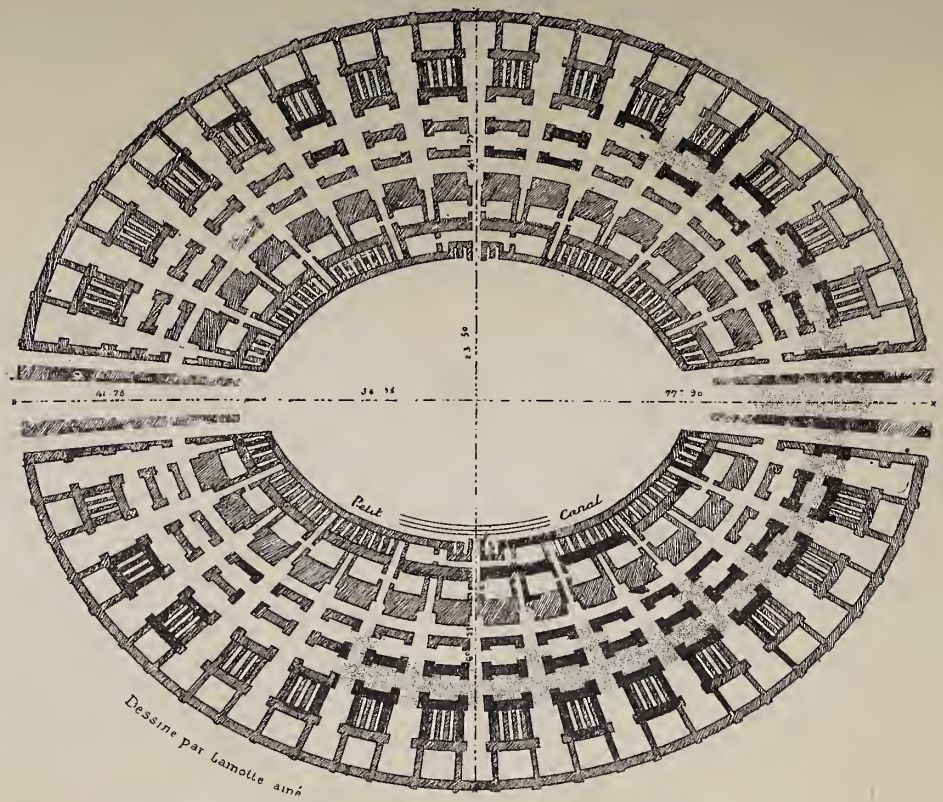

Amphithéâtre de Poitiers, à titre de parallèle. (*D'après la Société des Antiquaires de l'Ouest.*)

Il me paraît intéressant de rapprocher de la description de ce cimetière la mention qu'on trouve dans Corrozet à la page 10 v° de l'édition de 1561; on y lit ces mots : « Il n'y a pas longtemps qu'en une rue, vis-à-vis de Sainct-Victor, en pavant icelle rue qui ne l'avoit onc esté, nous fust moustré au milieu d'icelle un sépulcre de pierre, long de cinq pieds ou environ, au chef et au pied de laquelle furent trouvées deux médailles antiques de bronze. »

V. PIÈCES ANNEXES

On a reproduit, dans le cours de ce travail, les extraits d'écrits des anciens auteurs qui se sont occupés des Arènes. On a donné également la teneur des actes officiels relatifs à ce monument. Nous nous contenterons donc de reproduire ici les pièces suivantes. L'une émane de M. Barras, le chef distingué qui sert avec tant de soins les intérêts de la Ville et de ses souvenirs. Il a, on le sait, grandement contribué à la sauvegarde de l'Ancienne Faculté de Médecine. Voici ce document :

« Paris, le 14 mai 1895.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception et de vous remercier du numéro que vous avez bien voulu m'adresser, du *Bulletin de la Société des Amis des Monuments parisiens*.

« J'ai lu, avec le plus vif intérêt, la partie, que ce numéro renferme, de votre mémoire sur les Arénes de Lutèce : et cela m'a amené à rechercher si, dans les titres de propriété du square que la Ville a fait établir sur l'emplacement des Arénes, il ne se trouverait pas quelque renseignement curieux.

« L'acquisition faite par la Ville de Paris remonte au 18 octobre 1883. La Société Naud, son auteur, tenait l'immeuble, depuis le 9 novembre 1882, des héritiers de Mme Blanc, M. Edmond Blanc et le prince et la princesse Radziwil. C'était, plus anciennement, la propriété des religieuses de la Visitation, qui en avaient fait l'acquisition, partie le 1er avril 1819, de Jean-François Segond, acquéreur du Domaine national, le 12 Messidor an IV, et partie, des sieur et dame Brés, le 28 décembre 1820. M. Pons, père de Mme Brès, tenait lui-même cette partie d'immeubles du Domaine national, suivant contrat du 9 Messidor an IV.

« Enfin l'ensemble provenait de la Congrégation de Notre-Dame, ordre de Saint-Augustin.

« Je tiens d'ailleurs ces titres à votre disposition, dans le cas où vous seriez désireux d'en prendre communication.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« *Le Chef du Domaine de la Ville,*

« BARRAS. »

L'autre pièce est la suivante :

« Paris, 25 novembre 1895.

« *Copie de la lettre adressée le 22 mai 1870 à M. Thiers par M. de Ménorval.*

« Monsieur,

« J'ose vous distraire quelques minutes de vos occupations de député de Paris pour vous entretenir des *Arènes* découvertes rue Monge.

« Vous les avez certainement déjà vues, mais les avez-vous visitées de nouveau depuis les fouilles les plus récentes? Profitant du bénéfice le plus clair du plébiscite, le congé du samedi, j'y suis allé pour la troisième fois hier, et j'en reviens tout ému, et agité par la crainte que ces souvenirs précieux, conservés d'une manière si extraordinaire, ne disparaissent bientôt.

« A un mètre environ au-dessous du sol de l'arène, on a trouvé trois squelettes placés côte à côte (celui du milieu, la tête vers l'ouest; les deux autres, la tête à l'est) portant des traces de mort violente; — à quelque distance de ce groupe, le squelette d'une femme couchée sur le ventre, les mains ramenées sur le dos, une jambe cassée, l'épine dorsale brisée; la tête se retourne en l'air; la bouche, garnie de toutes ses dents, est demeurée démesurément ouverte; un peu plus loin, autre squelette dans des conditions analogues. Tous ces corps n'ont pas la rigidité cadavérique; ils semblent avoir été enterrés à la hâte, *encore vivants*, ou bien très peu d'heures après leur mort. Voilà le champ ouvert à toutes les suppositions, et déjà l'imagination s'est donnée carrière :

« Martyrs, que des mains pieuses seraient venues ensevelir secrétement la nuit, dans l'endroit même où ils avaient succombé? — Chrétiens triomphants, qui auraient interrompu violemment les derniers jeux du Cirque, massacré les employés et enfoui leurs corps? — Il y a lieu, en tout cas, à une étude sérieuse et à des fouilles méthodiques. La moitié du Cirque seule est dégagée, et tout fait espérer de nouvelles découvertes aussi intéressantes que les premières, si l'on peut continuer

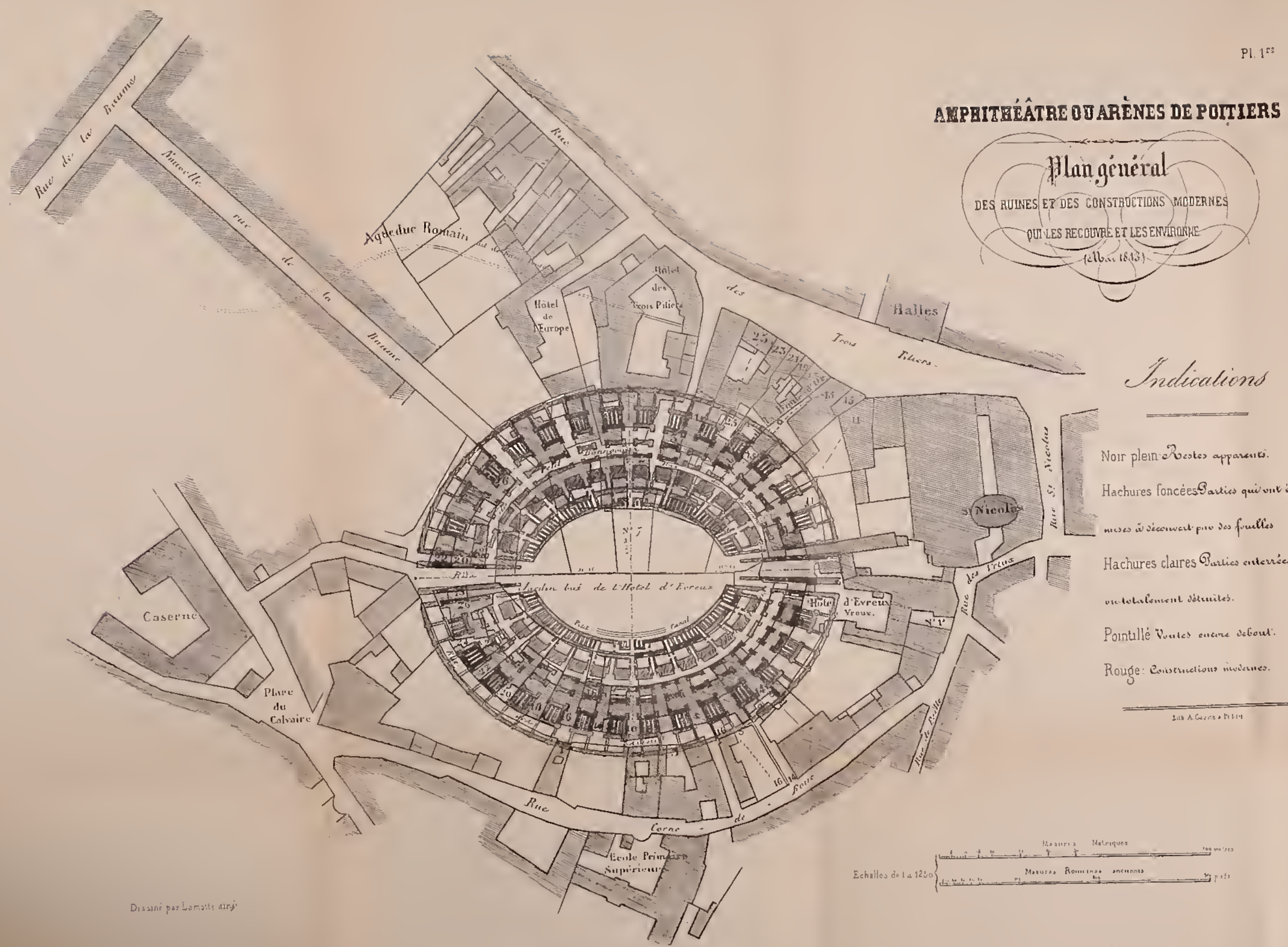

Fac-simile, au titre comparatif, d'une planche parue dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (Mémoires de 1843). Il résulte de l'examen, fait sur le terrain en 1896, par M. Charles Normand, que l'importance des ruines actuelles est insignifiante.

les travaux avec persévérance. On a mis au jour des chapiteaux, des fragments de colonnes, qui permettent de juger de l'importance et de l'élévation du monument.

« Eh bien! tout cela menace de s'évanouir comme un rêve pour une malheureuse question d'argent.

« J'ai pensé, Monsieur, que votre qualité d'écrivain national, votre amour éclairé des arts, vous donneraient l'autorité nécessaire pour entraîner la Chambre, remuer puissamment les corps savants et le pays; obtenir des fonds du Gouvernement, de la Ville, des souscriptions; organiser des conférences. Tout deviendra facile si l'impulsion vient de vous. Ne serait-il pas honteux pour notre époque qu'on pût trouver trente millions pour l'Opéra et qu'on ne pût réunir quelques centaines de mille francs pour sauver le plus ancien monument de Paris, l'un des rares vestiges de l'architecture romaine dans le Nord de la Gaule! Que la destruction s'accomplisse et avant dix ans l'on s'étonnera et l'on s'indignera de notre incurie,

« Veuillez agréer, etc.

« E. DE MÉNORVAL. »

« M. Thiers voulut bien me répondre qu'il allait sur-le-champ retourner aux Arènes et qu'il s'efforcerait de tout son pouvoir de sauvegarder ce qui en subsistait..... Malheureusement les événements se précipitèrent et furent plus forts que ses intentions. »

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE

DU PREMIER THÉATRE ET DES ARÈNES DE PARIS

Années 539 à 563. — Grégoire de Tours, *Histoire*, l. V, p. 222, ch. 18.

Mention d'un cirque à Paris. (Voyez p. 6 du tirage à part.)

Années 1180 à 1217. — Alexandre Neckham Libri magistri Alexandri, canonici Cyrecestrie, qui inscribitur Laus Sapientiæ divinæ.

Manuscrit de la Bibliothèque Nationale où l'on mentionne la scène d'un théâtre près de Saint-Victor, actuellement la halle aux vins. (Voyez p. 7.)

Année 1284. — Acte du mois de novembre dans la *Table des titres et privilèges des papes et des rois concernant l'épiscopat de Paris* (pages 8 et 9).

Mention d'*Arennes*, près de Saint-Victor.

Romania, XIV, 11. XIIIe siècle. (*Antérieur à 1266.*) — *Li fait des Romains compilé ensemble de Saluste de Suetone et de Lucain*, publié par Paul Meyer dans le recueil **Romania**, t. XIV, 1885.

Mention d'un théâtre, près de Saint-Victor, rapportée dans notre texte.

M. Paul Meyer nous fait remarquer que cette histoire de César, faite en français sous le règne de saint Louis, est sûrement antérieure à 1266. (Voyez *Romania*, XIV, 23.) Il est curieux de voir la construction de ce théâtre attribuée à Chilpéric I, par conséquent entre 567 et 584, comme dans Grégoire de Tours.

Année 1725. — Félibien, Histoire de la Ville de Paris.

Mention du Clos des Arènes et de l'amphithéâtre. (Voyez p. 10.)

Année 1775. — Jaillot, Recherches sur la Ville de Paris, t. IV, p. 169.

Mention du Clos des Arènes et de l'amphithéâtre. (Voyez p. 10.)

Année 1815. — Héricourt de Thury, Description des Catacombes de Paris.

Mention des Arènes. (Voyez p. 10.)

Année 1843. — Jollois, Mémoires sur les antiquités romaines et gallo-romaines de Paris. — Publiés dans les « Mémoires présentés par divers savants à l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* »

Mention des Arènes. (Voyez p. 12.)

Bonamy. — Mémoire sur le cours de la Rivière de Bièvre, dans l'*Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. VII, p. 482, in-12, 18.

On y trouve un plan du fief du Chardonnet, tiré des titres originaux de l'abbaye de Saint-Victor, qui offre ce grand intérêt de présenter ces mots *Clos des Arènes*, au lieu même où on a découvert cet édifice. Nous avons donné le fac-simile de cette gravure sur notre planche 3.

Aimé d'Alizon. — *Les Arènes de la rue Monge*, Paris, Lacroix, 1870.

L'opinion *de M. Prud'homme sur les Arènes de Paris*, juin 1870, in-8° de 8 pages raillant certains journalistes, pour lesquels l'utilité doit tout dominer ; ils ne savent défendre ni le culte des souvenirs ni les monuments qui font l'ornement de la cité.

Adrien de Longpérier. — *Les pierres écrites des Arènes de Lutèce* (*Journal des Savants*, octobre 1873, p. 641-657. Reproduit dans ses *Œuvres*, t. III, p. 252). On a réimprimé ici ce travail avec la planche.

Ruprich Robert. — *Les Arènes de l'antique Lutèce*, rapport fait à la Société centrale des architectes français, dans la première réunion (1873) du congrès des architectes français.

A été publié dans le 1er volume (1874-1875) des *Annales* de la Société (p. 131-167) avec 2 planches reproduites dans le présent ouvrage. Il en existe un tirage à part. C'est le travail le plus sérieux sur la moitié des Arènes découverte en 1870; par suite des fouilles nouvelles, le livre, très incomplet, n'a plus qu'un intérêt documentaire.

Avant 1870, les « plans de substructions avaient été relevés exactement, écrit M. Ruprich-Robert, par le *service de la Ville*, et des calques de ce plan nous avaient été remis. *Un autre travail graphique dressé par MM. Duval et Coinchon*, amis de M. Du Seigneur, qui lui avait été remis, nous fut également communiqué par M. Ch. Read. Tous ces documents ont disparu dans l'incendie de l'Hôtel de Ville. C'est au moyen de ces éléments cependant, dont M. Ruprich-Robert avait conservé des calques, que nous avons pu dresser le plan et la coupe (pl. II-III) ».

Henri Martin. — *L'amphithéâtre romain de Paris* (*Siècle*, 7 avril 1870 — 6 juin 1870).

Ch. Read. — Article dans *Les Débats*, 12 avril 1870; un amphithéâtre gallo-romain à Paris. *J'ai cité cette étude dans le texte.*

Timothée Trimm. — *Le cirque romain* découvert à Paris dans l'administration des omnibus (*Petit moniteur*, 13 avril 1870).

Henri Chabrillat. — *Les Arènes de Paris* (*Figaro*, 14 avril 1870), courte note complémentaire dans le n° du 15 avril 1870, *Le Soir*, 14 avril 1870.

Charles Lucas, dans le *Constitutionnel* du 15 avril 1870.

Georges Musset, dans l'*Illustration*.

L. de Thalarieu. — Les fouilles des Arènes de Paris.

The Newly *Discovered Gallo-romain amphithéâtre* at Paris, — dans *The Graphic*, 14 mai 1870, p. 573, avec deux bois : vues des Arènes.

Pompéi et Paris, dans la *Naval and Military gazette* du 21 may 1870, p. 487.

Le vicomte Ponton d'Amécourt. — Rapport au Ministre de l'Instruction publique, au nom de la Société de Numismatique (*International*, 28 mai 1870).

Ce travail occupe trois colonnes et deux demi-colonnes. Nous en avons reproduit tous les renseignements utiles. Il est divisé en quatre parties : 1° Étude de l'amphithéâtre gallo-romain ; 2° Son histoire et ses modifications; 3° Son état actuel (en 1870) ; 4° Le Musée des Arènes (de 1870), qui figure sur la planche XX.

Dossier manuscrit de la correspondance et des fouilles de 1870,

communiqué par M. Héron de Villefosse, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. (Voir le début de notre étude.)

Baron C. Poisson, dans *La Patrie* (3 juin 1870).

W. de Rohan. — Lettres du 9 mai 1870 dans *Galignanis Messenger*.

Stanislas Ferrand. — *Les Arènes de la rue Monge et les mortiers romains*, in-12, 1870.

Ch. Read. — Lettre dans la *Revue de l'architecture et des travaux publics* (vol. 28, colonne 34).

Supplément à la brochure : *L'opinion de la province sur la question des Arènes gallo-romaines de Paris.* — On y a joint la délibération de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et autres délibérations passées sous silence par le ministre dans la discussion au Corps législatif (18 juin 1870) (in-8°, 16 p.) On y trouve le texte des vœux émis par les Sociétés parisiennes et départementales.

Les Arènes de Paris. — Au profit de la souscription pour le rachat, in-8°, publié en 1870 par la Société de Numismatique et d'Archéologie, 32 p.

Renferme les textes, que nous avons donnés ici, des historiens qui ont parlé des Arènes avant leur découverte ; on y trouve la reproduction de six articles parus en 1870 dans des journaux politiques, et un appel de MM. de Ponton d'Amécourt et A. Héron de Villefosse.

Robida. — *Les Arènes*, *Journal amusant*, n° 759 (16 juillet 1870); deux pages de gravures présentant la découverte sous la forme de caricatures plaisantes.

Faber, pseudonyme de Charles Lefebvre : Les squelettes des Arènes de Paris, in-8°, 13 p., 18 juin 1870.

Développement de son article dans le *Siècle* (30 mai 1870). Voir plus haut l'article du journal l'*Univers*, 14 décembre 1873, sur les squelettes.

Planches inachevées en couleur sur les fouilles des Arènes. — (Lettre originale du 20 mars 1874, de M. de Laperrière.)

Huit planches d'essai ont été faites en 1872-1874 par M. G. de Laperrière ; d'autres devaient être exécutées. Elles n'ont jamais parues ; c'étaient des chromolithographies représentant des vases trouvés aux Arènes. On en conserve des épreuves d'essai, sans la lettre, au Musée Carnavalet et dans le dossier de M. Héron de Villefosse. Nous avons fait reproduire ces planches dans le présent travail.

Vacquer. — *Journal officiel manuscrit des fouilles*, tenu du 15 mars 1883 au 17 juin 1883. — Bibliothèque du Musée Carnavalet. Renseignements précis sur la période des recherches qui fut celle pendant

Arènes de Lutèce. Squelettes trouvés en

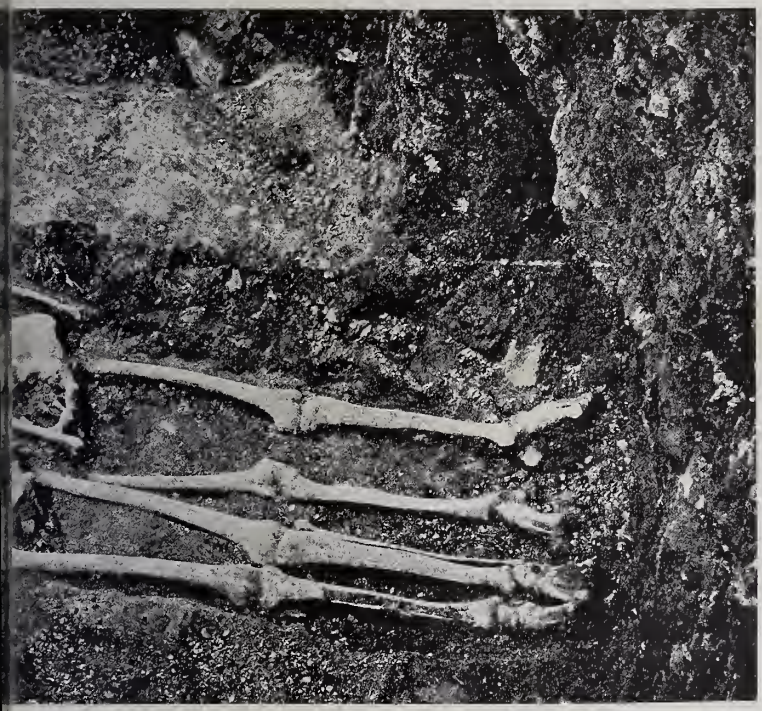

État au moment de leur découverte (n° 255).

laquelle l'auteur a dirigé les fouilles : nous avons extrait de ce journal toutes les données utiles.

Catalogue manuscrit du musée provisoire des Arènes avec indication d'objets trouvés après 1883 (probablement rédigé par Du Seigneur); ce sont des fiches manuscrites conservées au Musée Carnavalet.

Ferdinand de Launay. — *Revue historique* (*Journal officiel*), 26 août 1883.

Reproduit en partie dans la *Gazette des architectes*, 1883, p. 206.

Maurice Du Seigneur. — *Rapport au sujet des fouilles. Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, 3 février 1884, 15 novembre 1885, 11 avril 1886.

Notices précisant le lieu de découverte des divers objets et la conduite suivie dans les derniers travaux. Nous avons reproduit tout ce qu'on y trouve d'intéressant.

Maurice Du Seigneur. — *Les Arènes de Lutèce*, in-8°, 1886, 16 pages, 4 gilotages; extrait d'articles parus dans la *Construction moderne*.

Cernesson. — *Rapport présenté au conseil municipal en vue de l'acquisition des terrains des Arènes*, 1883, 10 pages, in-4°, n° 54. Annexe au procès-verbal de la séance du 4 juin 1883.

Au nom des 3e et 4e commissions, M. Cernesson conclut au vote d'un crédit de 1.200.000 francs, à moitié payable par l'État, destiné à l'acquisition de sept mille mètres du terrain qui formait la propriété n° 14, rue de Navarre, provenant de l'ancien couvent de Notre-Dame de Sion, dirigé par Mme Engherand.

On y trouve un résumé des découvertes faites, les espérances qu'on pourrait concevoir encore, un projet de délibération et trois pièces annexes, savoir :

1° Extrait de la séance de la commission des monuments historiques du 16 mars 1883 (avis en faveur de la sauvegarde).

2° Lettre adressée au président du conseil municipal par M. le Président et MM. les Délégués de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

3° Séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 11 mai 1883, présidée par M. Perrot. (Rapport de M. Ch. Robert sur les Arènes, exprimant le vœu de voir sauvegarder les Arènes.)

4° La convention avec Naud, Goyard et Raverot.

Cernesson. — *Rapport complémentaire au conseil municipal.* Annexe au procès-verbal de la séance du 23 juillet 1883, 2 pages in-4° avec un plan lithographié par Vacquer des Arènes (à 2 millimètres pour mètre).

M. Cernesson annonce que l'État refuse de participer à la moitié de la dépense. M. Naud offre des facilités de payement. Mais la ville repousse cette transaction.

La dépense des fouilles s'élevait à 10.000 francs, et l'on propose d'en voter 15.000 sur le budget de l'exercice 1883 (ch. XXIII, article unique).

Annexe 1. Proposition de MM. Naud et Cie au sujet du terrain des arènes. — Annexe 2. Déclaration du 21 février 1883 relatives aux fouilles à exécuter sur l'emplacement des Arènes de Lutèce, tendant à l'admission d'un délégué de la ville pour surveiller les fouilles.

— *Proposition relative à l'acquisition* signée le 25 juillet 1883 par un groupe de conseillers municipaux.

— *Lettre de Victor Hugo* du 23 juillet 1883.

Mario Proth. — *Les Arènes de Lutèce à propos de la visite de la Société des Amis des Monuments parisiens* et de la motion faite en faveur de la sauvegarde des Arènes, par Charles Normand, appuyée par les délégués des Sociétés savantes des départements, *Mot d'ordre*, 12 avril 1885. On a reproduit ici les principaux passages de cet article.

De Ménorval. — Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours, 1er volume, pages 47, 48, 49, 50, 82, 238.

Montorgueil. — *Les Arènes*, dans le journal *L'Éclair*, 18 avril 1892. A propos de l'ouverture du square des Arènes. On a reproduit ici cet article.

Musée Carnavalet. — On possède à Carnavalet un carton renfermant beaucoup de photographies et des plans des Arènes; un petit volume, dit *Dossier Liesville*, est un recueil factice d'articles, brochures, lettres, etc., relatives aux recherches faites aux Arènes avant 1870. Tout ce qu'on y trouve d'intéressant a été publié ici ainsi que les gravures. M. Du Seigneur, en mourant, a transmis un carton presque vide, à la surprise générale, et renfermant quelques fragments et médailles.

Charles Normand. — Conférence annoncée pour le 19 avril 1893 à la Société des Monuments parisiens. — La mort de sa sœur et une grave maladie de son père mirent le conférencier dans l'impossibilité de tenir sa promesse. M. Augé de Lassus voulut bien le suppléer et faire une brillante improvisation sur le thème des Arènes.

Charles Normand. — *Les Arènes de Lutèce et le premier théâtre parisien.*

Dans le *Bulletin de la Société des Amis des Monuments parisiens* (8e volume 1894, nos 31-32. — 9e volume 1895, nos 33-34 et 35-36. — 10e volume 1896, nos 35-36). L'auteur a fait exécuter un tirage à part.

Le tirage à part renferme divers détails et un certain nombre de planches ne figurant point dans le Bulletin de la *Société des Amis des Monuments parisiens*. Voici la nomenclature de quelques-unes d'entre elles :

Vue des Arènes en 1870 (*héliogravure taille-douce*).

Même vue, avec prise contraire (*héliogravure taille-douce*).

État actuel après la restauration avec vue des gradins (*héliogravure taille-douce*).

Même vue, en sens contraire, montrant les niches de la scène (*héliogravure taille-douce*).

Plan du cimetière des Arènes, avec indication des points de vue d'où ont été prises les diverses photographies reproduites dans l'ouvrage.

Le squelette du Géant et les vases (*héliogravure taille-douce*).

Les squelettes inhumés tête-bêche (*héliogravure taille-douce*).

Doigt avec bague.

Vitrine de vases du Musée de 1870 (simili).

Coupe des gradins.

Plan de l'escalier du couloir d'accès par la rue de Navarre.

Grande vue restituée par Hoffbauer des Arènes. Théâtre de Lutèce et des alentours (*héliogravure taille-douce*). — Tirée de la collection de M. Sardou.

Année 1895. Montorgueil. Projet d'une fête populaire aux Arènes gallo-romaines, dans le journal l'*Éclair* du 22 avril 1895.

Très spirituel article d'une colonne en première page sur la visite du 20 avril 1895. Il a été reproduit dans notre texte.

21 avril 1895. Furetières, Aux Arènes de Lutèce, dans le *Soleil* du 21 avril.

Article très documenté occupant une colonne de la première page.

19 mai 1895. Léo Claretie, Le premier théâtre parisien, dans *La Revue Mame* du 19 mai 1895.

Excellent article de vulgarisation avec, en première page, une composition inédite de Louis Malteste, montrant le monument en son état actuel, et, sur le côté gauche, une famille gauloise.

CHANGEMENTS SURVENUS PENDANT L'IMPRESSION

MEMBRES NOUVEAUX

Alphonse-Benoît Lévy, huissier, 8 *bis*, rue Turbigo.
Cecconi, 30, avenue du Trocadéro.
Dalliba (Madame William Sweft), 6, rue de Seine.
Hopkins (Mlle May), 15, avenue de La Bourdonnais.
Dr Louveau, vice-président de la Société d'Ethnographie, 46, rue de Dunkerque.
Muller Sœhnée (Eugène), 21, rue La Pérouse.

OMISSIONS

A. Gauthier, architecte diplômé par le Gouvernement, 5, rue Cambon.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Paul Collin, nouvelle adresse, 7, place de la Madeleine.
Cramail (A.), nouvelle adresse, place Bergère, à Rueil (Seine-et-Oise).
Guimet, nouvelle adresse, au Musée Guimet, place d'Iéna.
Montorgueil, nouvelle adresse, 31 *bis*, rue Victor-Massé.
Julien Félix, nouvelle adresse, 1, rue Daru.

TITRES RECTIFIÉS

M. Vandal (Albert), élu membre de l'*Académie française* à la fin de 1896.

Vue du podium avec les inscriptions retrouvées.

Côté occupé par le Square ouvert en 1870.

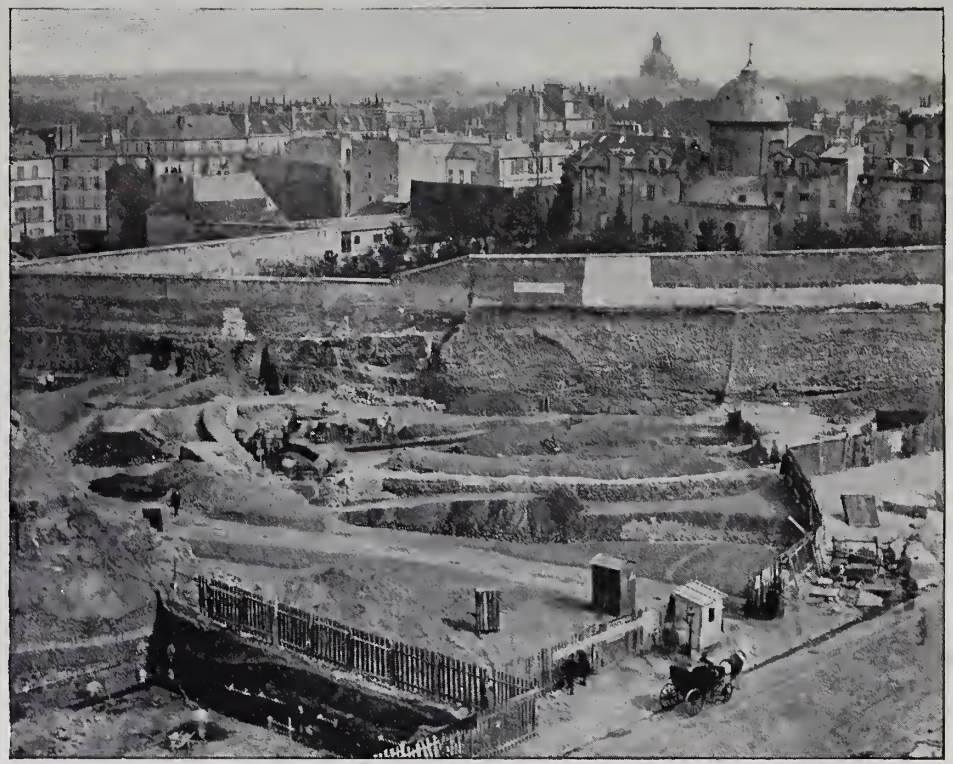

Couvent des Dames de Jésus-Christ encore subsistant

Mur séparatif.

Côté des ruines mises à jour en 1870 (*Couvent des Dames anglaises*).

Et occupé en 1896 par la Compagnie des Omnibus.

Côté occupé.

Vue des fouilles en 1870.

Couvent des Dames de Jesus-Christ

démoli en 1883.

Couvent des Dames anglaises

démoli en 1870.

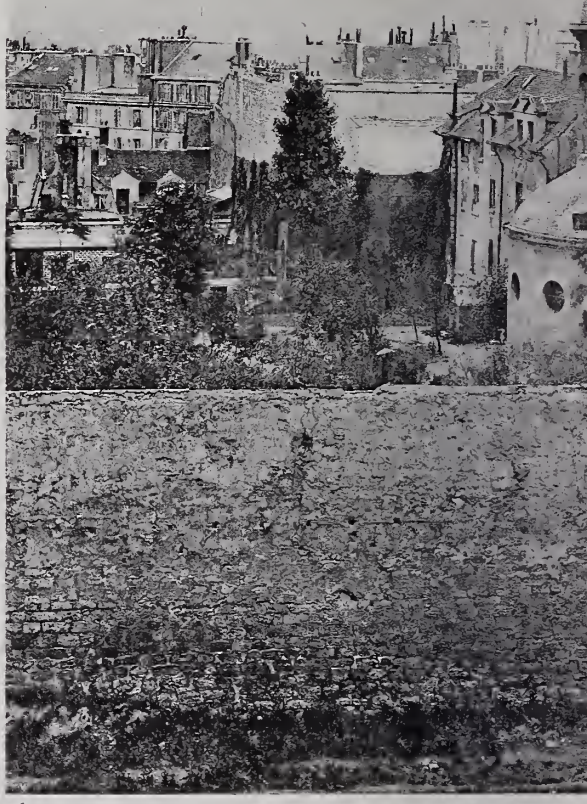

Revers du mur form

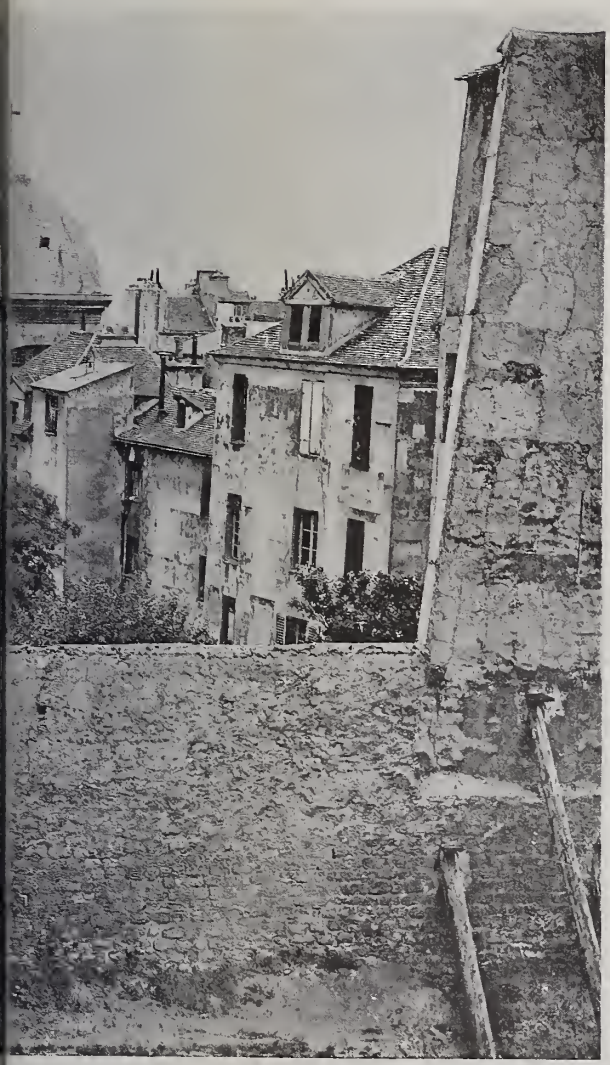

Et occupé
par le Square
ouvert en 1892.

Et occupé en 1896
par des maisons
à loyer et la
Compagnie
des Omnibus.

70.

l du Square de 1892.

LE MONUMENT DU GÉNÉRAL DESAIX

QUI SE TROUVAIT SUR LA PLACE DAUPHINE

J'ai eu, il y a quelques mois, l'occasion d'entretenir le Comité au sujet de l'enlèvement du *monument du général Desaix*, autrefois élevé au milieu de la *Place Dauphine*. Je n'étais pas renseigné sur *la date exacte de cet enlèvement, ni sur ce qu'il était advenu dudit monument*. Avait-il été placé au dépôt des marbres, ou dans quelque musée de province, nous l'ignorions au Comité, et il avait été question de prendre des informations à ce sujet.

Le hasard vient de me faire retrouver un article paru le *14 janvier 1878* dans *le Bulletin français, Journal officiel du Soir*, que j'avais alors recueilli et, je l'avoue, parfaitement oublié.

L'intérêt de cet article, dont je vous adresse ci-joint copie, est de nous renseigner sur l'époque de l'enlèvement du monument, et aussi sur la destination dont il devait être l'objet (d'après le témoignage d'un rédacteur autorisé du *Journal officiel du Soir* de l'époque), et qu'il n'a pas reçue ultérieurement. Je crains qu'il ne faille constater une fois de plus l'*incurie* et le *décousu* dont sont coutumières certaines administrations. En tout cas, peut-être y aurait-il lieu d'appeler l'attention du Conseil municipal de Paris sur la façon *peu respectueuse dont a été traité le monument élevé à un des héros de la première République*, et qui, à quelque parti qu'on appartienne, est considéré par tout Français comme une de nos plus pures gloires nationales. *Il s'agirait aussi de savoir à qui l'on doit imputer la responsabilité de cette disparition.*

Voici le texte de l'article du *Journal officiel du Soir du 14 janvier 1878.*

LA LÉGENDE HÉROÏQUE

« Qui ne se rappelle l'ancienne Place Dauphine ? Quand je dis « *ancienne*, c'est de *trois ans* au plus que j'entends parler, avant qu'elle « s'ouvrit sur l'escalier monumental du Palais de Justice. Petite, sombre, « biscornue, généralement boueuse, parce qu'elle présentait un creux, « toujours bruyante, parce que les omnibus des quatre coins de Paris

« venaient y tracer une bande qui m'a toujours paru le dernier mot « de la fantaisie, et une insulte gratuite à la définition géométrique du « plus court chemin d'un point à un autre. C'était, à vrai dire, un des « coins les plus insupportables de la grande ville, un paquet de mai- « sons qu'on eût dit tombées du ciel, une chose informe et sans beauté. « Eh bien ! je l'aimais pourtant pour le petit monument qui l'eût déco- « rée si elle eût été digne d'être ornée, pour ce souvenir en pierre du « général Desaix, qui se dressait au centre, qu'elle aurait eu, si on eût « régularisé son contour.

« Mon Dieu ! ce n'était pas un chef-d'œuvre de sculpture ; le temps « l'avait même quelque peu endommagé, et l'administration du temps, « peu dévouée au culte de certaines gloires, avait laissé la mousse, cette « rouille de la pierre, envahir la pureté des lignes, estomper les reliefs, « salir le ton originel de la matière. Pourtant, quand on pénétrait dans « ce déplaisant circuit, dans ce trou sans soleil, l'image du héros ven- « geait l'esprit de la déconvenue des yeux, évoquait la mémoire des « grandes choses passées et substituait maint rêve épique au néant « d'impressions qu'offrait ce lieu désolé. J'étais reconnaissant à cette « façon de statue de m'avoir cent fois distrait de l'ennui des voyages « quotidiens.

« *J'apprends qu'on lui destine une place à l'un des carrefours du boule-* « *vard Saint-Michel et je l'y attends avec l'impatience d'un ami.*

« Nous venons de traverser une longue époque de scepticisme où la « raillerie s'est impunément attaquée aux plus grands souvenirs.

« On a tenté de défaire cette légende héroïque du réveil d'un grand « peuple à la liberté.

« On a voulu nier que des principes immortels aient été proclamés « à cette époque et que d'immortels exemples les aient consacrés pour « jamais.

« Œuvre impie que celle-là et dont le mouvement récent des esprits « montre le néant ! à chaque temps son œuvre. Nous ne sommes pas « de ceux qui voudraient qu'on effaçât partout des monuments et des « rues les noms de ceux qui les ont construits ou illustrés. Certes, il y « a çà et là des erreurs à réparer : quelques ratures, quelques change- « ments peuvent être nécessaires.

« Mais ce ne sont là que des exceptions : l'histoire doit rester écrite « sur les choses même insensibles; le marbre, l'airain, le silex sont « les rudes pages sur lesquelles se pose son stylet, et qui, pareilles aux « tables vénérées des Hébreux, méritent d'être traitées avec respect « par la postérité. Or, j'en sais peu de plus glorieuses que celle où fut

« inscrit le nom du général Desaix, le tranquille héros des guerres « nationales, le fidèle soldat de la première République !

« GRIMAUD. »

(*Certifié conforme.*)

J'ai cru, mon cher Secrétaire général, que cet article, malgré son animosité, méritait d'être reproduit, et mis sous les yeux de nos collègues à la prochaine séance de notre Comité. Je vais vous adresser, de même, copie d'un très curieux et intéressant article de *M. J. Claretie, notre très éminent collègue, sur l'hôtel de Sens*, inséré dans le *Journal le Temps du 22 septembre 1882*. J'avais conservé cet article, recueilli autrefois, comme l'article relatif à Desaix. Vous jugerez vous-même de son grand intérêt en le lisant; il retrouve aujourd'hui, en présence des dangers qui menacent l'hôtel de Sens, un grand intérêt d'actualité.

Croyez, mon cher Secrétaire général, à mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

ANDRÉ LAUGIER.

Voici l'article de M. Jules Claretie, dont je vous ai annoncé l'envoi. Il est assez éloquent par lui-même, pour se passer de tout commentaire. Vous en jugerez en le lisant *in extenso*.

LA VIE A PARIS[1]

Paris qui s'en va. — L'hôtel de Sens. — Un monument à sauver. — Victor Hugo et sa guerre aux démolisseurs.

Parlons un peu de Paris d'autrefois. Je reçois une lettre signée d'un nom illustre, où l'on me dit :

« Qu'est-ce que je lis dans mon journal? *Est-ce qu'on va réellement « détruire l'hôtel de Sens*, ce dernier reste de l'hôtel Saint-Paul? Vous « devriez bien protester. C'est le dernier morceau du vieux Paris de « Charles V qui s'en ira. Et pourquoi faire? Il ne gêne guère. »

Peu de Parisiens sans doute connaissent cet hôtel de Sens, dont la porte ogivale, flanquée de deux tourelles, est un des débris vénérables de Paris. Il y a des siècles et des siècles que l'archevêque de Sens, Ève rard, le fit construire. Une partie de notre histoire nationale a tenu là.

1. *Temps*, du 22 septembre 1881.

Toutes ces ruelles qui l'entourent, la rue du Figuier, où Guillot, le rimeur, voyait au XIIIe siècle, *chevaucher des nains*, la rue des Barres, dont le nom vient, soit des Carmes aux vêtements barrés qui l'habitaient, soit des chaînes dont on barrait les rues aux heures sombres des tueries du moyen âge, dans ces coins où les pierres semblent avoir gardé comme le souvenir et l'ombre de nos aïeux, sont autant de chroniques vivantes où l'on peut retrouver le fantôme même du passé. Que de fois je les ai parcourues, le bon Dictionnaire de F. Loth sous le bras, faisant la chasse aux choses d'autrefois et voyant les vieilles légendes parisiennes se lever devant moi comme une volée de perdreaux.

L'hôtel de Sens où l'on retrouvait — où l'on retrouve encore — les toits en poivrières, les hautes cheminées où pourrait cuire un bœuf entier, les fenêtres à croix de pierre, les escaliers contournés en volutes, des architectures d'autrefois, était bien déchu de ses splendeurs premières. *Il servait d'asile à une fabrique de confitures*, après avoir abrité, *il y a cinquante ou soixante ans, une entreprise de messageries.* Les princes ont leurs destins comme les livres. Au-dessus de la porte en ogive où les évêques passaient autrefois, on lisait — et on lit encore — ces mots d'un réalisme narquois : *Confitures de Saint-James.*

Il faut s'attendre à tout en fait de décadences.

N'ai-je pas, en visitant naguère le vieux château de Plessis-lès-Tours, où le maigre visage de Louis XI paraît se profiler encore, constaté que la demeure de « roy Loys de France » est devenue — ô naturalisme ! — un dépôt de vidange. Tristan l'Hermite chassé par les égoutiers ! Les oubliettes transformées peut-être en fosses d'aisances ! C'est le post-scriptum de l'histoire.

Mais, du moins, Plessis-lès-Tours existe encore ; mais l'hôtel de Sens, tranformé en une confiturerie, restait toujours debout, sa façade trouée d'un boulet des journées de 1830, incrusté, là, dans ses pierres, comme une balle dans le front d'un blessé. *Il était intact l'hôtel de Sens, et constituait une des curiosités du vieux Paris. Nous l'avons vu plus d'une fois avec M. Sardou*, lorsque, dans les rues voisines, nous cherchions la maison où, un moment, vécut Molière, et celle où mourut Rabelais.

Et on va le démolir ! Les architectes de ce temps sont donc pris d'une haine féroce contre les monuments d'autrefois !

Mais c'est de l'histoire vivante qu'on émiette en jetant bas ces murailles ! Mais, si cette fièvre de démolition continue, il ne restera bientôt plus rien du vieux Paris. Certes, je conçois, j'aime, j'admire ce Paris nouveau sillonné de tramways qui ressemblent à des artères de feu, ce Paris moderne et électricien où Edison et Swan se battent déjà à coups

de lampes, ce Paris où les auditions musicales téléphoniques remplaceront bientôt les concerts populaires et mettront l'Opéra, comme l'eau et le gaz, à tous les étages, ce Paris qui ne vivra, ne parlera, n'agira, ne marchera que par les fils, comme les marionnettes; — je le trouve étonnant, stupéfiant, prodigieux, et je consens à aligner encore, pour le louer, dix lignes d'adjectifs à la Sévigné, mais enfin, il pouvait, cet *Electric-Paris*, se superposer un Paris ancien et ne pas l'exiler; il pouvait vivre de son éclatante vie nouvelle sans songer à la suppression de l'humble et ancien Paris d'autrefois.

Qu'on bâtisse des écoles, des mairies, des musées scolaires, des laboratoires, tout ce qui est la vie du Paris démocratique d'à présent, soit, et tant mieux, en vérité; mais les monuments, ce sont des leçons qu'on peut toucher; c'est le passé matérialisé, la chronique tangible, l'enseignement historico-artistique entrant, comme d'un bond, par les yeux. Pour peu que nous continuions à mettre en poche tout cela, notre Paris, avec ses grands hôtels, ses cercles, ses clubs, ses gares, ses magasins monstres, ses casinos, ses cafés et ses panoramas, ressemblera à une immense ville américaine, avec l'activité, l'énergie et la robustesse des Américains en moins.

Je sais qu'on va me dire : — « Bah ! qu'importe un pan de muraille, une ogive, un pignon, une tourelle ? »

Mais c'est que, pignons, tourelles, vieilles maisons, vieilles sculptures, on abat tout aujourd'hui, non seulement à Paris, mais en France, dans toute la France. Nous sommes en proie à une rage spéciale, la rage du neuf. *Angers*, la vieille ville, si pittoresque, est littéralement éventrée. On jette à bas des bijoux gothiques, avec poutres en bois sculptés, pour les remplacer par des bazars de nouveautés à l'instar des magasins du Louvre.

A Morlaix, j'ai vu une admirable maison en bois, à lanterne et à pignon, qu'on dit être la *maison de la duchesse Anne de Bretagne*. Quoi qu'il en soit, c'est un joyau architectural. Eh bien, on va l'abattre quelque jour, parce qu'elle *n'est plus dans l'alignement*. Je le crois bien, depuis le xve siècle ! La ville n'aurait qu'à l'acheter, à en faire un musée, à la sauver, — ah bien, oui ! Elle sera débitée quelque jour, la maison de la duchesse Anne, morceau par morceau, pour la plus grande joie des revendeurs d'antiquailles, et ses débris vont armer le château de quelque financier pseudo-allemand, ou le chalet du bord de la mer de quelque camarade de Mlle Léa d'Asco qui élève des ours vivants après avoir essayé de faire vivre des ours dramatiques.

En vérité, ne pourrait-on sauver l'hôtel de Sens, comme on a sauvé la Tour

de Jean sans Peur? La Tour était, certes, moins curieuse, comme le dit fort bien (dans *l'Artiste*) M. Alboize : *Ne pourrait-on sauver ce morceau du vieux Paris de Charles V, comme m'écrit M. Sardou?* Il est malsain, au point de vue intellectuel, d'habiter une ville sans tradition et sans souvenirs.

Je ne puis que protester; mais de telles protestations ont été souvent entendues. Les voix qui les jetaient étaient, il est vrai, de grandes voix. Croirait-on que *M. d'Argout*, le ministre de Louis-Philippe, dont Daumier et Granville caricaturaient si drôlement le nez proverbial, croirait-on que d'Argout voulut sérieusement, il y a de cela 50 ans, *démolir l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois* pour faire passer là, comme il disait, *une grande, grande, grande rue? Victor Hugo protesta, indigné!* Il protesta, chose curieuse, dans *la Revue des Deux Mondes*, en même temps que Montalembert qui l'appelait alors son ami, la plume à la main, et qui devait plus tard l'insulter à la tribune; il protesta, publia *un article intitulé : Guerre aux démolisseurs! et il sauva non seulement Saint-Germain-l'Auxerrois*, à Paris, *mais le magnifique hôtel Bourgtheroulde, à Rouen*, qu'on voulait abattre, *et l'église de Brou*, la merveilleuse église de Brou, dont *on voulait faire un grenier à foin*.

Espérons, disait brutalement *la Revue* (et peut-être Hugo lui-même), que nous verrons enfin poindre quelque lueur d'intelligence dans le cerveau de M. d'Argout !

Et ce vœu était aussitôt suivi de cette note :

M. Victor Hugo, en attendant la loi qu'il réclame pour la conservation des monuments nationaux, est, dit-on, déterminé à faire lui-même la police autour de ces véritables ruines et à châtier sérieusement et sans pitié, en le dénonçant en face et en l'appelant par son nom, tout démolisseur, quel qu'il soit, propriétaire, maire, ministre ou roi. Il n'y a pas, en effet, de vandale irresponsable aux yeux de l'art, et le goût n'admet pas de : *The king can do no wrong*.

Elles datent de 1832, ces lignes colères. *Elles sont toujours d'actualité en 1882*. Que le vandale soit un propriétaire qui balaye l'œuvre d'art pour spéculer sur le terrain nu, ou un conseil municipal de grande ou de petite ville qui démolit une porte ou une tour pour la remplacer par quelque square, le même cri de réprobation doit se faire entendre. *Victor Hugo est en vacances*. Il met Pégase au vert, comme il le dit à Virgile dans les *Chansons des Rues et des Bois*. *Il eût, sans cela, crié, aujourd'hui, comme il y a un demi-siècle : Guerre aux démolisseurs! et peut-être eût-il sauvé l'hôtel de Sens, comme il a sauvé l'hôtel Bourgtheroulde.*

L'État ou la Ville ne peuvent-ils donc acheter ce monument de notre his-

toire et sauver ces pauvres tourelles en y installant un musée, une école, que sais-je? Tant de niais et de vaniteux se font bâtir à frais énormes des *castels* gothiques et des campagnes d'une archéologie douteuse qui eussent retrouvé, entre ces murailles, l'ombre de Jean le Bon et de Tristan de Salezan!

Ce que n'ont pas fait les Barbarès, les Barberini l'ont fait, dit un vieux proverbe romain, flétrissant les procédés féodaux de ces gens qui démolissent les Palais de Rome pour se bâtir des demeures nouvelles. — *Quod non fecerunt Barbari, hoc fecerunt Barberini.*

Qu'on ne dise pas, en voyant tomber cette façade du XVe siècle :

Ce que le temps n'avait pu faire, les Parisiens de 1882 l'ont laissé faire!

JULES CLARETIE.

Je crois, n'est-ce pas, que l'article méritait bien, à tous les points de vue, d'être rappelé, à toutes fins utiles. Je vous le transmets tel quel, et vous prie, mon cher Secrétaire général, de me croire

Votre tout dévoué,

ANDRÉ LAUGIER.

DEUX DÉMOLITIONS

UNE ENSEIGNE DANS LA RUE RÉAUMUR. L'ARBRE DE JESSÉ DE LA RUE SAINT-DENIS.

Le percement de la rue Réaumur a entraîné la démolition d'une maison adossée à la façade sud de l'église Saint-Martin-des-Champs. M. Cravoisier, si dévoué à notre œuvre, nous envoie le croquis ci-joint.

Percement de la rue Réaumur.
Enseigne d'une maison détruite en 1896 dans la rue Réaumur.
Dessin de Cravoisier.

On a vu, page 39 (t. X), la destruction imminente de la maison de la rue Saint-Denis portant un arbre de Jessé. M. Cravoisier nous en adresse également un croquis reproduit ici.

Dans d'anciennes maisons d'encoignure, un certain nombre de poteaux corniers représentent des sujets allégoriques ou religieux, entre autres la généalogie de la famille du roi David, commençant à son père Isaïe et finissant à son dernier descendant Jésus-Christ. On appelait, écrit Fournier, ces poteaux des *arbres de Jessé*, mais ils ont tous été détruits, à Paris, croyons-nous, avec les diverses maisons dont ils formaient l'enseigne, à l'exception d'un seul, celui dont on donne l'image ici. Il est cité par Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, comme situé au coin d'une maison formant l'angle de la rue Saint-Denis et de celle des Prêcheurs, et le savant érudit en parle en ces termes :

E. Cravosier 1896

L'arbre de Jessé 83 rue St Denis

« Ces poteaux corniers sont souvent façonnés avec soin, ornés de sculptures, de profils, de statuettes, choisis dans les brins les plus beaux et les plus sains. On voit encore des poteaux corniers, bien travaillés, dans certaines maisons de Rouen, de Chartres, de Beauvais, de Sens, de Reims, d'Angers, d'Orléans. On en voit encore un, représentant l'*arbre de Jessé*, à l'angle d'une maison de la rue Saint-Denis, à Paris, datant du commencement du XVIe siècle [1]. » Cet arbre de Jessé, de grande dimension, monte jusqu'au faîte de la maison.

On peut lire sur ce sujet l'article paru page 18 du 9e volume (nº 33-34).

1. *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française.* Paris, Morel, 1864, gr. in-8º, t. VII, p. 475.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

Article premier. — La Société des *Amis des Monuments parisiens* est constituée dans le but de veiller sur les œuvres d'art et sur la physionomie monumentale de Paris.

Art. 2. — Elle a son siège à Paris.

Art. 3. — La Société se compose de toutes les personnes dont l'admission est prononcée par le Comité à la suite d'une demande écrite par le candidat et appuyée par deux membres de la Société domiciliés depuis au moins trois mois dans le département de la Seine.

Les Dames peuvent faire partie de la Société.

Art. 4. — Le MINIMUM de la cotisation est fixé à 10 francs par an.

Tout membre peut convertir sa cotisation annuelle en un versement unique de 100 francs.

Art. 5. — La Société est administrée par un comité de soixante membres nommés en assemblée générale.

Le Comité se renouvelle par cinquième chaque année.

Les membres sortants sont toujours rééligibles.

Art. 6. — Le Comité nomme le Bureau parmi ses membres.

Art. 7. — Le Bureau se compose de :

Un Président,
Trois Vice-Présidents,
Un Secrétaire général et trois Secrétaire adjoints.
Un Archiviste,
Un Trésorier.

Art. 8. — Le Comité a pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société, pour la convoquer ordinairement et extraordinairement, pour défendre ses intérêts, accepter dons et legs, et généralement pour statuer sur tout ce qui concerne l'administration.

Art. 9. — La présence du cinquième des membres est nécessaire pour rendre valables les décisions du Comité quand il s'agit d'engager une dépense.

Art. 10. — La Société se réunit en Assemblée générale deux fois par an, pendant les mois d'avril et de novembre, pour y délibérer sur les affaires indiquées à son ordre du jour.

Art. 11. — Le Bureau prépare le Budget qui doit être voté par l'Assemblée générale.

Art. 12. — Dans l'Assemblée générale d'avril il sera donné lecture de deux rapports, approuvés par le Comité : dans le premier, le Secrétaire général indiquera l'état et les travaux de la Société pendant l'année écoulée ; dans le second, le Trésorier exposera la situation financière de la Société.

Ces rapports doivent être approuvés par l'Assemblée générale.

Art. 13. — Tout Sociétaire qui, pendant deux années consécutives, n'aura pas payé sa cotisation, sera rayé de plein droit.

L'exclusion d'un membre est prononcé sans appel par le Comité après audition de deux représentants, au choix de ce membre, dans une réunion composée du tiers au moins du Comité et sur le vote des deux tiers des membres présents.

Art. 14. — Tout Sociétaire sorti de la Société est soumis, pour y rentrer, aux conditions d'admissibilité des membres.

Art. 15. — Nul ne pourra faire partie du Comité s'il n'est Français et jouissant de ses droits civils.

Art. 16. — Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la demande du Comité avec l'approbation d'une Assemblée générale.

Art. 17. — La Société ne peut être dissoute que dans une Assemblée générale comptant comme présents les deux tiers des membres résidant à Paris.

Art. 18. — Le Président fait connaître à l'autorité compétente les changements qui se produisent dans la composition du bureau, et il lui adresse, à la fin de chaque année, le compte rendu moral et financier de la Société, ainsi que les listes des membres.

Les discussions politiques et religieuses sont formellement interdites dans les réunions de la Société.

Toute modification apportée aux présents statuts devra, avant sa mise en vigueur, être soumise à l'approbation de l'autorité compétente.

AUTORISATION PRÉFECTORALE

Nous, Préfet de police,

Vu la demande à nous adressée le 7 février 1885, par les personnes dont les noms et adresses figurent sur la liste ci-jointe, demande ayant pour but d'obtenir l'autorisation nécessaire à la constitution régulière d'une Association fondée à Paris sous la dénomination de : *Société des Amis des Monuments parisiens* ;

Ensemble les statuts de ladite Association ;

Vu l'art. 291 du Code pénal et la loi du 10 avril 1834 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER

L'Association organisée à Paris sous la dénomination de *Société des Amis des Monuments parisiens* est autorisée à se constituer et à fonctionner régulièrement.

ART. 2

Sont approuvés les statuts sus visés tels qu'ils sont annexés au présent arrêté.

ART. 3

Les membres de l'Association devront se conformer strictement aux conditions suivantes :

1° Justifier du présent arrêté au Commissaire de police du quartier sur lequel auront lieu les réunions ;

2° N'apporter, sans notre autorisation préalable, aucune modification aux statuts tels qu'ils sont ci-annexés ;

3° Faire connaître à la préfecture de police, au moins cinq jours à l'avance, le local, le jour et l'heure des réunions générales ;

4° N'y admettre que les membres de la Société et ne s'y occuper, sous quelque prétexte que ce soit, d'aucun objet étranger au but indiqué dans les statuts sous peine de suspension ou de dissolution immédiate ;

5° Nous adresser, chaque année, une liste contenant les noms, prénoms, professions et domiciles des sociétaires, la désignation des membres du bureau, sans préjudice des documents spéciaux que la Société doit également fournir chaque année sur le mouvement de son personnel et sur sa situation financière.

ART. 4

Ampliation du présent arrêté, qui devra être inséré en tête des statuts, sera transmise au commissaire de police du quartier Saint-Germain-des Prés, qui le notifiera au président de l'Association et en assurera l'exécution en ce qui le concerne.

Fait à Paris, le 21 avril 1885.

Le Préfet de police,
Signé : E. CAMESCASSE.

Pour ampliation :
Le Secrétaire général,
Signé : GRAGNON.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été fondée, dans la séance du 7 février 1884, sur l'initiative de *M. Charles Normand*, avec le concours des personnes qui, en assistant à cette séance de fondation, avaient bien voulu répondre à une circulaire qu'il avait adressée. C'étaient *M. Bailly*, de l'Institut, président de la Société des artistes français ; *Blondeau*, représentant *M. Vacquerie* ; *Canivet*, représentant *M. Hervé*, de l'Académie française ; *Lameire*, peintre, membre de la Commission des Monuments historiques ; *De Lasteyrie*, professeur à l'École des Chartes, membre de la Commission des Monuments historiques ; *Albert Lenoir*, de l'Institut ; *Mareuse*, secrétaire de la Commission municipale des Inscriptions parisiennes ; *Monteil*, conseiller municipal ; *Morain* ; *Eugène Muntz*, conservateur de la Bibliothèque et des Collections à l'École des Beaux-Arts ;

Questel, architecte, de l'Institut; *Sauvageot*, graveur, auteur d'ouvrages sur les monuments; *Wallon*, secrétaire général de la Société centrale des Architectes.

Démarches en vue d'obtenir la sauvegarde de la *Porte Saint-Denis* : La Société obtient la restauration de la Porte Saint-Denis (*janvier* 1885). Achèvement des travaux en mai 1887.

Organisation d'un classement des œuvres d'art de Paris.

Démarches près du Conseil municipal en vue de la conservation de *Saint-Julien-le-Pauvre*. Réponse favorable.

Propagande faite par les Sociétaires pour mettre en valeur les œuvres d'art de la Capitale. Conférences populaires sur l'Histoire des Quartiers de Paris. Articles dans la Presse politique ou technique pour vulgariser la connaissance et l'histoire du vieux Paris.

Inauguration des Promenades archéologiques et artistiques destinées à rehausser la valeur des antiquités de Paris.

Démarches en faveur de la conservation des noms historiques des rues du vieux Paris.

Demande faite à l'effet d'obtenir pour la *Statue de Diderot* un emplacement moins défavorable, et satisfaction donnée à cette demande.

Recherches d'antiquités disparues de l'ancien Paris.

Les *Sociétés départementales* chargent le Comité d'organiser, avec leur concours, la protection des œuvres d'art en France.

Vœu provoqué par la Société, d'accord avec les Sociétés départementales, en faveur de la conservation des *Arènes de Lutèce*.

Établissement de relations avec les Sociétés analogues de France et de l'étranger.

Élaboration de l'organisation départementale.

Établissement d'un *Catalogue des ruines des Tuileries*.

Démarches en faveur de la conservation de l'*Hôtel Salé* (ancienne École centrale).

Propagande en faveur d'un style d'architecture plus éminemment décoratif.

Propagande en faveur d'une législation protectrice des œuvres d'art.

Préparations des diverses mesures propres à assurer d'une façon générale la conservation des œuvres anciennes et l'aspect du Paris nouveau ; études sur le grattage des façades.

Organisation d'une commission chargée de relever dans les journaux les actes de vandalisme.

Création d'un *Bulletin* gratuitement distribué aux Sociétaires, formant un *Recueil illustré* des Monuments parisiens (dix VOLUMES en 1896).

Démarches au sujet du Métropolitain de 1886.

M. le Ministre des Travaux publics confie à la Société le soin de nommer une commission artistique et archéologique du Métropolitain (1886) chargée de lui présenter un rapport sur la question.

Plusieurs Sociétaires et conseillers municipaux, membres du Comité des Monuments parisiens, obtiennent, conformément aux vœux de la Société, la sauvegarde des œuvres d'art et des aspects de Paris menacés par le projet du Métropolitain (1886).

Relations établies avec la Société des *Amis des monuments rouennais*.

Promenades aux fouilles du Vieux Louvre, aux Dioramas de Paris, aux Archives nationales et aux vieux Hôtels du Marais, etc.

Visite du Val-de-Grâce et des Catacombes.

Campagne contre les *Affiches agaçantes*. Arrêtés et mesures diverses obtenues par la Société contre l'encombrement des affiches.

Banquets annuels d'artistes, d'érudits, d'amateurs.

Conférence sur les théâtres de Paris.

Campagne en faveur de l'église Saint-Pierre de Montmartre.

Création par un certain nombre de membres de la Société de la Revue l'*Ami des Monuments et des Arts*, illustrée, avec une Revue des découvertes du monde entier, destinée à permettre en France et à l'étranger une action analogue à celle exercée à Paris par la Société.

Organisation, sur l'initiative de la Société, du premier *Congrès international officiel pour la protection des Monuments et Œuvres d'art* : fondé par arrêté ministériel en date du 16 juillet 1888 (Exposition de 1889).

Visite, un an avant son ouverture, du Musée Guimet, près le Trocadéro.

Campagne de la Société pour la sauvegarde du Louvre et de ses richesses menacées par l'installation de foyers dans ses sous-sols.

Collection de photographies prises par les membres de la Société au moment de la démolition des vieux quartiers de Paris.

Reproduction inaltérable d'un certain nombre des œuvres détruites et publiées dans le *Bulletin* de la Société.

Obtention de la réfection de l'*Arc de Triomphe* du Carrousel.

Réunions, en séances d'assemblées générales, du bureau, du comité, des commissions.

Études sur les moyens d'assurer à perpétuité la conservation des sépultures.

Conférence sur le *Paris qui s'en va* (quartier de la rue de l'Hôtel-Colbert).

Publication, sous le patronage de la Société, d'un Guide artistique et archéologique de Paris avec nombreuses illustrations (*Nouvel Itinéraire-Guide, artistique et archéologique*), par Charles Normand.

Conférence sur un des plus curieux quartiers de Paris : l'hôtel dit *de Soissons* et la Bourse du commerce.

Conférence sur le Jardin des Plantes et le Muséum.

Fondation d'un Comité international pour la protection des œuvres d'art et monuments.

Signalement de vente de boiseries (Hôtel de Sens) appartenant à l'État : utilité d'une Commission de contrôle des ventes.

Études au sujet du nettoyage de statues des jardins publics.

Sauvegarde des bas-reliefs de la rue des Tilleuls à Montmartre (transportés chez M. Joseph Blanc).

Visite des bâtiments de l'Hôtel des Invalides.

Démarches au sujet de l'aspect monumental de la région où se trouve la Cour des Comptes.

Conférence sur l'hôtel du comte Verd et la vie privée à Paris au XIIIe siècle.

Conférence sur l'hôtel Saint-Pol et l'ancienne église Saint-Pol.

Visite du Conservatoire des Arts et Métiers.

Conférence sur la tour de Jean sans Peur et les origines du Théâtre Français à Paris.

Visite aux modèles restitués du Temple de Karnak (Égypte) et du Panthéon de Rome.

Conférence sur l'hôtel de Sens, sur la vieille École de médecine, sur les Arènes de Lutèce et le premier théâtre parisien.

Campagne en faveur de la sauvegarde de la perspective de l'Esplanade des Invalides menacée par la création d'une gare, mal étudiée jusqu'au moment de l'intervention de la Société.

Étude des restes du Louvre de Philippe-Auguste dont les débris subsistent sous le Louvre actuel.

Le Palais-Royal à travers les âges. Campagne contre l'abus des affiches pendant les périodes électorales ; inconvénients pour les monuments. Les écriteaux commerciaux sur les façades.

Photographies prises, dans les rues Thévenot et Réaumur, des anciennes constructions détruites. Vœu en faveur du dégagement de l'abside de Saint-Martin-des-Champs (Conservatoire des Arts et Métiers).

Campagne en faveur de l'aspect artistique de Paris menacé par certains dispositifs du projet d'Exposition de 1900.

La Société obtient la remise en état du Jardin des Tuileries, encombré depuis longtemps par un *Panorama*, qui dénaturait l'œuvre de Le Nôtre.

Campagne contre l'envahissement des affiches ; on obtient l'enlèvement des placards les plus obsédants, dont on commençait à encombrer les façades de la place Vendôme, à la façon de celles de la place des Victoires.

Réclamation adressée à M. Huet pour n'avoir pas tenu la main aux prescriptions garantissant l'aspect artistitique de la place des Victoires, au moment des reconstructions de maisons.

La Société obtient l'acquisition par la ville de l'ancienne Faculté de médecine de la rue de la Bucherie, qui est ainsi protégée contre la ruine.

La Société se préoccupe du danger auquel serait exposé le bel et ancien hôtel de Rohan (Imprimerie nationale).

La Société signale les dangers d'incendie auxquels le Musée des Invalides est exposé.

Sauvegarde de la grille de Lulli payée par Molière, qui décorait la façade de la maison de ce musicien dans la rue des Petits-Champs (coin de la rue Sainte-Anne).

Vœu au sujet de la Cour des Comptes, en vue de conserver sur son emplacement un ensemble d'aspect monumental, maintenant le carac tère artistique de cette partie de la Seine.

Visite d'études au Musée de Cluny, au premier théâtre parisien ou Arènes de Lutèce.

Visite à l'ancien couvent des Bernardins.

Conférence sur le Palais de la Cité.

Conférence sur la Bastille.

Conférence sur les Catacombes de Paris.

Vœu en faveur de la sauvegarde, sur place, de l'ancienne église Saint-Pierre de Montmartre et de ses débris romains.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

Présidents honoraires (présidents sortants). — Albert Lenoir, de l'Académie des Beaux-Arts. — Charles Garnier, de l'Académie des Beaux-Arts. — Ravaisson, membre de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie des sciences morales et politiques.

Président : Charles Tranchant, ancien conseiller municipal de Paris, ancien conseiller d'État.

Vice-présidents : Juglar (Clément), membre de l'Institut, professeur à l'École des Sciences politiques. — De Champeaux, bibliothécaire de l'Union Centrale des Arts décoratifs. — E. de Ménorval, conseiller municipal.

Secrétaire général : Charles Normand, directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*, architecte diplômé par le Gouvernement, lauréat de l'Institut, directeur des *Excellents Guides*.

Secrétaires adjoints : Augé de Lassus, homme de lettres. — André Laugier, secrétaire général du Mont-de-Piété. — Docteur Philbert, secrétaire de l'association générale des médecins de France, secrétaire général des Parisiens de Paris.

Archiviste : Eugène Müntz, membre de l'Institut, conservateur de l'École des Beaux-Arts.

Trésorier : Ch. Bartaumieux, architecte-expert.

LE VESTIGE DU MUR D'ENCEINTE DE PARIS

SOUS PHILIPPE-AUGUSTE

On a remis à la lumière au mois de mai 1896 un fragment, d'ailleurs connu, de cette enceinte. En cette occasion de nombreux articles ont paru dans les journaux. Nous croyons devoir reproduire les principales parties d'une des meilleures études imprimées à ce moment; ce travail est dû à M. Montorgueil (*Éclair* du samedi 16 mai 1896).

« Le promeneur, qui descendait la rue Clovis, aux pentes si raides que les voitures les fuient avec soin, avait l'œil attiré à sa droite par un jardin haut perché et dont les terres avaient besoin, pour ne pas glisser dans la rue, d'un mur de soutènement. Il est, ce jardin, en ce joli mois de mai, vert et touffu comme une forêt en miniature, et les arbres, qui s'y pressent, semblent disputer les uns aux autres leur part de soleil.

« Vers la rue du Cardinal-Lemoine ce jardin est fermé aussi par un mur, dont la crête est assez élevée pour dominer le jardin lui-même. Avec ses pierres noircies par le temps et dont les interstices sont souvent privés du mortier qui devait les réunir, il a l'aspect des vieilles bâtisses dont la solidité a défié les siècles. C'est un tronçon de la muraille de Philippe-Auguste. On devine qu'il a dû être coupé pour laisser passer la rue Clovis; et de ce côté, à la section même, sur la crête, une balustrade faite d'une lame de fer rouillée et tordue arrête l'imprudent qui, de là-haut, voudrait se pencher sur la rue.

« On a découvert en avant de ce mur qui devait, par la disposition du terrain, être une excellente défense, une sorte d'avant-mur épais de quatre ou cinq mètres et qui sans doute, au moyen âge, surplombait d'autant la campagne.

« Les fouilles faites en ce moment s'opèrent sur ce qui était le fossé de l'enceinte. Au moment d'une visite que nous y faisions avant-hier on venait d'exhumer un buste en pierre; il ne faudrait pas être surpris que d'autres découvertes plus intéressantes y fussent faites.

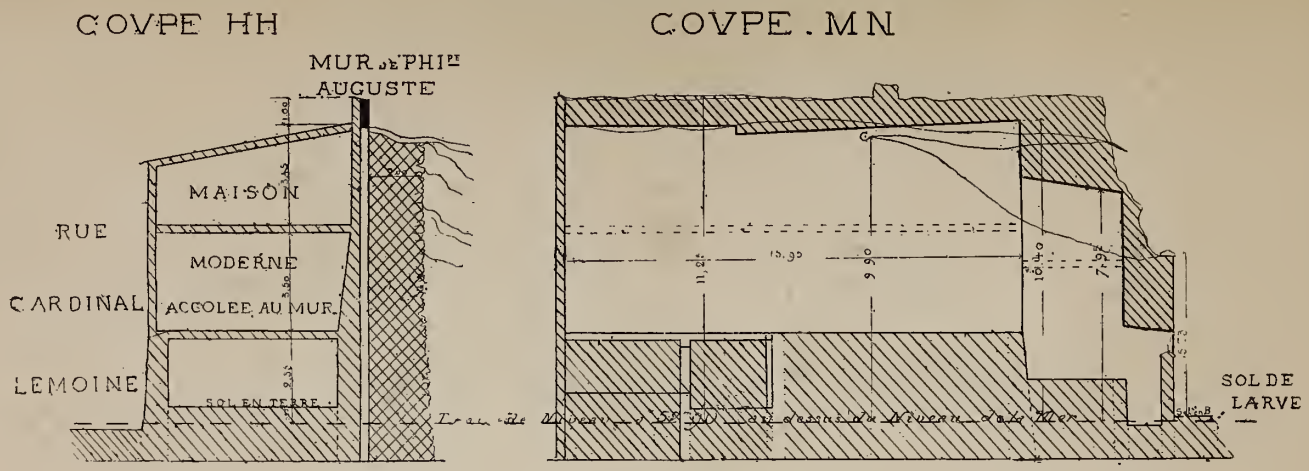

Le mur d'enceinte de Philippe-Auguste

d'après les recherches de 1896 et les documents communiqués par M. Charles Magne.

« Aussi les archéologues de la rive gauche se sont-ils émus. Le comité d'études historiques et archéologiques du cinquième et du treizième arrondissement a adressé à l'administration préfectorale un « vœu de conservation » de ces intéressants vestiges, en demandant qu'ils soient dégagés de constructions nouvelles et encadrés dans un petit square, pour la formation duquel un terrain contigu déjà planté d'arbres, qui appartient à l'État, pourrait être avantageusement utilisé.

« Ce serait d'un même coup obtenir double résultat : aérer un vieux quartier que les rues nouvelles n'ont pas, au point de vue de l'hygiène, assez modifié ; et les érudits auraient ainsi l'occasion d'étudier et d'élucider la vieille question de la distinction qu'il y a à faire entre le mur de Philippe-Auguste et celui de Charles V.

« C'est naturellement surtout aux fondations que l'œuvre de Philippe-Auguste est restée intacte et naguère, au cours d'une visite organisée par les Amis des monuments parisiens, MM. de Ménorval et Charles Normand en montraient les caractères dans les sous-sols du Louvre.

« M. Georges Villain, conseiller municipal, se propose de demander que l'on conserve tous les vestiges de la vieille enceinte, chaque fois que ce souci sera compatible avec les exigences de la viabilité.

« A cette proposition nous ne pouvons qu'applaudir. « Nous devons léguer à la curiosité des siècles futurs et à leur piété ces pierres qui témoigneront de ce que fut Paris à l'origine de sa fortune, si peu étendue encore. Nous n'avons pas le droit de détruire les vestiges de notre berceau. »

M. Georges Villain, esprit érudit, historien qui sait son Paris sur le bout du doigt, était bien qualifié pour demander à ses collègues et obtenir d'eux cette heureuse conservation des pierres de ces remparts où, pour l'honneur de la cité et des franchises, nos aïeux ont versé leur sang. »

Nous nous joignons avec grand plaisir à M. Georges Villain, dont on connaît les savants travaux, pour demander la conservation des vestiges de cette belle enceinte. On se souvient que notre collègue M. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a fait émettre un vœu analogue par le Comité de la Société des Amis des Monuments parisiens. C. N.

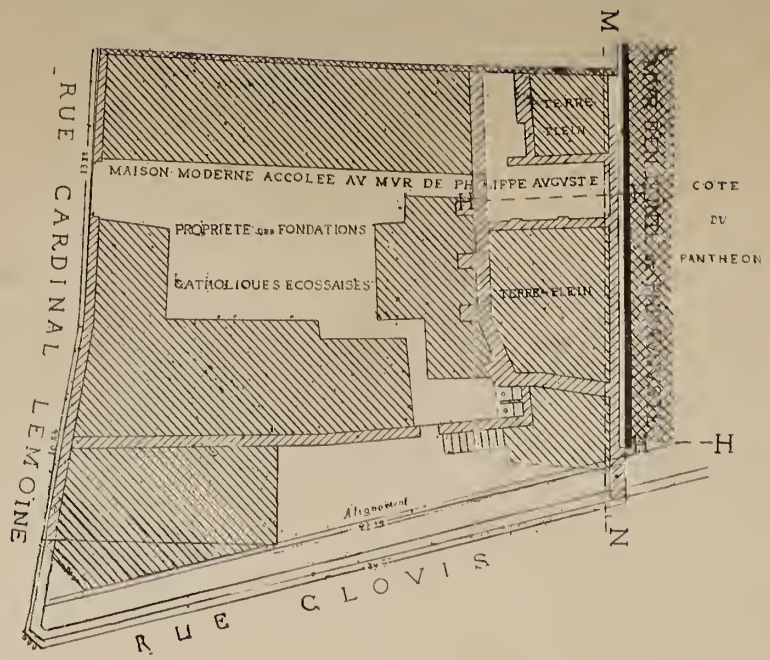

Mur d'enceinte de Philippe-Auguste. — Partie mise au jour en 1896.

Plan de Charles Moyne.

VŒU AU SUJET DE LA GARE

DE LA COUR DES COMPTES

Le Comité vient d'adopter le vœu suivant :

« En présence des dispositions projetées pour la création d'une gare de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans sur l'emplacement du palais du quai d'Orsay, le Comité de la Société des Monuments Parisiens persévère dans l'opinion qu'il avait émise de longue date, et à diverses reprises, au sujet de cet édifice ; il rappelle les motifs souvent développés qui militent dans le sens de la conservation en cet emplacement d'un édifice d'un caractère vraiment monumental. En outre et sans apprécier la question par le côté industriel, qui échappe à sa compétence, il croit devoir faire remarquer combien l'aspect de la ville, si important à cet endroit, souffrirait de son remplacement par une œuvre d'un goût moins ample ou moins bien ordonné. »

VŒU AU SUJET DE L'ASPECT DE PARIS

Le Comité des Amis des Monuments Parisiens, à propos des pénétrations actuelles et futures de voies ferrées qui pourraient être prolongées dans l'intérieur de Paris au mépris de son aspect monumental,

Émet le vœu :

Que la loi du 10 juillet 1870, permettant que ces prolongements inférieurs à 1.800 mètres puissent être autorisés par simple décret, soit modifiée par l'amendement suivant :

« Ladite loi ne pourra pas s'appliquer à Paris. »

BIBLIOGRAPHIE

Articles relatifs à Paris, parus récemment dans l'*Ami des Monuments et des Arts* : G. Hanotaux : Paris en 1614 (avec planche) : plan de l'École des Beaux-Arts; gravures de Robida ; la Recluse des Innocents ; les écoles descendant de la place Maubert; la tour Billy et le quartier Saint-Paul; cloître Saint-Germain. — Charles Normand : Reconstitution du *Paris gallo-romain*; *second livre* : Le grand monument du Collège de France (avec plans, vues et détails inédits), et le Puits Cistain, etc.

LE CŒUR DE PARIS, par ROBIDA

Dans le livre intitulé *Le cœur de Paris*, Robida continue sa belle œuvre de vulgarisation des splendeurs et souvenirs de la capitale. Il les décrit en 410 pages d'un style imagé, accompagné de nombreux dessins où l'habile artiste fait revivre les vieux quartiers disparus qu'il peuple à nouveau de seigneurs et de manants, de grandes dames et de gentilles paysannes. Robida a inséré dans son volume une eau-forte et un certain nombre de lithographies dont le dessin est charmant, la coloration et la composition d'un très grand effet. Ces planches demeureront car elles sont ce qu'on a fait jusqu'ici de mieux en ce genre sur Paris; le faire est bien français; il n'est point mignardé à l'égal d'une épreuve photographique, mais traité de cette façon large et ample qui témoigne du sentiment d'un véritable artiste.

Remercions donc Robida d'avoir doté l'iconographie de Paris d'une suite d'images qui lui faisaient défaut, et que chacun devrait posséder.

Charles Normand.

M. de Ménorval a publié dans l'*Éclair* une série d'articles fort intéressants et relatifs à Paris ; en voici la liste :

23 juin 1896. — Pierre Corneille à Paris.
28 juillet 1896. — Les origines du Concours Général.

11 août 1896. — L'Omnibus Poitou-Luxembourg.
25 août 1896. — Les dessus du Trottoir.
15 septembre 1896. — Au Boulevard des Capucines.
29 septembre 1896. — Devant Tabarin.
6 octobre 1896. — Voyage du Tsar Pierre le Grand à Paris.
27 octobre 1896. — Protocole d'Antan.
23 novembre 1896. — La marquise de Condorcet.
15 décembre 1896. — Paris enlaidi.

NOUVEL ITINÉRAIRE-GUIDE ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE PARIS

Tome second. Livraisons 1 à 6, par CHARLES NORMAND.

On n'a pas encore parlé ici des livraisons parues du second volume du livre consacré à une description scientifique et artistique de Paris ; elles forment un ensemble de près de cent pages en petits caractères, d'un texte très concis, accompagné de planches, formant la matière d'un véritable volume, si le manuscrit en était composé en caractères ordinaires. On y trouve une identification des salles de l'Hôtel de Ville avec les logis et constructions qui ont successivemeut occupé leur emplacement. C'est là un travail tout nouveau qu'on chercherait vainement ailleurs que dans le livre de M. Charles Normand. Il a donné également une description des œuvres d'art qui décorent l'Hôtel de Ville, la première où l'on décrive l'état actuel des décorations qui l'ornent : beaucoup des données descriptives sont introuvables ailleurs et proviennent souvent d'indications explicatives fournies directement à M. Charles Normand par les artistes qui ont décoré l'édifice.

M. Charles Normand a retrouvé et publié un dessin inédit de l'Hôtel de Ville qui représente un *Feu de la Saint-Jean*. Le grand intérêt de ce document est de présenter la vue de la première fontaine qu'on savait avoir exister sur la place de l'Hôtel de Ville, de 1624 à 1627, mais dont on ne possédait pas d'image ; elle lui a permis de dater l'époque où l'on avait fait cette miniature. M. Charles Normand communique également pour la première fois, les plans des églises Saint-Jacques-la-Boucherie, connus jusqu'ici seulement par le plan publié au siècle dernier par l'abbé Villain ; celui du *Nouvel itinéraire de Paris* résulte de l'examen des fouilles faites en 1852. On trouvera dans le texte beau-

coup de rectifications aux données historiques ou descriptives répandues dans les ouvrages sur Paris publiés jusqu'à ce jour, notamment une monographie toute nouvelle de la rue Saint-Denis, de l'église Saint-Leu. La description du Louvre féodal est également la seule qui soit au courant des recherches spéciales faites par M. Charles Normand. Il suffit de la comparer à ce qu'on trouve dans le volume publié pour la « Ville » par Berty, — aujourd'hui incomplet, — et de rapprocher le plan de cet édifice, tel qu'il résulte des études de M. Charles Normand, avec ceux de Berty, Hoffbauer, ou le texte de M. Babeau. L'auteur avait d'ailleurs établi antérieurement, dans un des bulletins de la Société, l'inexactitude des vues du Louvre féodal publiées par Clarac et Viollet-le-Duc, et reproduites généralement sans esprit critique dans les livres destinés à l'enseignement.

2e CHANGEMENT SURVENU PENDANT L'IMPRESSION

MEMBRE NOUVEAU

M. le comte de Laugier-Villars, ministre plénipotentiaire, 250, boulevard Saint-Germain.

TABLE DES GRAVURES

TOME DIXIÈME

Grande salle de la Monnaie de Paris. — HÉLIOGRAVURE. Photographie de Charles Normand. État au moment de la visite du Tzar. (1re vue.) Vis-à-vis la page..... 5

Portrait d'Adolphe Guillon. Vis-à-vis la page..... 24

Plan comparatif des tracés anciens et actuels de la rue Réaumur.... p. 35

HOTEL DES MONNAIES DE PARIS :

Façade principale, d'après Antoine..... p. 53

Façade des Bâtiments des travaux monétaires..... p. 57

Plan du rez-de-chaussée..... p. 61

Plan du premier étage..... p. 65

Coupe prise sur la largeur de la coupe principale..... p. 69

Porte de la Monnaie sur le quai Conti. Marteau de bronze..... p. 73

Escalier d'honneur. Phot. de Ch. Normand..... p. 75

Porte de la Monnaie, quai Conti. Phot. de Ch. Normand..... p. 77

Sortie des creusets. (Vue.)..... p. 81

Grande salle de la Monnaie. (2e vue.) HÉLIOGRAVURE. Photographie de Charles Normand. Vis-à-vis la page..... 82

La fabrication des monnaies. Mise en lame de l'or. (Vue.)..... p. 83

Le découpage. (Vue.)..... p. 85

Plan du vestibule et du grand escalier..... p. 86

Grande salle du Musée. Premier étage..... p. 87

Grande salle du Musée. Deuxième étage..... p. 88

La caisse, 34.000 kilos d'argent..... p. 89

Une caisse, 13.000.000 d'or..... p. 91

Une des faces du chapiteau trouvé le 23 août 1896 au Mont-de-Piété. p. 97

Autre face du chapiteau trouvé le 23 août 1896 au Mont-de-Piété.... p. 99

Plan du Palais de l'Industrie en 1855..... p. 103

LE PREMIER THÉATRE PARISIEN OU LES ARÈNES DE PARIS (suite), par Charles Normand.

Planche XVIII. — Grand théâtre de Pompéi. Vis-à-vis la page..... 106

Planche XVIII *bis*. — Théâtre de Fiosole (Italie). Vis-à-vis la page.. 106

Planche XIX. — HÉLIOGRAVURE. Phot. Mareuse. I. Inscriptions VNEICT trouvées le 12 septembre 1885 et inscriptions PIO-NT découvertes le 1er octobre 1885. — II. Vitrine de l'ancien Musée des Arènes. Vis-à-vis la page 106
PLANCHE XX. — HÉLIOGRAVURE. Phot. Mareuse. Squelettes. Deux couples trouvés les 2, 3, 5 avril 1886, à 1 m 50 au-dessous du sol. Vis-à-vis la p. 106
Planche XXI. — HÉLIOGRAVURES. Phot. Mareuse. Détail de l'un des couples découverts les 2, 3, 5 avril 1886, à 1 m 50 au-dessous du sol. Vis-à-vis la page..... 106
Spécimen réduit d'une page du *Journal des fouilles des Arènes de Lutèce*, relatant la découverte du squelette de géant..... p. 109
Planche XXII (double). — Gourde en terre cuite trouvée dans les Arènes en 1870. Fouilles de 1870. Vis-à-vis la page..... 112
Planche XXIII (double). — Objets en terre cuite trouvés dans les Arènes. Fouilles de 1870. Vis-à-vis la page..... 112
Planche XXIV (double). — Patène en terre de Savigny (du XIVe XVIe siècle). Fouilles de 1870. Vis-à-vis la page..... 112
Planche XXV (double). — Fragment de goulot trouvé dans les Arènes de Lutèce. Fouilles de 1870. Fac-simile d'une lithographie inédite d'un ouvrage projeté sur les Arènes par leurs défenseurs. Vis-à-vis la page..... 112
Planche XXVI (double). — État de la scène du Théâtre au moment de la mise au jour en 1883. Vis-à-vis la page..... 112
Planche XXVII (double). — Tête de marbre trouvée en 1870 par M. Destors et conservée chez sa mère. Vase funéraire. Fragment de collier, trouvé aux Arènes le 25 mars 1870. Dessins de Ruprich-Robert. Vis-à-vis la page 112
Planche XXVIII (double). — Vase funéraire trouvé contre la tête du géant découvert le 23 avril 1870. Vis-à-vis la page..... 112
Planche XXIX. Phot. Mareuse. — Tête antique inédité trouvée dans les fouilles des Arènes de Lutèce. Vue de face. Vis-à-vis la page..... 112
Planche XXX. Phot. Mareuse. — Vue de profil. Vis-à-vis la page... 112
Planche XXXI (double). Phot. Mareuse. — Vue de trois quarts. Vis-à-vis la page..... 112
Planche XXXII. — Deux inscriptions et une corniche conservées à Carnavalet. Vis-à-vis la page..... 112
Planche XXXIII. — Fragments trouvés dans les fouilles en 1870. Dessin de Ruprich-Robert. Chapiteau. Vis-à-vis la page..... 112
Plan XXXIV (double). — Liste des inscriptions des Arènes ou premier Théâtre parisien, trouvées en 1845-1847 au parvis Notre-Dame, et en 1870 au Théâtre-Arène. Vis-à-vis la page..... 112
Planche XXXV (double). — Inscriptions provenant du Théâtre-Arène de Lutèce et trouvées dans un mur de la Cité, découvert sur le parvis Notre-Dame en 1847. Dessin de Vacquer. Vis-à-vis la page..... 112
Planche XXXVI (double). — Inscription au Musée Carnavalet. Pierres trouvées dans les fouilles de 1870 et qui ont ont été de tout temps conservées au Musée municipal. Vis-à-vis la page..... 112

Planche XXXVII (sextuple). — Arènes de Lutèce. Dessin de Charles Normand. État actuel des découvertes. Vis-à-vis la page..... 112
Planche XXXVIII. — Amphithéâtre de Poitiers..... p. 115
Planche XXXIX. — État actuel des Arènes de Poitiers..... p. 117
Planche XXXX (quadruple). — Amphithéâtre ou Arènes de Poitiers. Plan général des ruines et des constructions modernes. Vis-à-vis la page. 120
Planche XXXXI (double). — Squelettes trouvés en 1870. État au moment de leur découverte. Vis-à-vis la page..... 124
Planche XXXXII. — Vue du podium avec les inscriptions retrouvées. Vis-à-vis la page..... 128
Planche XXXXIII. — Vue des fouilles en 1870. Vis-à-vis la page... 128
Planche XXXXIV. — État en 1870. Vis-à-vis la page..... 128
PERCEMEMT DE LA RUE RÉAUMUR. — Enseigne d'une maison détruite en 1896 dans la rue Réaumur. Dessin de Cravoisier..... p. 135
L'ARBRE DE JESSÉ, *83, rue Saint-Denis*. Dessin de Cravoisier... p. 136

MUR D'ENCEINTE DE PHILIPPE-AUGUSTE :

Coupes..... p. 147
Plan (*lire Magne au lieu de Moyne*). Vis-à-vis la page..... 148

TABLE DES ARTICLES

TOME DIXIÈME

Titre et faux titre du dixième volume (1896).
Liste des membres de la Société ..... p. 5
Liste des membres du Comité ..... p. 17
JULES PERRIN. — Le réfectoire du couvent des Bernardins (de Poissy) ..... p. 19
JULES PERRIN. — Le Musée d'artillerie ..... p. 20
AUGÉ DE LASSUS. — Adolphe Guillon ..... p. 22
FUNÉRAILLES D'ADOLPHE GUILLON ..... p. 24
Discours de M. Havard ..... p. 24
Discours de M. Dalligny ..... p. 27
Discours de M. Lamquet ..... p. 30
Discours de M. Charles Normand ..... p. 32
VŒU en faveur du dégagement de l'église des Arts et Métiers. Percement de la rue Réaumur ..... p. 34
RAOUL PEYRE. — Des inscriptions placées sur les monuments ..... p. 37
EXTRAITS D'ACTES OFFICIELS relatifs aux monuments de Paris. p. 39
— L'arbre de Jessé ..... p. 39
— Acquisition et sauvegarde de l'ancienne Faculté de médecine, rue de la Boucherie ..... p. 40
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ (suite) ..... p. 42
E. DE MÉNORVAL. — Les restes du Collège des Bernardins ..... p. 51
F. MAZEROLLE. — L'Hôtel des Monnaies de Paris ..... p. 79
Légende du plan du rez-de-chaussée à intercaler dans la planche ..... p. 61
Légende du plan du 1er étage à intercaler dans la planche ..... p. 65
SOUVENIR DE LA PROMENADE DE L'AMI DES MONUMENTS AU COLLÈGE DES BERNARDINS :
— ARTICLE DE M. GUY TOMEL dans les *Débats* ..... p. 92
— ARTICLE DE M. DE MÉNORVAL dans l'*Éclair* ..... p. 95
L. AUGÉ DE LASSUS. — *Le Palais de l'Industrie* ..... p. 101

CHARLES NORMAND. — Les Arènes de Lutèce.

— Le squelette du géant (suite)..... p. 107
— Les trois squelettes tête-bêche, trouvés le lundi 9 mai 1870 ... p. 110
— Le groupe des deux femmes, trouvé les 12 et 13 mai 1870.... p. 111
— Le groupe des cinq squelettes, découvert le mercredi 15 juin 1870. p. 111
— Squelette isolé trouvé le 17 mars 1886..... p. 112
— Le premier des deux couples de squelettes trouvés en 1886..... p. 113
— Le second couple de squelettes trouvés en 1886..... p. 113
— Le squelette trouvé en 1881 et sur lequel s'élevait le mur oriental de l'entrée méridionale..... p. 114
— Pièces annexes..... p. 119
— ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE du premier théâtre et des Arènes de Paris..... p. 121

LISTE DES MEMBRES. — Changements survenus pendant l'impression..... p. 128

ANDRÉ LAUGIER. — *Monument du général Desaix. — Hôtel de Sens.* p. 129

DEUX DÉMOLITIONS. — *Une enseigne dans la rue Réaumur. — L'arbre de Jessé de la rue Saint-Denis*..... p. 135

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS..... p. 137

AUTORISATION PRÉFECTORALE..... p. 139

ACTES DE LA SOCIÉTÉ..... p. 139

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ..... p. 145

LE VESTIGE DU MUR D'ENCEINTE DE PARIS SOUS PHILIPPE-AUGUSTE..... p. 146

VŒU AU SUJET DE LA GARE de la cour des comptes..... p. 149

VŒU AU SUJET DE L'ASPECT DE PARIS..... p. 149

BIBLIOGRAPHIE..... p. 150

2e CHANGEMENT SURVENU PENDANT L'IMPRESSION.... p. 152

TABLE DES GRAVURES..... p. 153

TABLE DES ARTICLES..... p. 157

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00682 0092